

*Ministère des Affaires étrangères  
et du Développement international*

**ASSEMBLÉE DES  
FRANÇAIS DE L'ÉTRANGER**

**25E SESSION PLENIERE DE  
L'ASSEMBLEE**

**OCTOBRE 2016**

*Centre de Conférences ministériel - 27, rue de la Convention 75015 Paris*

## SOMMAIRE

### 25E SESSION PLÉNIÈRE DE L'ASSEMBLÉE DU 3 OCTOBRE AU 7 OCTOBRE 2016

#### LUNDI 3 OCTOBRE 2016 – MATIN

<b>Sous la présidence de Monsieur Marc VILLARD, Président de l'AFE</b>	5
<b>Ouverture de la session</b>	5
<b>Commissions administratives</b>	7
<b>Vote électronique et test grandeur nature</b>	9
<b>Intervention de Monsieur Matthias FEKL, secrétaire d'État chargé du commerce extérieur, de la promotion du tourisme et des Français de l'étranger</b>	15

#### MARDI 4 OCTOBRE 2016 – APRES-MIDI

<b>Sous la présidence de Monsieur Marc VILLARD, Président de l'AFE</b>	31
<b>Intervention de Monsieur Jean-Marc AYRAULT, ministre des Affaires étrangères et du Développement international</b>	31

#### JEUDI 6 OCTOBRE 2016 – MATIN

<b>Sous la présidence de Monsieur Marc VILLARD, Président de l'AFE</b>	34
<b>Intervention sur les élections de M. Nicolas WARNEY, directeur des Français à l'étranger et de l'administration consulaire, et de M. Sylvain RIQUIER, sous-directeur de l'administration des Français</b>	35
<b>Séquence pédagogique en salle plénière : lecture commentée des instructions sur l'attribution des bourses scolaires, M. Jean-Luc MASSIN, chef de service de l'aide à la scolarité (AEFE) et M. Jean-Claude MARFAING, chef de la mission de l'aide à la scolarité et de l'action sociale (MAEDI)</b>	44

#### JEUDI 6 OCTOBRE 2016 – APRÈS-MIDI

<b>Sous la présidence de M. Marc VILLARD, Président de l'AFE</b>	70
<b>Présentation des travaux de la commission des affaires sociales et des anciens combattants</b>	71
<b>Examen des résolutions de la commission des affaires sociales et des anciens combattants</b>	79
<i>Résolution n° SOC/R.1/16.10</i>	79
<i>Résolution n° SOC/R.2/16.10</i>	80
<b>Présentation des travaux de la commission des finances, du budget de la fiscalité</b>	82
<b>Examen des résolutions de la commission des finances, du budget et de la fiscalité</b>	91
<i>Résolution n° FIN/R.1/16.10</i>	91
<i>Résolution n° FIN/R.2/16.10</i>	91
<b>Séance des questions orales et d'actualité</b>	92
<b>Questions orales</b>	92

Question orale n°1 de Madame Martine SCHOEPPNER, conseillère consulaire (Munich) et conseillère AFE (Allemagne, Autriche, Slovaquie, Slovénie, Suisse), relative à l'actualisation du site Journées Défense Citoyenneté .....	92
Question orale n°2 de Madame Martine SCHOEPPNER, conseillère consulaire (Munich) et conseillère AFE (Allemagne, Autriche, Slovaquie, Slovénie, Suisse), relative aux partenariats pour la tenue des JDC et au surcroît de travail pour les postes .....	92
Question orale n°3 de Madame Daphna POZNANSKI-BENHAMOU, conseillère consulaire (Tel-Aviv) et conseillère AFE (Israël et Territoires palestiniens), relative à la mutualisation du contrôle d'existence pour simplifier les démarches des retraités résidant à l'étranger .....	93
Question orale n°4 de Madame Daphna POZNANSKI-BENHAMOU, conseillère consulaire (Tel-Aviv) et conseillère AFE (Israël et Territoires palestiniens), relative à la création d'une agence nationale de recouvrement des créances alimentaires .....	94
Question orale n°5 de Madame Daphna POZNANSKI-BENHAMOU, conseillère consulaire (Tel-Aviv) et conseillère AFE (Israël et Territoires palestiniens), relative à l'application du décret n° 2011-167 du 10 février 2011 pour les demandes de passeport .....	95
Question orale n°6 de Monsieur Denis VIALA, conseiller consulaire (Sao Paulo) et conseiller AFE (Amérique latine et Caraïbes), relative à la prise de rendez-vous pour les démarches consulaires .....	95
Question orale n° 7 de Jean-Marie LANGLET, conseiller consulaire (Francfort) et conseiller AFE (Allemagne, Autriche, Slovaquie, Slovénie et Suisse), relative au redéploiement des agents consulaires .....	96
Question orale n°8 de Jean-Marie LANGLET, conseiller consulaire (Francfort) et conseiller AFE (Allemagne, Autriche, Slovaquie, Slovénie et Suisse), relative aux manifestations organisées par les consuls honoraire à l'occasion de la fête nationale .....	96
Question orale n° 12 de Madame Danièle KEMP, conseillère consulaire (Sydney) et conseillère AFE (Asie et Océanie), relative aux établissements d'enseignement bilingue .....	96
Question orale n°13 de Madame Danièle KEMP, conseillère consulaire (Sydney) et conseillère AFE (Asie et Océanie), relative à l'accompagnement des enfants en difficulté dans leurs études .....	97
Question orale n°14 de Monsieur Alexandre BEZARDIN, conseiller consulaire (Italie) et conseillère AFE (Europe du Sud), relative au contrat de droit privé français pour un expatrié exerçant une activité en Europe .....	97
<b>Question d'actualité .....</b>	97
Question d'actualité n°1 de Madame Martine SCHOEPPNER, conseillère consulaire (Munich) et conseillère à l'AFE (Allemagne, Autriche, Slovaquie, Slovénie, Suisse »), relative aux missions d'inspection dans les postes et aux rencontres avec les élus .....	97
 <b>VENDREDI 7 OCTOBRE 2016 – MATIN</b>	
<b>Sous la présidence de Monsieur Marc VILLARD, Président de l'AFE .....</b>	105
<b>Présentation des travaux de la commission des lois, des règlements et des affaires consulaires .....</b>	105
<b>Examen des résolutions de la commission des lois, des règlements et des affaires consulaires .....</b>	106
<i>Résolution n° LOI/R.1/16.10 .....</i>	106
<i>Résolution n° LOI/R.2/16.10 .....</i>	107
<i>Résolution n° LOI/R.3/16.10 .....</i>	111
<i>Résolution n° LOI/R.4/16.10 .....</i>	114
<i>Résolution n° LOI/R.5/16.10 .....</i>	115
<i>Résolution n° LOI/R.6/16.10 .....</i>	116
<i>Résolution n° LOI/R.7/16.10 .....</i>	117
<i>Résolution n° LOI/R.8/16.10 .....</i>	117
<i>Résolution n° LOI/R.9/16.10 .....</i>	117
<i>Résolution n° LOI/R.10/16.10 .....</i>	118
<i>Avis n° LOI/A.1/16.10 .....</i>	120

<b>Présentation des travaux de la commission de la sécurité et de la protection des personnes et des biens</b> .....	121
<i>Résolution n° SEC/R.1/16.10</i> .....	127
<i>Résolution n° SEC/R.2/16.10</i> .....	127
 <b>VENDREDI 7 OCTOBRE 2016 – APRES-MIDI</b>	
<b>Sous la présidence de Monsieur Marc VILLARD, Président de l'AFE</b> .....	128
<b>Présentation des travaux de la commission du commerce extérieur, du développement durable, de l'emploi et de la formation</b> .....	128
<b>Examen des résolutions de la commission du commerce extérieur, du développement durable, de l'emploi et de la formation</b> .....	133
<i>Résolution n° COM/R.1/16.10</i> .....	133
<i>Résolution n° COM/R.2/16.10</i> .....	134
<i>Résolution n° COM/R.3/16.10</i> .....	138
<i>Résolution n° COM/R.4/16.10</i> .....	138
<i>Résolution n° COM/R.5/16.10</i> .....	139
<b>Présentation des travaux de la commission de l'enseignement, des affaires culturelles, de l'audiovisuel extérieur et de la francophonie</b> .....	141
<b>Examen des résolutions de la commission de l'Enseignement, des affaires culturelles, de l'Audiovisuel extérieur et de la francophonie</b> .....	150
<i>Résolution n° ENS/R.1/16.10</i> .....	150
<i>Résolution n° ENS/R.2/16.10</i> .....	151
<i>Résolution n° ENS/R.3/16.10</i> .....	152
<i>Résolution n° ENS/R.4/16.10</i> .....	152
<i>Résolution n° ENS/R.5/16.10</i> .....	154
<i>Résolution n° ENS/R.6/16.10</i> .....	154

## LUNDI 3 OCTOBRE 2016 – MATIN

*La séance est ouverte à 9 heures 50 sous la présidence de Monsieur Marc VILLARD, Président de l'AFE.*

### OUVERTURE DE LA SESSION

#### **Monsieur le Président**

Nous allons donc commencer les travaux de cette 25<sup>ème</sup> session. Nous allons d'abord la commencer par les présentations des mouvements au sein du Secrétariat général et de la DFAE. Je vais donc passer la parole à Monsieur Nicolas WARNEY – Bonjour, Monsieur le Directeur – afin qu'il nous fasse les présentations.

*Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Nicolas WARNEY, directeur des Français de l'étranger et de l'administration consulaire.*

#### **Monsieur Nicolas WARNEY, directeur des Français de l'étranger et de l'administration consulaire**

Merci, Monsieur le Président.

Merci et bonjour à tous. J'ai salué déjà quelques-uns d'entre vous dans le hall, en attendant la fin du Bureau. Ma présence à la tribune est destinée à parler une minute, pour dire combien j'ai de plaisir à accueillir... Il y a eu beaucoup de relèves cet été à la DFAE, mais il y a trois personnes que je vais spécifiquement vous présenter, que vous avez déjà rencontrées : Eric LAMOUROUX, le nouveau Directeur adjoint de la DFAE.

*(Applaudissements).*

... Qui est un ancien de la DFAE, donc qui connaît le secteur. Madame LE BARON, qui est la nouvelle Secrétaire générale de l'Assemblée des Français de l'étranger...

*(Applaudissements).*

... Qui elle aussi connaît fort bien le secteur consulaire, puisqu'elle a servi à plusieurs reprises, que ce soit à l'état civil à Nantes, à Paris aussi je crois, et puis au Caire, à Abou Dhabi, à Tel Aviv, comme conseillère générale, enfin, une collègue qui connaît très bien le secteur. Et puis, son assistant, qui n'est pas dans la salle à l'instant même, Pierre GUITEAU, pour information, était agent de droit local au consulat général de Londres, où il s'occupait de l'administration des Français. Donc, lui aussi connaît le secteur consulaire.

Monsieur le Président, j'ai terminé.

#### **Monsieur le Président**

Je vous remercie, Monsieur le Directeur.

Ensuite, nous avons eu quatre décès depuis notre dernière session et avant de faire une minute de silence, je vous propose de lire quelques textes en hommage à nos collègues.

Je vais commencer par vous lire un hommage à René AICARDI. Ce n'est pas moi qui ai écrit ce texte. J'ai repris des parties du texte qui a été écrit par Eric BERTI, qui était consul général à Hong-Kong au moment du décès de René. Ce texte était à mon sens tellement juste, que je me suis dit que ce n'était pas la peine que j'essaie de réécrire quelque chose. De toute façon, je n'étais pas sûr d'en être capable.

Depuis plus de trente ans, Monsieur René AICARDI s'était investi avec constance et dévouement au service des communautés françaises d'Asie du Nord-Est. Il avait mis ses connaissances au service de la communauté française d'Asie en la représentant à l'Assemblée des Français de l'étranger de 1983 à 2012, puis comme conseiller consulaire. Les Anciens gardent, j'en suis sûr, le souvenir de René, assis le plus souvent au fond de la salle, d'où il pouvait sortir facilement pour aller griller une cigarette, mais d'où, attentif aux débats, il attendait le moment d'intervenir, toujours avec humour et pertinence. Dans un esprit constamment constructif, René AICARDI s'efforçait d'améliorer la vie de nos concitoyens apportant des conseils, offrant sa médiation, favorisant avec efficacité un esprit de solidarité. Qu'il s'agisse de venir en aide à des Français en difficulté, de

mobiliser le tissu associatif, de soutenir des familles pour la scolarisation des enfants ou de participer à des événements ou à des visites bilatérales, favorisant le développement des échanges entre la France et Hong-kong, René AICARDI a toujours montré un engagement sans failles.

René nous a quittés au terme d'un long et courageux combat contre la maladie. À quelques proches, il avait adressé, quelques jours avant de s'éteindre, ce message qui résume l'homme de cœur et de lettres qu'il est resté jusqu'au bout : « *Fin de parcours semblable à son commencement, j'ai continué jusqu'au dernier souffle, avec la même exigence obstinée, le même espoir d'amour. Fin de partie semblable à son commencement, merci pour votre présence constante et solidaire auprès de moi pendant toutes ces années de fraternité sans frontières. Vous êtes restés dans ma pensée jusqu'au bout, pour tisonner mes battements de cœur au service, toujours et partout, des valeurs que nous n'avons cessé de partager tout au cours de notre engagement, militants indomptables en faveur de nos frères humains* ». Plus que tout autre, René AICARDI aura contribué à instiller autour de lui, un esprit trans-partisan, dépassant les clivages politiques, pour rassembler ceux qui souhaitent œuvrer au bien de toute la communauté.

C'était écrit par Eric BERTI.

*Monsieur le Président donne la parole à Madame Danièle KEMP.*

#### **Madame Danièle KEMP, conseillère élue de la circonscription « Asie et Océanie »**

Il s'agit d'un hommage à William CORNELOUP, qui a eu plusieurs carrières, qui vivait en Australie méridionale et qui est décédé en avril cette année.

William CORNELOUP, un Français qui a jeté l'ancre en Australie, y est resté, a beaucoup contribué, par son dévouement à certaines causes, a reçu les honneurs de son pays d'adoption, l'insigne de OAM (Order of Australia), mais sans jamais oublier ses racines. Il fut consul honoraire pour Adélaïde, conseiller au Conseil supérieur des Français de l'étranger, puis délégué à l'Assemblée des Français de l'étranger de 1994 à l'an 2000. Infatigable, allant droit aux sujets, il était un homme d'action, de décision, mais aussi de dialogue. Il servit son pays de naissance et son pays d'adoption avec le même enthousiasme et le même dévouement.

Monsieur William CORNELOUP, conseiller au Conseil supérieur des Français de l'étranger, est décédé en avril 2016. Le Bureau exécutif des Français de l'étranger, ainsi que ses collègues et nombreux amis lui rendent hommage.

*Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Georges-Francis SEINGRY.*

#### **Monsieur Georges-Francis SEINGRY, conseiller élue de la circonscription « Benelux »**

Chers Collègues, c'est avec une profonde tristesse que je souhaite rendre hommage à Jean BOTTAGISIO, conseiller consulaire pour les Français de Colombie, conseiller honoraire de l'AFE, pour y avoir siégé quasiment sans discontinuité depuis 1988, alors que notre Assemblée s'appelait encore le Conseil supérieur des Français de l'étranger. Cet infatigable défenseur des Français des Andes voyait au-delà des différences sociales, politiques ou religieuses. Il était très attaché à la défense des Français modestes, qui n'avaient parfois pas même la connaissance du français. Qu'importe, Jean écrivait à nos compatriotes de sa circonscription des milliers de lettres traduites en espagnol, pour n'exclure personne. Il avait le cœur, l'intelligence et l'efficacité. Et l'on peut ajouter qu'il avait aussi le charme, l'élégance et l'humour. La fidélité aussi, une valeur fondamentale pour lui, qu'il manifestait sans réserve envers ses amis, et notamment au sein de cette Assemblée. Le dynamisme enfin, caractérisait cet ingénieur, dont les activités au service de nos compatriotes étaient plurielles. Président de la Chambre de commerce franco-colombienne, président de l'Alliance française dont il fut membre pendant 40 ans, président d'honneur de la section des conseillers du commerce extérieur et membre du conseil d'administration du lycée français de Bogota. Il était également Officier de la Légion d'honneur, Chevalier de l'Ordre national du mérite et décoré de la Croix de la valeur militaire.

Jean BOTTAGISIO a perdu son dernier combat contre la maladie en avril dernier.

*Monsieur le Président donne la parole à Madame Martine SCHOEPPNER.*

#### **Madame Martine SCHOEPPNER, conseillère élue de la circonscription « Allemagne, Autriche, Slovaquie, Slovénie, Suisse »**

Mes chers collègues,

Une autre figure de notre Assemblée nous a quittés il y a deux semaines : Bernard CARIOT, élu d'Allemagne, en était membre depuis 1982. Il en a été le vice-Président de 1992 à 1994. Il était également représentant de l'AFE au Conseil

économique et social, où il avait notamment corédigé en 2009, avec Paul CLAVE, un rapport sur les attentes et besoins des Français établis hors de France. Ses compétences étaient reconnues. Nous avions fait liste commune en 1988 et 1994, dans notre circonscription d'Allemagne du Sud. Il était aussi Secrétaire général de la Fédération UDF des Français de l'étranger, membre du conseil d'administration de l'Union des Français de l'étranger. Homme d'entreprise, il avait créé la sienne avec son épouse, à l'âge de 22 ans. Il était également conseiller du commerce extérieur de la France, Officier de la Légion d'honneur et Chevalier de l'Ordre du mérite. Il a toujours été présent au service de ses compatriotes et ceux qui l'ont côtoyé se souviendront de ce collègue de grande expérience compétent, remuant, plein d'humour, incorrigible fumeur et affable, qui ne laissait personne indifférent. Au moment où je vous parle, je l'imagine assis, comme à son habitude, dans les derniers rangs de la salle. Nous lui rendons hommage pour son engagement inconditionnel, pour ses compatriotes en Allemagne ou ailleurs dans le monde. Nous exprimons nos très sincères condoléances à son épouse Anne-Laure, à ses enfants, sa famille et tous ses amis.

### **Monsieur le Président**

Merci.

Je vous propose de respecter une minute de silence.

*Minute de silence.*

Nous reprenons le cours de nos travaux, avec la composition des commissions administratives, avec Monsieur Sylvain RIQUIER.

## **COMMISSIONS ADMINISTRATIVES**

*Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Sylvain RIQUIER, sous-directeur de l'administration des Français au ministère des Affaires étrangères et du Développement international.*

### **Monsieur Sylvain RIQUIER, sous-directeur de l'administration des Français au ministère des Affaires étrangères et du Développement international**

Merci, Monsieur le Président.

Bonjour, Mesdames et Messieurs,

Nous sommes à cinquante minutes de l'intervention de Monsieur FEKL, je vais vous parler des commissions administratives et, si nous avons le temps, si nous réussissons à faire très court collectivement, je vous parlerai, si vous en êtes d'accord, Monsieur le Président, du vote électronique en prévision de nos discussions de jeudi.

Sur les commissions administratives, comme vous le savez et comme à chacune de vos Assemblées, nous regardons ensemble les mouvements qui ont affecté les commissions administratives des différents postes, donc les commissions électorales locales. Nous ne sommes pas en phase de renouvellement général, donc l'idée est d'examiner celles des commissions administratives pour lesquelles il y a eu des modifications et pour lesquelles, à ce jour, nous n'avons pas de consensus local entre les conseillers consulaires et le poste.

Il y a au total 31 commissions administratives pour lesquelles il y a eu des mouvements – soit des départs de la circonscription, soit des démissions des membres des commissions administratives – ; sur les 31, nous en avons 28 pour lesquelles il y a consensus entre les conseillers consulaires et le poste. Elles apparaissent en bleu à l'écran. Ce que je vous propose, si vous en êtes d'accord, c'est que comme d'habitude, nous ne les listons pas, nous ne les examinerons pas les unes après les autres et nous considérons que les commissions telles qu'elles sont présentées au renouvellement peuvent être actées. Si vous êtes d'accord sur la méthode, Monsieur le Président, s'il n'y a pas d'objection dans votre Assemblée, je vais passer aux trois commissions administratives pour lesquelles, aujourd'hui, il n'y a pas de consensus.

La première apparaît un peu plus bas sur l'écran. Celles pour lesquelles il y a un consensus apparaissent en bleu ; les autres sont en rose. La première est celle de Kiev, où il n'y a pas de consensus pour des raisons évidentes, puisqu'il n'y a pas de conseiller consulaire à Kiev. Soit on considère que le poste est en consensus avec lui-même, ce que je n'ai pas souhaité faire, donc nous avons les deux suppléants qui sont partis. À ce jour, le poste a réussi à trouver un nouveau suppléant, mais pas un deuxième. Nous allons les inviter à le faire. La nouvelle personne qui est proposée est un professeur au lycée français de Kiev. Il est établi dans la circonscription depuis déjà un peu plus de cinq ans, pratiquement six ans et c'est également un adjoint de chef d'îlot, donc on peut penser qu'il connaît la communauté. Je ne sais pas s'il y a des objections de votre Assemblée. Je sais bien que l'exercice est un peu compliqué, de se décider sur des noms, comme cela, sans que vous ne les connaissiez.

### **Monsieur le Président**

S'il n'y a pas d'objection dans l'Assemblée et compte tenu de l'importance d'avoir, surtout en cette période, des membres dans les commissions administratives, je propose que nous validions la proposition du poste. Pas d'objection de votre part ? Monsieur, cela est validé.

### **Monsieur Sylvain RIQUIER**

Parfait, merci, Monsieur le Président. Merci à vous, Mesdames et Messieurs.

Plus bas dans la liste, il y a deux autres postes sur lesquels il n'y a pas de consensus : tout d'abord Chengdu, où nous avons le départ du deuxième titulaire et du premier suppléant. Classiquement, le deuxième suppléant devient deuxième titulaire et le poste nous a proposé deux suppléants, sur lesquels il y a un accord de deux des conseillers consulaires sur trois. Le profil des personnes qui ont été proposées sont des gens établis dans la circonscription, l'un depuis pratiquement trois ans, l'autre depuis pratiquement sept ans, qui sont l'un employé par Campus France, l'autre employé par l'université *Technology and Business University*. Nous n'avons pas le consensus de la totalité des conseillers consulaires, mais une majorité. Nous avons une solution alternative qui est proposée par l'un des conseillers consulaires, Monsieur SARRAZIN. Je laisse à votre appréciation.

### **Monsieur le Président**

Y a-t-il des remarques ? Vous avez parlé d'un Monsieur SARRAZIN, mais je pense qu'il ne s'agit pas de Louis.

### **Monsieur Sylvain RIQUIER**

Monsieur Thibaud SARRAZIN est concerné. Aucun des conseillers consulaires des postes concernés n'est membre de votre Assemblée, sauf erreur de ma part.

Elle diffère sur un des membres. Monsieur Thibaud SARRAZIN est le vice-Président de l'UFE Chine. Il propose de faire rentrer quelqu'un qui est par ailleurs Président de l'UFE de Chengdu. Cela ne suscite pas le consensus de ses collègues. Dans tous les cas, il s'agit de membres de la commission administrative qui, à l'évidence, connaissent la communauté et sont là depuis déjà au moins quelques années.

### **Monsieur le Président**

Y a-t-il des remarques ?

### **Madame Laure PALLEZ\*, conseillère élue de la circonscription « Asie et Océanie »**

Monsieur SARRAZIN habite à Canton, je crois. Mais, je ne le connais pas. Il est représentant pour la Chine du Sud.

### **Monsieur le Président**

D'accord. Mais, il ne se propose pas pour être membre. Il a fait une proposition qui n'est pas validée par les deux autres.

### **Monsieur Sylvain RIQUIER**

C'est la Chine du Sud, Chengdu et Wuhan.

### **Madame Laure PALLEZ\***

Moi, je suis élue à Shanghai.

### **Monsieur le Président**

Vous nous proposez que nous validions le choix du poste, est-ce bien cela ?

### **Monsieur Sylvain RIQUIER**

Oui, cela me paraît raisonnable dans tous les cas.

## **Monsieur le Président**

S'il n'y a pas de remarque, je vous propose comme précédemment que nous validions le choix du poste sur les personnes qui ont été proposées. Pas d'objection ? Cela est validé.

## **Monsieur Sylvain RIQUIER**

Merci, Monsieur le Président.

Et puis, je conclus avec Shenyang. Sur Shenyang, les deux titulaires sont partis de la circonscription, ils sont remplacés par les deux suppléants de la commission administrative, classiquement. Le poste propose deux suppléants. Deux conseillers consulaires sur trois, Monsieur DEVOS et Monsieur NIZET sont en accord avec le poste. Un troisième conseiller consulaire, Monsieur MISSE, n'a pas répondu.

## **Monsieur le Président**

Il a tort ! Dans ce cas, deux sur trois, dont un qui n'a pas répondu, si vous n'avez pas de remarque particulière, je vous propose que nous validions la proposition du poste. Validé.

## **Monsieur Sylvain RIQUIER**

Merci à vous. Je vous remercie beaucoup, Mesdames et Messieurs.

C'est chose faite. Si vous en êtes d'accord, si Monsieur le Président m'y autorise, je voudrais vous parler du vote électronique et du test grandeur nature. Des diapositives vont s'afficher sur votre écran.

## **VOTE ELECTRONIQUE ET TEST GRANDEUR NATURE**

## **Monsieur Sylvain RIQUIER**

Vous le savez, les Français de l'étranger vont voter pour les législatives par voie électronique. Cela est prévu par la loi. Nous aurons l'occasion d'en reparler jeudi avec Monsieur WARNEY, le Directeur, lors de notre intervention sur les élections. Nous avons renouvelé le marché qui nous lie à un prestataire au printemps dernier en matière de vote électronique. Ce marché a été signé au mois de mai. Nous avons choisi la société SCYTL. Vous allez me dire que ce n'est pas un changement, puisque SCYTL faisait partie du groupement, mais en fait, nous avions un contrat avec ATOS et SCYTL. Nous avons choisi parmi les deux offreurs, puisque curieusement, nous n'avions que deux offreurs, la société SCYTL. La société est en train de procéder au développement et aux ajustements de son produit, pour être conforme à notre demande.

Vous allez le voir s'afficher, la solution que l'on demande aux prestataires de mettre en œuvre prendra très largement en compte – nous avons déjà pu en parler avec quelques-uns d'entre vous, lors d'une réunion que nous avions faite au mois de juillet et que, je crois, Monsieur SEINGRY, vous aviez diffusée parmi vos collègues, avec le compte rendu que vous aviez établi de cette réunion – les remarques que vous avez pu faire. Ce que nous avons souhaité mettre en place à côté du cœur du réacteur, si j'ose dire, qui est la possibilité pour les électeurs de voter par voie électronique, ce sont deux autres gros modules : un module qui s'attache aux candidats et qui leur permet de saisir, de mettre sur le portail de vote électronique eux-mêmes, la propagande et le bulletin de vote. Les candidats seront évidemment par nous-mêmes intégrés sur le portail de vote, c'est-à-dire que nous aurons une liste de candidats ; mais le matériel électoral, nous avions pensé, au vu de l'expérience de 2014, bien entendu, qu'il était pertinent de donner la main aux candidats pour l'intégration du matériel de vote. C'est un premier élément que nous ajoutons à ce marché. Le deuxième est un module de gestion des résultats. Il y a du vote électronique, mais il y a encore du vote à l'urne et puis aussi du vote par correspondance postale. Il y a des résultats à intégrer dans le système pour nous éviter, ici, à Paris, d'avoir à saisir les résultats du monde entier dans des fichiers Excel. Nous allons ouvrir aux postes la possibilité de saisir les résultats du vote à l'urne et l'outil développé par SCYTL prend en compte ces résultats de façon à produire un résultat global. Cela permettra à la fois plus de fiabilité et plus de rapidité dans la production du résultat.

Voilà sur la solution globale de la solution de vote. Deux éléments de calendrier sur la diapositive suivante : nous sommes donc en extrême fin de phase de conception. Je ne vais pas tout vous détailler. L'objectif, pour nous, c'est de pouvoir homologuer la solution. C'est en rouge, je ne sais pas si vous lisez bien sur l'écran. C'est un peu petit peut-être, mais c'est en rouge. Ce que nous voulons, c'est, en janvier, avoir homologué la solution. Évidemment, cela signifie que si nous avons une catastrophe quelconque ou un problème quelconque, comme les élections n'ont pas lieu en janvier, en réalité, cela nous laisse un peu de temps. Mais, dans un monde idéal – et dans le cas d'espèce, on peut y tendre – nous devrions avoir l'homologation

en janvier. Pour y arriver, nous allons avoir une phase dite « de recettes », c'est l'administration qui le fait, donc il s'agit de vérifier que chaque élément du logiciel fonctionne bien et fonctionne selon les spécifications que nous avons déterminées dans le contrat. Mais après, nous voulons faire un test grandeur nature. Autant la recette vise à valider que chacun des éléments du logiciel fonctionne selon les spécifications, le test grandeur nature, il s'agit de simuler une vraie élection bout en bout. Normalement, en tant que conseiller consulaire, vous avez été contactés par les postes pour être électeurs. Je vous donnerai le calendrier tout à l'heure, mais en deuxième quinzaine de novembre, nous allons faire ce test grandeur nature, nous allons créer des candidats, nous allons ouvrir à des candidats la possibilité d'intégrer leur matériel de vote – fictif bien entendu, mais leur matériel de vote quand même – dans la machine de vote électronique et puis nous allons offrir... C'est sur 15 jours, donc en ce sens, ce n'est pas la grandeur réelle, on n'étaie pas cela dans le temps comme on le fait, mais nous allons étaler sur 15 jours ce test, de façon à permettre aux électeurs de vérifier si tout se passe bien.

Nous voulons tirer de ce test toute une connaissance des éventuels problèmes. Peut-être qu'il n'y en aura pas, peut-être qu'il y en aura beaucoup, peut-être qu'il y en aura seulement quelques-uns. L'idée est évidemment de mettre en place derrière les correctifs nécessaires, tant en termes de logiciel qu'en termes d'organisation. Test grandeur nature, on teste le logiciel, mais on teste aussi l'organisation. On testera également l'assistance aux utilisateurs. Il y aura par exemple une seule assistance, pas deux... pour ne pas que les électeurs se demandent si leur problème est technique ou fonctionnel, je ne sais d'ailleurs pas quelle est la différence moi-même, mais il y aura une seule assistance. Nous allons également tester cela de bout en bout.

Diapositive suivante : nous allons jouer deux tours. Nous allons vraiment jouer deux tours, sur la base du découpage électoral réel, donc les onze circonscriptions législatives. Nous voulons jouer avec cent candidats et avec quinze mille électeurs, à peu près. Nous en aurons en fait quatorze mille trois cents. Les postes sont en train de nous remonter, c'est quasiment achevé. Nous avons à la date de vendredi midi, treize mille huit cents électeurs volontaires. Ce qui n'est pas mal. Nous devrions avoir les cinq cents derniers dans les jours qui viennent. Donc, nous jouerons avec quatorze mille trois cents électeurs. Et puis, nous voulons jouer avec cent candidats. C'est peut-être un peu en dessous de la réalité pour le premier tour. Cela fait une moyenne de neuf candidats par circonscription. La réalité sera peut-être un petit peu au-dessus. Mais enfin, cela sera marginalement au-dessus et ce n'est pas très grave.

Où je veux en venir, c'est que j'ai besoin de quatorze mille trois cents électeurs, cela est fait, mais j'ai besoin aussi de candidats. Donc, vous me voyez venir... je trouvais que l'idée de vous mobiliser, de mobiliser votre Assemblée, si vous en êtes d'accord, pour jouer aux candidats, me paraissait intéressante. Je ne propose pas que vous jouiez aux candidats dans votre circonscription sous votre vrai nom, bien évidemment. Nous avons déjà commencé à fabriquer des identités fictives, parfaitement fictives. Je ne les ai plus en tête, mais nous avons une série de couleurs, etc. Nous essayons de pousser la réalité jusqu'à respecter la parité – et c'est parfaitement fictif – dans le binôme titulaire/candidat. Nous avons déjà les identités. Nous sommes en train de fabriquer le matériel de vote, du vrai de matériel de vote, soit du matériel de vote avec des erreurs, soit du bon matériel de vote conforme aux spécifications des textes. Ce que nous aimerais, si vous en étiez d'accord, c'est finalement vous mobiliser, donc que vous acceptiez de jouer le rôle du candidat. Le temps de réalisation du test, si tout va bien, est estimé à dix minutes. C'est presque un engagement, ce que j'écris. Normalement, ce sont dix minutes. Si c'est beaucoup plus que dix minutes, c'est qu'il y a un problème. J'espère qu'il n'y aura pas trop de problèmes.

Pour que vous puissiez jouer le rôle de candidat, il faut que vous ayez un numéro de téléphone et une adresse électronique, soit celle de la LEC, soit une autre, de façon que l'on puisse vous adresser à la fois vos identités de candidat, vos bulletins de vote et vos circulaires fictifs pour les deux tours, et un mode d'emploi. Il y aura une assistance, comme dans la vraie vie, au printemps prochain, qui sera accessible par mail et par téléphone. Et puis, on va s'efforcer de vous envoyer une enquête de satisfaction ex-post pour savoir comment cela s'est passé.

Voilà la proposition. Donc, si vous en êtes d'accord, je vous donne deux éléments de calendrier : j'ai oublié la slide précédente... Nous allons pousser le souci d'être véridiques jusqu'à envoyer au ministère de l'Intérieur notre fichier de candidats fictifs pour que le ministère de l'Intérieur nous le renvoie, de façon à tester ce segment du tuyau qui est le segment initial. Parce que dans la vraie vie, les candidats aux législatives vont candidater, non pas du tout auprès de nous, mais auprès de l'Intérieur, qui va nous envoyer cette liste. Nous intégrerons cette liste de candidats dans la machine de vote. Vous recevrez un mail contenant votre identifiant et un lien vous permettant de créer votre mot de passe. Ensuite, vous recevrez un mail vous indiquant le top départ, c'est-à-dire la possibilité de charger votre matériel. Ensuite, vous pouvez intégrer ou pas votre matériel. Vous pouvez décider ou pas de le faire. Je vais vous montrer à quoi vont rassembler les écrans, mais c'est un peu prototypique. Dans ce cas, si vous n'intégrez pas le matériel, vous apparaîtrez quand même, c'est-à-dire que l'on pourra bien évidemment voter pour un candidat qui n'aura pas chargé son matériel, mais il n'aura juste pas chargé son matériel, c'est-à-dire qu'il n'y aura pas la vision sur le site de la profession de foi et du bulletin du vote. Voilà un peu ce que je vous propose.

En matière de calendrier, cela se jouerait en novembre. Pour le premier tour, la livraison du matériel de vote aurait lieu le 14 novembre ; le chargement du matériel entre le 18 et le 20 novembre. Vous auriez donc le vendredi, le samedi et le dimanche pour procéder à l'opération. En durée réelle, dans la vraie vie, c'est un peu plus court, mais cela va ressembler vraiment à la vraie vie du printemps prochain et les électeurs auront deux jours pour voter. Nous pourrions étaler le test grandeur nature sur

une période aussi longue que ce que va être la période réelle, mais là, nous n'avons pas le temps. L'objectif pour nous est aussi d'avoir un recueil d'expérience, de voir ce qui ne fonctionne pas et d'obtenir les correctifs pour être prêts vraiment en janvier. Puis, le 25 novembre, vous serez livrés du matériel pour le deuxième tour. Bien évidemment, nous allons en même temps tester le module gestion des résultats, donc les électeurs vont appuyer sur tel et tel candidat. Il y aura un résultat de vote électronique. Nous enverrons aussi aux postes des résultats, donc nous allons fabriquer, évidemment de façon parfaitement fictive, le résultat du vote à l'urne. Nous allons demander aux postes de vérifier le vote à l'urne. Nous n'allons même pas nous amuser à savoir qui est derrière les identités fictives. Ce résultat ne signifiera rien, mais nous créerons des cas de duels et aussi des triangulaires pour le deuxième tour.

Je ne sais pas s'il faut que l'on teste l'idée... je ne suis pas sûr que cela ait un intérêt pour le test grandeur nature et pour le vote électronique, l'idée qu'un candidat soit élu dès le premier tour. Je suis en train d'y réfléchir à voix haute. Il faut voir. Peut-être que oui, sur une des onze circonscriptions, nous pouvons le faire. Mais en tout cas, il y aurait cent candidats le 18 novembre ; au soir du 24, il y en aura entre vingt-cinq ou trente. Ces derniers recevront leur matériel de vote le 25 novembre et ils pourront le charger le 28 novembre, de minuit à minuit heure de Paris. Nous allons encore affiner ces détails, de façon que vous ayez des plages horaires raisonnables, là où vous serez, à ce moment-là. Le site du vote grandeur nature sera au printemps et dès le test, accessible aussi bien par ordinateur que par les outils de mobilité (tablette ou smartphone). Cela dit, changer un document depuis un smartphone, cela sera peut-être un peu complexe...

Le vote du second tour aura lieu les 30 novembre et 1<sup>er</sup> décembre.

Comme méthode, par défaut, j'aurais tendance à considérer que vous êtes toutes et tous partants et candidats à jouer le rôle de candidat. Bien entendu, si vous ne le souhaitez pas, vous pouvez tout à fait... vous nous le direz. Le secrétariat général va mettre en place à l'entrée une fiche, sur laquelle vous pourrez nous dire si vous êtes partant ou pas et si vous pouvez nous donner votre adresse mail. Par défaut, nous pouvons soit prendre votre adresse mail de la LEC, soit celle que vous avez en tant que conseiller de l'AFE. Mais, je crois que plusieurs d'entre vous n'utilisent pas forcément cette dernière au quotidien. C'est vraiment à vous de voir. C'est à votre main.

Avant de vous laisser la parole, je vous propose de passer quelques instants sur quelques diapositives qui vont vous montrer à quoi le site va ressembler. Ne vous étonnez pas de ce que vous allez voir. Vous allez voir des mots en anglais caviardés avec des mots en français. Le prestataire est espagnol, nous lui passerons les bons textes. Le logo qui est à côté de la Marianne n'apparaîtra pas dans la vraie vie. Mais, sur un espace assez grand, cela va ressembler à cela. Ce sont des ergonomies qui existent de plus en plus sur le marché. C'est ce que vous avez peut-être testé, le registre en ligne que nous avons ouvert le 15 juin dernier. Cela ressemblera à cela. Je crois qu'EDF, par exemple, dans son site client, utilise la même chose. Plein de sites commerciaux ou publics utilisent de plus en plus ce type d'ergonomie. Nous avons donc quelque chose qui, moi, me semble assez efficace et clair. Vous aurez l'accès à l'espace candidat. Vous mettrez votre identifiant, votre mot de passe. Cela vous permettra ensuite de choisir votre élection. Nous n'allons pas pousser le vice jusqu'à tester deux élections à la fois, mais le système permet de supporter deux élections à la fois. Imaginez que l'on ait une législative et une partielle consulaire ou bien une consulaire et une partielle législative, exactement au même moment, il faut que le logiciel puisse le gérer. Il pourra le gérer. Mais, je ne pense pas qu'il soit opportun de le tester là, maintenant. Peut-être sera-t-il intéressant de le tester en 2019, lorsque nos successeurs organiseront le test grandeur nature du vote électronique, parce que je pense qu'il faudra refaire un test grandeur nature, ce qui n'avait pas pu être fait pour 2014, mais je pense que cela serait bien, parce que ce n'est pas la même élection, la même structuration de l'élection et puis, les technologies auront progressé d'ici là et il y aura d'autres choses à voir. Mais, en théorie, on peut choisir son élection.

Ensuite, slide suivante, s'il vous plaît, vous avez les informations sur la candidature, que vous pouvez visualiser. J'espère que vous voyez à peu près, mais ce n'est pas forcément idéal. Nous pourrons partager ces diapositives avec vous. L'idée, derrière, nous n'allons pas détailler tout le processus, c'est que vous chargez le matériel, nous vérifierons de notre côté que le matériel est bien celui que le candidat a déposé auprès de la commission de propagande, validé par le ministère de l'Intérieur, donc nous n'avons rien de différent. Nous validerons ou, dans certains cas, nous ne validerons pas, donc nous aurons des échanges électroniques entre administration et candidats. *In fine*, vous aurez la main pour valider définitivement – ou pas – ce qui apparaîtra aux yeux des électeurs.

Voilà en gros ce que je peux vous dire. J'ai sans doute déjà pris trop de temps, mais je vois qu'il est 35, donc si votre Président en est d'accord, nous pouvons peut-être échanger sur le sujet. Cela nous ferait très plaisir que vous acceptiez de jouer le jeu de la candidature. Cela me semblerait utile et que l'on puisse, si cela est nécessaire, procéder aux ajustements en décembre et début janvier. Cela devrait nous permettre d'aborder le printemps prochain sereinement au plan du logiciel.

**Monsieur \***

Combien de candidats ?

### **Monsieur Sylvain RIQUIER**

Une centaine, donc vous tous. Vous toutes et tous. Toute votre Assemblée, je ne sélectionne pas, je recrute tout le monde. J'en rajouterais pour faire cent, comme il ne m'a pas échappé que vous n'étiez pas cent, précisément. Il se peut que certaines et certains d'entre vous... Si, si, vous pouvez. Madame SCHOEPPNER me dit que ceux du bureau de vote électronique ne peuvent pas. Oui, bien sûr. Madame SCHOEPPNER, dans le bureau de vote électronique, elle apparaît comme Madame SCHOEPPNER, Monsieur VILLARD comme Monsieur VILLARD, Monsieur SEINGRY comme Monsieur SEINGRY. Vous apparaîtrez sous des identités fictives. On vous mettra systématiquement dans des circonscriptions qui ne sont pas les vôtres et puis, j'ai testé l'idée auprès de quelques-uns d'entre vous, je n'ai pas vu un enthousiasme total sur cette idée, donc je verrai, j'ai même pensé, pour brouiller les pistes, considérer que systématiquement, aux dames je donnerais une identité fictive d'homme et aux hommes, je donnerais une identité fictive de femme...

*(Rires).*

Cela ne fait pas consensus. Béatrice, vous avez noté, ce point ne fait pas consensus. À part cela, ce que je voudrais éviter plus que tout, c'est que quelqu'un puisse nous dire, parce qu'il se peut que certaines et certains d'entre vous soient réellement candidats aux prochaines élections législatives, c'est que l'on me reproche deux choses : d'une part, qu'on avantage des gens là-dedans... on n'avantage personne et, au plan politique, cela ne donne aucun avantage à personne. Cela reste un processus. Et que d'autre part, on essaie de faire ce faisant une espèce de sondage. Nous ne faisons strictement aucun sondage. Les quinze mille électeurs vont voter pour Monsieur ZEPHIR ou Madame EMERAUDE, sans savoir qui il y a vraiment derrière, avec des professions de foi et des bulletins qui ressembleront à des vrais bulletins et des vraies professions de foi, mais que l'on va surtout fabriquer de façon que cela ne fasse aucunement référence à un quelconque des partis existants dans le paysage politique français.

### **Monsieur le Président**

Nous avons bien compris, je crois. Je vous propose donc que nous ouvrions un concours, à l'issue de ce test, pour savoir qui était derrière qui !

Revenons sérieusement à la question, si vous avez des questions, vous levez la main et Martine SCHOEPPNER en a une première.

*Monsieur le Président donne la parole à Madame Martine SCHOEPPNER.*

### **Madame Martine SCHOEPPNER**

Je pense que nous en reparlerons au cours de la semaine, j'avais déjà posé cette question lors de la réunion préliminaire. Je suis quand même frappée que l'on puisse voter sans utiliser le bulletin de vote. Or, il me semble que dans le Code électoral, l'électeur est quand même obligé de prendre deux bulletins différents, etc., c'est bien le bulletin de vote qu'on met dans l'urne, que cela soit l'urne réelle ou électronique, c'est bien un bulletin de vote qu'on met dans l'urne. Cela me gêne un peu. Cela peut poser des problèmes ensuite, pour les consulaires, puisque l'on peut voter pour le nom d'une liste, sans savoir qui est candidat dessus.

### **Monsieur Sylvain RIQUIER**

Bien sûr. La difficulté, c'est que l'on est toujours très tenté de faire une stricte analogie avec un bureau de vote physique. L'analogie peut fonctionner et doit d'ailleurs fonctionner, mais il y a des points sur lesquels elle ne fonctionne plus tout à fait. Effectivement, si un candidat ne fournit pas de bulletin de vote papier, cela va être compliqué de voter pour lui. S'il ne les a pas donnés à l'administration pour que l'administration les envoie par la Poste et s'il ne les a pas fait déposer au Bureau, cela ne sera pas possible de voter pour lui. Il n'en reste pas moins qu'il est candidat. Faut-il pousser l'analogie, dans le vote électronique, jusqu'à considérer que sur le portail de vote électronique, un candidat qui n'aurait pas déposé de bulletins de vote électronique n'apparaîsse tout simplement pas ? Cela paraît quand même compliqué. Nous ne l'avons pas fait et je pense que nous serions complètement en dehors des clous de façon réglementaire. Il faut bien voir qu'aujourd'hui, en tout cas pour les législatives, pour les consulaires, cela est différent parce que toute votre propagande est dématérialisée par la loi. Pour les législatives, c'est en fait une espèce de confort supplémentaire que nous offrons aux candidats. Ce n'est pas la même chose. Nous allons de toute façon charger la liste des candidats. C'est vrai qu'il y a des candidats pour lesquels on peut imaginer, s'ils ne veulent pas ou s'ils ne réussissent pas à saisir leur bulletin de vote et leur profession de foi, pour lesquels des gens voteront en cliquant simplement sur eux, en ayant juste un nom, sans trop savoir forcément ce qu'il y a derrière le nom. Cela est vrai, mais l'alternative serait d'interdire l'accès des électeurs à ces candidats, ce qui me semblerait poser problème et ce qui, de toute façon, dans l'état actuel du droit, ne serait pas possible pour nous, pour les législatives, parce qu'il faut vraiment analyser ce

module de candidat pour les législatives comme un confort. Pour votre élection, c'est un confort aussi, mais ce n'est pas simplement un confort. C'est aussi directement lié aux problématiques de dématérialisation intégrale de la propagande. Voilà ce que je peux dire aujourd'hui.

### **Monsieur le Président**

Si je puis me permettre, cela induit un déséquilibre entre deux candidats. Parce que le candidat qui, lui, n'aura pas fourni de bulletin papier, on ne pourra pas vraiment voter pour lui, alors que celui qui n'aura pas fourni de bulletin électronique, on pourra quand même voter pour lui.

*Monsieur le Président donne la parole à Madame Nadine FOUQUES-WEISS.*

### **Madame Nadine FOUQUES-WEISS**

Merci, Monsieur le Président.

Cela pose aussi un problème juridique en cas de recours. Admettons par exemple que l'on vote pour un candidat qui n'a donné de bulletin de vote. Légalement, s'il y a un recours, il n'y a pas eu de bulletin de vote, donc cela pose aussi un problème.

### **Monsieur Sylvain RIQUIER**

Non, je ne suis pas persuadé du tout. Référez-vous pour le coup, à la situation physique. Vous avez des candidats, cela va être le cas des tout petits partis, des partis sans forcément grands moyens, qui n'ont pas les moyens financiers de s'offrir des bulletins de vote dans tous les bureaux de la circonscription. Ils vont cibler ceux des bureaux où ils vont estimer qu'ils ont le plus grand nombre de chances. Donc, vous pourrez très bien avoir des bureaux avec les bulletins de ces candidats et des bureaux sans les bulletins de ces candidats. Ce sont des cas de figure qui peuvent arriver.

### **Madame Nadine FOUQUES-WEISS**

Dans le cas où il n'y a pas de bulletin papier, on ne peut pas voter pour eux ; tandis qu'avec le vote électronique, on le pourra. Cela fait une différence. Or, le Code électoral dit que l'on doit déposer un bulletin de vote.

### **Monsieur Sylvain RIQUIER**

On doit... cela arrive concrètement, je me souviens, lors des dernières élections régionales, dans mon bureau de vote, je ne sais plus quel était ce parti, mais il y avait un ou deux candidats, dans ceux qui ont fait moins de 1 % chacun, qui n'ont pas déposé. Cela arrive. Donc, je ne suis pas persuadé que cela induise une rupture et je dirais même, d'un point de vue pragmatique, ce qui est frappant, c'est que le juge électoral regarde les résultats et les écarts, en fait et la question qu'il se pose, c'est est-ce que réellement, cela a été susceptible de changer le résultat. On peut bien imaginer que les trois ou quatre plus « gros » candidats vont fournir tout ce qu'il faut partout. On peut imaginer que les partis qui sont derrière ont les reins suffisamment solides.

*Monsieur le Président donne la parole à Madame Daphna POZNANSKI.*

### **Madame Daphna POZNANSKI-BENHAMOU, conseillère élue de la circonscription « Israël et Territoires palestiniens »**

Une question d'ordre pratique, Monsieur RIQUIER. Tout simplement, il vous faut cent candidats. Même si tout le monde se dévoue, nous ne sommes que 90. Où allez-vous trouver les autres ?

### **Monsieur Sylvain RIQUIER**

C'est très simple. En admettant que l'on fasse le plein de vos membres, 90, il faudra que j'en trouve 10. Sinon, cela sera 10 plus d'autres. Il y aura quelques collègues autour de mon bureau. Ce seront des membres de la DFAE. Nous les ferons perdre.

*(Rires).*

Aucun n'ira au second tour...

Je vous ai dit que nous allons fournir aussi à nos postes des résultats à l'urne. Ce que j'ai oublié de vous dire, c'est que pour tester la résistance de la machine, on va fournir deux cent mille résultats à l'urne. Donc, cela va être deux cent mille résultats à l'urne versus quinze mille résultats électroniques, ce qui, là, ne correspond absolument pas à la vraie vie, a priori. Donc, là-dessus, nous nous arrangerons, si j'ose dire, c'est la seule distance avec la vraie vie, rassurez-vous.

*Monsieur le Président s'informe des demandes de parole. Il donne la parole à Monsieur Alexandre CHÂTEAU-DUCOS.*

**Monsieur Alexandre CHÂTEAU-DUCOS, conseiller élu de la circonscription « Benelux »**

J'ai une question un peu plus technique. Je suppose qu'effectivement, votre application va fonctionner au final avec tous les tests que nous allons faire. Vous vous souvenez des critiques qui avaient été émises lors du vote électronique en 2012, c'est l'accès au code source. Nous ne sommes pas à l'abri qu'une puissance étrangère, si je vais jusqu'à l'extrême, puisse manipuler les résultats. Avez-vous eu des garanties ? L'avez-vous mis dans le cahier des charges ? Les candidats auront-ils accès à ce code source, puisque bien sûr, techniquement, l'on peut tout à fait hacker le système, par des professionnels bien avertis ? C'est surtout sur ce point que les candidats, mais aussi les citoyens, voudraient des garanties. Qu'en sera-t-il en 2017 ?

**Monsieur Sylvain RIQUIER**

Les candidats et les citoyens n'auront pas accès au code source, mais nous nous entourons de garanties qui sont à différentes étapes, déjà des tests, mais aussi de l'ensemble de la procédure dans la vraie vie, entourés de différents audits de sécurité. Maintenant, n'étant pas moi-même technicien, je ne vais pas pouvoir aller dans le cœur du réacteur sécuritaire. Mais, vous pouvez vous référer au cahier des charges, cela est public. Ce dernier est épais comme cela. Il nous a demandé des mois et des mois de travail. Ce sont trois années/homme, la production du cahier des charges. Vous avez un nombre d'items de sécurité qui sont tout à fait impressionnantes, auxquels le prestataire doit répondre et, s'il ne répond pas à tout, nous verrons si nous sommes satisfaits en termes d'organisation, avec les mesures que nous prendrons pour répondre aux écarts de sécurité. Maintenant, vous évoquez le risque qu'une puissance étrangère s'attaque au vote électronique. Il n'est pas à écarter du tout du revers de la main. Au contraire, c'est effectivement, je pense, un risque qui, de toute façon, existe. Maintenant, pour la puissance étrangère en question, il est à mesurer en mettant en relation l'effort à consentir pour casser tout cela, et je crois que les audits de sécurité dont les résultats seront publics, montreront que les efforts ont été faits et le résultat attendu. C'est d'ailleurs, pour être très clair, l'une des raisons pour lesquelles notre ministère est tout à fait en consensus avec le ministère de l'Intérieur. C'était tout à fait opposé à ce que l'on étende le vote électronique, indépendamment des éléments de confort que cela apporterait à nos concitoyens résidant à l'étranger. C'est la raison pour laquelle nous nous étions opposés à ce que le vote électronique soit étendu à l'élection du Président de la République. Là, nous créerions à la fois une opportunité pour une puissance étrangère et un risque encore accru. Je ne dis pas cela pour minorer ce que représentent les députés, mais nous avons un niveau de risque qu'il ne nous semble pas pertinent de prendre.

Je ne suis pas en train de vous dire : « Je vous garantis, cela sera blindé à 100 % », comme vous le remarquez. Mais, cela sera le plus blindé possible.

**Monsieur le Président**

Avez-vous d'autres questions ? Si vous n'avez plus d'autres questions, il ne nous reste plus qu'à remercier Monsieur RIQUIER.

**Monsieur Sylvain RIQUIER**

C'est moi qui vous remercie, Monsieur le Président. Je vous remercie, Mesdames et Messieurs. Je comprends que tout le monde est partant. Merci à vous.

*(Applaudissements).*

**Monsieur le Président**

Il est dix heures cinquante, le Secrétaire d'État arrive à onze heures. Je vous propose un break de dix minutes. Ne vous éloignez pas trop.

**INTERVENTION DE MONSIEUR MATTHIAS FEKL, SECRETAIRE D'ÉTAT CHARGE DU COMMERCE EXTERIEUR, DE LA PROMOTION DU TOURISME ET DES FRANÇAIS DE L'ETRANGER**

**Monsieur le Président**

Monsieur le Ministre,

Nous sommes très heureux de vous recevoir pour cette 25<sup>e</sup> session. Nous vous recevons d'une façon un tout petit peu différente des autres fois, puisque jusqu'à maintenant, nous vous avons reçu en fin de session. Aujourd'hui, c'est en tout début. Nous allons donc avoir un format un tout petit peu différent, mais sans plus tarder, je vous passe la parole.

*Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Matthias FEKL, secrétaire d'État chargé du commerce extérieur, de la promotion du tourisme et des Français de l'étranger.*

**Monsieur Matthias FEKL, secrétaire d'État chargé du commerce extérieur, de la promotion du tourisme et des Français de l'étranger**

Merci,

Merci, Monsieur le Président,

Mesdames, Messieurs les Présidentes et Présidents,

Mesdames et Messieurs les élus,

Mesdames, Messieurs, et Monsieur le Directeur, bien sûr,

D'abord, je suis très heureux d'être avec vous, comme toujours, pour échanger. Je vais vous dire quelques mots en introduction, puis ensuite, le but est surtout que nous puissions partager. Effectivement, cette fois-ci, en ouverture, ce qui veut dire que malheureusement, nous n'aurons pas d'échange direct sur les restitutions de vos différents travaux, qui tout au long de la semaine, je n'en doute pas, seront extrêmement riches et approfondis, comme ils l'ont été à chaque fois. Mais, je serai en déplacement à la fin de la session, donc nous avons convenu ensemble que nous ferions cela en début.

D'abord, donc, bienvenus à toutes et à tous dans cette salle à moitié congelée du ministère des Affaires étrangères, mais je pense que vous allez progressivement réchauffer l'ambiance. Nous avons d'ailleurs demandé, avec Monsieur le Directeur, d'augmenter un tout petit peu la température. Nous allons voir si notre pouvoir commun va jusque-là ou pas. Bienvenus ici, bonne ouverture des travaux. J'ai évidemment plaisir à vous saluer ici, comme j'ai plaisir à vous saluer lors de chaque déplacement – encore la semaine dernière – pour échanger avec vous sur les communautés expatriées que vous représentez et dont vous assurez aussi le relai pour les préoccupations et les difficultés.

Nous entrons dans une phase particulière, bien sûr, à la veille d'échéances électorales majeures. Ici, n'ayez crainte, je ne ferai aucune politique, mais je veux lancer à travers vous un appel à la mobilisation pour ces élections. C'est un rendez-vous démocratique très important pour notre pays. Il est important que les Français de l'étranger puissent pleinement s'y inscrire, pleinement participer et donc, pleinement exprimer leur choix. C'est le cas pour l'élection présidentielle où, globalement, cela se passe bien ; mais, c'est le cas aussi pour les élections qui suivront les élections législatives où, en 2012, je pense que nous pouvons être d'accord là-dessus, la mobilisation a été faible, insuffisante et largement en deçà des moyennes nationales. Nous travaillons donc sur cela et je ne doute pas que vous aurez tous à cœur de lancer des appels à la mobilisation. Ensuite, sur le fond, chacun est libre de lancer les appels qu'il souhaite. Nous avons travaillé dans ce sens, pour faciliter les choses, notamment sur le registre et vous le savez, le lien avec les listes électorales. La dématérialisation est maintenant actée et active. Vous pouvez vous inscrire au registre en ligne. Vous pouvez vous désinscrire du registre en ligne. Et vous pouvez aussi vous transférer lorsque vous changez de pays de résidence sans revenir en France, et faire les différents transferts. Donc, si vous le voulez bien, lancez bien ces appels-là pour relayer cela.

Nous avons aussi mis en place le site Retourenfrance et je salue ma prédécesseure, Hélène CONWAY-MOURET, qui est présente aujourd'hui, avec laquelle nous avons beaucoup travaillé sur ces sujets, sur la problématique de faciliter les démarches de retour, mais aussi de les recenser, pour que vous ayez la feuille de route, lorsque vous rentrez en France. Il est très important, y compris pour nos compatriotes qui reviennent, de s'inscrire à temps sur les listes dans notre pays, parce que sinon, par définition, leur voix tombera.

Ces travaux-là sont évidemment à votre disposition. Je ne doute pas que vous aurez des documents très synthétiques qui pourront vous être adressés très rapidement. Avec la DFAE, il y aura une communication gouvernementale sur la mobilisation électorale, c'est un premier message que je souhaitais vous faire parvenir.

Un deuxième message concerne la rentrée scolaire et la situation de l'enseignement scolaire à l'étranger. J'étais encore la semaine dernière au Liban, pour faire d'une certaine manière, même si c'était en fin de mois de septembre, la rentrée de notre beau réseau d'enseignement à l'étranger, dont vous savez que j'ai moi-même été un élève. Je suis maintenant un ancien élève. Nous étions au Liban pour inaugurer les nouveaux locaux du grand lycée franco-libanais. Ce réseau est une grande fierté pour notre pays. Pour vous, c'est aussi un levier d'influence, y compris culturel, linguistique, économique et là-dessus, les choses sont positives. Nous avons constaté une augmentation du nombre d'élèves de 1,5 % au cours de l'année écoulée. Nous avons maintenant 341 000 élèves scolarisés dans ce réseau, géré par l'Agence. L'excellence ne se dément pas non plus, puisque 96,8 % des inscrits au baccalauréat ont été reçus cette année et 46 ont eu les mentions bien ou très bien. Je veux là-dessus aussi saluer à travers vous, l'excellence des équipes pédagogiques et administratives de notre réseau, les parents d'élèves qui s'impliquent et, bien sûr, les élèves qui sont les premiers bénéficiaires. Nous avons une stabilité sur le nombre d'élèves français, 125 000 et une augmentation du nombre d'élèves étrangers, de plus de 3 %, qui s'établit maintenant à 216 000 élèves. Cela prouve l'attractivité de ce système, car quelle plus belle marque de confiance, pour des parents, que de confier leurs jeunes, leurs enfants, à l'Éducation nationale française, à l'enseignement français. C'est évidemment une preuve d'étroitesse des liens dans de nombreux endroits.

Sur les bourses, je sais que c'est un thème très sensible et important pour vous, que nombre d'entre vous siègent dans les commissions d'attribution des bourses, je veux vous dire où nous en sommes en cette rentrée. Pour 2016, les besoins étaient estimés à 106 millions d'euros. Sur 125 000 élèves français, près de 26 000, c'est-à-dire un peu plus d'un sur cinq, 21 %, bénéficient d'une bourse, et ce montant est en légère augmentation sur l'année 2016/2017. Vous êtes tous des acteurs très importants, y compris sans doute de l'augmentation du nombre de bourses, parce que vous expliquez, vous informez, vous relayez les différentes informations. C'est évidemment très important pour que personne ne soit éloigné du système d'enseignement pour des raisons financières tenant à la situation de ses parents.

Pour 2017, le montant de la dépense est estimé à 109,5 millions d'euros et sera couvert d'une part par des crédits budgétaires d'un peu plus de 100 millions d'euros, et d'autre part par un prélèvement sur la soultre comptable – vous connaissez ce mécanisme – de près de 13 millions d'euros. Voilà où nous en sommes. À ce stade, nous n'avons pas d'inquiétude sur le fait que les besoins exprimés puissent être couverts. Mais, là aussi, je vous redis, comme j'ai eu l'occasion de le faire déjà à plusieurs reprises, que nous regardons avec vous, Monsieur le Directeur, et avec mon Cabinet, l'ensemble des situations individuelles qui nous sont soumises. Il est toujours possible qu'il y ait, ici ou là dans le système, des problèmes et des difficultés. Je sais aussi pouvoir compter sur vous pour signaler cela. Cela fait partie de votre mission et vous y êtes particulièrement attentifs.

Un troisième message pour vous parler des services publics qui vous sont dus et qui sont dus aux Français de l'étranger comme à l'ensemble des Français en métropole et outremer, nous avons énormément travaillé là-dessus aussi pour simplifier les démarches. Nous en avions parlé à la dernière session, nous avions d'abord expérimenté la mise en place du référentiel Marianne dans les consulats. Je veux remercier très sincèrement les postes consulaires, les agents consulaires, qui se sont impliqués là-dedans, qui se sont saisi de ce travail, y compris pour valoriser la qualité de leur mission et de leur travail, pour pouvoir l'améliorer quand il y avait besoin, aller sur de nouveaux standards. Nous généralisons maintenant le déploiement du référentiel Marianne. Cela veut dire, pour nos concitoyens, des choses opposables en termes de délai de réponse, de qualité de réponse et de qualité du service public qui leur est rendu. Là-dessus aussi, je crois que c'est quelque chose qui est important pour vous. Cela se matérialise déjà dans beaucoup de consulats. N'hésitez pas à nous faire remonter des difficultés qui peuvent exister.

Je vous ai parlé du registre, je ne m'y attarde pas, mais c'est quelque chose qui était très attendu et qui est maintenant réel.

La double-comparution, qui est un peu le *running gag* de nos Assemblées et de nos rencontres, puisque depuis le lendemain de ma nomination, je vous en parle, et ce n'est toujours pas réalisé. Maintenant, nous sommes vraiment dans la phase définitive et je vous demande, Monsieur le Directeur, mais je sais que vous y êtes attentif, de veiller à ce que dans les semaines qui viennent, maintenant, cela puisse se déployer. Il est prévu que d'ici la fin de l'année, cela soit effectif. Je vous ai indiqué un certain nombre de problèmes. Il y a eu des problèmes liés à de l'inertie, des difficultés, etc. ; j'en prends ma part de responsabilité. Il y a eu des problèmes liés à la situation sécuritaire générale que, pour le coup, j'assume parfaitement, et qui ont conduit à des reports, parce qu'avec le ministère de l'Intérieur, nous avons été extrêmement attentifs à la fiabilité de la délivrance des titres, aux différents protocoles qui doivent être là, pour qu'aucun titre ne puisse être contestable et qu'il ne puisse pas y avoir de soupçons, de filières, de fraudes. Je pense que là-dessus, nous pouvons tomber d'accord, il était nécessaire de le faire, même si au démarrage, il y a eu d'autres types de difficultés.

Dans les mois à venir, nous allons évidemment continuer à travailler ensemble. Le Gouvernement travaille jusqu'au dernier jour. Ensuite, les Français choisiront ce qu'il se passe. J'aurai toujours plaisir à pouvoir échanger avec vous, à vous rencontrer et à essayer de faire avancer les choses. Cela a fonctionné sur beaucoup de thèmes. Vous avez été nombreux, y compris en préparation de cette Assemblée, à insister sur les questions sécuritaires pour nos ressortissants français à l'étranger. La sécurité dans les écoles, vous savez que c'est une priorité et que nous en tirons des conséquences précises, puisque pour l'année qui

vient, près de 14 millions d'euros seront consacrés aux travaux de renforcement de la sécurité des établissements du réseau. Chaque fois que je me rends dans un lycée, je ne prétends pas être en mesure de faire moi-même des inspections sécuritaires. C'est un métier à part entière, mais nous échangeons avec les proviseurs, avec les postes, pour voir comment faire. Et là-dessus aussi, nous avons été un certain nombre, ici, à être scolarisés dans ce réseau-là. Nous savons bien que lorsqu'il y a des situations de crises internationales, les écoles françaises peuvent devenir des cibles. Je l'ai vécu dans mon enfance et ma jeunesse ; je suis extrêmement attentif, avec évidemment Jean-Marc AYRAULT au tout premier chef, à ce sujet-là. Nous y veillons.

Nous veillons aussi à la sécurité des emprises françaises et des entreprises françaises. À plusieurs reprises, le Centre de crise, dont l'ancien directeur est présent ici aujourd'hui, a fait des réunions spécifiquement consacrées à cela. Parce que c'est absolument indispensable et donc, là-dessus aussi, attention particulière, lien permanent. Merci à tous ceux qui font remonter des informations fiables – il ne s'agit pas de réagir à la moindre chose –, mais dès qu'il y a quelque chose et des problèmes, il faut nous le notifier, les indiquer aux postes et je sais que là-dessus, les échanges sont également permanents, nous y faisons très attention.

Un dernier mot pour vous dire qu'à travers vous, à travers notre réseau diplomatique et consulaire, nous sommes aussi en mesure de réactualiser en permanence le site des conseils aux voyageurs. Vous savez qu'il est hébergé sur le domaine du Quai d'Orsay. Tout le monde ne le sait pas, il est actualisé plus de mille fois par an. C'est-à-dire, en temps réel, pays par pays, situation problématique par situation problématique et à partir de toute une série d'informations qui nous remontent des postes, de l'analyse de ce que peut dire la presse générale, mais aussi des remarques des uns et des autres, et en particulier bien sûr des élus. C'est un outil extrêmement précieux, qui permet à nos communautés expatriées d'avoir une information à jour ; qui permet aussi aux Français d'avoir une situation à jour là-dessus.

Voilà, je ne veux pas être beaucoup plus long. J'ai promis que l'on ménage un temps important pour l'échange, donc je veux vraiment ménager ce temps. Je souhaite une excellente session à l'Assemblée, ici. Je prendrai vraiment connaissance, avec beaucoup d'intérêt, des différents travaux que vous mènerez et des restitutions que vous ferez. Je conclus en disant un mot, ce n'est pas tellement toujours le cas, mais pour saluer quelqu'un avec qui vous avez pu travailler au long cours tout au long des dernières années, auprès de Hélène CONWAY-MOURET, auprès de Fleur PELLERIN et auprès de moi, c'est-à-dire Dominique DEPRIESTER, conseiller dans ces différents cabinets, qui est lui-même un ancien Français de l'étranger, qui tout au long de ces années, a porté, auprès des différents membres du gouvernement, les réformes qui ont été faites, sur la représentativité, sur l'institution de vos travaux et les différentes réformes, sur la dématérialisation, sur les réformes très concrètes, aussi sur beaucoup de cas particuliers que vous lui avez transmis directement. Il quittera ses fonctions d'ici quelques jours, donc, je voulais aussi l'associer à l'ensemble de mon propos, en tout cas à ce qui était pertinent dans ce propos-là et le remercier très sincèrement, je pense au nom de beaucoup de vous, pour son travail.

(Applaudissements).

Maintenant, je me tais vraiment !

## **Monsieur le Président**

Temporairement, je l'espère.

## **QUESTIONS-REPONSES**

### **Monsieur le Président**

Comme vous l'avez souhaité, Monsieur le Ministre, nous allons passer la parole à chacun des présidents de groupe ou de leurs représentants, pour une intervention que vous avez souhaitée politique.

Normalement, la parole serait à Monsieur Alain-Pierre MIGNON ou à son représentant.

*Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Alain-Pierre MIGNON, du groupe Alliance de la droite, du centre et des indépendants.*

### **Monsieur Alain-Pierre MIGNON, conseiller élu de la circonscription « Asie et Océanie »**

Bonjour, Monsieur le Ministre,

Nous vous espérons en grande forme.

**Monsieur le Ministre Matthias FEKL**

En doutez-vous ?

**Monsieur Alain-Pierre MIGNON**

Je n'en doute pas.

L'AFE est une Assemblée démocratique de représentation qui défend les intérêts de nos compatriotes à l'étranger. Cette Assemblée est une institution attentive aux droits et aux intérêts des Français résidant à l'étranger. Le monde est instable et menaçant, et pourtant, nous sommes tous les premiers sur le terrain, nous sommes parmi les premiers acteurs du rayonnement de la France, nous prenons trop souvent des risques économiques, familiaux, sanitaires, ces expériences qui ont mêlé nos talents, nos connaissances, des cultures, des mentalités, des marchés extérieurs, notre facilité à parler plusieurs langues, nous motivent à construire cette relation entre la métropole et nos communautés de l'étranger.

Pour toutes ces conditions, alors que notre pays traverse une série d'épreuves, voire de drames, qui impactent aussi les Français de l'étranger, il est dommage que le gouvernement se montre aussi indifférent par rapport aux outils budgétaires qui lui permettraient, à lui et à son réseau, d'aider son réseau d'exception (élus, CFE, institutions diverses), afin de mieux de résister aux crises auxquelles elle a à faire face.

C'est pourquoi nous nous étonnons du peu de cas que le gouvernement fait de la défense d'environ trois millions de Français résidents, notamment dans les domaines fiscaux et budgétaires. 62 millions d'euros ont été débloqués pour la sécurité de nos biens à l'étranger, déclaration faite de la dernière conférence des ambassadeurs. Notre question est : qu'en est-il réellement ? Qui est concerné ? De quelle information disposez-vous ? 1,3 milliard d'euros, c'est la part rapportée par les Français de l'étranger à la CSG/CRDS, depuis 2012. Depuis la condamnation du gouvernement par le Conseil d'État, où en sont les remboursements pour les résidents de la Communauté européenne et que compte faire le gouvernement pour rembourser les résidents hors Communauté européenne, qui subissent une rupture d'égalité en matière fiscale ?

Enfin, 2,9 millions d'euros en 2017 au lieu de 3 millions en 2016, voilà le bilan de la baisse du budget de l'action extérieure de l'État. Comment le gouvernement justifie-t-il cette baisse importante, alors que notre pays a tant besoin de toutes ses capacités pour peser dans ce monde instable ?

**Monsieur le Président**

Merci, Monsieur MIGNON.

**Monsieur Alain-Pierre MIGNON**

Ce n'est pas terminé.

**Monsieur le Président**

Excuse-moi, je croyais que tu avais fini. Je trouvais que tu avais fait court...

**Monsieur Alain-Pierre MIGNON**

J'en ai encore un petit peu, j'ai quelques chiffres encore.

24 milliards d'euros de déficit du commerce extérieur de la France au premier semestre et ce, malgré le prix des matières premières qui n'a jamais été aussi bas, en dépit de la mise en place de la diplomatie économique qui est supposée inverser cette tendance. Il est exact, Monsieur le Ministre, que nous-mêmes qui faisons partie de cette diplomatie économique, c'est effectivement une brillante idée, mais l'application en est très compliquée. Le format actuel est-il véritablement le format idéal ? Ne faudrait-il pas le repenser, le retravailler ? Vous avez bien compris que nous sommes là pour essayer de faire avancer les lignes et souvent, nous rencontrons plus de difficultés que d'avantages, à essayer d'organiser avec les ambassades, les fonctionnaires, des activités commerciales sur le terrain.

Enfin, si en matière de sécurité, le gouvernement semble avoir pris les choses en main après la catastrophe de Nice, qu'en est-il pour les Français de l'étranger ? Merci, Monsieur le Ministre.

(Applaudissements).

**Monsieur le Président**

Merci, Monsieur MIGNON. Excusez-moi pour cette interruption.

*Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Mehdi BENLAHCEN, pour le groupe Français du Monde, Écologie et Solidarité.*

**Monsieur Mehdi BENLAHCEN, conseiller élu de la circonscription « Péninsule ibérique »**

Bonjour, Monsieur le Ministre,

Monsieur le Ministre, mes Chers Collègues,

Nous sommes aujourd’hui le lundi 3 octobre, un lundi noir pour les femmes polonaises et pour nous tous, solidaires de leur cause. Nous nous sommes habillés en noir aujourd’hui, pour marquer notre indignation face au vote du Parlement polonais contre le droit à l’avortement. La loi « sauvons les femmes », qui a été proposée par la gauche polonaise et qui s’apprête à être rejetée, en revanche, se proposait de légaliser l’avortement, et surtout, de mettre en place sur les droits sexuels et la santé reproductive, l’éducation, la contraception et la prévention. Cela doit nous inciter à rester vigilants, y compris en France, où face aux tentations réactionnaires, il est nécessaire de réaffirmer le droit des femmes à disposer de leur corps librement. Le combat des droits des femmes, c’est celui des droits humains, du développement humain, de la dignité humaine, des valeurs fondamentales pour notre groupe. Le groupe Français du monde, Écologie et Solidarité se félicite de retrouver ses valeurs de défense de la dignité humaine dans les choix budgétaires du gouvernement pour le PLF 2017.

Monsieur le Ministre, il ne nous a pas échappé que malgré un contexte budgétaire contraint, la France augmente le budget d’aide au développement de 400 millions d’euros. J’en veux pour preuve l’augmentation du budget du partenariat en matière d’objectifs du développement durable (+45 %), l’augmentation du budget pour l’Agence de développement (+32 %), l’augmentation du Fonds d’urgence humanitaire (+8 %) et l’augmentation du budget d’AFETI Expertise France (+21 %). Nous saluons l’effort de générosité et de solidarité de la France dans le contexte international de crise de réfugiés et des migrants en général. Nous, Françaises et Français de l’étranger, sommes des migrantes et des migrants parfois confrontés au racisme et à la discrimination dans nos pays d’accueil. C’est pourquoi, au sein du groupe Français du monde, Écologie et Solidarité, nous nous indignons contre les référendums xénophobes, contre les nouveaux murs de Berlin qui s’érigent aux frontières orientales de notre Europe, et en France contre ceux qui cherchent à attiser la haine de l’autre, en organisant des manifestations contre l’accueil des migrants dans les territoires.

Monsieur le Ministre, enfant de Toulouse, puis de Perpignan, j’ai grandi avec la mémoire des camps d’accueil pour les réfugiés de la guerre d’Espagne. Nous devons retenir les leçons de l’histoire. Nous connaissons aujourd’hui l’héritage positif de cette migration et la manière dont elle a enrichi la France. Nous demandons par ailleurs que la solidarité que le gouvernement promeut en France soit aussi effective auprès des Français de l’étranger. À cet égard, nous appelons le gouvernement à tenir ses engagements quant à la sanctuarisation de l’aide sociale pour nos compatriotes les plus fragiles à l’étranger. Si nous nous félicitons en outre du volontarisme de la France sur l’aide au handicap à travers la création de l’observatoire pour les élèves à besoins éducatifs spécifiques, outil nécessaire pour intégrer au mieux l’ensemble des enfants français désirant s’inscrire dans le réseau AEFE, nous nous inquiétons cependant de la stagnation du budget de ce dernier, alors que le nombre d’élèves à l’intérieur du réseau n’a jamais été aussi important et au moment même où l’on nous annonce un nouveau prélèvement de 13 millions d’euros sur les fonds de roulement des EGD. Nous constatons également avec regret que le budget des bourses scolaires est en diminution de 5 millions d’euros. Nous avons conscience que cette baisse est due à une consommation insuffisante de l’enveloppe ; néanmoins, nous déplorons la rigidité de certains postes consulaires, sur l’application des instructions. Nous savons les conseillers consulaires attentifs aux situations particulières des familles, et nous connaissons leur volonté de remonter les quotités des familles dont le reste à payer est encore insoutenable. Malheureusement, l’autocensure de certains postes ne permet pas de relever ces quotités. Si c’était le cas, Monsieur le Ministre, il y a fort à parier que l’ensemble de l’enveloppe serait dépensé.

Nous considérons également qu’il est nécessaire de conditionner tout financement des établissements scolaires, y compris les versements des bourses à une exigence de maîtrise des frais de scolarité et à une intégration plus forte de la mixité sociale dans les projets d’établissement. Ce serait le moyen de rendre la gestion de certains établissements plus exemplaires.

Enfin, l’exemplarité, il doit aussi en être question lorsque l’on est élu de la nation. Le groupe Français du monde, Écologie et Solidarité déplore que certains élus consulaires ne soient pas résidents dans leur circonscription d’élection, Monsieur le Ministre. Cela est regrettable pour nos concitoyens qui peuvent alors ne pas avoir accès à l’élu de proximité que la loi du 22 juillet 2013 était censée leur offrir. Siéger à l’AFE, ce ne sont pas que des droits, mais en premier lieu un devoir d’éthique envers les citoyens qui nous ont élus.

Merci beaucoup.

(Applaudissements).

## Monsieur le Président

Merci.

*Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Richard ORTOLI, du Groupe IDéE.*

## Monsieur Richard ORTOLI, conseiller élue de la circonscription « États-Unis d'Amérique »

Monsieur le Ministre, Chers collègues,

Merci d'être parmi nous aujourd'hui.

Je parle de la part du groupe IDéE, pour souligner le fait que nous avons des idées, et je voudrais attirer votre attention sur l'article 12 de la loi du 22 juillet 2013, qui dit que le gouvernement peut consulter l'Assemblée des Français de l'étranger pour des questions diverses, notamment des questions d'ordre général. Vous savez peut-être que nous sommes, certains et beaucoup d'entre nous, un réservoir d'expertise. Comme vous, certains d'entre nous avons une double, voire une triple ou quadruple culture ; nous parlons plusieurs langues ; nous sommes à la fois Français, mais aussi du pays dans lequel nous vivons et ce qui nous étonne toujours un peu, c'est que nous ne sommes pas consultés pour des questions d'ordre général, je parle notamment des traités bilatéraux, avec des conséquences inattendues. Par exemple, en tant qu'avocat, je me fais un peu de publicité, si vous me le permettez, je suis souvent consulté suite aux séquelles inattendues de FACTA, mais aussi de la directive européenne concernant les successions, qui a beaucoup compliqué les choses, pour beaucoup de Français qui résident à l'étranger. Notre collègue canadien attire mon attention sur la convention entre le Québec et la France sur la reconnaissance effective des diplômes et des compétences, qui n'est pas du tout reconnue au Québec, etc. Il y a donc des domaines d'expertise sur lesquels nous pourrions être consultés et sur lesquels nous devrions l'être, parce que cela vous faciliterait la tâche, et pour lesquels, malheureusement, nous ne le sommes pas.

Je félicite le réseau consulaire, parce que nous sommes consultés sur les questions électorales. Nous avons d'ailleurs dans peu de temps au consulat de New York, une réunion pour parler des questions électorales, c'est une très bonne chose. Ce n'est donc pas du tout pour nous plaindre, mais simplement pour attirer votre attention sur ce réservoir d'expertise que nous sommes et donc vous devriez profiter à notre avantage réciproque.

Merci beaucoup.

(Applaudissements).

*Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Jean-Louis MAINGUY, pour les non-inscrits.*

## Monsieur Jean-Louis MAINGUY, conseiller élu de la circonscription « Asie centrale et Moyen-Orient »

Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Ministre,

La loi de réforme de l'AFE, dont mes collègues viennent de parler, en date du 22 juillet 2013, s'était proposée, je cite :

*« De renforcer la démocratie de proximité en créant une nouvelle catégorie d'élus locaux que sont les conseillers consulaires ».*

Siègeant dans 130 circonscriptions consulaires, ces conseillers au nombre de 443 étaient donc bien plus nombreux que les 155 conseillers de l'ancienne AFE qui représentaient jusque-là les quelques 2 millions de Français établis hors de France. Les 443 conseillers consulaires ont été élus en leur sein, nous le savons, les 90 conseillers de la nouvelle AFE que nous sommes, et qui représentent mondialement 16 zones géographiques regroupant plusieurs circonscriptions consulaires. Pour ma part et à titre d'exemple, la circonscription Asie centrale et Moyen-Orient regroupe sept circonscriptions consulaires étendues sur plus de 20 pays différents. Le constat que nous pouvons faire au terme de deux années d'exercice est le suivant : d'une part, les conseillers consulaires assurent sur le plan local des 130 circonscriptions consulaires, un service et une présence de proximité efficaces et donc conformes au souhait de la loi de réforme ; d'autre part, les 16 circonscriptions par zone, dont dépendent les conseillers à l'AFE, étant beaucoup trop étendues géographiquement, aucune visite de proximité, aucun travail de synthèse n'a pu être établi ou fait à ce jour, pour remonter jusqu'en métropole les informations de certaines zones ou de certains pays, ainsi que les demandes des conseillers consulaires qui y résident, lorsqu'il y en a. Cette impossibilité est due à deux facteurs : un premier facteur qui est un facteur temps, voyager dans 20 pays ou plus pour aller au contact de nos compatriotes n'est peut-être pas une chose tout à fait facile. Et un second facteur, financier celui-là, nous pouvons aisément imaginer ce que ces nombreux déplacements pourraient entraîner de dépenses. Pour le facteur temps, je pense qu'en tant que conseiller à l'AFE, nous

pourrions éventuellement résoudre le problème. C'est le second facteur financier qui pose problème. Comment, Monsieur le Ministre, faire évoluer la réforme et rendre plus précis, plus complémentaires, les travaux de proximité des conseillers consulaires, avec les travaux de notre Assemblée et répondre ainsi à l'argument majeur de la réforme de 2013, à savoir renforcer la démocratie de proximité et pouvoir surtout en rendre compte auprès des instances de métropole ? Merci.

(Applaudissements).

### **Monsieur le Président**

Je remercie les quatre intervenants. Je vous propose, Monsieur le Ministre, si vous le souhaitez, de répondre.

*Monsieur le Président donne la parole à Monsieur le Ministre Matthias FEKL.*

### **Monsieur le Ministre Matthias FEKL**

Je vais évidemment répondre à tout le monde. D'abord, sur vos interventions de fond, et dans aucune des interventions, il n'y avait l'idée que peut-être des élections arrivent... Mais, sur les questions de sécurité, je vous ai apporté un certain nombre de précisions dans mon propos. Des débats parlementaires sur le budget vont avoir lieu maintenant, mais nous sommes à votre disposition, tout au long du débat parlementaire et une fois que le budget est voté et que les décrets de répartition viendront indiquer des précisions, pour vous dire vraiment très précisément, pays de résidence par pays de résidence, quels seront les fonds alloués. Ce sont des informations publiques, c'est de l'argent public, c'est le budget de la nation et nous pouvons parfaitement vous dire où l'argent est employé, quelles sont les priorités, etc. Donc, Monsieur le Directeur, évidemment, nous ferons cela tout au long des différentes étapes.

Ensuite, sur les questions de fiscalité et de budget, il y a une petite contradiction. On ne peut pas d'un côté dire qu'il y a trop d'impôts et de l'autre côté qu'il faudrait augmenter l'ensemble des budgets. Je ne suis pas magicien et je ne sais pas comment faire d'un côté, des baisses massives d'impôts que certains proposent et par ailleurs augmenter les dotations partout. Cela n'existe pas. C'est de la démagogie. Je ne dis pas que c'est ce que vous envisagez, mais il faut être cohérent. Vraiment, il faut être cohérent. Et nous, ce à quoi nous avons veillé, contestable ou pas, on peut toujours débattre des choix, c'est à ce que les Français de l'étranger soient mis à contribution, évidemment au même titre que les Français dans leur ensemble, mais qu'ils ne soient pas plus pénalisés, dans un contexte budgétaire très compliqué, que vous connaissez comme tout le monde, mais qui ne date d'ailleurs pas d'hier, qui est une constante. Donc, dans les différents chiffres que je vous ai indiqués, sur la scolarité, la sécurité, le maintien d'un réseau diplomatique universel, dont nous sommes l'un des rares pays au monde à pouvoir disposer, tout cela, ce sont des choix. Il y aurait pu y avoir d'autres types de choix. Certains auraient pu me proposer de supprimer une partie du réseau diplomatique et consulaire, ce que font un certain nombre d'autres pays, et ce qui est envisagé, y compris dans les débats pour l'année prochaine, par certains, de supprimer purement et simplement le réseau tel qu'il existe aujourd'hui dans des parties de notre pays. Encore une fois, c'est un débat, chacun ensuite se fait son image, mais nous avons essayé, avec Laurent FABIUS d'abord, avec Jean-Marc AYRAULT maintenant, de toujours être très attentifs à ce sujet-là. J'y reviendrai quand je parlerai tout à l'heure des questions d'aide sociale, mais là-dessus, les besoins sont maintenus. Je détaillerai cela à une autre réponse, mais vraiment, nous avons essayé de veiller à cela.

Ensuite, encore une fois, politique par politique, on peut critiquer, mais globalement, aujourd'hui, les Français de l'étranger sont mis à contribution à la même hauteur, en moyenne, que les Français ici en France. C'est un choix politique qui s'assume et qui peut être porté comme cela. Ensuite, chacun est évidemment libre de penser ce qu'il souhaite.

Sur la sécurité, parce que vous avez raison d'insister là-dessus, en particulier après les vagues d'attentat qui ont frappé notre pays, encore une fois, il y a une attention toute particulière, nous vous donnerons toutes les informations détaillées pour les écoles, pour les emprises et pour les entreprises, pour que vous puissiez voir là-dessus. En sachant que, comme vous le savez aussi bien que moi, il n'y a pas de situation de risque zéro. Pas situation de risque zéro en France, pas non plus à l'étranger, beaucoup de pays dans lesquels vous vivez sont particulièrement sensibles à la question sécuritaire, d'où, de la part de nos postes, une attention redoublée aussi. Et, sur CSG et CRDS, là-dessus, je vous ai déjà indiqué quelle était la position du gouvernement qui n'a pas varié depuis. Cela est suivi au ministère du Budget, mais cela sera fait concernant l'Union européenne. Le droit sera totalement appliqué. Cela ne sera pas fait en dehors. Je sais que cela ne vous plait pas, mais c'est la position du gouvernement qui n'a pas varié.

(Applaudissements).

Mais, c'est la position, vous la connaissez, vous pouvez la critiquer, mais elle n'a pas bougé.

Sur les différentes préoccupations que vous avez indiquées, d'abord sur le droit à l'avortement, vous savez que le gouvernement français en assure désormais la gratuité ici. C'est une décision gouvernementale, cela concerne notre pays, cela n'en concerne pas d'autres pays, mais vous voyez bien la philosophie qui est la nôtre sur ce sujet et qui est au rendez-vous pour

ce qui concerne la France. Nous sommes très attentifs à la question de la solidarité. Le budget des aides sociales auquel vous avez fait référence et auquel beaucoup d'entre vous sont attentifs sera préservé dans le projet de loi de Finances de 2017. Je me suis mobilisé sur cela et Jean-Marc AYRAULT en personne s'est beaucoup mobilisé, à plusieurs reprises, au plus haut niveau, pour que ce budget soit sanctuarisé. Nous savons qu'y compris à l'étranger, contrairement aux caricatures qui existent pour beaucoup, il y a des situations sociales compliquées. Vous le savez bien, puisque vous vous en occupez, donc là-dessus, les choses sont claires et précises pour l'année prochaine.

Sur les bourses, nous avons le débat fréquemment, nous l'avons encore eu ce matin, les besoins sont couverts. Nous ne sommes pas sur de l'affichage de budgets qui augmentent alors que derrière, la consommation serait moindre. Vous pourriez, à juste titre, nous le reprocher et nous dire que ce n'est pas un budget sincère. Nous souhaitons couvrir les besoins. Encore une fois, s'il y a des problèmes particuliers, des situations particulières, je suis vraiment personnellement à votre disposition pour les regarder et les examiner, le Cabinet et les services font cela au cas par cas et je suis à votre disposition là-dessus.

Ensuite, sur la question du fonctionnement de l'Assemblée et des liens avec le gouvernement, plusieurs choses là-dessus. D'abord, mon sentiment, j'espère qu'il est partagé, c'est que les liens de travail, notamment à l'occasion de ces Assemblées, mais aussi à l'occasion des déplacements et à l'occasion des travaux que beaucoup d'entre vous me transmettent directement, sont positifs. S'est installé progressivement, grâce à tout le monde et grâce surtout à la qualité de votre travail dans les commissions et dans les différentes instances de l'Assemblée, vraiment quelque chose qui est en phase avec la décision politique et qui est utile. Nous ne sommes pas toujours d'accord, heureusement, mais il y a beaucoup de travaux qui nourrissent les réflexions et les décisions du gouvernement, y compris sur le budget. Si sur les thèmes budgétaires, vous n'exprimez pas, vous, des priorités, certainement, ou si vous exprimez d'autres priorités, les choses seront évidemment prises en compte. Donc, ce constat-là, je pense, est important pour votre Assemblée. C'est indispensable et vraiment, je veux saluer à travers le Président, tous les membres de l'Assemblée. Il est indispensable que ce travail concret, de terrain et de propositions demeure, parce que c'est la légitimité et la raison d'être de cette Assemblée. Après, est-ce que l'on peut renforcer les choses ? Sûrement. Là-dessus, je suis preneur de suggestions. Vous avez commencé là-dessus, comment davantage vous saisir, comment avoir un lien plus fort ? Vraiment, je suis prêt à tout regarder. Sur ce qui est des traités internationaux, il faut regarder, parce que la Constitution fixe quand même assez précisément ce qui est fait, le lien avec le Parlement, etc. Je suis favorable à renforcer le lien, le rôle du Parlement, y compris sur ces sujets-là, donc a fortiori, cela vaut pour des assemblées d'élus, mais le cadre est quand même assez précis. Mais vraiment, toutes les propositions que vous pourrez faire pour que l'Assemblée soit encore plus impliquée dans les différentes décisions, je prendrai, sans ajouter des lourdeurs ou des consultations obligatoires dans tous les sens qui, pour le coup, paralyseront au final l'action publique, mais que l'on ait cette réactivité-là, vraiment, très volontiers. Après, il y a petite question que vous avez principalement posée sur les budgets, en réalité, et sur comment vous facilitez l'exercice de votre mission. Je suis très attentif à cela, mais en même temps, je ne vais pas non plus aujourd'hui vous faire de grandes annonces là-dessus. Vous le savez, d'ailleurs. Il y a un budget, il est sûrement compliqué dans beaucoup de régions, notamment sur celles de vos circonscriptions d'élection qui couvrent plusieurs pays, pour que vous puissiez en permanence être sur le terrain autant que vous le souhaitiez. Le constat est partagé. Après, le contexte budgétaire est tel qu'il est, donc je ne peux pas, là-dessus, vous promettre monts et merveilles, mais évidemment, nous savons que pour beaucoup d'entre vous, non seulement vous laissent beaucoup de temps, mais certains y laissent même de l'argent et contribuent de leur poche. Ce n'est pas satisfaisant. L'énoncer, c'est facile ; régler le problème, c'est plus compliqué et je ne le ferai pas aujourd'hui devant vous. Mais, en tout cas, merci aux quatre présidents de leurs interventions.

Travaillez bien, cette semaine. Il est extrêmement important qu'il puisse y avoir, en vue du budget, en vue des problématiques sur lesquelles vous allez plancher tout au long de la semaine, des propositions opérationnelles, dont certaines, sûrement, pourront être mises en œuvre rapidement. D'autres seront de toute façon versées au débat pour la suite. Mais, vous témoignerez ainsi une fois de plus que vous êtes une Assemblée vivante, réactive, au cœur de l'actualité, au cœur des problématiques, aussi, de nos concitoyens, partout dans le monde.

Merci à vous.

(Applaudissements).

## Monsieur le Président

Nous allons passer aux questions, mais avant, je voudrais profiter de ce changement pour saluer Mesdames et Messieurs les Parlementaires, Sénatrices et Sénateurs qui sont ici aujourd'hui, ainsi que les différents responsables d'administration qui suivent nos travaux, plus, me dit-on, certains conseillers consulaires également.

Merci à tous.

*Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Olivier PITON, pour le groupe Alliance de la droite, du centre et des indépendants.*

**Monsieur Olivier PITON, conseiller élu de la circonscription « États-Unis d'Amérique »**

Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Ministre,

Mesdames et Messieurs les Parlementaires,

Mesdames et Messieurs les membres de l'Administration, Mes Chers Collègues,

Tout en restant dans le cadre que vous venez de définir, de concorde et de respect qui nous sied très bien, y compris en période préélectorale...

**Monsieur le Ministre Matthias FEKL**

Cela n'empêche pas de se dire les choses.

**Monsieur Olivier PITON**

Cela n'empêche nullement de se dire les choses et, si vous m'y autorisez, je souhaiterais revenir sur la problématique de la CSG, d'abord pour donner acte au gouvernement et à l'administration fiscale d'avoir débuté les remboursements pour les contribuables qui ont été indûment assujettis depuis l'année 2012, de l'ordre de 320 millions d'euros par an environ, je parle des contribuables de la zone de l'Espace économique européen, et qui ont donc commencé à obtenir les remboursements.

Ma première question est la suivante : avez-vous les informations sur le nombre de nos concitoyens qui ont déjà pu obtenir ces remboursements ? Avez-vous des chiffres à nous communiquer un petit peu plus précis, de sorte que nous soyons, nous-mêmes, en mesure de les communiquer ?

Ma deuxième question tient à la méthode. Afin de respecter le délai de prescription fiscal, c'est à l'assujetti, au contribuable de faire la démarche auprès de l'administration fiscale, pour obtenir le remboursement du trop-perçu. Comme un certain nombre de parlementaires se sont approprié cette question, je souhaitais savoir s'il était possible de mettre en place, ce qui permettrait au contraire à l'administration de pouvoir devancer la demande des contribuables, dont un certain nombre d'entre eux ne sont peut-être pas totalement au fait de la manière de pouvoir récupérer leurs fonds, si donc l'administration pouvait anticiper cette demande et donc, procéder au remboursement, sans qu'au préalable, l'assujetti fasse cette demande et cette démarche.

Et puis, dernier aspect, si j'ai attribué un bon point au gouvernement sur les contribuables qui ont été assujettis à la CSG et à la CRDS, hors de l'Espace économique européen, je vous attribue un bien mauvais point puisque le gouvernement refuse toujours de rembourser ceux de nos compatriotes qui résident hors Europe et ait décrété le maintien d'une inégalité de traitement fiscal entre Français de l'étranger. Nous espérons que soit ce gouvernement, soit le suivant, réfléchira à nouveau à cette position, pour maintenir, ou du moins arriver à parvenir à une égalité fiscale qui nous semble absolument naturelle.

Je vous remercie.

(Applaudissements).

*Monsieur le Président donne la parole à Monsieur le Ministre Matthias FEKL.*

**Monsieur le Ministre Matthias FEKL**

Merci pour votre intervention et vraiment, évidemment, il est parfaitement normal de se dire les choses. Vous êtes des élus et il est parfaitement normal que vous portiez la parole, il n'y a aucun souci là-dessus. Bien noté sur l'aspect regret ; sur l'aspect avenir, nous verrons. Quel que soit le cas de figure, nous verrons ce qui sera décidé sur ce sujet-là et la nature des promesses que les uns et les autres feront et/ou tiendront. Ensuite, sur les informations précises, non, pas de chiffres à ce stade. Je me suis tourné vers vous, pas de chiffres à ce stade, donc nous allons faire un point avec Bercy. S'il y a des chiffres, nous vous les communiquerons dans le courant de cette semaine, s'il y a des choses communicables. Franchement, je ne le sais pas. Si c'est le cas, vous pourrez transmettre ces informations dans les commissions compétentes. Et sur l'aspect démarches et sur qui pèse le poids de la démarche, nous allons regarder avec Bercy. Je vais demander à Bercy. Le site impots.gouv.fr a fait un gros travail, vous y avez fait allusion, sur faire connaître, etc. Nous allons voir si nous pouvons aller plus loin. Là, je ne peux pas vous répondre. Il y a vraiment une grosse implication. Parfois, dans ce genre de cas, on peut se dire, l'administration va être discrète pour que le moins possible de gens viennent réaliser leurs droits. Je crois vraiment que pour le coup ce n'est pas le cas et qu'à travers impots.gouv.fr, cela est relayé. Nous allons voir si plus peut encore être fait.

## Monsieur le Président

Merci.

*Monsieur le Président donne la parole à Madame Chantal PICCHARLES, pour le groupe Français du monde, Écologie et Solidarité.*

## Madame Chantal PICCHARLES, conseiller élu de la circonscription « Europe du Sud »

Merci, Monsieur, Chantal PICCHARLES, de Grèce, circonscription d'Europe du Sud, pour le groupe Français du monde, Écologie et Solidarité.

Monsieur le Ministre, il y a quelques décennies, notre amie la Sénatrice Monique CERISIER-BEN GUIGA dénonçait les différences de considérations entre les Français de France et les Français de l'étranger. Elle lançait le slogan : « Les Français de l'étranger sont des Français à part entière et non entièrement à part ». Or, actuellement, malheureusement, l'Éducation nationale semble mettre à part l'enseignement français à l'étranger, à le considérer comme étant de moindre importance, par exemple, en refusant des renouvellements de détachements à des enseignants établis avec leurs proches à l'étranger ; en créant de nouvelles règles : deux ans minimum en France à l'issue de l'année de stagiarisation\*, avant que les recrutés locaux aient la possibilité de réintégrer leur établissement d'origine du réseau des établissements français à l'étranger, et leurs familles. Il faut rappeler, en outre, que les recrutés locaux sont formés dans le réseau, sur les fonds du réseau. Je parle des IEN, IPR, conseillers pédagogiques, maîtres formateurs de l'AEFE. D'autre part, pourquoi imposerait-on la mobilité aux résidents, alors que nombre d'enseignants en France peuvent passer toute leur carrière dans la même académie, voire le même établissement. Monsieur le Ministre, le gouvernement est-il prêt à résoudre ces questions urgentes, à donner les moyens nécessaires au réseau des établissements français à l'étranger, à le traiter à l'égal d'une académie, à le reconnaître comme un réseau d'enseignement à part entière ?

Merci, Monsieur le Ministre.

(Applaudissements).

*Monsieur le Président donne la parole à Monsieur le Ministre Matthias FEKL.*

## Monsieur le Ministre Matthias FEKL

Merci pour votre message, en particulier la citation de Monique CERISIER-BEN GUIGA, que je reprends volontiers à mon compte et je pense que beaucoup de gens ici peuvent la reprendre à leur compte, parce que nous avons ce souci-là, justement, de tout faire pour que cette devise soit aussi une réalité.

Je ne partage pas votre constat sur le réseau. Nous savons bien qu'il y a des difficultés, mais c'est un magnifique réseau, c'est un des tout premiers au monde. Je vous ai indiqué les tout derniers chiffres par rapport à la rentrée, par rapport aussi aux sommes importantes qui étaient investies sur la rénovation, sur la sécurité, sur le travail. Après, la question ressources humaines, sur laquelle l'Agence, évidemment, se penche tout particulièrement. Nous sommes en lien permanent avec les responsables de l'Agence et le Directeur est là. Je le salue et le remercie pour sa présence. Il sera d'ailleurs avec vous dans de nombreuses séquences de cette semaine. Donc vraiment, nous y sommes très attentifs. Sur l'aspect détachement, nous avons des contacts très étroits avec le ministère de l'Éducation nationale, pour voir comment avancer et comment pouvoir faire en sorte que les choses se passent le mieux possible. La première fois, c'était en 2014 ou 2015, que sur les aspects éducatifs, le ministre des Affaires étrangères et la ministre de l'Éducation nationale ont tenu, à leur niveau, une réunion pour manifester la priorité politique qu'il y avait à ce sujet-là et pour bien signifier à tout le monde que le réseau à l'étranger était lui aussi à part entière pour l'éducation. L'éducation des jeunes Français, pour lesquels c'est un lien absolument indispensable avec le pays, la culture, vous savez cela, mais aussi pour les enfants des différents pays de résidence. Encore une fois, ce réseau est à la fois un lien entre les Français expatriés, les jeunes et un levier d'influence pour la France envers les populations des différents pays de résidence. Donc, nous sommes très attentifs à cela et je ne veux pas laisser dire ici que c'est quelque chose de négligé. C'est traité directement au niveau du ministre des Affaires étrangères et de la ministre de l'Éducation nationale. Bien sûr, au niveau des Secrétaires d'État, bien sûr au niveau de l'Agence qui suit cela de près. Encore une fois, il y a une situation compliquée et elle s'applique aussi à l'étranger. Être à part entière, c'est cela aussi, c'est malheureusement aussi participer aux efforts budgétaires. Mais, l'Éducation, vraiment, qui est une priorité de ce gouvernement depuis 2012, y compris sur les créations de postes, y compris sur les réformes de l'école, je ne vais pas vous faire l'ensemble du bilan ici aujourd'hui, se transposent aussi à l'étranger. Et moi, c'est ce que je ressens dans beaucoup de déplacements, quand j'échange. Et vraiment, je vous le dis sincèrement, je sais que déjà, la dernière fois, cela n'avait pas plu, mais quand j'échange avec des équipes de l'enseignement français à l'étranger et quand il m'arrive sur le terrain d'échanger avec des équipes d'enseignement en France, vraiment, ce

n'est pas le même type de difficultés et ce n'est pas le même degré de difficulté du tout. Donc, cela fait plaisir ou pas, mais c'est une réalité. Malgré tout, dans notre beau réseau à l'étranger, avec des difficultés, des difficultés de personnel, des difficultés pédagogiques, évidemment, comme partout, globalement, on est dans une situation qui n'a rien à voir avec beaucoup d'endroits dans notre pays, que ce soit en ville, en banlieue ou à la campagne. Je dois donc aussi, au risque d'être impopulaire, vous dire mon sentiment là-dessus.

### **Monsieur le Président**

Merci.

*Monsieur le Président donne la parole à Monsieur François LUBRINA, pour le groupe IDéE.*

### **Monsieur François LUBRINA, conseiller élu de la circonscription « Canada »**

Monsieur le Ministre,

Vous serez, je crois, la semaine prochaine au Québec, accompagnant notre Premier ministre dans le cadre des visites alternées entre la France et le Québec. Notre communauté aura donc le plaisir de vous recevoir. Je voudrais, dans le cadre préparatoire à cette visite, vous sensibiliser sur un point important. Il s'agit de l'entente intergouvernementale France-Québec, qui avait été signée le 17 octobre 2008, qui devait faciliter la reconnaissance des diplômes et des compétences entre la France et le Québec. Dans les faits, cette entente a été respectée par la France, qui a amendé son Code de la nationalité pour permettre aux Québécois qui ne sont pas des nationaux européens d'exercer. Nous avons tout fait pour faciliter les choses. Côté québécois, nous avons un véritable blocage au niveau des ordres professionnels. Dans les faits, le gouvernement du Québec n'a pas respecté sa signature, ce qui pénalise nos compatriotes aussi bien pour les métiers que pour les professions. Une manifestation a même eu lieu dimanche dernier. Elle est partie du consulat de France et elle s'est rendue jusqu'au bureau du Premier ministre, pour faire connaître l'émotion, la déception et l'inquiétude de nos compatriotes qui, parfois, sont sans emploi.

Je vous demanderai, Monsieur le Ministre, d'être vigilant sur ce sujet – c'est un sujet consensuel qui dépasse les parties, la partisannerie, qui est dans l'intérêt commun de nos compatriotes – de manière que vous demandiez au Premier ministre, Monsieur COUILLARD, qui est incidemment un compatriote français, accessoirement, qui est médecin, que ces ententes soient appliquées. En ce qui concerne en particulier l'Ordre des vétérinaires, il n'y a pas d'ARM, d'Arrangement de reconnaissance mutuelle qui ait été signé. Vous rencontrerez certains résidents et internes qui ont des difficultés à se faire reconnaître. Donc, je vous demanderai vraiment instamment de faire preuve, je ne dis pas de fermeté, mais au moins de bien faire comprendre au Premier ministre du Québec que cette situation est intolérable et que lorsqu'une signature est donnée, il y va de la crédibilité du gouvernement du Québec sur la scène internationale. Je vous en remercie par avance.

### **Monsieur le Ministre Matthias FEKL**

Merci à vous.

*(Applaudissements).*

Merci à vous, message bien noté. Ce sera effectivement la semaine prochaine. Nous évoquerons ces sujets dans les différents entretiens que nous aurons. Je demanderai avant un point de situation extrêmement précis sur où nous en sommes, ce qui marche et ce qui ne marche pas pour que nous puissions, avec le Premier ministre et les différents membres de la délégation, relier ce message. D'ici là, si vous avez des compléments, n'hésitez pas à nous les faire passer directement.

### **Monsieur le Président**

Puisque l'on nous a donné cinq minutes de plus, Bruno THERET.

*Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Bruno THERET, pour le groupe Alliance de la droite, du centre et des indépendants.*

### **Monsieur Bruno THERET, conseiller élu de la circonscription « Benelux »**

Bonjour, Monsieur le Ministre,

Je salue également les élus qui sont présents à notre Assemblée.

Monsieur le Ministre,

Je vais rebondir et approfondir l'intervention de notre Président. Vous savez que la France affiche, pour sa douzième année consécutive, donc suite à plusieurs gouvernements, une balance commerciale en déficit de 45 milliards d'euros. Après une amélioration du déficit du commerce extérieur de la France, qui dépend essentiellement des grands contrats, après la stabilisation de nos parts de marché pour les biens et les services (3,5 %), la mise en place du Pacte de responsabilité avec celui de l'emploi, après avoir amélioré la compétitivité avec un salaire horaire qui se situe en dessous du salaire horaire allemand, qui est de l'ordre de 38 euros, nous constatons qu'au premier semestre, le déficit commercial se creuse, pour atteindre 24 milliards d'euros. Ce déficit, qui se creuse en dépit de la mise en place de la diplomatie économique. Alors, la question est : ne serait-il pas utile d'impliquer davantage les élus consulaires que nous sommes avec leur expertise, avec les chambres de commerce et d'industrie, avec les missions économiques, de mettre en place un Guichet unique, voire une maison d'entrepreneuriat, pour les PME, pour les très petites entreprises, qui sont notre avenir et notre dynamisme économique ? Également, quelle est votre position, actuellement, sur le Traité de négociations TTPI. Il y a un déséquilibre entre les propositions françaises et les positions américaines et par rapport à l'Europe, aujourd'hui, nous sentons qu'il y a une distension au niveau des approches, notamment avec Jean-Claude JUNKER. J'aimerais bien avoir des précisions de votre part.

Merci.

(Applaudissements).

*Monsieur le Président donne la parole à Monsieur le Ministre Matthias FEKL.*

### **Monsieur Matthias FEKL**

Merci à vous.

Je présente mes excuses au Président, parce que je n'avais pas répondu sur ce point-là, l'aspect commerce extérieur et diplomatie économique, donc merci de me donner l'occasion de me rattraper.

D'abord, entre 2011 et 2015, la situation du commerce extérieur s'est améliorée de manière continue, puisque nous sommes passés d'un déficit de plus de 70 milliards d'euros à un déficit autour de 45 milliards d'euros. Cela était permanent sur les quatre années, mais j'ai toujours dit, quand j'ai eu à m'exprimer là-dessus, qu'évidemment, c'était une bonne nouvelle, mais que 80 % de l'amélioration ne dépendait ni de vous, ni de moi, ni de personne, elle dépendait de l'évolution des prix de l'énergie et de l'évolution du cours du pétrole. Donc, là-dessus, il faut être très honnête et franchement, dans le commerce extérieur, il y a énormément de choses qui sont des facteurs exogènes. Le gouvernement dans son ensemble essaie de travailler sur les facteurs endogènes, sur lesquels nous avons pris et moi, plus particulièrement, c'est quelque chose qui relève de mon travail ici. Donc, nous avons beaucoup travaillé sur la simplification du parcours à l'export, qui était très attendue pour les petites et moyennes entreprises. J'ai organisé, ici dans cette salle, il y a un an et demi maintenant, en mars 2015, pour la première fois, un forum des PME à l'international au Quai d'Orsay, que je répercute aussi dans les nouvelles grandes régions qui sont en charge du pilotage économique et de la politique d'export. Là-dessus, il y a quelque chose à faire dans le lien grandes régions/PME et entreprises de taille intermédiaire et innovations/conquête à l'export. Nous sommes donc beaucoup allés là-dessus, je m'y suis beaucoup impliqué. Toutes mes délégations à l'étranger sont ouvertes aux PME avec une inscription sur Internet on ne peut plus simple, justement dans l'idée qui est chère à beaucoup d'entre vous, qu'il faut faciliter la vie des PME, elles n'ont pas de temps à perdre et donc, tout ce qui est simple est bien. C'est aussi dans cet état d'esprit que nous avons fusionné un certain nombre d'agences pour créer Business France, une grande agence de la France à l'international. Avant, il y avait Ubifrance et l'AFI, mais dans une économie mondialisée, raisonner uniquement en import/export n'a pas de sens. Beaucoup d'export de France est réalisé par des entreprises étrangères. Il y a des produits qui rentrent et qui ressortent. Il faut vraiment raisonner en termes de chaîne de valeur mondiale. C'est donc Business France, dans laquelle nous avons également fait rentrer une partie importante du travail de SOPEXA sur l'agroalimentaire et ces exportations. Nous avons mis en place des conventions entre les différents opérateurs et, pour la première fois, a été présenté un parcours unique à l'export, entre les chambres consulaires, le travail remarquable que font les conseillers du commerce extérieur de la France qui ont engagées dans du tutorat de manière bénévole, qui ouvrent leur carnet d'adresses et qui travaillent là-dessus, entre les agences de l'État et plus généralement la diplomatie économique française. Ce sont des choses très concrètes. Cela se décline aussi dans les pays, justement pour qu'il y ait des portes d'entrée unique. Est-ce que cela marche ou pas ? Là, nous allons rentrer dans une phase d'évaluation. Cela fait un an et demi que cela est décidé. Cela se met progressivement en place, de manière inégale selon les pays, donc j'ai un suivi très précis là-dessus, mais nous allons faire l'évaluation. Ensuite, je suis parfaitement prêt à dire que tout n'est pas parfait et qu'il faut encore améliorer les choses. Mais, je crois vraiment que c'est la première fois que le Quai d'Orsay a été aussi mobilisé, aussi impliqué, que les ambassades se sont autant ouvertes aux entreprises en général, y compris aux PME. Le *speed dating* des ambassadeurs ici, qui permet vraiment un échange direct ambassadeurs/PME. Donc, il y a aussi une culture qui change et cela me semble extrêmement positif. Il faut poursuivre là-dessus. Ce que j'espère, moi, c'est que quelle que soit la suite, ce qui marche continue à être déployé. J'ai essayé ici de bâtir des choses qui puissent être utiles, mais

qui ne le seront que si cela se déploie sur du long terme. Et ce qui ne marche pas, aucun problème, il faut le changer, mais il ne faut pas tout changer par principe. C'est quelque chose qui nous fait beaucoup de mal et quels que soient les responsables en place, tous les cinq ans, tous les dix ans, tout bazzarder uniquement parce qu'on ne l'a pas fait soi-même, cela se paie à la fin. Les stratégies comme cela, elles se déploient aussi sur une quinzaine d'années. Dans l'industrie, ce sont des plans sur le long terme.

Ensuite, il y a la question du TTIP. Là-dessus, je peux tenir une minute, cinq minutes, une heure, cinq heures, c'est à vous de me dire, mais je crois que nous allons être court. D'abord, cela fait deux ans que je suis ces négociations. J'ai été le premier membre d'un gouvernement, l'an dernier, il y a un peu plus d'un an, à tirer la sonnette d'alarme en disant : « Ces négociations sont totalement déséquilibrées ». Nous sommes évidemment favorables à de bonnes négociations. Les États-Unis sont un partenaire de tout premier plan pour nous en matière économique. Il y a près de 3 000 entreprises américaines en France, qui ont créé près d'un demi-million d'emplois ; il y a près de 4 000 entreprises, 3 760, je crois, entreprises françaises présentes aux États-Unis qui ont créé plus de 500 000 emplois, quasiment 600 000. Donc, les réalités économiques sont là et personne ne les nie. L'idée de signer un bon accord avec les États-Unis, qui mette des normes élevées pour la mondialisation est positif. Le problème est que ce n'est pas le tour qu'ont pris les négociations. Des négociations très opaques qui ont créé beaucoup de peurs, certaines inutiles, d'autres fondées. Il y a une asymétrie complète entre ce que propose l'Europe et ce que proposent les États-Unis. Nous avons des enjeux forts dans cette négociation : accès au marché public américain, ouvert à moins de 50 %, à 43 %, là où les marchés publics européens le sont à 97 %. Cherchez qui doit faire des efforts ? Pour nos entreprises, cela veut dire des choses très précises. Nous avons des enjeux en matière agricole, avec la défense de nos appellations, nos indications géographiques, nos différentes filières et là-dessus aussi, les États-Unis ne souhaitent pas bouger. Et quand je dis cela, vraiment, je rencontre régulièrement tous ceux qui décident sur ce sujet dans l'exécutif américain et au Congrès, tous les gens sérieux vous disent que là-dessus, de toute façon, cela ne bougera pas. Donc, si cela ne bouge pas, il faut en déduire les conséquences.

Problème supplémentaire : les États-Unis sont engagés dans une application très brutale, une défense très brutale de leurs intérêts, je ne leur en fais pas le reproche, je souhaite simplement que l'Union européenne soit capable de faire la même chose et lorsque vous voyez l'application unilatérale et extraterritoriale du droit américain, j'en parlais avec plusieurs d'entre vous avant la réunion, vous voyez bien que cela n'a aucun sens, d'un côté, de faire cela et de l'autre côté, de dire que l'on va négocier le partenariat de l'amitié du siècle. Franchement, ce n'est pas sérieux. C'est ce que dit le gouvernement français. Si les négociations se passaient bien, très bien. Ce n'est pas le cas et donc, j'ai eu l'occasion à Bratislava, il y a quinze jours maintenant, de demander l'arrêt des négociations. Nous sommes assez seuls en Europe à demander cela, mais pour la première fois, dans le Conseil européen, les choses ont bougé, c'est-à-dire que tout le monde n'est plus dans une pensée lénifiante disant que c'est nécessairement formidable et que tout va bien. Et moi, je souhaite vraiment, je parle à titre personnel ici, une Europe qui soit puissante, forte, capable de s'affirmer quand ses intérêts sont en jeu. C'est ce que la Commission européenne a fait en Irlande avec Apple, c'est une Europe moderne, une puissance publique moderne, qui fait respecter ses règles comme d'autres le font et comme en particulier les États-Unis savent le faire. Quand elle négocie de manière un peu naïve, quand même, et bête, des choses qui ne sont pas dans notre intérêt, et nous, c'est la France, mais ce sont aussi beaucoup d'autres pays européens, je le dis tout aussi clairement. Nous, ce que l'on espère, c'est qu'avec une nouvelle administration, on puisse partir sur de nouvelles bases, des bases positives pour un accord moderne et un accord qui soit bénéfique pour tout le monde. Mais, si ce n'est pas le cas, autant arrêter, parce qu'entre partenaires et amis, avoir ce type de contentieux et d'incompréhension dans le placard, ce n'est pas bon. Et notre relation avec les États-Unis, qui sont le plus vieil allié, le plus ancien partenaire de la France, la relation mérite mieux que ce type d'incompréhensions.

(Applaudissements).

### **Monsieur le Président**

Monsieur le Ministre, nous sommes arrivés largement au-delà du temps que vous nous aviez imparti. Je sais qu'il reste d'autres questions. Je sais que je vais me faire lyncher par mon propre groupe. Je suis rappelé à l'ordre par quelques SMS. Avez-vous le temps de répondre à une autre question, ce qui sacrifiera du temps... ?

### **Monsieur le Ministre Matthias FEKL**

Tu prends trois questions et je répondrai à tout en même temps.

### **Monsieur le Président**

Cela me va. Merci de votre compréhension.

*Monsieur le Président donne la parole à Madame Annie MICHEL, pour le groupe Français du monde, Écologie et Solidarité.*

**Madame Annie MICHEL, conseiller élu de la circonscription « États-Unis d'Amérique »**

Bonjour, Monsieur le Ministre,

Je suis Annie MICHEL, j'habite aux États-Unis. Vous venez d'en parler. Je vais vous poser un petit problème, une sorte de niche de notre beau réseau. Nous sommes des enseignants et nous avons maintenant de plus en plus de retraités, c'est-à-dire des enseignants qui ont travaillé longtemps aux États-Unis et qui ont fondé une famille aux États-Unis, et qui arrivent au problème du non-cumul des retraites. C'est un sujet qui se produit aux États-Unis, mais qui, évidemment, peut se produire dans d'autres pays. C'est pourquoi je vous pose ce problème. L'exemple que je vous mentionnais, c'est que jusqu'au 31 décembre 2001, les enseignants détachés pouvaient cumuler leur pension française et la retraite de la *Social Security* américaine, c'est-à-dire la retraite américaine acquise durant leur durée de détachement. À partir du 1<sup>er</sup> janvier 2002, avec le fameux décret de l'article 20 de la loi de Modernisation sociale, les enseignants n'ont plus le droit de cumuler leur retraite. C'est-à-dire que nous sommes obligés de cotiser à une retraite américaine, c'est une obligation, mais lorsque nous prenons notre retraite française, cette retraite américaine nous est déduite de notre retraite française, ce qui est complètement anormal, puisque nous avons cotisé, payé, réglé. Jusqu'à présent, c'était bien silencieux sur notre continent, mais maintenant, les gens arrivent à l'âge fatidique des 70 ans où on est obligé de prendre la retraite. Nous ne connaissons même pas le processus, nous ne savons pas à qui nous devons nous adresser et nous aimerions vraiment que ce problème soit revu, parce que c'est une niche, mais c'est très important d'un point de vue social. Cela crée de gros problèmes. Je vous demanderai donc s'il est possible de revoir cette loi afin que cette injustice soit comblée.

*(Applaudissements).*

*Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Hervé SEROL, pour le groupe Alliance de la droite, du centre et des indépendants.*

**Monsieur Hervé SEROL, conseiller élu de la circonscription « Afrique centrale, australe et orientale »**

Monsieur le Ministre, Chers Collègues,

À l'heure où nous parlons, la situation du Gabon est toujours d'actualité, avec depuis hier, un nouveau gouvernement qui a été mis en place. La position des médias, mais aussi de la France et de la diplomatie française a réellement mis en danger nos 12 000 compatriotes. Aujourd'hui, entre les déclarations des uns et des autres, les jugements de valeur et autres interventions, alors qu'il n'y a pas si longtemps, le Président de la République nous signalait que la souveraineté des pays africains était une priorité, pourriez-vous, Monsieur le Ministre, nous donner clairement la position de la France sur le dossier Gabon ?

Merci.

*Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Jean-Hervé FRASLIN, pour le groupe IDéE.*

**Monsieur Jean-Hervé FRASLIN, conseiller élu de la circonscription « Afrique centrale, australe et orientale »**

Merci.

Monsieur le Ministre,

Chers Collègues, Chers élus et Parlementaires,

Je voudrais revenir sur la discussion que nous avions engagée la dernière fois et qui s'était terminée sur une interrogation sans réponse. Un élève français scolarisé à l'étranger coûte-t-il plus cher ou moins cher qu'un élève français scolarisé en France ? Je pense que pour défendre le budget de l'enseignement français à l'étranger, il faudrait qu'ensemble, nous puissions établir le constat qu'un élève français à l'étranger coûte beaucoup moins cher aux ressources publiques, qu'un élève français scolarisé en France. J'ai des chiffres, dans le détail, l'AEFE me les a communiqués. Nous sommes dans un rapport de quatre fois moins cher, si l'on prend seulement les élèves français, à huit fois moins cher si nous prenons les élèves scolarisés dans le réseau, en intégrant la contribution des familles. On peut l'exprimer de deux manières : la contribution globale des familles à travers les frais de scolarité dépasse aujourd'hui 1,6 milliard d'euros. La dotation à l'AEFE est désormais de moins de 400 millions d'euros, chacun voit le rapport. En coût moyen par élève, nous sommes environ à 6 000, 6 100 euros de coût moyen par élève ; l'État paie moins de 1 500 euros désormais. La tendance, sur les cinq dernières années, nous sommes passés de 65 % à 75 % de contribution des familles. Et je parle des contributions nettes, hors bourses. Si cette tendance se poursuit,

comme semble l'annoncer le budget 2017 que vous préparez, avec hors dépenses particulières sur la sécurité des emprises scolaires, -3 %, si j'ai bien compris, un nouveau tour de vis. Je vous avais demandé de poser le tournevis, je ne sais pas si vous vous souvenez, vous en avez donné, vous vous apprêtez, semble-t-il à en donner un nouveau. Si on n'admet pas le fait que la France dépense beaucoup moins, quatre fois moins au minimum, pour un enfant français scolarisé à l'étranger, il est difficile d'argumenter pour défendre le budget de l'AEFE. Donc, s'il vous plaît, Monsieur le Ministre, peut-on se mettre d'accord sur des chiffres et en fait un argument pour dire que non, les enfants français scolarisés à l'étranger ne sont pas des privilégiés et si cela coûte plus cher, c'est aux familles, mais pas à l'État.

(Applaudissements).

### **Monsieur le Ministre Matthias FEKL**

Le meilleur pour la fin, donc je vais commencer par la fin. On peut s'engager dans un débat de chiffres, si vous voulez, j'ai préparé un bon dossier, parce que je me disais bien que nous aurions ce débat. Je vous propose de discuter entre nous deux minutes sur ce sujet. Je vous déconseille, mais vous êtes libre, d'aller sur ce terrain-là. Parce que si vous voulez que soient mis en regard les coûts, la situation globale du réseau, la contribution fiscale des Français de l'étranger et des Français vivant en France, vraiment, ici, je vous parle soucieux que les Français de l'étranger continuent de bénéficier de l'image dont ils doivent bénéficier, mais si vous allez sur cela, il peut y avoir beaucoup de surprises et beaucoup de réactions très négatives, y compris au sein même de notre pays, et bien au-delà du débat gauche/droite. Donc, allez-y si vous voulez, mais sachez bien, je pense être clair, ce qui peut en résulter derrière et quel sera l'effet boomerang.

Sur le reste, sur les différentes situations dans les écoles, nous y sommes très attentifs. Il n'y a pas plus d'efforts demandés à l'étranger qu'en interne, mais vraiment, sur la situation globale, alors que nous sommes tous là et que cette Assemblée contribue, je crois largement, à installer une bonne image de nos compatriotes à l'étranger, j'incite chacun à faire très attention aux différentes expressions.

Sur le sujet du Gabon, je ne laisserai pas dire ici que le Quai d'Orsay a, de quelque manière que ce soit, laissé mettre en danger nos concitoyens. Il y a eu une mobilisation immédiate du Centre de Crise selon des protocoles qui sont parfaitement rodés, qui sont les mêmes, malheureusement, chaque fois qu'il y a une situation de crise. J'ai moi-même, comme le ministre des Affaires étrangères, comme nos cabinets, été informé en temps réel des différentes situations et nous avons veillé à ce que la sécurité soit assurée. Je comprends parfaitement que dans une situation comme celle-là, que nous avons pour beaucoup d'entre nous connue pour nos proches, dans ce pays ou dans d'autres, il y ait du désarroi très fort, de l'inquiétude. Mais vraiment, ce qui devait être fait a été fait et continuera à être fait. Ensuite, le Président de la République comme le Premier ministre se sont exprimés de manière très claire sur ce sujet, en disant à la fois qu'il y avait un respect de la souveraineté du pays et des procédures internes, et qu'en même temps, nous souhaitions que la démocratie puisse s'y exprimer. Il n'y a pas d'ingérence dans ce pays. Il y a une attention, évidemment, sur ce qui s'y passe, sur la stabilité, sur l'expression de la démocratie, sur, nous l'espérons, des institutions stables pour l'avenir. Voilà ! Mais vraiment, nous sommes extrêmement attentifs là-dessus, je salue les équipes du Centre de Crise et évidemment, de nos postes sur place, qui font un travail très important.

J'en profite, cela n'était pas dans votre question, mais dans ce type de pays avec des difficultés, généralement, c'est le cas, mais il faut vraiment s'inscrire au registre, parce que les situations souvent les plus complexes naissent pour ceux de nos compatriotes que l'on ne peut pas atteindre de manière très rapide. Et quand vous n'êtes pas inscrit sur le registre quand vous êtes résident ou sur Ariane quand vous êtes là ponctuellement, pour le coup, il y a un moment où on ne peut rien faire. Quand on ne sait pas que vous êtes là ou qu'on ne connaît pas votre mail ou votre portable, on ne peut rien faire. Donc, là-dessus, une attention vraiment extrêmement forte et sur la question des États-Unis et du non-cumul de retraite, je vous demande regarder de près, est-ce qu'il y a besoin d'une révision juridique chez nous, d'une négociation bilatérale. Il faut que nous puissions expertiser la situation et voir comment avancer. Si dans la semaine, la commission éducation peut avoir des informations, cela serait très positif.

### **Monsieur le Président**

Je vais faire très bref pour les remerciements, parce que nous avons déjà largement dépassé les plages horaires.

Merci, Monsieur le Ministre, d'avoir accepté, encore une fois, de nous accorder plus de temps que ce qui était initialement prévu. Cela montre à la fois votre intérêt pour l'Assemblée des Français de l'étranger, les élus et l'intérêt des élus pour leur mandat et les préoccupations des Français de l'étranger.

Je vous remercie. Si vous voulez avoir du temps pour la photo, vous vous précipitez dans les escaliers et vous vous mettez en place.

Merci beaucoup.

*(Applaudissements).*

*La séance est levée à 12 heures 30.*

## MARDI 4 OCTOBRE 2016 – APRES-MIDI

*La séance est ouverte à 16 heures 40 sous la présidence de Monsieur Marc VILLARD, Président de l'AFE.*

### **INTERVENTION DE MONSIEUR JEAN-MARC AYRAULT, MINISTRE DES AFFAIRES ETRANGERES ET DU DEVELOPPEMENT INTERNATIONAL**

#### **Monsieur Jean-Marc AYRAULT, ministre des Affaires étrangères et du Développement international**

Mesdames, Messieurs,

Monsieur le Président,

Mesdames, Messieurs les Députés et Sénateurs,

Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Chers Amis,

D'abord, je suis heureux de vous retrouver, non pas au Quai d'Orsay, mais ici, au Centre de conférences international du ministère. C'est peut-être moins prestigieux, mais c'est très pratique. C'est d'ailleurs là que nous avons tenu plusieurs réunions plénières de la semaine des ambassadeurs, comme vous cette semaine.

Notre première rencontre, c'était donc au salon de l'Horloge, et c'est pour moi l'occasion de vous retrouver, de refaire le point avec vous et puis, de saluer tout d'abord l'extraordinaire diversité des communautés françaises sur les cinq continents que vous représentez. J'ai regardé votre programme, c'est particulièrement intense. Alors, Monsieur le Président, vous me disiez que ce n'était pas de trop, vous verriez bien une dizaine de jours, mais je ne sais pas si tout le monde serait d'accord, non, j'exagère, mais que vous aviez tellement de points à voir que finalement, c'était utile de vous retrouver, d'échanger, de débattre et puis, d'essayer d'obtenir aussi un certain nombre de réponses. Cet après-midi, je vais donc essayer de vous éclairer.

D'abord, en vous renouvelant toute ma reconnaissance pour l'action qui est la vôtre, puisque vous êtes des acteurs incontournables dans la vie de nos compatriotes. Vous tissez avec eux des liens personnels, mais qui sont essentiels. Et vous êtes des partenaires indispensables pour nos postes et pour la Direction des Français de l'étranger.

Vous le savez, nos ambassades, nos consulats, sont à l'écoute des situations individuelles de nos concitoyens français. Mais, il est essentiel que nos agents complètent leur expertise et leur action auprès d'un ensemble de partenaires investis dans la vie quotidienne des Français. C'est donc vous, c'est votre mission, vous l'incarnez au premier chef et donc, je tiens beaucoup à ce partenariat. À chacun de mes déplacements, dans la mesure du possible, j'essaie de consacrer un moment pour vous rencontrer et vous associer à un certain nombre de rencontres. C'est l'occasion, auprès des ambassadeurs, auprès des consulats, de rappeler aussi l'importance que le ministère des Affaires étrangères accorde à votre mission. Nous avons besoin de vous pour relayer, analyser et interpréter les attentes et les difficultés des Français. Le rapport du gouvernement sur la situation des Français hors de France, qui a été publié à la fin du premier semestre, offre d'ailleurs un panorama des politiques et des actions qui sont engagées en faveur des Français de l'étranger. C'est un document de référence, qui permet, en tout cas je l'espère, d'enrichir les travaux de vos commissions. Il est l'occasion d'échanges, de débats entre les élus et l'administration. Je sais que ces débats sont souvent riches et intenses. Tant mieux, mais cela me donne l'occasion de saluer le nouveau travail régulier, la variété, le dynamisme des réflexions qui caractérisent votre Assemblée.

D'ailleurs, 2016 a été une année importante en ce qui concerne la modernisation du service public consulaire. Depuis le début de l'année, nos concitoyens peuvent s'inscrire en ligne au registre des Français établis hors de France. Ils peuvent ainsi modifier leurs données, demander leur radiation, effectuer leurs démarches d'inscription, par exemple sur la liste électorale consulaire. La dématérialisation de l'inscription au registre des Français établis hors de France, on peut le dire, est un véritable succès. En moins de trois mois, plus de 35 000 démarches ont été réalisées par les usagers sur le portail service-public.fr. Cette mesure, qui a été mise en route, a permis à la Direction des Français de l'étranger de lancer une campagne massive et personnalisée d'incitations au contrôle de l'inscription sur les listes électorales. Ainsi, la base de données va gagner en précision, mais surtout en fiabilité. Et vous êtes naturellement des relais cruciaux pour encourager nos compatriotes à s'inscrire. Je sais pouvoir compter sur votre aide, mais ce n'est pas toujours évident, parce que quand je me déplace, on me dit toujours que beaucoup de personnes ne sont pas inscrites. Comment les toucher ? Parfois, certaines ne voient pas l'intérêt d'être inscrites. Et pourtant, lorsqu'elles ont rencontré un problème, une difficulté, ou qu'elles ont à effectuer une démarche, ce sont

des situations qui ne sont pas toujours problématiques, ou des projets, il est mieux d'être inscrit. Je sais que je n'ai pas besoin de vous convaincre, mais c'est vrai que là, votre rôle est important. C'est vous qui connaissez le terrain. Il n'y a que vous, si j'ose dire. Bien sûr, nos postes, mais ce n'est pas la même chose. Donc, je vous remercie par avance pour tout ce que vous pourrez faire pour encourager nos compatriotes à s'inscrire, surtout quand on leur facilite les choses, comme je viens de l'indiquer à travers cette initiative.

Et puis, depuis des mois, nous travaillons à la possibilité pour les usagers de se voir adresser par courrier sécurisé, leur nouveau passeport à domicile. Le processus avance, mais il doit être traité de façon extrêmement précautionneuse. Nous avons besoin de renforcer nos règles de sécurité, liées à l'évolution dramatique du contexte sécuritaire. Cela est légitime. Cela ralentit un peu, mais l'objectif est bien là. Dans les prochaines semaines, 38 postes pourront proposer l'envoi de passeports par voie postale aux Français établis à l'étranger. Cette démarche leur accorde un avantage très appréciable, notamment par rapport aux Français de métropole.

Enfin, à l'horizon 2017, aussi bien en France métropolitaine qu'à l'étranger, les demandes de cartes nationales d'identité seront traitées selon les mêmes principes que les passeports, ce qui se traduira par une réduction significative du délai d'attente de leur carte par les usagers. Vous connaissez nos objectifs. Ils sont très clairs : c'est faciliter l'accès au service public consulaire. C'est simplifier les procédures, éviter à nos compatriotes des déplacements coûteux et souvent chronophages. Parfois, certains renoncent même à certains déplacements, tellement cela est compliqué. Donc, j'ai mesuré, dans certains pays, la difficulté vraiment grande à pouvoir effectuer ces formalités, qui peuvent effectivement fatiguer et lasser. La simplification administrative passe, bien sûr, par une meilleure exploitation de toutes les potentialités du numérique. C'est une chance à saisir et cela ne veut pas dire pour autant que parce que nous utilisons le numérique, que nous modernisons nos services publics, cela va aller vers une déshumanisation des consulats. Il ne faut pas. Mais, cela permet au contraire, c'est une conviction, de mieux mobiliser nos agents au profit de missions qui nécessitent justement une vraie présence humaine et une assistance soutenue. Nous gagnons du temps et cela est mieux. Ce n'est pas pour faire moins, c'est pour faire mieux. Je le dis, parce que souvent, c'est interprété : « On fait d'abord une économie ». Je ne dis pas qu'il n'y a pas d'économie, cela serait malhonnête de ne pas le dire, mais la modernisation du service public est nécessaire. Bien sûr qu'il faut essayer de maîtriser la dépense publique, si possible même la baisser dans un certain nombre de secteurs. Dans d'autres, il faut peut-être l'augmenter. N'ayons pas d'approche dogmatique. Mais, quand on modernise le service public, en tout cas le service public à la française, l'objectif ne doit pas être, d'abord, on va faire des économies, mais comment on peut, en utilisant une meilleure organisation, un meilleur management et aussi les technologies d'aujourd'hui, améliorer le bon fonctionnement du service public. Mais, cela passera toujours par l'humain, parce que cela ne peut pas marcher autrement. Vous savez, des administrations et des entreprises ont essayé... uniquement le téléphone, vousappelez : faites le 1, faites le 2, faites le 3 et pourquoi pas des voix artificielles qui vous répondent, vous voyez, la Sécurité sociale, les Allocations familiales, les caisses de retraite. Au bout d'un moment, on trouve cela dur. Donc, je vous rassure. Dites-le à nos compatriotes, ce n'est pas parce que nous utilisons le numérique que vous ne verrez plus d'agent consulaire. C'est un engagement que je prends. Et il faut continuer. Il faut continuer par exemple pour améliorer la délivrance des visas. Les visas, cela est vrai, sont une contribution indispensable à la sécurité du territoire national et à la gestion responsable des flux migratoires. Il ne doit y avoir aucune ambiguïté sur ce point. Mais, ils sont aussi, et vous le savez bien, un instrument en faveur de notre attractivité. Donc, il faut trouver le bon système, comment mieux contrôler, mieux protéger, et en même temps, fluidifier, faciliter. Nous savons bien que pour un certain nombre de visiteurs, c'est un atout de les recevoir, c'est un levier de croissance économique, c'est un levier de coopération scientifique, intellectuelle, culturelle, donc il ne faut pas négliger cet aspect. Aussi, il faut continuer à simplifier les procédures relatives au public cible de notre attractivité. Et nous allons augmenter le nombre et la durée des visas de circulation et raccourcir les délais de délivrance dans les principaux pays comme en Chine, comme en Inde, mais aussi dans la plupart des États du Golfe. Donc, nous progressons. Quant aux conditions d'accueil des visas, elles doivent être encore améliorées. Dès la fin 2016, commencera le déploiement du projet France Visas dans nos consulats. La mise en œuvre de ce projet contribuera à l'image d'une France dynamique et attractive.

Enfin, je souhaite aborder avec vous un sujet en particulier qui est celui des élections. L'année 2017, je ne vous apprends rien, sera une année électorale. Ce sont des grands moments de notre vie démocratique et il faut ne jamais oublier que ces grands rendez-vous démocratiques ne s'arrêtent pas aux frontières de l'hexagone et qu'ils concernent tous les Français à l'étranger. Depuis plusieurs mois, le Bureau des élections de la DFAE a mis tout en œuvre pour faciliter et simplifier l'exercice du droit de vote par nos compatriotes qui résident hors de France. C'est donc un droit légitime, il faut leur faciliter la tâche. Plusieurs mesures de simplification vont s'appliquer d'ici les prochaines échéances électorales de 2017. Cela est vrai déjà depuis novembre dernier en ce qui concerne les procurations de vote qui sont désormais adressées par les consulats à nos communes, de façon dématérialisée. C'est un changement qui va considérablement limiter le nombre de procurations qui arrivaient trop tard, ce qui est quand même, quand on a exercé son devoir électoral, particulièrement vexant, d'apprendre que la procuration est arrivée après la clôture du scrutin. Donc, nous devrions éviter ce genre de situation. C'est un progrès démocratique. Comme en 2012, les Français résidant à l'étranger pourront utiliser le vote électronique dans le cadre des prochaines élections législatives de 2017. Mais, il s'agit de renforcer la permanence de l'outil électoral et un nouveau système

va renforcer l'ergonomie et la fluidité. Pour cela, nous allons le tester en grandeur réelle, au cours des semaines à venir. Son objectif est simple, c'est rapprocher l'urne des électeurs qui résident hors de France. Alors, nous avons besoin de volontaires pour tester, des élus volontaires. Il faut qu'ils soient pleinement associés à la mise en place de ce nouveau système et qu'ils participent aux tests grandeur nature qui seront organisés du 14 novembre au 2 décembre prochain, auprès de 15 000 électeurs. Si nous voulons un vrai test, ce n'est pas sur 500, sur 15 000 électeurs. Vous allez donc être sollicités pour tester le portail de vote électronique et la saisie de votre candidature, ainsi que le chargement de votre matériel dans l'espace candidats mis en place en 2017. En outre, plus de 800 bureaux de vote supplémentaires seront ouverts pour l'élection présidentielle. C'est 10 % de plus qu'en 2012. Tous les postes diplomatiques et consulaires sont mobilisés. Bien sûr, nous avons besoin d'eux pour les prochaines échéances électorales. Chacun s'attachera à mener avec succès les opérations qui se dérouleront jusqu'à la fin du mois de juin 2017. Nous sommes sur une longue période : avril, mai et juin.

Mesdames, Messieurs, Chers Amis,

Encore une fois, je le dis, nos compatriotes comptent sur vous. Ils comptent aussi sur nous bien sûr. Ils veulent être entendus, et cela est légitime. Ils veulent être compris dans leurs préoccupations. Et ces préoccupations, au sein de votre Assemblée, vous les défendez, je le sais, avec conviction, dévouement. Vous en assurez la prise en compte au cours de tous les débats nationaux. Vous êtes vraiment engagés, je le sais, pour avoir rencontré déjà un certain nombre d'entre vous que je retrouve ici aujourd'hui, et d'autres dont je ferai peu à peu la connaissance. Donc, je sais que vous vous êtes présentés pour être utiles, bien sûr, et vous le faites avec un grand dévouement. Je voulais encore une fois vous en remercier. Sachez qu'en tout cas, le Quai d'Orsay et ses services, l'ensemble du réseau, sont à votre disposition, à votre écoute. En tout cas, c'est ce que je leur demande, car c'est la crédibilité du service public. Mais, je n'ai aucun doute. J'ai confiance dans cette belle administration du ministère des Affaires étrangères et du Développement international, qui a tellement de tâches à accomplir et dont je suis le défenseur aussi, de tous ces fonctionnaires, qu'ils soient en central ou dans les postes, parfois dans des situations extrêmement difficiles. Tous ceux que je peux rencontrer, et ils sont nombreux, exercent avec beaucoup de dignité, la représentation de la France, parfois dans des postes où la solitude pourrait les guetter. Ils ont donc besoin aussi de votre soutien. Vous avez besoin de leur soutien ; eux-mêmes aussi ont besoin de vous parler et de vous rencontrer. En tout cas, sachez qu'à travers vous, c'est aussi tous les Français qui ont choisi de vivre, de travailler, ou ces Français binationaux qui sont dans le monde entier et qui font partie, comme nous tous, de la France. Qu'ils puissent se sentir Français à part entière, et fiers d'être Français, cela compte beaucoup et vous allez les y aider, vous allez continuer à le faire et pour vous, pour eux et pour la France, merci.

(Applaudissements).

*La séance est levée à 17 heures.*

## JEUDI 6 OCTOBRE 2016 – MATIN

*La séance est ouverte à 9 heures 15 sous la présidence de Monsieur Marc VILLARD, Président de l'AFE.*

### **Monsieur le Président**

Avant de commencer, je voudrais saluer la présence de parlementaires parmi nous. Merci de répondre régulièrement favorablement à nos invitations.

Hier, alors que nous étions réunis en commissions, nous avons été informés du décès de notre collègue, Madame LINDEMANN, qui luttait depuis plusieurs mois contre un cancer. Je vais demander à Monsieur MAINGUY de dire quelques mots.

*Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Jean-Louis MAINGUY.*

### **Monsieur Jean-Louis MAINGUY, conseiller élu de la circonscription « Asie centrale et Moyen-Orient »**

Effectivement, hier, en fin de matinée, Françoise LINDEMANN nous a quittés, après avoir lutté contre une longue maladie qui l'avait contrainte à se retirer de ses fonctions et de ses engagements au service de tous ses compatriotes d'Amérique du Sud et plus précisément de tous les Français de la circonscription de Brasilia, regroupant le Brésil, la Guyane, le Surinam.

Françoise, que beaucoup d'entre nous ont connu, a été élue déléguée au Conseil supérieur des Français de l'étranger dès 1991 et réélue en 1997, en 2003, à la veille de la transformation de la CSFE en Assemblée des Français de l'étranger, ainsi qu'en 2009. Elle y a siégé jusqu'à la réforme de la nouvelle AFE en 2014. Vingt-trois années vécues pleinement, au service des Français de l'étranger, dans la joie du don de soi, dans ces petits bonheurs qu'elle avait d'avoir su faire avancer les choses, tant sur le terrain de sa circonscription qu'en métropole. Et à travers son engagement à l'AFE, où elle a été, depuis la création de l'Assemblée et jusqu'à sa réforme, membre de la commission des affaires sociales à la charge de rapporteur, avec un mandat particulier de membre de la commission permanente pour la protection sociale, où elle a toujours défendu avec équité les intérêts des Français de l'étranger.

Françoise LINDEMANN a été également et pendant de longues années présidente de l'Union des Français de l'étranger, représentation de Rio de Janeiro, membre du conseil d'administration du lycée Molière de Rio, administratrice du Rio Accueil et à Paris, elle était membre du conseil d'administration de l'UFE Monde et membre du conseil d'administration de l'ANEFE (Association Nationale des Ecoles Françaises de l'étranger). Mais au-delà de toutes ces responsabilités, celle qui lui tenait particulièrement à cœur était l'assistance à l'enfance en difficulté, dans la grande banlieue de Rio, association qu'elle avait elle-même fondée et dont elle était la présidente.

Pour tous ses engagements, Françoise avait reçu les distinctions d'Officier de l'Ordre national du mérite, ainsi que la Légion d'honneur au grade d'Officier. Mais, au-delà de toutes ces reconnaissances officielles, elle avait conquis le cœur de toutes celles et ceux qu'elle avait su seconder dans leurs difficultés et pour lesquels elle avait décidé de s'engager et de lutter, toute sa vie durant, avec la discrétion et l'efficacité que nous lui connaissons.

Pour nous qui l'avons connue à l'Assemblée, pour tous ses amis, Françoise restera ce superbe sourire, qui a illuminé sa vie et la vie de ceux qu'elle rencontrait. Cette magnifique énergie mise au service de l'autre, cette foi et cette fidélité, cette fidèle amitié, qui nous a accompagnés durant toutes ces années et qui sont aujourd'hui autant de moments de partage et de vrais bonheurs que nous garderons en mémoire.

La vie ne s'arrête que pour ceux qui n'ont pas su la vivre, en plénitude. Celle de Françoise LINDEMANN se poursuivra à travers l'engagement de chacun d'entre nous.

### **Monsieur le Président**

Je vous propose que nous respections quelques instants de silence et que nous tournions nos pensées vers Françoise, sa famille, ses amis, ses proches et que nous associons à cet hommage, notre collègue Jacques COFFRANT, qui lui aussi est décédé en juillet dernier.

*(Minute de silence).*

Merci.

L'ordre du jour de ce matin prévoit une présentation conjointe par Monsieur RIQUIER et notre Directeur, Monsieur WARNERY, du processus des élections. Ce sera un jeu de questions/réponses sur les élections, avec tout d'abord une introduction par Nicolas WARNERY.

**INTERVENTION SUR LES ELECTIONS DE M. NICOLAS WARNERY,  
DIRECTEUR DES FRANÇAIS A L'ETRANGER ET DE L'ADMINISTRATION CONSULAIRE,  
ET DE M. SYLVAIN RIQUIER, SOUS-DIRECTEUR DE L'ADMINISTRATION DES FRANÇAIS**

*Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Nicolas WARNERY, directeur des Français à l'étranger et de l'administration consulaire.*

**Monsieur Nicolas WARNERY, directeur des Français de l'étranger et de l'administration consulaire**

Dans la mesure où Monsieur RIQUIER – à qui je vais passer la parole dans un instant – en a déjà parlé lundi matin, il va vous en redonner quelques éléments tout de suite, nous pensions qu'il était plus intéressant pour nous de nous prêter au jeu des questions/réponses, de vous éclairer sur les différents points d'incertitude, plutôt que de faire une nouvelle présentation un peu didactique du système. Mais, nous aimerais répondre à vos interrogations sur les points qui pourraient rester obscurs de ce marché.

Je laisse tout de suite la parole à Sylvain sur les éléments qu'il a déjà commencé à aborder lundi matin.

**Monsieur Sylvain RIQUIER, sous-directeur de l'administration des Français au ministère des Affaires étrangères et du Développement international**

Je vous remercie, Monsieur le Directeur.

Je voudrais vous rappeler juste un point sur le test grandeur nature, dont nous avons parlé lundi matin. Je vois que le document qui a été mis à votre disposition par le Secrétariat général se remplit. Je vois ceci étant que 52 d'entre vous à ce stade, sauf erreur de ma part, ne nous ont pas dit si vous étiez partants ou pas. Ce que je vous propose de considérer, je ne sais pas si j'ai été très explicite là-dessus lundi, c'est que celles et ceux qui ne me disent rien, par défaut, sont d'accord pour participer et que, par défaut, nous vous contacterons sur votre adresse mail AFE. Si vous ne le voulez surtout pas, dites-le-nous ; si vous voulez que l'on vous parle à travers une autre adresse électronique, dites-le-nous aussi. C'est un peu le seul point que je voulais évoquer. Sinon, nous allons effectivement être en mesure, je l'espère, de répondre à vos questions.

Ce soir, le président du bureau de vote électronique lance la première réunion du bureau de vote électronique. Le BVE est l'instance qui pilote l'élection au plan du vote électronique pour les législatives, avec des pouvoirs substantiels, puisque comme tout bureau de vote, les opérations électorales se font sous la surveillance du bureau de vote électronique, qui dispose de pouvoirs substantiels qui peuvent aller jusqu'à déclarer que le processus de vote électronique, pour une raison ou pour une autre, n'est pas satisfaisant et donc, qu'on l'arrête, voire que l'on ne prend pas en compte les résultats. Donc, évidemment, c'est un peu la bombe atomique dont je vous parle, c'est fait pour ne pas être utilisé. Mais, cela fait partie des pouvoirs substantiels du bureau de vote électronique.

Le bureau de vote électronique, c'est quoi ? C'est une collégiale présidée par un conseiller d'État. Dans l'un des décrets que nous avions soumis à votre avis au mois de mars – vous vous en souvenez certainement, il est paru depuis – nous avons réformé le bureau de vote électronique, de manière à le rendre pérenne et à ne pas avoir à le constituer et donc à recruter des membres chaque fois qu'une élection inclut le vote électronique. En cas de partielles notamment, c'est toujours évidemment compliqué de faire cela en catastrophe. Nous avons donc un bureau de vote électronique qui est nommé pour cinq ans, qui est donc présidé par un conseiller d'État, différents membres de l'administration (ministères, ministère de l'Intérieur, Agence nationale de la sécurité des systèmes d'information) et puis trois membres de votre Assemblée : votre Président, vos deux vice-Présidents qui désignent chacun un de leurs représentants, avec je crois le souci d'avoir désigné des personnes aussi proches de Paris que possible.

Nous avons pensé qu'il était utile de lancer des premières réunions du bureau de vote électronique très en amont des choses et pas simplement pendant les vraies opérations électorales, ni même pendant le TGN, de façon à mettre tout le monde sur le même niveau d'information, de pouvoir partager l'information et de façon que cette collégiale ne soit pas purement formelle, mais qu'elle puisse réellement, le jour où il y a des décisions à prendre, s'il y a des décisions à prendre, le faire en toute transparence et de façon parfaitement éclairée. Il y a donc ce soir une réunion du bureau de vote électronique à laquelle

participeront votre Président, vos deux vice-Présidents et je crois leurs représentants, puisque nous allons le faire de façon très large.

## **Monsieur le Président**

Merci. Passons aux questions. Avez-vous des questions sur les élections, le bureau de vote Internet, le processus ?

### **QUESTIONS-REPONSES**

*Monsieur le Président s'informe des demandes de parole. Il donne la parole à Monsieur Alexandre CHÂTEAU-DUCOS.*

#### **Monsieur Alexandre CHÂTEAU-DUCOS, conseiller élu de la circonscription « Benelux »**

Monsieur le Président, Monsieur le Directeur, Chers Collègues,

Effectivement, je voudrais revenir sur ma question de lundi : pour planter le décor, j'avais demandé l'accès au code source, mais il n'y a pas que cela ; également la façon dont ils compilent, ils installent, tout un tas d'opérations techniques qui sont indispensables à connaître, même pour le citoyen. On m'a répondu lundi que tout était prévu, notamment cette fameuse cérémonie de remise des clefs. C'est en fait un écran de fumée, j'espère que nous en sommes tous d'accord. C'est un semblant de garantie et c'est une erreur de penser que cela suffit à croire que l'on est à l'abri, car en fait, rien n'est transparent. Cela revient à faire publiquement la fermeture avec un cadenas d'une urne physique – si je prends l'analogie de l'urne physique – sans avoir la possibilité de savoir si elle est bourrée, déjà, avant, de faux bulletins, puisque bien sûr, on ne sait rien. Alors, pourquoi cette question de transparence du code est-elle cruciale ? Au même titre que les aspects juridiques autour du vote électronique, qui sont d'ailleurs ensemble liés. Cette question montre notre dépendance auprès de prestataires privés pour l'organisation d'une élection publique, comme s'il était naturel de confier à une société de sécurité le processus de vote à l'urne sur la base d'un cahier des charges. Imaginez une société de sécurité qui va se charger des élections, au lieu des agents de l'État, du consulat, sur la base d'un cahier des charges. C'est exactement la même chose.

Ici comme ailleurs, nous confions via une délégation une action publique à une entité privée. Une action publique qui est d'ailleurs la base du système démocratique. On peut confier la construction d'un pont par une délégation public/privée, nous en sommes tout à fait d'accord, mais là, nous sommes, quand même, sur des aspects de démocratie élémentaire.

Le non'accès au code source est une contrainte imposée soi-disant par le prestataire, qui le considère comme un aspect de sécurité commerciale, de secret commercial à sauvegarder. Sa révélation pourrait quand même tout à fait être imposée par le cahier des charges. Vous m'avez parlé du fait qu'il y avait trois ans de journée par homme de travail là-dessus, mais on pourrait très bien avoir communication de ce code source. Alors, pourquoi ne l'est-il pas ? Est-ce pour avoir plus de prestataires qui répondent au cahier des charges ? Je n'ai pas la réponse à cette question.

Que voulons-nous obtenir par le vote électronique que l'on veut mettre en place ? Est-ce avoir coûte que coûte un vote électronique ou est-ce un système transparent qui inspire confiance aux électeurs ? Je suis comme tout le monde à l'AFE, j'aimerais qu'un système soit mis en place pour augmenter la participation des personnes éloignées des urnes, parce que c'est là la réelle raison de la mise en place du système électronique. La commission *ad hoc* qui a travaillé sur l'analyse de la première édition du vote par Internet a relevé des points bloquants pour l'utilisation de ce système. On a évoqué le problème de l'envoi des codes – je cite juste trois points, mais je suppose que vous avez tous lu le rapport – une interface compliquée, l'utilisation de librairie Java qui n'était pas à jour... ; mais, en tout cas, personne dans cette commission n'a cité la confiance que l'électeur mettrait dans le vote électronique. Donc, on veut bien donner l'accès, mais il y a aussi une suspicion par rapport à ce vote de la part de l'électeur. Or, depuis 2012, le système de vote électronique, qui a eu quand même une tentative de détournement technique du vote, qui a été documentée – je peux vous le fournir – deux recours en annulation au Conseil constitutionnel, un recours au Conseil d'État, une tentative de détournement organisée – si vous n'arrivez pas à voter, envoyez-nous vos codes, on va s'occuper de tout – je ne compte même pas, à petite échelle, l'influence de personnes vulnérables, j'en ai vécu l'expérience... Même si les recours ont été rejetés, puisque la preuve n'a pas pu être apportée, et pour cause, puisque l'on ne peut rien voir, c'est une boîte noire, tout fonctionne correctement a priori, le doute subsiste et l'organisateur de l'élection devrait quand même s'atteler à lever ces doutes. Dans la réalité matérielle, quand on constate un bourrage d'urne, mais que ce dernier n'est pas de nature à modifier le résultat de l'élection, le juge de l'élection rejette le recours et déclare l'élection valide tout de même. Cela n'empêche pas l'organisation de l'élection d'acheter une urne transparente la fois suivante, pour dissiper les doutes et limiter la fraude – c'est dans la réalité – je pourrais continuer comme cela, mais je vais aux questions.

Puisque le vote par Internet utilise les mêmes termes que le vote à l'urne – le bulletin électronique, l'urne électronique, l'identité électronique – comment vérifier qu'il n'y a pas de bulletin électronique caché dans des chaussettes électroniques, dans tous les systèmes pouvant, dans la réalité tricher, de l'urne ?

J'ai une autre question : c'est un ancien informaticien dans une autre vie qui vous parle, aucun logiciel n'est exempt de bugs. Nous avons encore eu un exemple la fois dernière, par le vol de cinq cent millions de comptes en 2014, auprès de la société Yahoo, qui n'a été déclaré que deux ans après. Les GAFA (Google, Apple, Facebook et Amazon) annoncent tous les jours des corrections sur leurs propres programmes. Alors, comment l'administration s'est-elle assurée que le logiciel utilisé offrira des résultats conformes à la réalité du vote, malgré des éventuels bugs, car, rappelez-vous, nous faisons confiance aveuglément au prestataire qui, lui seul, sait comment fonctionne la machine à gaz, si on n'a pas le code source.

Enfin, sur le code source, l'administration a également lancé un appel d'offres pour que quelqu'un ou plusieurs experts puissent examiner le logiciel et son code source. Comment s'est-on assuré que l'expert en question n'a pas d'intérêt à ce que le résultat de l'élection aille dans un sens ou dans l'autre ? Quels moyens avez-vous mis en place pour assurer que le travail de l'expert soit digne de confiance et transparent, là aussi. Pour terminer, vous me direz, et c'est ce qui m'a été répondu lundi de cette semaine, quand j'ai posé la première question sur le sujet, l'intérêt et la portée de la fraude est minime. La possible fraude du système de vote électronique concerne quand même autour d'un million de votes potentiels pour les onze sièges de députés. Quand on voit les moyens que certains mettent pour détourner quelques centaines de votes pour peut-être infléchir l'élection d'un seul député, ne craignez-vous pas, en rassemblant les onze scrutins dans un seul bureau électronique, que le risque soit ainsi décuplé par l'importance de l'enjeu et la faiblesse d'un système moins bien contrôlé ?

Et puis, juste une dernière réflexion, vous avez tellement confiance dans ce système du vote électronique qu'il est jugé impensable de le proposer pour l'élection présidentielle. C'est ce qui m'a également été répondu lundi dernier, car jugé dangereux – j'ai parlé de puissance étrangère qui pourrait éventuellement influencer l'élection – alors, ma question également, est-ce qu'il y aurait une élection à deux vitesses, celle pouvant être potentiellement corrompue, quelques députés qui pourraient être entachés d'une irrégularité qu'on ne pourrait pas connaître et puis, une autre élection plus importante ?

Merci de votre attention.

(Applaudissements).

*Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Nicolas WARNEY.*

### **Monsieur Nicolas WARNEY**

Je vais commencer à répondre et Monsieur RIQUIER complètera, lui qui vit dans l'intimité du marché, semaine après semaine, avec le prestataire. D'abord, vous posez des questions sur le code source, sur ce qu'on donne ou qu'on ne donne pas : il va de soi que dans toutes les affaires liées à l'informatique et notamment le vote électronique, la sécurité est une condition clé. Vous venez de le dire vous-même longuement, en parlant de fraude, de risques, de bugs ou d'attaques informatiques. Il va de soi que l'on ne donne que ce que l'on doit donner et que le maximum d'information reste confidentiel pour que le logiciel ne puisse précisément pas être attaqué. Donc, il va de soi que l'on s'entourera de toutes les garanties de sécurité et de confidentialité nécessaires. S'il n'y avait pas de confidentialité, je pense que personne ne recourrait au vote électronique, ce serait un flop total ; c'était la première remarque.

La seconde, vous dites la prestation : oui, depuis des années, l'administration fait appel à des prestataires dans des tas de domaines qu'elle gérait autrefois en régie directe, il y a vingt ou trente ans. Et aujourd'hui, en matière d'informatique, quasiment tous les logiciels sont réalisés sous le contrôle des DSI ministérielles ou de la DSI interministérielle par des prestataires, par des sociétés. C'est comme cela que tout marche : les logiciels de votre banque, les logiciels des compagnies aériennes, les logiciels de l'administration. Je vous prends quelques exemples, l'ancienne application du télégramme diplomatique, enfin les deux précédentes, avaient été faites par des prestataires extérieurs ; les applications comptables, l'application France visa, tout cela est fait à l'extérieur, par des prestataires, sous le contrôle des directions des systèmes d'information de chaque ministère ou de chaque entité. C'est le mode normal de fonctionnement de l'informatique d'aujourd'hui. Je n'y peux rien. Nous vivons tous dans cet univers et beaucoup de choses se font et se font fort bien dans cet univers.

Vous avez ensuite posé une question, d'ailleurs je l'ai déjà oubliée, mais j'ai noté ce que je voulais vous répondre, c'est la loi. C'est-à-dire que si nous faisons ce que nous faisons, c'est parce que nous appliquons la loi. Le marché s'inscrit dans le cadre législatif, dans le cadre de ce qu'a décidé le législateur. Le cahier des charges a collé aux contraintes légales. Nous n'avons rien inventé. Nous avons mis la loi en œuvre, le Code électoral dans sa branche législative. Ce sont des articles législatifs du Code électoral.

Vous dites « imperfections relevées lors du dernier vote » : bien sûr, nous avons tenu le plus grand compte des travaux ou des remontées qui ont été faites à ce moment-là, en direct puis ensuite par les commissions qui se sont penchées sur les bugs ou les imperfections ou les insuffisances ou les lacunes du précédent système et nous avons précisément eu pour objectif de les corriger. C'est un nouveau marché qui est passé. On peut y revenir plus en détail, on vous l'a un peu dit lundi, cela a été dit aux parlementaires lors de la réunion d'information qui avait été organisée le 6 juillet de mémoire, donc on a essayé de corriger tout

cela. L'objet d'un cahier des charges, d'un nouveau cahier des charges dans le même domaine, c'est précisément de corriger les imperfections du marché précédent, c'est toujours comme cela. Les règles de recours de contentieux, elles sont inchangées. Quand vous faisiez allusion, tout à l'heure, au juge qui allait devoir juger de contentieux ou de contestations diverses et variées, c'est le même juge électoral, rien n'a changé sur ce plan-là. Il n'y a pas d'anomalie, il n'y a pas de défaut de couverture ou de contrôle par le juge des opérations électorales. Vous dites : « Comment allez-vous vous assurer que cela marche ? ». C'est précisément l'objet du test grandeur nature. Nous faisons un test grandeur nature pour voir si tout va bien, quelles opérations pourraient être bloquantes. Si par exemple un candidat essaie de mettre sa propagande électorale dans son espace et qu'il n'y arrive pas, c'est qu'il y a un petit bug, donc on va le corriger. Si quelqu'un n'arrive pas à voter avec une tablette, un smartphone, je ne sais quoi, c'est qu'il y aura un petit bug, nous le corrigerons, cela sert à cela. C'est le développement informatique. Vous faisiez allusion à votre ancienne vie d'informaticien, vous savez bien qu'avant de mettre en ligne ou en production une application, on la teste. On la teste à plusieurs reprises et autant de fois qu'il le faut.

Les circonscriptions, Monsieur RIQUIER va confirmer, mais il y a bien onze circonscriptions indépendantes. Cela ne bouge pas. Ensuite, vous dites « élection à deux vitesses », je n'invente rien, je ne suis pas politologue et je ne vais pas jouer au politologue ici devant vous. L'élection du Président de la République, c'est une réalité, dès le soir, dès 20 heures, tout a changé en France. Des tas de choses se passent, se disent, on constitue un gouvernement, etc. Les élections législatives sont des élections capitales, puisque le gouvernement est responsable devant le Parlement, mais par définition, ce sont des élections fragmentées entre 577 circonscriptions. Donc, j'imagine que le législateur a accepté de prendre un risque sur onze circonscriptions, pas 577, onze, mais il n'acceptera pas de le prendre pour l'élection suprême, l'élection du Président. Mais, c'est le législateur qui décide. Si demain, on nous met le vote électronique pour le Président de la République, nous le mettrons en œuvre.

### **Monsieur Sylvain RIQUIER**

Merci.

Je n'ai pas beaucoup de choses à ajouter à cela, si ce n'est peut-être un point sur la question de la confiance. Effectivement, c'est le cœur du sujet. À vous entendre, on a l'impression qu'il y a une administration aveugle et méchante qui s'obstine. L'administration fait ce qu'on lui dit de faire, elle applique la loi. La loi a dit : « Il y a du vote électronique pour l'élection des députés des Français de l'étranger » ; la loi a dit : « Il y a du vote électronique pour l'élection des conseillers consulaires ». C'est ce que dit la loi, nous mettons en œuvre la loi.

Les conditions de la confiance, vous parlez des personnes vulnérables. Oui, personnes vulnérables, cela est vrai. On peut dire la même chose au passage du vote par correspondance postale. Qu'est-ce qui garantit que derrière l'ordinateur, il n'y a pas quelqu'un qui vote à la place de la personne qui vote ? Qu'est-ce qui le garantit ? Je vous le dis les yeux dans les yeux : rien ne le garantit fondamentalement, absolument rien. Mais, le législateur et le Conseil constitutionnel – encore une fois, pas l'administration, le Conseil constitutionnel, ce n'est pas non plus l'administration, pas une administration qui serait aveugle et obstinée – ont estimé qu'au regard des objectifs du vote électronique qui étaient d'inclure le plus possible les gens distants de l'urne et les Français de l'étranger qui n'ont pas accès ou qui n'auraient pas accès à des bureaux de vote, que cela valait le coup, le vote électronique. Et le Conseil constitutionnel est très clair là-dessus. Il a établi une balance des risques. Il n'a pas dit : « C'est évidemment sûr dans 100 % des cas », il a établi une balance des risques. Et avec cette balance des risques, il s'est déclaré satisfait, sous réserve que différents points se soient vérifiés, et cela, c'est le décret de vote électronique, le contrôle de la CNIL, le contrôle du Conseil d'État, ce sont les garanties et les audits qui sont mis en place, tout cela est documenté et tout cela est précisé par la réglementation d'application de la loi. Le Conseil constitutionnel s'est déclaré satisfait avec cela. Si l'opinion de façon générale a un doute, si le Parlement a un doute sur le sujet, c'est très simple, on peut aussi supprimer le vote électronique. Effectivement, vous avez raison, la question de la confiance est centrale. Ce n'est pas une question administrative. C'est une question éminemment politique et qui relève de la loi, pas de l'administration en général. Vous évoquez le vol de Yahoo, mais je pense qu'on pourrait citer plein de choses. Je crois même qu'il a dû arriver que le système d'information du Pentagone soit attaqué. Donc, je ne vais pas vous dire que notre vote électronique, je vous le garantis à 100 % sinon vous me coupez les deux mains – je tiens à mes mains – il ne sera jamais attaqué. Bien évidemment, il peut l'être. Vous évoquez une partie de ma réponse de lundi, mais oui, je pense en effet et c'était un des arguments qui a fait que les deux ministères, Intérieur et Affaires étrangères de façon conjointe, se sont opposés à une proposition de loi qui visait à étendre le vote électronique à l'élection du Président de la République pour les Français de l'étranger. À côté des éléments qui nous paraissent néanmoins très forts, qui créeraient une inégalité entre les Français de France et les Français de l'étranger, parce que là, avec le Président de la République, on est sur une seule circonscription, il y a aussi une question sécuritaire. On peut imaginer en effet qu'une puissance étrangère veuille attaquer. Je ne dis pas que ce n'est pas le cas pour les députés, je ne dis pas qu'il y a des élections à deux vitesses ; je dis juste que certainement, étant donné à la fois la nature de chacun des rôles, le type d'élections et le type de circonscriptions considérées, il nous est apparu collectivement que le risque était plus grand. Ce

qui ne veut pas dire qu'a contrario, il faille jeter le vote électronique pour l'élection des députés et pour l'élection des conseillers consulaires. De toute façon, ce n'est pas dans notre main, c'est dans la main du législateur.

Que met-on en place pour garantir cela ? Toute une série d'audits. Vous avez raison, c'est en fait une préoccupation, vous attribuez le fait que nous ne donnions pas le code source à la volonté d'ouvrir autant que possible les offreurs. Il est certain que les offreurs et les éditeurs de logiciels ne sont pas forcément enthousiastes à mettre à disposition leurs codes sources. Mais, ce n'est pas le sujet. C'est vrai que nous sommes sur un marché où il y a peu d'offreurs. Et, nous l'avons vu pendant l'appel d'offres, quatre offreurs sérieux sont intéressés ; au total, deux ont déposé une offre. Ce n'est pas beaucoup. Je le vois sur les auditeurs, il n'y a pas beaucoup d'auditeurs. C'est vrai que c'est un marché qui est tout à fait restreint. Donc, nous avons néanmoins des auditeurs qui, selon des protocoles bien déterminés, auditent la solution. Qui audite l'auditeur ? C'est une vraie question en effet. Fondamentalement, si vous faites de l'analogie avec le vote à l'urne, quand vous êtes face à du vote à l'urne, d'abord, vous avez des milliers d'urnes, donc vous bourrez une urne, il faut bourrer les 999 autres si vous voulez obtenir un résultat. Mais, l'urne, comme vous le disiez, elle est transparente et sous le contrôle physique de personnes qui voient les choses. C'est vrai que la difficulté avec le bureau de vote électronique, c'est qu'on ne voit pas les choses. Néanmoins, il y a des audits. Là où je vous rejoins en partie, c'est qu'en effet, les citoyens délèguent leur confiance à des techniciens hyper spécialisés, qui vont nous faire rapport. Mais, la sécurité de l'ensemble est dans la transparence aussi robuste que possible du processus d'audit lui-même. Quant à auditer les auditeurs, on regarde un peu qui est qui, effectivement. Il ne s'agit pas d'embarquer dans l'audit du système des gens... je ne veux pas faire de complotisme, mais qui seraient finalement des agents d'une puissance étrangère, chinoise, russe ou autre, pour n'en citer que deux. D'ailleurs, je ne devrais même pas citer de nom. Voilà ce que je peux dire à ce stade.

#### **Monsieur Nicolas WARNERY**

Juste un point, et Sylvain complètera évidemment s'il le faut, par rapport à la certitude sur qui est derrière l'ordinateur et qui vote, parce que je n'aimerais pas que ce qui a été dit tout à l'heure fasse partir encore des questions dans tous les sens. Il y a quand même deux identifiants qui sont envoyés à chaque électeur, nominativement, un par mail, un par SMS ; ce sont les garanties que c'est bien Monsieur X et Madame Y qui sera derrière l'ordinateur. Nous ne pouvons pas aller au-delà. Donc, ne pensez pas non plus que derrière l'adresse électronique d'un électeur, on ne sait pas qui se trouve derrière. Oui, nous savons grâce aux deux identifiants, que c'est tel ou tel électeur ou électrice qui se trouve derrière. C'était important. C'est quand même un des points clés de la sécurité de qui vote.

#### **Monsieur Sylvain RIQUIER**

Ce que je veux dire, bien entendu, en ayant dit ce que j'ai dit et ce que le directeur complète, c'est que quand vous voyez quelqu'un, quand les membres, les personnes physiques d'un bureau de vote physique voient quelqu'un dans un isoloir, effectivement, c'est cette personne-là qui est dans un isoloir ; il n'y a que des cas extrêmement précis et résiduels où le code électoral permet de rentrer dans l'isoloir à deux. Donc effectivement, vous êtes absolument certain que c'est la personne et elle seule qui est dans l'isoloir. Et donc, on peut présumer que si cette personne fait l'objet de violences mentales, par exemple, qui la forceraient à voter pour quelqu'un plutôt que pour quelqu'un d'autre, on peut estimer que cette personne a les moyens de se reprendre dans l'isoloir, au moment où elle est dans l'isoloir. De façon stricte, cela, vous ne l'avez pas avec le vote par correspondance postale, vous ne l'avez pas forcément tout à fait, en effet, il y a deux identifiants. D'ailleurs, nous allons faire plus que deux identifiants, nous allons mettre un mot de passe à usage unique que nous enverrons, un peu comme les banques font des transactions, mais de la même façon qu'une transaction bancaire sur Internet, vous pouvez toujours légitimement dire qu'il y a une part de doute par rapport au présentiel physique. Si ce doute-là est insupportable, il faut en tirer les conséquences politiques : on supprime par la loi le vote électronique. Mais, encore une fois, ce n'est pas une administration aveugle, méchante et obstinée, endurcie au crime qui décide absolument de faire du vote électronique. Nous appliquons la loi. Mais, c'est un débat, finalement, c'est un vrai débat citoyen. Je vous rejoins complètement : citoyen et politique. Mais, ce n'est pas un débat qui est à la main de l'administration en général et de la DFAE en particulier.

*Monsieur le Président le remercie et donne la parole à Madame Daphna POZNANSKI.*

#### **Madame Daphna POZNANSKI, conseillère élue de la circonscription « Israël et Territoires palestiniens »**

Merci, Monsieur le Président.

Cher Directeur, Chers Collègues,

Deux questions courtes, je vous rassure. Une sur les risques d'attaque et l'autre sur le flux électronique. Les risques d'attaque, en 2012, le Parti pirate, on s'en souvient, nous avait attaqués pendant les opérations de vote électronique. Ils n'avaient pas réussi à passer. Est-ce qu'il n'y a pas des risques accrus que des malveillants bien plus malveillants – je pense à

des mouvements terroristes, que je préfère ne pas nommer dans cette Assemblée, je vois que notre Directeur sourit – ne pourraient pas attaquer nos opérations de vote électronique ?

Deuxième question sur le flux électronique. Monsieur RIQUIER, en commission des lois, nous a indiqué et c'était intéressant, que finalement, les électeurs avaient voté surtout les derniers jours du scrutin. Si mes souvenirs sont bons, et je crois qu'ils le sont, il y a un petit problème, dans le sens où, en 2012, l'avant-veille du scrutin, tout s'est bloqué et plus personne n'a pu voter. Là, je me demande comment nous allons réussir à sortir de l'équation. Je vous remercie.

*Monsieur le Président donne la parole à Monsieur le Directeur.*

### **Monsieur Nicolas WARNERY**

Je vais répondre à la première et Sylvain répondra à la seconde.

Sur les risques d'attaque, évidemment, encore une fois, nous venons de le dire longuement, il y a des risques d'attaque en permanence. La vie informatique est faite d'attaques et de défense. C'est la problématique habituelle du glaive et du bouclier. Les attaquants sont toujours plus féroces et les mesures de protection et de défense sont toujours plus efficaces. C'est un combat permanent, donc on espère évidemment, on a essayé d'entourer ce marché de toutes les garanties possibles et on espère qu'il n'y aura aucune attaque. Je ne peux pas en dire plus. Enfin, nous espérons que toutes les attaques seront déjouées, plus exactement. Maintenant, sur le flux, je préfère laisser Sylvain, qui a en plus la mémoire des choses, vous répondre.

### **Monsieur Sylvain RIQUIER**

Sur la participation, nous sommes face à une courbe en J ou à une courbe en U, avec beaucoup de participation au début, encore plus à la fin et assez peu au milieu. En 2012, je ne sais pas. Je crois qu'en 2014, sur le dernier jour ou sur l'avant-dernier jour, il y a eu des problèmes, je ne saurais pas vous dire techniquement pourquoi exactement, mais c'est quelque chose de tout à fait identifié, c'est fondamentalement une question de dimensionnement du tuyau, je veux dire et cela, c'est quelque chose qui est tout à fait pris en compte. Cela est pris en compte pour l'avenir. Je pense que ce qui avait dû être pris en compte, c'est en gros, on a dû dire, allez, il va y avoir tant de dizaines de milliers d'électeurs et on a dû en avoir une approche extrêmement linéaire, on a divisé par le nombre de jours de vote et voilà. Et effectivement, face à l'afflux, cela s'est bloqué plusieurs heures le dernier jour. Les choses seront dimensionnées de façon que cela ne se reproduise pas. Cela fait partie du dialogue que l'on a avec le prestataire et cela fait partie des spécifications du cahier des charges, d'être capable de traiter à un instant T plusieurs dizaines de milliers de connections en vue de voter. Normalement, cela ne devrait pas se produire. La limite du test grandeur nature est qu'il est grandeur nature ; mais enfin, nous allons faire voter quatorze mille trois cents personnes, certes moins que cent mille ou deux cent mille... Je suis désolé d'être aussi trivial, mais le dimensionnement sera mis en place pour que normalement, il n'y ait pas du tout de problèmes de ce côté-là.

*Monsieur le Président s'informe des demandes de parole. Il donne la parole à Monsieur Alexandre CHÂTEAU-DUCOS.*

### **Monsieur Alexandre CHÂTEAU-DUCOS**

Le but de mes questions, ce n'était pas d'aller contre le vote électronique, je suis pour, j'y suis favorable, mais c'était cette délégation de service public auprès d'une entreprise privée. C'est juste cela le nœud du problème. C'était juste un commentaire.

Le but du vote électronique, puisque c'est un débat politique, c'est d'essayer d'engager les citoyens à venir voter. Donc, tout le monde est d'accord là-dessus. Est-ce qu'on pourrait avoir une étude, puisque cela a été fait dans un des pays, pour savoir qui a voté. Avec les listes d'émarginement, on peut savoir qui est venu voter. Cette étude-là permettrait de savoir si, effectivement, le vote électronique fonctionne, pour avoir une réponse politique pour dire, cela fonctionne ou cela ne fonctionne pas. Parce que cette étude-là, elle dit que c'est un vote de confort. C'est-à-dire que les gens très proches de l'urne, de l'endroit du vote, ont voté de façon électronique, pas la personne qui était à trois cents kilomètres.

### **Monsieur Sylvain RIQUIER**

Je confirme.

### **Monsieur Alexandre CHÂTEAU-DUCOS**

Donc, cela serait intéressant, l'étude a été faite sur un seul pays, de le faire sur l'ensemble des circonscriptions ou alors des circonscriptions tests, pour avoir justement ce résultat. Après, on peut mettre en regard cette fameuse balance dont vous avez évoqué la présence, du risque et de l'intérêt du vote électronique.

Merci.

**Monsieur le Président**

Merci.

**Monsieur Sylvain RIQUIER**

Finalement, je suis encore une fois d'accord avec vous. Cela s'appelle de l'évaluation de politiques publiques, ce que vous dites. C'est vrai. Dans ma sous-direction, je n'ai pas de bureau d'études, donc je n'ai pas du tout les moyens de mettre en place du monde pour étudier les listes d'émargement. Mais, cela serait très intéressant. En plus, avec le registre en ligne, les progrès de la géolocalisation, on pourrait, j'en suis persuadé, il faudrait un peu d'études, parce que c'est du rétrospectif, il faudrait compiler du papier, mais ce serait très intéressant d'étudier sur 2012 et pour les prochaines élections, ou de mettre en place les conditions d'une telle étude, en gros de faire une cartographie par cercle concentrique autour des bureaux de vote physiques des différents électeurs qui ont participé aux élections par voie électronique. Vous avez raison, l'idée de fond du vote électronique, c'est de permettre aux personnes qui sont au fin fond du sud de l'Argentine ou de la Nouvelle-Zélande, en effet distants et parfois à plusieurs heures, distants d'un bureau de vote physique, qu'il n'est pas possible de créer près de chez eux, pour des raisons sur lesquelles on pourrait revenir au besoin si vous le souhaitez. Ce serait très intéressant. Ce n'est pas compliqué intellectuellement, à mettre en place ; c'est beaucoup de temps de travail que je n'ai pas. Cela pourrait être intéressant. Le déléguer à des chercheurs universitaires, on le ferait volontiers, ouvrir les listes d'émargement, je pense que nous le pourrions, en les anonymisant, parce que je ne suis pas sûr qu'elles soient *stricto sensu* communicables plusieurs mois ou plusieurs années après une élection, mais ce serait un vrai sujet.

Vous dites que cela a été fait sur un pays : il ne faut pas exagérer. Cela a été fait sur une circonscription. Nous avons été plus modestes. Cela a été fait sur la circonscription de Montréal. Ce qu'on en tirait, c'était en effet ce que vous avez dit, que la majorité des électeurs ayant recouru au vote électronique, cela semblait être clairement des électeurs plutôt proches de l'urne ou du consulat. C'est intéressant, parce que cela renvoie quand même à une idée. J'entends dire souvent finalement le reproche qu'en gros, on n'en fait pas assez pour permettre aux électeurs la participation. Il y a une baisse de la participation en France. Mais, je n'ai jamais entendu dire quelqu'un que si la participation baissait, c'était à cause du corps préfectoral. On sous-entend tout à fait que c'est parce que le réseau consulaire n'en fait pas assez. C'est une question politique, une question de campagne, d'inclusion, de compréhension des enjeux par les personnes. C'est une question compliquée. Mais, c'est vrai que vous avez raison, ce sont plutôt les gens déjà les plus inclus qui y recourent. Ce qui n'est pas complètement incohérent, finalement. On ne vote pas parce qu'on a des technologies à disposition ; on vote parce qu'on a envie de voter, parce qu'on s'intéresse à la vie de la cité. Vous allez me dire que comparaison n'est pas raison et là, je tire un peu loin, mais si vous regardez dans un pays plutôt dangereux, plutôt pauvre, où la vie n'est plutôt pas facile, je pense à l'Afghanistan, quand vous voyez l'élection présidentielle en Afghanistan, vous avez des gens qui font la queue sur des centaines de mètres, alors qu'ils risquent leur vie dans un pays encore en guerre. Ce que je veux dire par là, c'est que je pense que quand un citoyen veut voter, il vote. Évidemment, notre rôle est de faciliter la vie des gens et c'est ce que nous efforçons de faire, avec là encore une balance, non pas entre les risques et les pratiques, mais entre les moyens et les capacités d'agir et les pratiques. Mais, je vous rejoins, ce serait effectivement une étude très intéressante à mener, peut-être pas sur le monde entier, mais sur des circonscriptions tests, sur lesquelles d'ailleurs, on peut y réfléchir collégialement et se donner les moyens, pour les prochaines échéances électorales, de mettre en place dans les semaines qui suivraient une telle étude. Cela serait certainement très intéressant. Je suis sûr que cela permettrait d'en tirer des conclusions. Je ne préempte pas des conclusions, je n'en sais rien.

*Monsieur le Président le remercie et donne la parole à Madame Martine SCHOEPPNER.*

**Madame Martine SCHOEPPNER, conseillère élue de la circonscription « Allemagne, Autriche, Slovaquie, Slovénie, Suisse »**

En ce qui concerne l'étude sur la liste émargée, je l'ai faite en 2012 et en 2014 dans ma circonscription, c'est comme cela que l'on s'aperçoit qu'au vote à l'urne, les gens ne font pas plus de 40 kilomètres.

J'ai deux questions, c'est sur les problèmes qui se posent quand des personnes dans une même famille, par exemple, donnent la même adresse pour quatre personnes, qui plus est souvent le même numéro de téléphone, et la limite du nombre de votes à partir du même ordinateur.

Merci.

### **Monsieur Sylvain RIQUIER**

Nous savons que nous avons un nombre significatif de citoyens qui donnent une même adresse mail pour plusieurs membres de leur famille. D'ailleurs, dans le cadre des campagnes personnalisées que nous venons de faire, cela vient de soulever un problème très inédit auquel nous n'avions pas pensé, c'est qu'il arrive que des enfants devenus majeurs quittent la circonscription et aillent dans une autre, en ayant gardé la même adresse mail que celle de leurs parents. Là, c'est encore plus compliqué. Nous récupérons les choses. Nous avons même repéré – c'était un léger problème, mais il est traité – une même adresse mail qui était utilisée par trente personnes différentes. C'est le cas le plus caricatural. Ensuite, lorsque c'est supérieur à un, la moyenne est quand même à 2,05, parce qu'il peut y avoir trois personnes sur une même adresse. Donc oui, vous avez raison, Madame SCHOEPPNER, cela est vrai. J'ai envie de vous dire, comme je l'ai dit en commission des lois, c'est un peu comme une boîte aux lettres physiques, elle est commune à la famille. Vous n'avez pas la boîte aux lettres physique, elle est commune à la famille, vous n'avez pas la boîte aux lettres de l'un des époux, celle de l'autre et puis, la boîte aux lettres pour les enfants. Comment résoudre cela ? Par de l'information. Là, je pense que cela serait un vrai déni de droit : nous n'allons pas nous mettre à exclure de l'option du vote électronique les personnes dont on sait qu'elles sont plusieurs sur une même adresse ou sur un même numéro de téléphone. Cela ne répondrait pas du tout à l'esprit du législateur. Mais, c'est un souci, donc je pense que la réponse à ce problème, c'est d'abord de l'information, inciter les gens à donner une véritable adresse. Et puis, peut-être, mais ce sera pour votre élection en 2020, comme je vous l'ai dit, à mon avis, il n'est pas du tout impossible que l'on puisse introduire une problématique de biométrie dans l'identification des électeurs. Encore faut-il avoir des postes qui supportent la biométrie. Aujourd'hui, grâce au passeport biométrique, nous connaissons l'identité biométrique de 25 millions de Français. Vous allez me dire que ce n'est pas 65. Évidemment, ce n'est pas 65. Le taux d'équipement, si j'ose dire, en passeports des Français de l'étranger est pour des raisons évidentes très supérieur au taux d'équipement en passeports des Français de France. C'est peut-être une option. Ce serait un moyen d'identification parmi d'autres qui renforcerait d'ailleurs peut-être la sécurité, en garantissant... cela ne garantit jamais l'absence de contrainte de corps, pour revenir sur l'échange que nous avions tout à l'heure, mais cela renforcerait encore certainement la sécurité. C'est certainement une des pistes, mais pour 2020. Ce n'est pas mûr pour l'élection qui vient.

### **Monsieur le Président**

Merci. Je pense que nous en avons terminé. Nous étions à l'avance sur le programme, nous allons finir par être en retard, maintenant, pour la prochaine section du programme.

### **Monsieur Alexandre CHÂTEAU-DUCOS**

Le but du vote électronique, c'est d'amener le citoyen à l'urne. Je voudrais parler de l'organisation de la journée Défense et citoyenneté, qui est un des moyens d'amener le citoyen à l'urne, notamment le jeune. Il est très compliqué, dans beaucoup de circonscriptions, de passer cette demi-journée ou cette journée auprès des jeunes, notamment pour des soucis le plus souvent budgétaires. Au moins, qu'on le fasse auprès de volontaires. Il faut absolument trouver un système pour toucher les jeunes qui sont les plus à même de ne pas voter, on le voit dans toutes les études. Ils se désengagent complètement de la vie politique. Donc, on nous renvoie la balle, j'ai encore posé la question de vive voix auprès du Secrétaire d'État aux Anciens combattants, entre le ministère de la Défense et le ministère des Affaires étrangères, qui organise quoi... c'est un vrai micmac et c'est un vrai enjeu, de toucher les jeunes pour qu'ils aillent voter. Donc, on est dans cette question des élections et si je prends l'exemple du Luxembourg, il y a 1 600 jeunes tous les ans, qui sont aptes à obtenir cette demi-journée ou cette journée d'instruction civique, on va dire et non, ils reçoivent juste un papier et puis c'est tout, on ne les sensibilise pas à la citoyenneté.

### **Monsieur Nicolas WARNERY**

Je vais commencer à vous répondre et puis Monsieur RIQUIER complètera. Là aussi, tout à fait d'accord sur l'idée que dans ces journées Défense citoyenneté, il y ait un module Citoyenneté, c'est le nom qui le prévoit. Donc, chaque fois que cela est possible, quand nous pouvons organiser dans de bonnes conditions, pour un nombre raisonnable de jeunes Français, une bonne journée Défense citoyenneté, nous le faisons. Là où nous ne le faisons pas ou plus, c'est quand cela n'est pas possible, justement, soit parce qu'ils sont trop nombreux ou soit parce que nous n'avons pas du tout les moyens – cela est lié – de faire dans de bonnes conditions une journée où nous les rassemblons et où on puisse vraiment les briefer, leur parler. Leur présenter des modules de citoyenneté, normalement, on peut toujours s'en tirer, mais leur présenter aussi les métiers de la défense. Encore une fois, tout à fait d'accord sur votre objectif. Là où c'est pertinent, nous faisons ces JDC ; là où cela ne l'est pas ou plus, nous ne les faisons pas.

### **Monsieur Sylvain RIQUIER**

Juste peut-être un point en rapide complément sur les JDC, la journée Défense Citoyenneté, c'est une fusée à deux étages. Le premier est le recensement ; le deuxième est l'organisation ou non de la journée. Le premier étage est de toute façon pérenne. Pour peu qu'ils soient dans le registre, qu'ils aient été inscrits au registre par leurs parents, je ne parle évidemment pas des jeunes qu'on ne connaît pas, qui ne sont pas au registre, ceux-là, je ne sais pas comment les toucher, mais les jeunes qui atteignent 18 ans, de toute façon et indépendamment en réalité de la JDC, ils reçoivent systématiquement un courrier qu'on envoie à l'automne, là, c'est en train d'être fait par les postes ou cela a été fait. En tout cas, nous avons lancé le rappel d'instruction de le faire, parce que cela fait partie des routines annuelles... avec un peu plus de vérifications en préélectoral. Les jeunes reçoivent une lettre qui leur indique d'ailleurs qu'ils sont inscrits sur la liste électorale, puisqu'ils sont obligatoirement inscrits sur la liste électorale.

Pour le reste, j'ai aussi envie de dire : est-ce seulement à l'administration de faire ce travail d'incitation civique ? Cela peut se faire aussi au sein des familles elles-mêmes et puis, pour certains d'entre eux, ceux qui sont étudiants dans des lycées du réseau, au sein du réseau d'enseignement français à l'étranger qui, je suis sûr, en prend sa part.

### **Monsieur le Président**

Il est déjà dix heures sept ; nous avons une autre séance de questions entre midi et midi trente. Si vous voulez continuer ce débat sur ces questions, nous pourrons le refaire tout à l'heure. En plus, nous nous éloignons de la problématique qui était une problématique technique sur les élections. Je propose que l'on traite cela un peu plus tard.

### **Monsieur Nicolas WARNERY**

Je reviens pour les questions diverses et là, tu mentionnais également l'élection de nouveau ? Monsieur RIQUIER n'est pas disponible à midi, il est en réunion à l'extérieur. Si c'est technique et sur les élections... Si ce sont les questions diverses, tous azimuts, je reviens à midi.

### **Monsieur Alexandre CHÂTEAU-DUCOS**

Juste pour compléter, pour les journées JDC, nous avons fait une proposition très concrète au Luxembourg. Les 1 600, les parents le demandent, ils veulent vraiment sensibiliser leurs enfants et les enfants veulent être informés, à un moment où la sécurité, c'est la première préoccupation des Français de l'étranger. Nous voulons y aller. Les réservistes veulent s'en occuper. Les lycées français sont prêts à accueillir les enfants. C'est zéro coût et c'est la disponibilité des Français qui veulent organiser ces journées.

Nous avons signé un arrêté interministériel, en disant : « Il faut y aller ». Et chacun se renvoie la balle entre le ministère des Affaires étrangères, qui ne donne pas les moyens financiers aux ambassades et ces ambassades et consulats n'ont plus les moyens également humains pour les organiser. Là où nous sommes à 20 kilomètres d'une frontière, où il y a des régiments, où il y a des ressources, on ne donne pas les moyens, lorsqu'il y a des bonnes volontés qui veulent les organiser. Alors, allons-y, donnons cette impulsion, aujourd'hui, au niveau du ministère des Affaires étrangères, pour dire, là où il y a des ressources, là où il y a de la volonté et de la disponibilité pour les organiser, allons-y et demandons aux chefs de poste d'impulser un petit peu ce volontariat et cette initiative.

### **Monsieur le Président**

Sauf erreur, vos propos ont déjà fait l'objet d'une question écrite ou orale ?

### **Monsieur Alexandre CHÂTEAU-DUCOS**

On se renvoie la balle.

### **Monsieur Nicolas WARNERY**

Non, non, on ne se renvoie pas la balle. Je crois qu'effectivement, c'est une question orale, si mes souvenirs sont bons. Nous y avons répondu et donc, au besoin, nous pourrons en reparler cet après-midi, si vous n'êtes pas satisfait de la réponse, ce qui est possible.

**Monsieur le Président**

Je vous propose donc que nous clôturions ces premières questions et que nous passions à la deuxième partie des travaux de la matinée, qui concernent la lecture commentée des instructions spécifiques des bourses scolaires.

**SEQUENCE PEDAGOGIQUE EN SALLE PLENIERE :**  
**LECTURE COMMENTEE DES INSTRUCTIONS SUR L'ATTRIBUTION DES BOURSES SCOLAIRES,**  
**M. JEAN-LUC MASSIN, CHEF DE SERVICE DE L'AIDE A LA SCOLARITE (AEFE)**  
**ET M. JEAN-CLAUDE MARFAING, CHEF DE LA MISSION DE L'AIDE A LA SCOLARITE**  
**ET DE L'ACTION SOCIALE (MAEDI)**

**Monsieur le Président**

Si nos intervenants de l'AEFE veulent bien nous rejoindre à la tribune. Merci, Monsieur RIQUIER, merci, Monsieur le Directeur, d'avoir répondu à nos questions. Si les instructions peuvent s'afficher dans la salle sur les écrans.

Merci de prendre place, s'il vous plaît et que nous puissions continuer nos travaux. Si vous le voulez bien, nous allons donc maintenant passer à cette lecture commentée des instructions spécifiques sur les bourses scolaires. Je voudrais remercier l'AEFE d'avoir accepté de se prêter à cet exercice, qui devrait nous permettre d'avoir une compréhension commune des instructions pour une meilleure application dans les conseils consulaires des bourses scolaires.

Avant de laisser la parole à nos intervenants, je voudrais vous rappeler ce qu'on pourrait appeler les règles du jeu de cette lecture commentée, en vous demandant de limiter vos questions aux aspects réglementaires des instructions. Les questions doivent porter sur la compréhension de l'instruction, sur la compréhension de sa mise en œuvre, mais ne pas constituer une critique du système et de ce que nous pourrions appeler sa philosophie ou son esprit. Nous ne sommes pas là pour savoir si elles sont bonnes ou mauvaises, ce sont des instructions que l'on nous demande d'appliquer. Il faut que nous comprenions les instructions que l'on nous donne et la façon dont nous devons les appliquer. La remise en cause des instructions pourra faire l'objet d'autres débats, si vous le voulez bien. Sinon, nous n'avancerons pas.

Je vais laisser la parole à nos intervenants, en leur demandant comment eux voient cette séance de lecture commentée. Pour ma part, la principale difficulté est de savoir quelle est la première question que nous allons poser dans le déroulé. Ensuite, il y aura un suivi logique au fur et à mesure. Mais, je leur laisse la parole.

*Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Jean-Claude MARFAING, chef de la mission de l'aide à la scolarité et de l'action sociale (MAEDI).*

**Monsieur Jean-Claude MARFAING, chef de la mission de l'aide à la scolarité et de l'action sociale (MAEDI)**

Merci beaucoup de votre accueil, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les Conseillers, les Parlementaires,

Nous sommes ici pour vous expliquer les instructions sur l'aide à la scolarité et en fait, pour présenter les instructions sur les bourses scolaires au bénéfice des enfants français résidant à l'étranger. Ces instructions sont relativement complexes, sur 58 pages. Elles sont publiques. Elles peuvent être connues de tous et notamment des membres des conseils consulaires aux bourses. Je vais donc céder la parole à Monsieur MASSIN, qui va commencer à dérouler le texte, sachant que bien entendu, nous sommes à votre disposition pour vous expliquer et apporter les précisions nécessaires.

Merci.

*Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Jean-Luc MASSIN, chef de service de l'aide à la scolarité (AEFE).*

**Monsieur Jean-Luc MASSIN, chef de service de l'aide à la scolarité (AEFE)**

Merci, Monsieur le Président.

Mesdames, Messieurs les Parlementaires,

Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Nous allons nous livrer à un exercice pédagogique qui consiste donc à vous présenter une lecture commentée de l'instruction spécifique sur les bourses scolaires. Pour la présenter et pour l'introduire, il faut rappeler que normalement, le

système des bourses scolaires de l'AEFE est prévu par la loi qui a créé l'Agence et qui donne pour missions, entre autres, à l'AEFE, d'accorder des bourses aux enfants français scolarisés dans les établissements homologués par l'Éducation nationale à l'étranger.

Ce qu'il faut rappeler aussi, c'est que les bourses scolaires sont proposées par des conseils consulaires et accordées par le directeur de l'Agence, après avis d'une commission nationale. C'est ce que dit le Code de l'éducation. C'est pour fixer le cadre dans lequel nous nous inscrivons. Des propositions faites par des conseils consulaires, soumises à une commission nationale qui donne un avis, avant attribution par le directeur de l'Agence.

Ce qu'il faut savoir aussi et comment en fait naît cette instruction, c'est une instruction qui est rédigée par l'AEFE chaque année, ou du moins modifiée chaque année en fonction du contexte et des évolutions réglementaires attendues, qui est validée par la tutelle, la DFAE. Ce qu'il faut savoir aussi, c'est que cette instruction est prévue par le Code de l'éducation, puisqu'il est dit dans un des articles du Code de l'éducation, que

*Les conseils consulaires examinent et présentent à la commission nationale des bourses scolaires, des propositions. Ils répartissent entre les bénéficiaires, les crédits délégués par l'Agence, dans le respect des critères généraux définis par des instructions spécifiques.*

Cela veut dire que c'est à partir de cet article qu'on appelle l'article 1531-48 du Code de l'éducation, que l'Agence a été conduite à fixer les règles de fonctionnement détaillées du dispositif, puisque ce Code de l'éducation, en fait, ne donne que des indications générales sur le contenu du système et les instances qui sont censées procéder aux propositions et aux attributions des bourses.

Voilà pour ce qui est de l'introduction, c'est bien le Code de l'éducation qui fixe que le fonctionnement de ce système est détaillé dans une instruction spécifique, et c'est celle-ci que nous allons donc désormais balayer.

Ce que je vous propose éventuellement de faire, si Monsieur le Président en est d'accord, il y a douze chapitres dans cette instruction, c'est de vous présenter un chapitre et, à la fin de chaque chapitre, par rapport à son contenu, de vous laisser la place, éventuellement, pour les questions que ce chapitre soulève de votre part.

Cela vous convient-il, Monsieur le Président ?

### **Monsieur le Président**

Cela me convient parfaitement.

### **Monsieur Jean-Luc MASSIN**

Nous allons commencer à dérouler. La collègue va faire défiler cette instruction. Nous allons dérouler les 50 pages de cette instruction, étant attendu que l'on s'arrêtera bien sûr sur les points essentiels par rapport à votre rôle, à votre place et puis aux incompréhensions qui ont pu surgir ici où là dans votre intervention dans le cadre du dispositif.

Ce que dit en fait le premier chapitre, il fixe les principes et les conditions générales d'attribution des bourses scolaires. C'est ce qui est en fait ici. On rappellera que les bourses scolaires sont accordées sous conditions de ressources. Cela est prévu par le Code de l'éducation, nous le rappelons. Elles peuvent être attribuées à des enfants qui sont scolarisés de la petite section de maternelle aujourd'hui jusqu'à la terminale, voire dans des classes éventuellement post-bac. Nous avons et nous accordons aujourd'hui au niveau de l'Agence, quelques bourses à des élèves qui sont scolarisés dans des classes préparatoires. C'est le cas à Vienne par exemple, ou au Maroc, ou dans des classes qui conduisent à des BTS. C'est le cas à l'Île Maurice, mais cela reste donc des exceptions. Normalement, le système couvre l'attribution de bourses aux élèves de la petite section de maternelle jusqu'à la terminale.

Dans les conditions générales d'attribution, on rappelle que pour bénéficier de bourses scolaires, les enfants doivent être de nationalité française, puisque le système est ouvert aux enfants de nationalité française, étant entendu que leurs parents peuvent être soit Français, soit de nationalité étrangère. Ce sont les enfants qui déterminent la possibilité ou non d'entrer dans le dispositif.

Le demandeur, quelle que soit sa nationalité, et les enfants, pour bénéficier de bourses scolaires, doivent être inscrits au registre mondial des Français établis hors de France. Sachez, vous le savez puisque vous siégez en conseil consulaire, qu'on ne peut pas saisir une demande de bourse dans l'application consulaire SCOLA qui gère les bourses scolaires, sans que le demandeur et les enfants n'aient été préalablement inscrits dans le registre. Nous avons quelques difficultés avec cela, puisque lorsque la famille n'est pas inscrite au registre, par définition, nous ne pouvons pas enregistrer sa demande de bourses. C'était une condition *sine qua non* de l'attribution.

Lorsque les demandeurs, donc les parents, sont étrangers, on rappelle que dans le registre, ils sont inscrits en protection. Ils n'ont pas de numéro d'inscription au registre directement, mais ils sont enregistrés quand même dans le registre mondial des Français établis hors de France.

S'agissant de la résidence de la famille, c'est important aussi, puisque c'est une des conditions, on dit que les enfants, pour bénéficier de bourses, doivent au moins résider avec un de leurs parents dans le pays de scolarisation. C'est la règle posée en matière d'attribution de bourses. Il faut qu'il y ait au moins un des deux parents qui réside avec l'enfant dans le pays de scolarisation.

Bien sûr, l'instruction prévoit l'exception et l'exception, bien sûr, c'est une décision de justice qui aurait confié éventuellement les enfants à une tierce personne, donc éventuellement dans un pays étranger. Et puis, puisqu'on dit qu'il faut être avec l'enfant dans le pays de scolarisation, il y a une autre exception, c'est le cas où dans le pays dans lequel la famille réside, il n'y a pas d'établissement ou de classe qui corresponde exactement à la scolarisation de ces enfants. Alors, on a ce cas de figure qui est exceptionnel, qui aujourd'hui n'est pas traité directement par notre application consulaire SCOLA, mais que nous gérons au niveau de l'AEFE. C'est par exemple le cas d'enfants dont la famille réside en Slovaquie et qui, pour des raisons de non-présence de classes, qui corresponde à leur niveau de scolarité, rejoignent éventuellement l'Autriche, donc à Vienne. C'est un cas de figure qui peut arriver et c'est pour cela que l'instruction le prévoit. Donc, possibilité de déroger à ce principe de résidence d'un des parents dans le pays de scolarisation fixé par l'instruction. Ce sont ces deux cas.

Normalement, pour bénéficier de bourses, il faut logiquement que les enfants soient en âge de scolarisation obligatoire et qu'ils soient dans le niveau qui correspond à leur niveau d'âge. On prévoit bien sûr dans la solution des dates limites en fait, par rapport à chaque classe, en matière d'âge de scolarisation. Mais, sachez que dès lors que les enfants apparaissent en retard scolaire, la commission nationale comme l'Agence sont très souples par rapport à cela, c'est-à-dire que tant que les enfants sont en âge de scolarisation obligatoire, c'est-à-dire de six à seize ans, de toute façon, une dérogation leur est accordée par rapport à l'âge qu'ils ont dans la classe de scolarisation. Au-delà aussi, nous sommes relativement souples, puisque nous savons que dans certains pays, pour des raisons de crise politique ou autres, il peut arriver que les enfants prennent un voire deux ans de retard en termes de scolarité.

S'agissant des résultats scolaires, l'instruction sur les bourses scolaires prévoit que les résultats scolaires ne sont pas une condition d'attribution ou de non-attribution des bourses. C'est quelque chose qui doit être rappelé, puisque parfois, en fait, il arrive qu'au sein de certains conseils consulaires, il y ait un débat sur les résultats scolaires. Ce qu'il faut savoir, c'est que ce n'est pas à nos instances qui gèrent les bourses scolaires de traiter des résultats scolaires des élèves. Dès lors que les élèves sont scolarisés et que leurs parents répondent, en termes de conditions de ressources, à la possibilité d'attribution de bourse, normalement, les bourses leur sont accordées.

S'agissant de l'établissement fréquenté, normalement, c'est ce que dit le Code de l'éducation, pour pouvoir bénéficier de bourses scolaires, il faut que normalement – je dis bien normalement – les enfants fréquentent un établissement d'enseignement à l'étranger homologué par l'Éducation nationale française. Il y a tous les ans un arrêté qui paraît et qui fixe la liste des établissements homologués par l'Éducation nationale. Quand on parle de liste des établissements homologués, en réalité, les choses sont un peu plus complexes que cela, puisque nous avons beaucoup d'établissements de par le monde, sur les 495 établissements d'enseignement français à l'étranger. Il y en a un nombre non négligeable qui sont homologués, mais on dit « partiellement homologués », c'est-à-dire dont certains cycles sont homologués, par exemple la maternelle et le primaire, mais où par exemple le secondaire n'est pas homologué. Cela veut dire que le texte qui fixe les conditions d'attribution permet, à titre dérogatoire, d'attribuer des bourses à des établissements, voire à des classes non homologuées par l'Éducation nationale. Le Code de l'éducation prévoit ces exceptions. Normalement, la règle, c'est une classe, un établissement homologué ; mais, il y a éventuellement possibilité de déroger à cette règle. Le Code de l'éducation fixe normalement les conditions de dérogation à cette règle d'homologation. C'est intéressant à rappeler, puisque le décret d'origine et le Code de l'éducation aujourd'hui, prévoient que l'éloignement des établissements de la résidence de la famille, la capacité d'accueil des établissements homologués, l'impossibilité pour les élèves de fréquenter un établissement homologué, pouvaient être des motifs de dérogation. Nous n'avons pas, de par le maillage des établissements d'enseignement français à l'étranger dans le monde, la possibilité de trouver des établissements auprès de la résidence de chaque famille française. C'est pour cela qu'il y a possibilité de déroger.

Lorsque l'on parle de l'impossibilité pour les élèves de fréquenter un établissement homologué, sachez que l'instruction a prévu récemment de préciser cette notion, puisqu'on disait l'impossibilité pour un enfant de fréquenter un établissement homologué, au-delà bien sûr de la capacité d'accueil, de l'éloignement, etc. Il a été précisé qu'il y a des enfants qui ne peuvent pas être scolarisés dans un établissement homologué, tout simplement parce que leur situation, par exemple d'enfant handicapé, ne leur permet pas d'accéder à un établissement d'enseignement traditionnel et donc, ils rejoignent des établissements spécialisés. Cela veut dire qu'à ce titre, on accorde éventuellement dans le système des bourses scolaires, des dérogations pour ces élèves à besoins particuliers. On accorde aussi, c'est quelque chose de relativement récent, la possibilité d'accorder des bourses à des enfants qui rejoignent un établissement qui n'est pas homologué, mais qui est une des préoccupations, bien sûr, de certaines familles dont les enfants ne peuvent pas suivre le cursus d'enseignement général. Il y a donc des enfants qui sont

réorientés vers des établissements à caractère de formation professionnelle. Sachez que lorsqu'ils ont été boursiers de l'AEFE dans l'enseignement général, jusqu'à par exemple la troisième, il est possible d'accorder des bourses pour ces élèves-là lorsqu'ils rejoignent en seconde, en première ou en terminale, un lycée d'enseignement professionnel. Par exemple, c'est une possibilité qui vient d'être ouverte sur Bamako. Nous avons donc un centre, qui s'appelle le centre Claire Michel, qui accueille les enfants réorientés à la fin de la troisième, qui quittent donc le réseau d'enseignement français à l'étranger, pour rejoindre des lycées professionnels ou des centres d'enseignement professionnel. C'est quelque chose qui est prévu.

Sachez que lorsqu'il y a dérogation, c'est-à-dire quand un établissement demande une dérogation pour pouvoir bénéficier pour ses élèves d'une bourse bien qu'il ne soit pas homologué, il doit remplir un formulaire qui doit être visé par le conseiller culturel, par l'inspecteur de l'Éducation nationale en résidence dans la zone, de façon à attester que nous répondrons au moins pour ces établissements à un critère, c'est que si on n'est pas homologués, il faut au moins que l'enseignement dispensé dans les classes non homologuées soit assuré à 50 % en français. C'est la règle également prévue par ce Code de l'éducation.

Dans les conditions d'accès, il est également prévu que les élèves qui ont bénéficié de bourses doivent fréquenter de façon assidue les établissements, ce qui veut dire que l'instruction prévoit le cas où les élèves feraient preuve d'un absentéisme très important. Sachez qu'il est prévu dans l'instruction que les bourses peuvent être suspendues en raison de l'absentéisme des enfants dans les établissements. C'est assez rare. C'est arrivé, puisque cela fait trois lustres\* que je m'occupe des bourses scolaires, c'est arrivé en fait deux ou trois fois, que nous suspendions les bourses scolaires pour des élèves non assidus.

Conditions de ressources, donc, les bourses sont attribuées aux familles sur la base d'un barème d'attribution. Et ce barème, vous le savez, il y en a eu deux au niveau de la vie de l'Agence depuis 1990, le nouveau a été mis en place en 2012. C'est celui qui va nous préoccuper aujourd'hui éventuellement, puisque de 1990 à 2012, il y avait un ancien barème qui a été supplanté par un nouveau.

S'agissant des familles qui bénéficient éventuellement d'autres aides à la scolarisation, c'est un cas qui doit être prévu par l'instruction, puisque nous accordons au niveau de l'AEFE et de l'État français, des bourses scolaires, mais il peut arriver que les familles bénéficient d'aides de la part d'autres organismes, d'autres États. Le principe qui est posé, retenez-le, c'est que dès lors que les familles bénéficient d'une autre aide à la scolarisation de leurs enfants, elle est prise en compte préalablement dans le système des bourses scolaires. C'est-à-dire que l'on en tient compte dans le calcul des bourses de l'AEFE. Ce n'est pas quelque chose qui vient après, c'est quelque chose qui est pris en compte avant. Dans ces aides dont bénéficient les familles éventuellement, nous avons des aides, par exemple des régions en Allemagne qui peuvent éventuellement être accordées aux familles françaises qui y résident. Nous avons des aides dans les pays du Nord. Nous avons des aides de communes par exemple en Espagne. Il y a des communes qui aident les familles à la scolarité de leurs enfants. Nous avons aussi bien sûr les établissements d'enseignement qui, éventuellement, dans les contrats de travail de leur personnel, prévoient en fait une aide à la scolarisation. Ces aides-là sont prises en compte dans le calcul des droits à bourses scolaires de l'AEFE, préalablement. Bien sûr, on ne verse que dans la limite de ce qui reste à la charge des familles.

Voilà pour ces principales conditions d'accès. C'est la fin de ce chapitre 1. Si vous avez des questions spécifiques sur cette présentation des conditions d'accès au système, nous les prenons bien volontiers en compte.

### **Monsieur Denis VIALA**

Merci.

C'est à propos du handicap. Vous venez de dire que dans certaines conditions, les enfants handicapés pouvaient avoir une bourse même s'ils ne sont pas scolarisés dans un établissement homologué. Je l'ai lu là. Par contre, vous avez rajouté que l'enseignement devait être dispensé au moins à 50 % en français et cela, je ne l'ai pas vu écrit.

### **Monsieur Jean-Luc MASSIN**

Oui, c'est écrit. A priori, je crois que c'est écrit.

### **Monsieur Denis VIALA**

Je n'ai pas vu le chiffre 50... Cela me paraît une condition extrêmement restrictive, puisqu'à l'étranger, nous n'allons pas trouver d'établissement capable de faire cela.

### **Monsieur Jean-Luc MASSIN**

Nous comprenons, mais normalement, il faut bien savoir que c'est une des règles posées non pas par l'instruction que rédige l'Agence et que valide sa tutelle ; c'est une règle qui est posée par le Code de l'éducation. Donc, cela a valeur de règlement, cette fois-ci. Pour ne rien vous cacher, sachez que nous avons été – c'est le cas en Égypte – éventuellement assez souples sur

cette règle des 50 % d'enseignement français pour des cas très lourds où nous avions à rendre service aux familles. C'est-à-dire qu'il n'y avait pas tout à fait les 50 %, mais bien sûr, nous avons accordé une dérogation. Mais, c'est vraiment au cas par cas, parce que là, nous sommes dans la réglementation telle qu'elle est prévue à son plus haut niveau et non pas simplement au niveau d'une directive que fixe éventuellement l'instruction rédigée par l'AEFE. Nous sommes au niveau du Code de l'éducation. Le Code de l'éducation prévoit cette règle des 50 %, donc de la moitié de l'enseignement.

*Monsieur le Président donne la parole à Madame Régine PRATO.*

**Madame Régine PRATO, conseillère élue de la circonscription « Afrique du Nord »**

Merci et merci d'être là avec nous aujourd'hui.

Pour justification des ressources, nous avons souvent dans nos dossiers des déclarations sur l'honneur qui ne peuvent pas être vérifiées. Très souvent, le papa travaille en France, la maman est au Caire avec les enfants – puisque je suis en Égypte – ; ils font des déclarations d'impôts à zéro alors qu'ils ont leur propre société. On ne peut pas non plus vérifier ces choses-là. Cela concerne la plupart des dossiers, qui sont avec des lettres sur l'honneur et des déclarations sur l'honneur et des déclarations d'impôts à zéro, la plupart, on ne peut rien vérifier du tout.

**Monsieur Jean-Luc MASSIN**

Oui, Madame la Conseillère, si vous le voulez bien, on va revenir en détail sur cet aspect, bien sûr, qui est un des aspects essentiels, mais nous allons le voir un petit peu plus loin dans l'instruction, puisque l'instruction prévoit justement le problème des pièces justificatives et éventuellement des conséquences que cela peut avoir en termes d'attribution. Donc, on réserve la réponse jusqu'au moment où l'on va évoquer très précisément les choses dans l'instruction.

Y a-t-il encore des questions ? Non. S'il n'y a pas d'autres questions, merci, Monsieur le Président, nous allons passer au chapitre 2, qui est bien sûr un chapitre important, puisqu'il nous parle du barème. Le barème vous est présenté ici, c'est le barème du nouveau dispositif des bourses scolaires, qui a été instauré en 2012.

Il a, retenez-le pour relativiser les choses, des ressemblances avec l'ancien barème. Nous verrons sur quoi il diffère, mais il y a une notion qui est importante, c'est que ce barème est fixé dans la monnaie d'appel des frais de scolarité. Ce qui veut dire que bien sûr, la plupart des établissements appellent les frais de scolarité dans la monnaie du pays, mais cela n'est pas toujours le cas. Madame la Conseillère, vous évoquiez l'Égypte, par exemple, les frais de scolarité du lycée français du Caire sont appelés en euros, ce qui veut dire que le barème du poste du Caire est un barème en euros. Ce n'est pas neutre pour nos collègues consulaires, puisque dès lors que les familles ont des revenus en livres égyptiennes, si l'on prend le cas de l'Égypte, il faut convertir tout cela à un moment donné et c'est très lourd. Alors, pourquoi est-ce que ce sont les frais de scolarité qui déterminent la monnaie du barème ? Tout simplement parce qu'il faut pouvoir rapprocher, à un moment donné, le montant des frais de scolarité des ressources des familles pour pouvoir calculer logiquement et de façon cohérente un taux de couverture des bourses qu'on appelle « la quotité ».

Dans le cadre du dispositif des bourses scolaires, il est prévu de retenir un certain nombre de concepts, donc de notions. La première est que l'on s'intéresse toujours à ce que l'on appelle les ressources brutes des familles, les revenus bruts des familles. Ce qu'on appelle un revenu brut, c'est le revenu avant toute déduction de quelque nature que ce soit. D'ailleurs, si on prenait un bulletin de salaire, c'est ce qu'on appellerait le salaire brut ou le traitement brut avant déduction de tout ce qui est charges éventuelles qui viennent en déduction de ce salaire. Dans cette notion de ressources brutes, sachez que l'on met tout ce qui peut constituer une ressource au sens revenus de la famille. Cela peut être des salaires, des revenus immobiliers, des aides familiales. Tout doit être considéré. C'est quelque chose que vous devez toujours garder devant vous quand vous examinez des dossiers en conseil consulaire. On travaille d'abord sur une notion de ressources brutes. Cela est vrai dans 99 % des cas ; il arrive parfois que l'on s'aperçoive, quand on regarde les dossiers à Paris, que l'on travaille sur une notion qui s'apparente plutôt à ce que l'on va appeler après le revenu net. Cela étant, normalement, la logique est de travailler toujours sur des ressources brutes. Nous prenons tous les types de ressources en considération.

Et puis, dans le cadre du nouveau barème, il est prévu de prendre en compte, au-delà des revenus au sens strict, un certain nombre d'avantages en nature dont peuvent bénéficier les familles. Il arrive, et c'est ce qui est demandé, qu'on les identifie en tant que tels, parce que cela permet de mieux cerner la situation précise des familles. Alors, quels sont ce que l'on appelait dans le passé des « points de charge », qui sont ici des avantages en nature qui viennent s'ajouter aux ressources brutes des familles ? Nous avons un point de charge qui s'appelle « logement gratuit ». Sous-entendu, logement mis à disposition, jusqu'à présent, c'était mis à disposition par les employeurs pour le demandeur considéré ; mais sachez qu'aujourd'hui, c'est également la mise à disposition éventuellement par la famille ou par un membre de la famille, au demandeur de bourses. Dès lors que le demandeur de bourses ne réside pas dans le même logement que celui qui prête. Sachez-le, cela a été demandé par des conseils consulaires, en particulier celui de Tunis, qui considérait qu'il était anormal de ne pas considérer le logement gratuit mis à

disposition, surtout que parfois, c'est vraiment une maison ou un appartement distinct de celui qui prête et qui conduit la famille à bénéficier d'un avantage en nature relativement important. Celui-là est aujourd'hui considéré.

Il y a aussi bien sûr, de par certaines fonctions, la possibilité pour des demandeurs, de bénéficier d'une voiture de fonction. Normalement, cela doit être pris en compte. Et puis, est pris en compte aussi bien sûr, sous un point de charge divers, c'est-à-dire qu'on l'identifie en tant que tel, les pensions alimentaires reçues, lorsqu'il s'agit par exemple d'une famille monoparentale qui perçoit une aide de l'ex-conjoint. Et puis, on identifie éventuellement sous un point de charge particulier, les revenus immobiliers, parce que cela est intéressant à identifier en tant que tel et à ne pas globaliser dans les revenus bruts, parce que cela permet d'aller voir après si la famille a bien déclaré un patrimoine, puisqu'elle a des revenus immobiliers. Et puis après, il y a divers avantages en nature qui peuvent être identifiés et qui sont très divers. C'est bien sûr la possibilité pour certains demandeurs de bourses de bénéficier d'avantages fournis par exemple les employeurs en termes d'eau, gaz, électricité, transport en matière de billets d'avion, etc. Tout cela doit être comptabilisé. Nous essayons de voir au plus juste la situation des familles. Donc, tout cela vient s'ajouter aux revenus et aux ressources, on pourrait dire de base, que l'on a en fait identifiés.

Et puis, il y a derrière cela, des points de charge qui, eux, viennent en déduction des dépenses dont on va tenir compte dans le nouveau barème. Sachez que par rapport à l'ancien, ce nombre de déductions possibles est beaucoup moins important qu'il ne l'a été dans l'ancien dispositif. C'est pour cela que parfois, certains conseils consulaires s'étonnent qu'ils aient disparu. Normalement, ces points de charge aujourd'hui, ceux qui restent, pour des raisons de recherche d'une plus grande équité, c'est l'impôt sur le revenu, donc cela vient en déduction bien sûr, puisqu'on a pris des ressources brutes. Après, cela dépend s'il y a en fait une retenue à la source ou pas de retenue à la source. Mais, tout cela est déduit, l'impôt sur le revenu. Et je rappelle que normalement, tout ce qui est impôts sur la propriété ou impôts, ce qui correspondrait en France à la taxe d'habitation, tout cela n'est pas déduit. C'est uniquement l'impôt sur le revenu. Et puis, les charges sociales. Qu'est-ce que l'on met dedans ? Ce sont les cotisations au système de santé, ce sont les cotisations pour la retraite et ce sont éventuellement dans certains pays la cotisation par exemple à la Caisse des Français de l'étranger, quand le système de cotisations sociales local est jugé insuffisant pour la couverture sociale des familles. Tout cela peut être pris en compte.

Et puis, il y a un dernier type de dépenses qui peut être pris en compte et qui va venir en déduction des ressources, c'est la pension alimentaire qui, cette fois-ci, peut-être due par certains demandeurs, à un ex-conjoint.

Nous nous arrêtons là en termes d'identification pour essayer de cerner la situation des familles. Je vous rappelle que l'une des grandes différences entre l'ancien système des bourses scolaires et le nouveau dispositif, c'est qu'il y avait, dans l'ancien dispositif, un point de charge qui a souvent animé les débats au sein de votre Assemblée, c'était le point de charge « dépenses de logement », qui correspondait donc au loyer ou à l'annuité d'emprunt, en cas d'acquisition d'un bien immobilier. Ce point de charge-là a complètement disparu dans le cadre du nouveau dispositif. C'était voulu au niveau de la réforme et c'est pourquoi vous ne le retrouvez pas dans l'instruction en vigueur aujourd'hui.

Dans le barème tel qu'on le pratique et que vous le voyez souvent défiler en conseil consulaire, sur les fameuses fiches-famille que l'on vous projette, normalement, on parle donc d'un revenu brut, on ajoute des avantages, on déduit éventuellement les points de charge que l'on vient de voir, qui sont donc les dépenses retenues par le nouveau barème (impôts sur le revenu, charges sociales et pensions alimentaires éventuellement dues) et puis, quand on fait ce cumul, on obtient, non plus un revenu brut, mais ce que l'on appelle dans le barème un revenu net. C'est quelque chose qui apparaît comme la différence entre les ressources de base et les points de charge que l'on a ajoutés ou déduits.

Nous en sommes là, revenus nets. À partir de là, le nouveau barème dit que ce revenu net, on va le rapprocher du montant des frais de scolarité supportés par la famille. Ce revenu net, on le compare aux frais de scolarité et là, ce qu'il faut savoir, c'est que dans le nouveau barème, on ne prend en compte, quand on parle de frais de scolarité, à ce stade-là, c'est-à-dire dans le barème pour déterminer le taux de couverture, plus tard, des frais de scolarité par les bourses scolaires, on ne tient compte que des frais de scolarité suivants : les frais de scolarité au sens strict, l'inscription annuelle et les frais de première inscription. C'est-à-dire qu'il n'est pas tenu compte du tout des frais parascolaires. On travaille uniquement à ce niveau-là, sur les frais de scolarité qu'on appellera les frais de scolarité au sens strict, donc ce qui est codifié dans votre application et dans l'application consulaire locale, par les sigles S, SA et S1.

C'est donc quelque chose qui est aujourd'hui retenu. Et puis, s'il y a un enfant, on déduit les frais de scolarité d'un enfant ; s'il y en a deux, on déduit les frais de scolarité de deux enfants et, quand on fait la différence entre le revenu net et ces frais de scolarité, on obtient dans le barème ce que l'on appelle un revenu de référence, qui correspond à la soustraction des frais de scolarité et du revenu net des familles.

Ce n'est pas très compliqué en soi, mais cela reste forcément un barème, donc voilà pourquoi il faut éventuellement raisonner là-dessus.

Ce revenu de référence est pris en compte dans le nouveau barème. Il va faire intervenir à ce niveau-là ce que l'on trouve dans les systèmes fiscaux français, c'est-à-dire le nombre de parts que l'on peut éventuellement reconnaître à cette famille. Ce revenu de référence, on va le diviser par un certain nombre de parts. Et le nouveau barème mis en place en 2012 évoque les

situations suivantes : soit on a affaire à des familles biparentales, auquel cas le père va compter pour une part, la mère pour une part et sachez que chaque enfant va compter pour une demi-part, comme dans le système fiscal français. Et puis, lorsque l'on a affaire à une famille monoparentale, le seul parent qui élève les enfants est considéré comme bénéficiant d'une part et demie. C'est ce qui est prévu dans le barème. Chaque enfant est donc considéré pour une demi-part, étant entendu qu'un enfant handicapé va compter, non pas pour une demi-part, mais pour une part en tant que telle, c'est-à-dire qu'on lui rajoute une demi-part. Il compte pour une part, puisque l'on considère que la famille supporte plus de charges au titre de cet enfant handicapé. Et quand on considère la notion d'enfant à charge, sachez que dans notre système de bourses scolaires, on est plus gentils que dans beaucoup de systèmes sociaux français, puisque l'on considère qu'un enfant à charge, c'est un enfant de moins de vingt-cinq ans sans ressources. Normalement, c'est une notion « plus douce » que la plupart des systèmes sociaux français, qui considèrent que c'est souvent vingt-et-un ans, voire dix-huit ans, pour un certain nombre d'attributions de prestations.

Lorsque l'on a ce revenu de référence, on le divise par le nombre de parts correspondant à la situation de la famille. Le résultat de cette division, dans le barème, s'appelle le « quotient familial », comme on a un peu cette notion aussi dans le système fiscal français.

Ce qu'il faut savoir, c'est que ce quotient familial va être pondéré avec deux critères, en faisant appel à « l'indice de parité de pouvoir d'achat », qui correspond normalement à un indice de niveau de vie dans le pays dans lequel on se situe, étant entendu que cent est la base Paris. C'est donc par rapport à cette base cent Paris qu'est déterminé ce que l'on appelle un indice de parité de pouvoir d'achat. Il est mis à jour annuellement et l'Agence qui est opérateur reçoit, pour chaque pays voire pour chaque poste, un indice de parité de pouvoir d'achat de la tutelle, donc de la DFAE. Cet indice de parité de pouvoir d'achat, considéré à partir d'une base cent Paris, je vous le rappelle, est tiré – et là, on pourra éventuellement vous redonner des précisions là-dessus – de l'indice Mercer qui est un indice de calcul des indemnités ou des conditions de rémunération des expatriés français dans les différents pays. C'est cet indice Mercer qui sert de point de départ à la détermination de cet IPPA, étant entendu qu'il est pondéré à 30 % pour le loyer et à 70 % pour les dépenses de vie courante. Et je sais, pour avoir lu et lire à et avant chaque session de la commission nationale tous les procès-verbaux de tous les CCB, que cet indice de parité de pouvoir d'achat vous interpelle parfois. Soit parce que vous le considérez comme trop élevé, soit parce que vous le considérez comme pas assez élevé au regard du niveau de vie du pays. Sachez que récemment, le Conseil consulaire des bourses de Pondichéry l'estime trop élevé. A contrario, la plupart des conseils consulaires des pays d'Europe du Nord le considère trop faible.

Peut-être que Jean-Claude peut vous redonner une indication sur cet indice de parité de pouvoir d'achat qui est parfois source de certaines interrogations de votre part.

### **Monsieur Jean-Claude MARFAING**

La vérité, nous n'avons pas d'outil à part celui que nous fournit Mercer pour vérifier telle ou telle véracité d'indice. Nous sommes très dépendants de Mercer qui, de toute façon, revient vers nous tous les ans en modifiant ce qu'il avait annoncé l'année d'avant sur tel ou tel poste et donc, c'est un critère général que nous appliquons à l'ensemble des pays. Il a l'intérêt d'être objectif, c'est-à-dire que c'est le même qui s'applique à tous. Il peut y avoir des trous dans la raquette, c'est-à-dire des postes où Mercer a mal calculé ou n'a pas pu prendre en compte tel ou tel élément. Il faut dire aussi que Mercer fonctionne sur la base des éléments fournis localement. Donc, si localement, il n'y a pas d'institut de statistique ou de vrai élément fiable, tout le monde est un peu dans le flou. En tout cas, nous avons retenu cet indice comme étant celui qui doit être appliqué dans l'ensemble des pays.

### **Monsieur Jean-Luc MASSIN**

Nous pourrons revenir bien sûr sur ces différents aspects un petit peu plus tard.

Ce quotient familial est pondéré par rapport à cet indice de parité de pouvoir d'achat ; il l'est également par rapport au taux de chancellerie, puisque le barème, aujourd'hui, fixe des seuils d'inclusion ou d'exclusion du dispositif en euros. À partir du moment où l'on travaille en monnaie locale, cela veut dire qu'il faut ramener tout cela à une expression de quotient familial en euro. Le quotient familial qui est pondéré de cet IPPA est pondéré de ce taux de chancellerie ; c'est ce que l'on appelle le « quotient pondéré » des familles. C'est lui qui va déterminer par l'application d'une formule mathématique, si les familles peuvent ou non bénéficier de bourses.

Aujourd'hui, il faut savoir que normalement, lorsque le quotient familial pondéré qu'on a calculé pour une famille est supérieur à 21 000 euros, normalement, la famille est exclue du dispositif. En dessous de 3 000 euros, la famille peut bénéficier d'une couverture totale des frais de scolarité. C'est ce qu'on appellera la quotité de 100 %.

Je vous rappelle aussi que dans l'instruction, il y a un petit problème de langage. Si l'on voulait être plus clair, on devrait parler de quotient maximum, 21 000, qui exclut les familles et quotient minimum, qui conduit les familles à bénéficier d'une couverture totale des frais de scolarité. C'est ce que l'on note en fait ici. Ces seuils ont été mis en place en 2012. Ils restent

valables aujourd’hui. C’est donc quelque chose que vous devez avoir en tête. Ils sont aujourd’hui toujours appliqués ; ils ne sont pas modifiés. Quand le quotient des familles est situé entre 3 000 et 21 000, elles auront donc droit à une quotité, qui mathématiquement va s’établir entre 1 et 99 %. Voilà pour ce barème. Il y a dans l’instruction un exemple de fonctionnement qui normalement est plus parlant et que nous verrons éventuellement tout à l’heure.

Il y a, dans le barème d’attribution de bourses, retenez-le, une dernière notion que l’on appelle « la contribution progressive de solidarité des familles ». Vous le voyez bien sûr lorsque vous voyez ces fameuses fiches projetées au sein des conseils consulaires. Normalement, à la mise en place du dispositif, en 2012, il a été prévu que les familles voient éventuellement leur quotité minorée de cette contribution. Sous-entendu, il était dit que les familles bénéficiant d’une couverture partielle de bourses pouvaient éventuellement faire un effort supplémentaire pour alimenter les bourses scolaires des familles qui ne pouvaient pas du tout participer au paiement des frais de scolarité. Cette notion est un nombre de points en termes de quotité. Il a été fixé à deux points maximum en 2012. Il s’applique aux familles qui ont une quotité de bourses inférieure à 80 %, donc qui est entre 1 et 80. Elles voient leur quotité amputée encore de deux points. Normalement, c’est un mécanisme de régulation budgétaire, prévue pour le cas où, en raison des contraintes budgétaires pesant sur le budget des bourses scolaires, on ne pourrait pas tenir avec le barème tel qu’il a été fixé à l’origine. C’est donc une contribution qui pourrait être revalorisée en tant que de besoin, pour des raisons budgétaires. Cette contribution à deux points ne touche que les familles dont la quotité est inférieure à 80 %. Et puis, comme il fallait faire un barème particulièrement sophistiqué, il a été prévu que les familles entre 80 et 100 % se verraienappliquer une contribution, mais qui tienne compte du niveau de leur quotité, ce qui veut dire qu’à 81, ce n’est plus deux points, mais 1,9 ; à 82, c’est 1,8, et on va jusqu’à 99 où il y a 0,1 % de contribution de solidarité des familles.

### **Monsieur le Président**

Monsieur MASSIN, avez-vous terminé sur ce point.

### **Monsieur Jean-Luc MASSIN**

Oui, je pense que sur le barème…

### **Monsieur le Président**

Comme nous allons maintenant passer aux points suivants, nous passons du côté des établissements avec les frais de scolarité, puisque jusqu’à maintenant, nous étions du côté des familles, et que je vois que mes collègues manifestent l’envie de vous poser des questions, je vous propose que l’on passe à ces questions. Soyez vigilants et évitez les redondances avec une question qui aura été posée au préalable, s’il vous plaît. Il est déjà onze heures trois, je suis sûr que vous êtes tous très intéressés par les parties qui vont venir après, telles que le dialogue de gestion, la fixation des enveloppes, les dépassements. Tenez-en compte quand vous posez les questions, faites bref ! Merci.

*Monsieur le Président donne la parole à Madame Pascale SEUX.*

### **Madame Pascale SEUX, conseillère élue de la circonscription « Europe centrale et orientale (y compris Russie) »**

Merci, Monsieur le Président.

Monsieur MASSIN, concernant la mise à disposition de logements gratuits, nous avions déjà déposé une résolution visant à plafonner à 30 %. Il semblerait qu’un certain nombre de conseils consulaires fassent déjà un petit peu cela, c’est-à-dire plafonnent la valeur de la mise à disposition à 30 % des revenus, ce qui correspond assez bien à ce qui est fait dans l’IPPA, d’ailleurs, puisque vous nous avez indiqué en commission que l’IPPA était bâti sur 30 % pour le logement et 70 % pour le reste. N’y aurait-il pas une clarification à faire grâce à ce parallèle ? Par ailleurs, dans le 2.5 sur les frais de scolarité, est-ce que les parts du fondateur sont pris en compte ? Je crois que j’ai la réponse, mais peut-être qu’il y aurait une réflexion à mener là-dessus. Voilà pour l’instant. Simplement, les taux de chancellerie posent un certain nombre de problèmes quand il y a des fluctuations de change importantes, c’est pour la remarque.

*Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Jean-Hervé FRASLIN.*

### **Monsieur Jean-Hervé FRASLIN, conseiller élue de la circonscription « Afrique centrale, australe et orientale »**

Merci, Monsieur le Président.

Hier matin, en commission d'enseignement, puis en échange avec la commission des finances, nous nous sommes interrogés sur la mécanique qui avait permis de calibrer les besoins exprimés par les postes, pour qu'ils atteignent un montant total inférieur à l'enveloppe disponible.

#### **Monsieur le Président**

Attends, nous n'en sommes pas là, je suis désolé. C'est point par point en fonction de ce qui a déjà été traité. Nous y reviendrons au moment opportun, sinon nous ne nous en sortirons pas.

#### **Monsieur Jean-Hervé FRASLIN**

Je pose une question : le quotient maximum de 21 000 euros me semble être la variable principale de calibrage : comment a-t-il été établi ? A-t-il été établi sur la base d'une analyse statistique que l'on avait en 2012, des revenus des familles qui avaient demandé des bourses ? A-t-il été établi par rapport à une autre référence, d'une politique de bourses scolaires en France ou confirmez-vous qu'il a été calculé pour que le résultat des besoins calibrés soit inférieur à l'enveloppe budgétaire disponible ?

#### **Monsieur le Président**

Monsieur FRASLIN, votre question est, certes, intéressante, mais ce n'est pas le but. Ce qui nous intéresse en ce moment, c'est l'application, pas de savoir le pourquoi. Le pourquoi, c'est un autre débat. Pour l'instant, nous essayons de voir l'application des règles telles qu'elles sont dans les conseils consulaires des bourses, pas de savoir pourquoi on a fixé à 21 000. C'est fixé à 21 000, comment fait-on avec ? Le débat là-dessus, vous l'avez en commission d'enseignement, sinon, on ne s'en sortira pas. Si pour chaque point, on demande quels sont les critères qui ont amené à décider cela ou cela... ce n'est pas la question.

*Monsieur le Président donne la parole à Madame Radya RAHAL.*

#### **Madame Radya RAHAL, conseillère élue de la circonscription « Afrique du Nord »**

Merci, Monsieur le Président.

En ce qui me concerne, ce qui m'interpelle, c'est le rabotage qui se fait sur les quotités minimales de 3 000 euros que vous citez. Malgré cela, les postes consulaires, en tout cas à Alger, se permettent de diminuer les quotités. Le seuil maximum, nous en sommes d'accord.

*Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Daniel COLAS.*

#### **Monsieur Daniel COLAS, conseiller élue de la circonscription « Amérique latine et Caraïbes »**

Monsieur le Président, Monsieur MASSIN,

On a parlé tout à l'heure de tout ce qui devait être pris en compte par rapport à ce qui constitue un revenu. Je voudrais poser une question qui nous concerne ici : les indemnités de fonctionnement des conseillers consulaires et le remboursement de nos frais en tant que conseiller à l'AFE sont-ils pris en compte ou non ? Il y a eu des questions dans différents postes.

*Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Jean-Luc MASSIN.*

#### **Monsieur Jean-Luc MASSIN**

S'agissant du point de charge « logement gratuit », la référence aux 30 % du revenu pourrait être étudiée. On pourrait éventuellement imaginer que dans une instruction future, on puisse considérer que ce point de charge logement gratuit atteint au maximum 30 % des revenus déclarés par les familles. C'est quelque chose qui paraît techniquement envisageable, je parle sous contrôle de la tutelle, mais je pense que c'est quelque chose qui ne changerait pas fondamentalement les pratiques qui sont faites aujourd'hui.

S'agissant des parts du fondateur, je ne sais pas si tout le monde sait ce que c'est, parce que cela n'est valable que dans certains pays du monde. On sait qu'il est demandé aux familles une contribution particulière à l'entrée des enfants dans l'établissement. C'est valable essentiellement, me semble-t-il, dans les établissements d'Asie. La part du fondateur, normalement, c'est une part qui est remboursable au moment où les familles quittent l'établissement. C'est pour cela que le

principe est qu'elles ne sont pas intégrées dans le calcul des bourses scolaires. Elles ne sont pas prises en compte, puisqu'il s'agit de quelque chose de remboursable. Donc bien évidemment, nous ne gérons pas cette notion. C'est une des difficultés par les familles. Il faut savoir que la plupart des établissements qui appellent des parts du fondateur, ne les appellent pas aux familles qui ont une quotité de bourses de 100 %. C'est le cas du lycée du Hong-kong, par exemple, qui n'appelle pas cette part du fondateur aux familles qui ont une quotité de bourses de 100 %. Quand elles sont des quotités partielles, elles l'appellent au prorata de ce qui reste à leur charge. C'est donc une avance que les familles doivent faire en fonction de leur situation.

Je peux peut-être juste dire un mot sur la question posée par Monsieur FRASLIN s'agissant des 21 000. Il est évident que lorsque les 21 000 ont été fixés en 2012, ils l'ont été sur la base d'une étude sur le fonctionnement du système tel qu'il était à l'époque. Vous savez – et nous pourrons revenir là-dessus – qu'il avait été fixé et jugé à l'époque qu'il y avait trop de familles qui bénéficiaient d'une quotité de bourses de 100 % et qu'on voulait répartir différemment les choses. C'est sur cette base-là que des simulations ont été faites. Pour être tout à fait transparent sur le sujet, je vous rappelle que dans l'ancien dispositif, nous avions 58 % des familles boursières qui bénéficiaient d'une quotité théorique de bourses de 100 %. Lorsque le système a été mis en place en 2012, il était clairement établi et dit que de toute façon, cette proportion serait ramenée aux alentours de 40 %. C'est donc quelque chose qui a fait partie du débat à l'époque, qui a été clairement explicité, étant entendu qu'il y avait derrière tout cela, le fait de faire participer davantage de familles, même de façon minimale, au paiement des frais de scolarité. C'était quelque chose qui était inclus dans la philosophie du dispositif mis en place en 2012, avec la possibilité, par effet sur les autres tranches de quotité, de faire rentrer éventuellement de nouvelles familles dans le dispositif avec des quotités moins élevées.

Pour Alger, nous reviendrons dessus. Nous pourrons éventuellement évoquer la situation. Il y a la question des pondérations de quotité : bien sûr qu'au-delà de ce que dit le barème, les conseils consulaires font des choses. Soit ils pondèrent à la hausse, soit ils pondèrent à la baisse les quotités. On pourra reparler du barème, dont je rappelle toujours que cela n'est qu'un outil pour cerner les situations des familles, mais qu'à partir de là, forcément, il reste au conseil consulaire, à la commission nationale, la possibilité de regarder si mathématiquement, tout cela correspond à la situation intrinsèque des familles. On rappellera que sur Alger, le nouveau barème peut être considéré comme favorable. Je rappelle que c'est un des postes sur lequel le nouveau barème peut être considéré – là c'est le technicien qui parle – comme plus favorable que l'ancien. Il diminue, mais il ne charge pas la situation. L'analyse que nous faisons en tant que technicien, c'est qu'Alger est un poste sur lequel le barème, tel qu'il fonctionne aujourd'hui, peut être considéré comme plutôt favorable. On pourrait éventuellement parler des zones où le barème aujourd'hui peut apparaître plus difficile pour un certain nombre de familles. Mais, Alger fait partie des postes sur lesquels nous considérons tactiquement qu'il est plutôt... D'ailleurs, nous le voyons, puisque techniquement, par rapport à cette tranche de quotité qui fait que l'on devrait avoir 41 % de familles à 100 %, le barème donne sur certains postes beaucoup plus que 41 % a priori.

La question de Monsieur COLAS, s'agissant de l'indemnité des conseils consulaires, je crois que c'est Monsieur le Sénateur LECONTE qui a transmis récemment une question sur le sujet. Je ne suis pas un spécialiste du fonctionnement de votre Assemblée, mais je sais qu'a priori, il est dit dans les textes que cette indemnité vise à couvrir essentiellement et avant tout des frais de déplacement, puisque pour exercer vos fonctions, il va de soi que dans l'analyse, c'est un peu comme pour les demandeurs de bourses qui accomplissent des missions dans d'autres pays, par définition, cela ne doit pas être considéré comme un revenu, puisque normalement, les charges s'équilibrent par rapport à l'indemnité qui est perçue.

*Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Mehdi BENLACEN.*

#### **Monsieur Mehdi BENLAHCEN, conseiller élu de la circonscription « Péninsule ibérique »**

Bonjour, Monsieur le Président,

Bonjour, Monsieur MASSIN,

C'était une demande de précisions sur le point 2.7 ou 2.8, sur la prise en charge des enfants de moins de 25 ans. Typiquement, je pense que cela concerne les enfants qui vont faire des études supérieures en France ou dans un autre pays que celui où ils étaient scolarisés dans le réseau. C'était juste pour savoir si l'enfant est fiscalement détaché du foyer. Typiquement, en France, il fait sa déclaration fiscale, notamment pour pouvoir déposer des demandes d'APL. Est-ce qu'il est toujours à la charge de la famille dans le calcul des bourses ou est-ce que comme il est détaché fiscalement, il n'est plus à la charge de la famille ?

#### **Monsieur Jean-Luc MASSIN**

Là encore, le système des bourses est relativement favorable aux familles, puisqu'il le considère encore à charge.

*Monsieur le Président donne la parole à Madame Catya MARTIN.*

**Madame Catya MARTIN, conseillère élue de la circonscription « Asie et Océanie »**

Merci.

Je voulais juste revenir sur la notion de la part fondateur, puisque nous sommes concernés à Hong-kong et je crois que vous aviez été saisi par le Sénateur LECONTE sur cette question. Nous avions eu deux réponses qui n'étaient pas complètement similaires.

Nous, nous avons effectivement un vrai souci avec la population française qui a évolué. Les dossiers de bourses, comme vous le savez, ont augmenté de 25 %. La part fondateur n'est pas demandée pour les boursiers à 100 %. Nous avons eu une enveloppe qu'il a fallu réadapter. Nous avons donc descendu les quotités de bourses. Quand vous descendez effectivement en dessous de 80 %, le lycée se précipite sur les familles pour demander cette part fondateur, qui est pour information à peu près de 10 000 euros par enfant. Donc, quand vous diminuez de 3 % la quotité boursière, les parents ne peuvent plus. Quand ils ont deux, trois enfants, on leur demande d'échelonner sur l'année et non pas de payer uniquement 50 %. Échelonner sur une année les paiements, c'est impossible pour eux. Je ne sais donc pas sous quelle forme on pourrait intégrer ou réfléchir sur ces histoires. Je sais qu'il n'y a pas beaucoup d'établissements concernés, mais malheureusement, il y en a. Donc, essayez de voir comment on peut réfléchir pour intégrer cette notion dans les dossiers des boursiers qui sont vraiment en difficulté.

**Monsieur Jean-Luc MASSIN**

Je vous ai dit, nous avons une difficulté en termes de dépense publique, c'est que c'est une part remboursable. Cela veut donc dire que nous ne pouvons pas mettre en place de dispositif qui consisterait à suivre cette dépense. J'aurais tendance à dire, je me tourne vers la DFAE, que cela serait certainement à l'établissement de revoir sa règle. L'établissement de Hong-kong est certainement un établissement qui pourrait, sur ce sujet-là, être un peu plus souple qu'il ne l'est aujourd'hui. Donc, nous ferons remonter cela à la tutelle et au directeur de l'Agence, mais je pense que c'est vrai qu'il pourrait y avoir un contact avec l'établissement pour essayer de résoudre cette situation particulière.

Les familles à quotité partielle, sont celles qui se voient appeler une partie de cette part de fondateur et qui ont du mal à l'avancer. Cela étant, je parle sous votre contrôle, mais il ne me semble pas qu'il y ait eu quand même des non-inscriptions liées à cette part du fondateur. Il ne nous est pas remonté ce type de situations.

**Madame Catya MARTIN**

Non, les familles se sont effectivement débrouillées en appelant les familles, en appelant à Paris, un peu partout. Nous avons notamment deux familles qui sont concernées, avec trois enfants. C'est une somme extrêmement importante à sortir d'un coup et les enfants vont y rester plusieurs années.

**Monsieur Jean-Luc MASSIN**

Bien sûr. C'est une somme qui va être mobilisée pendant un temps certain. Ce que je vous propose, c'est de prendre note encore de cette situation et éventuellement, de faire remonter tout cela pour qu'il en soit question avec l'établissement.

*Monsieur le Président donne la parole à Madame Régine PRATO.*

**Madame Régine PRATO**

Comme vous le savez, nous avons un grave problème pour payer les frais de scolarité qui sont réclamés en euros. Or, avec la crise économique actuelle, on ne trouve plus soit des euros, soit des dollars sur les marchés dans les banques normales, ce qui force les familles à aller sur le marché noir, qui est strictement interdit, et qui évidemment augmente les frais de scolarité de 30 %. Vous avez donc des familles qui ne peuvent plus payer. Que comptez-vous faire, sachant que tous les professeurs, même en contrat local, sont payés en euros ?

**Monsieur Jean-Luc MASSIN**

On en a parlé tout à l'heure. Le problème de l'affectation des tarifs en euros est une des difficultés éventuelles. Sur le Caire, quand même, il faut bien savoir que nous suivons ce dossier avec attention. Je crois que c'est un poste sur lequel nous faisons le maximum d'efforts en fonction de la situation des familles. On ne peut pas dire que l'on laisse de côté les familles. Ce sont d'ailleurs des familles qui, souvent, montent au créneau et viennent y compris nous voir directement à l'Agence, puisque sur le Caire, nous avons énormément de familles géographiquement éclatées, où le père est resté en France et où ce sont la mère et les enfants qui sont en Égypte, ce qui veut dire qu'il y a quand même dans ces familles des revenus en euros.

### **Madame Régine PRATO**

Il y a des gens qui travaillent localement et qui sont payés localement.

### **Monsieur Jean-Luc MASSIN**

Pour ceux-là, le système répond. C'est un poste sur lequel il y a quand même eu une augmentation sensible du nombre de boursiers ces dernières années. Cela veut dire qu'il a été tenu compte des difficultés économiques des familles françaises du Caire. D'ailleurs, du Caire et de l'Égypte en général, puisque nous avons aussi d'autres établissements non homologués dans lesquels nous versons aussi des bourses scolaires sur l'Égypte. Nous faisons le maximum, mais il est vrai que les effets de change sont éventuellement des difficultés particulières, à certains moments, pour certaines familles.

Nous continuerons de suivre cela avec attention. C'est un poste sur lequel, je crois, nous prêtons énormément d'attention, compte tenu des difficultés particulières que les situations représentent.

### **Monsieur Jean-Claude ZAMBELLI, conseiller élu de la circonscription « États-Unis d'Amérique »**

Monsieur le Directeur,

Ma question porte sur les cotisations retraite. J'imagine que les cotisations retraite obligatoires sont déductibles. Ma question porte sur les cotisations retraite complémentaires, qui sont nécessaires, mais partiellement ou totalement déductibles. C'est ma question.

### **Monsieur Jean-Luc MASSIN**

Les systèmes de retraite complémentaire ne sont normalement pas pris en compte dans le barème aujourd'hui. C'est en particulier vrai aux États-Unis, où l'on cotise « volontairement » et où les employeurs aussi cotisent pour le compte des salariés. C'est un des sujets avec lequel nous avons eu beaucoup d'échanges. Aujourd'hui, c'est comme cela. Ce sont les charges sociales considérées comme obligatoires qui sont retenues. Là aussi, c'est par souci d'équité, c'est tout simplement parce qu'il y a des familles qui ne peuvent pas cotiser à des systèmes de retraite complémentaire ou à des systèmes de couverture sociale complémentaire. C'est pour cela que nous ne souhaitons pas avantager ces familles.

### **Monsieur le Président**

Nous avons fini les questions sur cette partie. Monsieur MASSIN, peut-être que sur les problèmes de frais de scolarité, il faudrait aller un peu vite, si vous en êtes d'accord, dans la mesure où nous sommes moins impliqués directement. Ce sont plutôt des questions techniques. Parce qu'après, on va arriver à des questions qui intéressent beaucoup, c'est-à-dire les exclusions pour patrimoine, etc. Il ne nous reste déjà plus beaucoup de temps.

*Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Jean-Luc MASSIN.*

### **Monsieur Jean-Luc MASSIN**

Sur les frais de scolarité, juste quelques commentaires qui paraissent importants : vous savez qu'en matière de bourses scolaires, nous couvrons non seulement les frais de scolarité, mais aussi les frais parascolaires. Je l'ai dit aux membres de la commission de l'enseignement, nous souhaiterions que vous portiez une attention particulière aux attributions de bourses parascolaires, et en particulier les bourses de demi-pension ou de transport, qui représentent, je le rappelle, 20 % du montant des bourses attribuées. C'est très important, puisque vous le savez, beaucoup de ce type de bourses nous sont restituées en fin d'année, n'ayant pas été consommées par les familles auxquelles elles avaient été accordées. C'est vrai que si vous pouviez, au niveau des conseils consulaires qui vont se réunir prochainement, et l'an prochain, faire très attention aux attributions et demander aux établissements de vous dire si ces familles ont réellement consommé l'année précédente ces bourses parascolaires, cela sera très utile.

Je vous rappelle aussi que nous versons des types de bourses de transport. Il y en a une sur laquelle je voudrais attirer votre attention, c'est la bourse de transport dite individuelle, qui sert normalement à couvrir les transports en commun, voire l'utilisation, dans certains pays, de taxis collectifs, c'est-à-dire des choses que l'on a beaucoup de mal, depuis Paris, à contrôler. Je vous rappelle normalement que les bourses de transport ne peuvent jamais servir, réglementairement, à couvrir l'utilisation du véhicule personnel des familles. Normalement, c'est interdit par la réglementation. Nous n'avons pas vocation à remplir le réservoir d'essence des familles concernées. Cela ne peut pas être le cas. J'attire votre attention là-dessus.

Sur les frais de scolarité aussi, une particularité à énoncer, c'est que normalement, les bourses scolaires sont calculées sur la base des frais de scolarité réels, c'est-à-dire réellement appelés par les établissements. Mais, vous savez que pour des raisons

budgétaires et historiques aussi, il arrive que l'Agence plafonne les frais de scolarité pris en compte dans le calcul des droits à bourses scolaires. C'est le point 2.13.3 de l'instruction. C'est particulièrement le cas aujourd'hui aux États-Unis, où la quasi-totalité des frais de scolarité pris en compte dans le calcul de droits à bourses scolaires est plafonnée compte tenu du niveau des frais de scolarité pratiqués par les établissements des États-Unis.

Aujourd'hui, on considère au-dessus de 16 000 dollars que les frais de scolarité sont plafonnés. Cela peut être vrai, retenez-le, dans d'autres pays du monde et c'est appliqué aujourd'hui, par exemple à Londres, où normalement, les frais de scolarité du lycée Winston Churchill, qui s'est ouvert il y a peu de temps, sont plafonnés sur ceux du lycée Charles de Gaulle, établissement en gestion directe auprès de l'Agence. C'est une réflexion que vous pouvez conduire au niveau des conseils consulaires, de savoir si des frais de scolarité ou des frais parascolaires peuvent être plafonnés par rapport au montant réellement appelé. C'est un moyen de réguler la dépense et de tenir dans l'enveloppe, quand on considère par exemple que d'une année sur l'autre, l'évolution et l'augmentation des frais de scolarité peuvent être jugées comme surprenantes, voire trop importantes. Normalement, il est prévu dans les conseils consulaires, d'avoir une communication sur ces tarifs, et en particulier au niveau des premiers conseils consulaires, les établissements sont censés justifier de l'augmentation de leurs tarifs et de la façon dont ils voient les choses et pourquoi ils arrivent éventuellement à présenter des frais de scolarité qui sont en augmentation beaucoup plus importante que ne l'est l'inflation.

Je vous rappelle que s'agissant des frais de scolarité, nous prenons en compte bien sûr les frais de scolarité réels ou plafonnés tels que nous venons de les évoquer, mais qu'il y a sur ces frais de scolarité éventuellement des abattements tarifaires qui sont pratiqués par les établissements pour les familles nombreuses. Ces abattements sont pris en compte dans le calcul des droits, puisque c'est aussi une charge moins importante qui pèse sur le budget des familles concernées. Je vous rappelle aussi que lorsqu'il y a une aide à la scolarité spécifique à une famille, par exemple une famille dont le demandeur est personnel de l'établissement, il y a prise en compte aussi de ce qu'on appelle une exonération dans le dossier de la famille. Quand on nous dit : « Cette famille ne se voit appeler que 40 % des frais de scolarité parce qu'elle est employée de l'établissement », tout cela est pris en compte dans le calcul des droits.

Voilà pour les frais de scolarité.

*Monsieur le Président donne la parole à Madame Morgane MAROT.*

#### **Madame Morgane MAROT, conseillère élue de la circonscription « Europe du Nord »**

Bonjour, merci de me donner la parole,

Je souhaitais juste intervenir sur un petit point concernant Londres, puisque vous avez évoqué Londres, je voudrais vous demander si vous étiez en mesure de justifier que justement, le plafonnement était appliqué au lycée de Wembley, mais pas au collègue bilingue de Kentish Town, puisqu'il y a eu des informations différentes à ce sujet. Il me semble maintenant que nous avons eu confirmation du fait que les bourses n'étaient pas plafonnées sur l'EGD.

La deuxième partie de ma question concerne aussi un point que vous avez évoqué sur Londres, c'est la justification de l'augmentation des frais de scolarité. Là encore, il n'y a jamais eu de justification des augmentations à Londres.

Je vous remercie.

#### **Monsieur Jean-Luc MASSIN**

Nous pourrons reparler de l'organisation des conseils consulaires, mais normalement, avant d'évoquer les sujets concernant les familles et les dossiers individuels, il est prévu de parler des paramètres généraux. Il peut y avoir un échange sur le barème en tant que tel et un échange sur les frais de scolarité. Les frais de scolarité, c'est quand même le paramètre exogène qui éventuellement influe directement sur la dépense en matière de bourse. Cela veut dire qu'il est normal de s'y intéresser.

S'agissant de Londres, je rappelle que la disposition qui consiste à plafonner les tarifs ne concerne que les nouveaux établissements de Londres à ce jour. C'est comme cela que les choses ont été indiquées au niveau de l'Agence, les nouveaux établissements, pour l'instant.

Le collègue bilingue, je crois que c'est lui qui doit être déconventionné bientôt et là, forcément, la question se reposera. Mais, pour l'instant, il était conventionné avec l'Agence et il préexistait à l'ouverture de ces deux nouveaux établissements, sur lesquels il a été décidé de plafonner les tarifs. Je crois que cela avait été dit clairement au niveau local par la directrice de l'Agence de l'époque.

### **Monsieur le Président**

Je comprends l'intérêt que vous avez – Morgane, vous n'avez pas la parole – à poser des questions locales, mais ce n'est pas le but. Nous n'allons jamais arriver à traiter les questions de fond que nous voudrions traiter. Je vais vous couper la parole si vous posez des questions locales, parce que nous n'arriverons jamais au bout. Je pense que le but, c'était les interprétations sur des points importants, encore une fois, le dialogue de gestion, vous en parlez sans arrêt ; la fixation des enveloppes, on en parle sans arrêt ; si on s'occupe des problèmes de clôture à droite et à gauche, on n'y arrivera jamais. Alors, s'il vous plaît, uniquement des questions sur l'interprétation de la règlementation. Je couperai la parole à tous ceux qui poseront des questions spécifiques à leur établissement.

Donc, si vous aviez des questions spécifiques et que vous aviez demandé la parole, évitez de me la demander.

*Monsieur le Président donne la parole à Madame Radya RAHAL.*

### **Madame Radya RAHAL**

Merci, Monsieur le Président.

Finalement, j'aimerais comprendre exactement vos critères pour les plafonnements sur les coûts des frais d'écolage.

### **Monsieur Jean-Luc MASSIN**

Les plafonnements qui sont aujourd'hui prononcés au niveau de l'Agence tiennent à deux choses : soit le niveau des frais de scolarité appelés et on parle des États-Unis, parce que là, forcément, nous sommes loin d'une moyenne, puisque je rappelle que normalement, la moyenne des frais de scolarité que l'on observe aujourd'hui est de l'ordre de 5 400 euros et que l'on se situe aux États-Unis à 25 000 euros. Donc, c'est le niveau des frais de scolarité, et puis éventuellement aussi, le fait que certaines années, on constate des augmentations qui paraissent disproportionnées et non compatibles avec l'évolution de l'enveloppe bourses scolaires. Donc, cela veut dire que ce sont les deux critères. À partir de là, je vous rappelle que l'on plafonne soit sur un établissement en gestion directe de l'Agence, soit sur l'inflation, en disant que l'augmentation prise en compte dans le calcul des bourses scolaires sera limitée à l'évolution de l'inflation.

*Monsieur le Président donne la parole à Madame Michèle GOUPIL.*

### **Madame Michèle GOUPIL, conseillère élue de la circonscription « Amérique latine et Caraïbes »**

Merci, Monsieur le Président.

Je voudrais savoir quelle est la règle pour les frais de première inscription, si par exemple un enfant est scolarisé dans un établissement français dans un pays A, il part vivre avec sa famille dans un pays B trois ans et il revient dans le pays A, doit-il repayer – j'ai eu un cas – les frais de réinscription dans le pays A ?

### **Monsieur Jean-Luc MASSIN**

Tout dépend de la règle de gestion de l'établissement considéré.

*Monsieur le Président donne la parole à Madame Régine PRATO.*

### **Madame Régine PRATO**

Pour les bourses transports, ne pourriez-vous pas envisager de demander aux établissements de les payer directement aux transporteurs, au lieu des familles, qui ne les utilisent pas toujours, pour les frais de transport de leurs enfants ?

### **Monsieur Jean-Luc MASSIN**

Les transports scolaires, c'est ce que l'on contrôle le moins bien et c'est ce que les organismes de contrôle nous disent, ils nécessitent une vigilance particulière. Nous comptons beaucoup sur les établissements. Nous sommes en train, sachez-le, dans le cadre de la maîtrise des risques financiers et comptables, de déterminer ce thème. Nous avons demandé au Caire de regarder attentivement les choses. Nous sommes en particulier en relation avec l'agent comptable du Caire. Nous avons un souci quand même, parce que normalement, les établissements n'ont pas de convention avec la plupart des prestataires. Cela veut dire que normalement, il n'y a pas de lien. Or, les bourses scolaires ne sont pas attribuées à l'établissement, nous versons bien sûr les bourses aux établissements pour que cela aille d'abord sur les frais de scolarité, mais normalement, c'est une rétrocession aux

familles. Après, cela dépend forcément de la signature ou non d'une convention avec le prestataire, auquel cas cela se résout, pour la demi-pension en général, avec le prestataire, si on arrive à faire appliquer cela ; pour le transport, cela est plus difficile, parce que nous avons des situations locales très diversifiées. C'est pourquoi nous essayons de contrôler de plus en plus et de voir avec les établissements ce qu'il en est. Nous le voyons avec la gestion directe du Caire, mais cela reste une fragilité dans la mise en place du dispositif des bourses. C'est pour cela que nous les contrôlons de plus en plus.

*Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Fwad HASNAOUI.*

**Monsieur Fwad HASNAOUI, conseiller élu de la circonscription « Afrique du Nord »**

Merci.

À propos des bourses de transport, y a-t-il des pays où la bourse de transport ne peut pas être prise en charge ?

**Monsieur Jean-Luc MASSIN**

Normalement, il n'y a pas de pays potentiellement où cela ne peut pas être le cas. Cela étant, il faut voir après la situation locale et puis bien sûr la dépense supplémentaire que va éventuellement représenter son introduction.

**Monsieur le Président**

Reprenez, si vous le voulez bien.

**Monsieur Jean-Luc MASSIN**

Nous en arrivons à la prise en compte du patrimoine, qui peut être aussi un sujet de débat. Je vous rappelle que normalement, l'étude du patrimoine des familles vient après l'étude du revenu. C'est-à-dire que nous regardons d'abord pour chaque famille si elle est éligible aux bourses scolaires en fonction de ses ressources et de ses revenus et puis, c'est seulement si elle est éligible sur la base de ses revenus aux bourses scolaires que l'on regarde, dans un deuxième temps, si son patrimoine pourrait être un obstacle à cette attribution, au regard des règles posées. Normalement, avec notre tutelle, nous nous sommes arrêtés à la fixation de seuils théoriques d'exclusion, qui visent soit le patrimoine mobilier, soit le patrimoine immobilier. Et en matière de patrimoine mobilier, il a été prévu et fixé avec la DFAE que l'on ne retiendrait pas tous les seuils éventuellement proposés par tous les CCB, mais uniquement des seuils de référence. En matière de patrimoine mobilier aujourd'hui, on peut retenir le seuil de 50 000 euros ou de 100 000 euros au niveau des CCB ; pour le patrimoine immobilier, on est à 150 000, 200 000 ou 250 000 euros de valeur acquise, selon les cas. Là encore, plusieurs CCB nous ont demandé de modifier éventuellement le niveau de ces seuils d'exclusion pour eux, pour l'année 2017-2018. Aujourd'hui, en matière de patrimoine mobilier, il y a très peu de postes à 50 000 euros. Ce sont uniquement les postes du Maghreb. En patrimoine immobilier, cela tient compte de l'évolution du marché local. Sachez que l'exclusion est un seuil un peu théorique, dans la mesure où les conseils consulaires ont toujours la possibilité de proposer de déroger à ces seuils, en fonction de la situation particulière des familles et en particulier en matière de revenus. Cela étant, il est logique que dans le système des bourses scolaires, on tienne compte de l'ensemble de la situation de la famille, c'est-à-dire à la fois sa situation financière, mais aussi sa situation patrimoniale. C'est d'ailleurs le cas de la plupart des systèmes sociaux français aujourd'hui. Il y en a même qui vont intégrer prochainement la notion de patrimoine dans les attributions. Donc, c'est quelque chose qui doit être analysé comme tel. Il faut regarder la situation de la famille dans sa globalité, avec une possibilité éventuellement de déroger. Mais seulement une possibilité de déroger. Normalement, il y a un seuil d'exclusion fixé.

Y a-t-il des questions particulières ?

*Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Francis HUSS.*

**Monsieur Francis HUSS, conseiller élu de la circonscription « Péninsule ibérique »**

Merci.

Les réunions des commissions de bourses durent très longtemps et je pense que l'on gagnerait du temps si on commençait par examiner le patrimoine avant d'examiner le revenu. Parce que si on examine le revenu qui donne droit aux bourses et qu'ensuite, on dit « non » pour le patrimoine, on a perdu du temps. C'est un problème de méthode de travail.

## Monsieur Jean-Luc MASSIN

Nous avons quand même moins de familles, dans le système des bourses, qui ont un patrimoine inférieur à ce seuil que de familles qui ont un patrimoine supérieur. Après, c'est un problème de méthode, vous avez raison, Monsieur le Conseiller. Cela étant, il est vrai qu'il convient de s'interroger sur un certain nombre de situations, et en Espagne c'est le cas, puisque pas mal de sujets nous ont conduits à des contentieux lourds qui sont apparus à propos du patrimoine immobilier des familles, la famille et au moins une des familles concernées ayant été déboutée par le tribunal administratif de Paris.

Je rappelle aussi qu'une fois que l'on a accordé les bourses AEFE, il est possible aux établissements d'intervenir en termes d'aides complémentaires. C'est d'ailleurs quelque chose qui avait été étudié au moment de la mise en place du système en 2012. Vous savez qu'il y a un certain nombre d'établissements qui disposent d'un système d'aides internes à la scolarité. Normalement, les familles qui bénéficient de quotités partielles, en particulier de par l'application du nouveau barème des bourses scolaires, peuvent se tourner dans certains pays, vers le système de bourses internes. Ce sont des systèmes qui, normalement, accordent des aides ponctuelles, en raison de l'impécuniosité des familles, et qui permettent éventuellement certaines années d'aider les familles. Nous avons des systèmes de bourses internes aux États-Unis, c'est pratiquement généralisé dans l'ensemble des établissements. Nous avons au niveau de l'Agence une difficulté par rapport à ces systèmes de bourses internes, c'est qu'ils restent pour l'Agence excessivement opaques en termes de fonctionnement, c'est-à-dire que nous ne connaissons pas les règles de fonctionnement. On ne veut pas nous les remonter. On nous dit qu'il faut circuler, qu'il n'y a rien à voir, mais c'est quelque chose qui, normalement, pourrait être évoqué en conseil consulaire, de demander aux établissements s'il existe un système de bourse interne. On sait que par exemple, il y en a un qui vient d'être mis en place au lycée Vauban à Luxembourg, il y a des systèmes d'aide internes et il est intéressant que les établissements rendent éventuellement compte aussi des familles qui peuvent y avoir accès et bénéficier de ces aides ponctuelles.

Sur le chapitre 3, nous allons essayer d'aller le plus vite possible, c'est le chapitre qui concerne les dossiers de demandes de bourses. Nous rappelons normalement que nous avons un souci au niveau de l'Agence et de sa tutelle, de faire en sorte que l'information vers les familles françaises soit la plus large possible concernant le système des bourses scolaires. Cela est rappelé ici et l'on dit qu'il existe aussi une brochure à destination des familles qui s'inscrivent au registre pour leur indiquer qu'elles peuvent aussi se tourner vers le système des bourses scolaires si elles ont des enfants. C'est quelque chose qui normalement, doit être assuré dans les meilleures conditions possibles.

Le dépôt des dossiers, sachez que l'on appellera simplement ici que le dossier de demandes de bourses doit être déposé par la personne chez qui les enfants résident. Normalement, c'est bien le foyer tel qu'on le voit au niveau local, qui doit faire l'objet d'une demande de bourses. Et puis, vous savez qu'il y a éventuellement quelque chose qui a surgi, une difficulté un petit peu supplémentaire en termes d'organisation qui a surgi avec les réformes intervenues dans le schéma d'adaptation du réseau consulaire, puisque vous savez aussi qu'aujourd'hui, il y a un certain nombre de postes consulaires qui n'assurent plus la gestion des bourses scolaires en tant que telle. C'est ce qu'on appelle les postes à présence diplomatique – je parle sous couvert de la DFAE, puisque je ne suis pas un spécialiste –, mais cela veut dire que dans ces cas-là, les dossiers de demandes de bourses doivent être déposés auprès de l'établissement. C'est le cas aujourd'hui à Tegucigalpa, par exemple, au Honduras, qui est passé poste à présence diplomatique et dont les dossiers sont traités à Guatemala. C'est quelque chose qui éventuellement introduit une difficulté. On rappelle aussi que cela pose des difficultés d'organisation, puisqu'après, c'est l'établissement qui doit transmettre à ses frais, les dossiers au poste consulaire de rattachement.

S'agissant du dépôt des dossiers, on appellera aussi que normalement, il y a un calendrier qui est posé et que les postes et les familles doivent respecter. On insiste toutefois au niveau de l'Agence sur la nécessité pour les postes de faire preuve de discernement pour les dépôts tardifs de dossiers, puisque normalement, il y a un calendrier qui est fixé. Il est évident qu'il faut quand même regarder à chaque fois quelle est la situation de la famille, avant de prononcer un rejet définitif de cette demande déposée tardivement.

Au niveau des types de demandes que les familles peuvent présenter, vous savez qu'en premier conseil consulaire, on traite des premières demandes ou des demandes de renouvellement. À titre indicatif, je vous rappelle que dans le cas des bourses scolaires, on a à peu près 85 % de renouvellement chaque année et 15 % de première demande. Depuis la mise en place du nouveau dispositif des bourses scolaires de 2012, le nombre de premières demandes a légèrement diminué.

Cela pour le CCB1. Pour les seconds conseils consulaires, pour le rythme nord, c'est incessamment qu'ils vont se réunir. Je vous rappelle que dans ce cadre, on traite soit des demandes tardives des familles qui ne se sont pas réveillées suffisamment tôt, qui se sont installées pendant l'été, et éventuellement des demandes de révision de dossiers. En second conseil consulaire, je vous rappelle qu'en termes de propositions, vous ne pouvez faire que des propositions favorables, donc d'acceptation, ou de rejet. Il n'y a plus la notion d'ajournement, puisqu'il n'y a plus de conseil consulaire à venir. Et puis, après la deuxième commission nationale, c'est-à-dire après les seconds conseils consulaires et la deuxième commission nationale, les familles conservent la possibilité de présenter ce que l'on appelle un recours gracieux devant le directeur de l'Agence, si elles ne sont pas satisfaites du sort qui leur a été réservé. Je vous rappelle que ces dossiers, « recours gracieux », voire des demandes hors

CCB pour les familles qui s'installeraient très tardivement dans le pays, sont déposées auprès des postes, mais traitées directement par l'Agence. Au titre de la campagne 2015-2016, nous avons traité plus de 1 100 dossiers de ce type. Au niveau du service de l'aide à la scolarité, c'est donc un travail considérable pour ré-analyser tout cela.

S'agissant de l'instruction au chapitre 4 des dossiers de demandes de bourses, sachez que normalement, l'année de référence est l'année n-1 du dépôt de la demande. Mais, nous savons que cela peut être aussi l'année n-2, par exemple pour les pays du rythme Sud, où normalement, comme la campagne s'ouvre en juillet-août, nous n'avons pas encore une situation précise par rapport à l'année précédente et nous travaillons éventuellement avec une référence n-2. C'est quelque chose que vous devez avoir en tête : normalement, c'est n-1, mais cela peut être n-2, étant entendu que comme nous avons plusieurs conseils consulaires et stades de révision des dossiers, nous pouvons éventuellement revoir les dossiers sur de nouvelles bases en fonction de l'évolution de la situation des familles ensuite.

S'agissant de la situation des familles, normalement, dès lors qu'il y a un acte qui justifie de la séparation du divorce, on considère les demandeurs comme familles monoparentales. On a un seul cas particulier aujourd'hui, c'est pour les demandeurs divorcés qui ont une garde partagée. Sachez que pour ces cas-là, on les considère comme « familles biparentales », puisque l'on va s'intéresser à la situation, donc revenus et charges des deux parents. C'est le seul cas particulier que je vous signale ici.

Et puis, s'agissant de l'évaluation des revenus et des ressources, et là, c'est un sujet fondamental pour les postes consulaires, je vous rappelle qu'autant il est facile de contrôler la situation d'un salarié, autant il est plus difficile, bien sûr, de vérifier la situation des familles qui exercent des professions libérales commerciales ou qui bénéficient éventuellement simplement d'aide familiale. Cela devient beaucoup plus complexe. Je vous rappelle normalement que dans le cadre du dispositif des bourses scolaires, les déclarations sur l'honneur ne sont pas recevables. C'est le principe : elles ne sont pas recevables en tant que telles. Quand elles doivent être reçues parce que c'est la seule chose que les familles présentent, elles conditionnent normalement avant attribution, la réalisation d'une visite à domicile, que les familles ont la possibilité de refuser, mais dès lors qu'elles refusent, il n'y a pas d'attribution de bourses au niveau de l'Agence.

*Monsieur le Président donne la parole à Madame Martine VAUTRI-DJEDIDI.*

**Madame Martine VAUTRI-DJEDIDI, conseillère élue de la circonscription « Afrique du Nord »**

Merci.

Il s'agit d'une question sur le déroulement et la forme de la seconde commission.

**Monsieur le Président**

Tout à l'heure, nous n'en sommes pas là, merci.

*Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Guy SAVERY.*

**Monsieur Guy SAVERY, conseiller élue de la circonscription « Afrique du Nord »**

Merci. Bonjour, Monsieur MASSIN.

J'ai une question, mais c'est plutôt pour avoir une information. Quand un poste reçoit le montant d'une enveloppe pour les bourses, est-ce que l'on distingue...

**Monsieur le Président**

Monsieur SAVERY, cela sera tout à l'heure, merci. On ne va pas y arriver. On fait une chronologie. Il y avait d'autres questions sur ces points. Il y a une question sur le point 3.4 que vous avez abordé, sur la difficulté d'appréciation des revenus réels des familles. Il est indiqué que les visites à domicile sont conduites par des personnes, au moins deux, dûment habilitées par le poste diplomatique ou consulaire. La question est de savoir si, dans le cas d'une surcharge de travail par les consulats, qui ne peuvent pas toujours diligenter les visites que l'on demande, des conseillers consulaires peuvent être habilités à faire cette visite.

**Monsieur Jean-Luc MASSIN**

Règlementairement, la réponse est non. Cela n'empêche pas bien sûr les conseillers consulaires de rendre visite aux familles. Mais, cela ne peut pas être quelque chose qui doit être traité en tant que tel et considéré par l'administration en tant que tel. On remercie tous les postes consulaires qui diligentent de plus en plus de visites à domicile. Je rappelle que dans une

enquête récente que nous avons faites pour la Cour des comptes au titre de l'année 2015-2016, il y a eu 1 200 visites à domicile qui ont été réalisées par les différents postes consulaires. Nous leur en sommes vraiment reconnaissants de cette situation, parce que souvent, c'est plus éclairant, dans un certain nombre de pays, que des documents dont la valeur probante ne peut pas être avérée.

### **Monsieur le Président**

Justement, Madame PRATO a abordé le problème des procédures de déclarations sur l'honneur, mais il y a une autre question sur le point 4.5.2 concernant les prestations sociales en France. Les familles demandeuses de bourses ne peuvent prétendre aux prestations sociales en France par le principe de territorialité, sauf cas des travailleurs exerçant hors de France maintenus au régime français de sécurité sociale. Pouvez-vous nous préciser que c'est ce que l'on appelle le statut « détaché » de la sécurité sociale ?

### **Monsieur Jean-Luc MASSIN**

Oui, c'est cela. C'est-à-dire qu'en fait, il faut continuer à cotiser au système social français. C'est la règle. C'est une exception, ce n'est pas la majorité des cas.

Monsieur le Président, si vous voulez, sur ces questions de prestations sociales en France, je vous rappelle que nous faisons un contrôle très strict s'agissant des prestations versées par la Caisse d'allocations familiales. Là-dessus, il n'y a pas de souci. Nous sommes aujourd'hui saisis par plusieurs postes qui s'interrogent et qui s'inquiètent du fait que l'on ne contrôle pas aussi la situation des demandeurs par rapport à Pôle emploi. Dans le domaine des bourses, nous avons toujours considéré que d'abord, on ne pouvait pas se livrer à tous les contrôles par rapport à tous les systèmes de prestations sociales en France et que nous faisions une distinction entre ce qui est versé par les caisses d'allocations familiales, qui ne correspond d'ailleurs à aucune cotisation préalable, ce qui n'est pas le cas de Pôle emploi, où il est prévu d'ailleurs, dans les textes de Pôle emploi, que l'on peut garder le bénéfice des prestations encore un certain temps après avoir quitté la France, au moins dans certains pays d'Europe ou de l'Union européenne, voire de la Suisse. Donc, là-dessus, nous sommes moins sévères et nous ne pouvons pas contrôler tout ce qui est Pôle emploi. Si les familles rebondissent quelques mois en continuant à Pôle emploi, là-dessus, nous n'avons pas exercé un contrôle rigoureux. Par contre, tout ce qui est allocations familiales, nous disposons désormais, grâce à la tutelle, d'un correspondant CNAF en France, qui nous répond dans les 24 heures sur la situation des familles. Cela leur est également très utile pour détecter les fraudes éventuelles qui peuvent porter, pour certaines familles, sur plusieurs dizaines de milliers d'euros.

### **Monsieur le Président**

Justement, j'ai une question sur la production du certificat ou de l'attestation de radiation des caisses d'assurances sociales en France. Vous venez d'y répondre partiellement, en disant que vous aviez des réponses sous 24 heures, mais il arrive que dans certains pays, ce soit parfois un peu compliqué d'obtenir la réception de ce document original. Certains conseils consulaires de bourses scolaires, dans l'ancienne formation, acceptaient, en attente du document original, une copie d'écran, puisqu'il était possible d'avoir dans son dossier personnel, la copie de l'attestation. Pouvez-vous nous confirmer quelle est désormais la situation sur ces copies d'écran ? Vous avez dit que le recours à la déclaration sur l'honneur était à titre exceptionnel. Est-ce que le recours à l'attestation sur l'honneur peut être utilisé justement dans le cas de la radiation de la CAF en attendant l'original ? Mais je pense que là, vous avez déjà répondu.

### **Monsieur Jean-Luc MASSIN**

La réponse est non. Normalement, aujourd'hui, on peut accéder par Internet. Il suffit que les familles utilisent les moyens du poste ou que le poste fasse ce qui est souvent le cas, une consultation Internet. La copie d'écran vaut dans ce cas-là sans problème, sur la situation de la famille au moment où elle dépose son dossier. Il n'y a aucun souci là-dessus.

### **Monsieur le Président**

Je vous remercie.

Monsieur SAVERY, Martine, j'ai noté les sujets de vos questions et dès que nous y arrivons, je vous passe la parole. C'est juste pour que l'on soit dans le déroulé et que l'on ne fasse pas des allers-retours.

Merci, Monsieur MASSIN, je vous en prie.

## Monsieur Jean-Luc MASSIN

Là, nous allons attaquer ce qui est l'instruction des dossiers par les postes et puis ce que cela devient avant d'arriver devant vous au sein des services consulaires. Nous allons essayer de résumer ce que dit l'instruction pour éviter tout cela. Ce qui est sûr, c'est que normalement, les dossiers sont déposés auprès des postes consulaires et on rappelle que les postes consulaires doivent normalement avoir ne serait-ce qu'un entretien de cinq minutes avec les familles qui déposent un dossier. On a beaucoup de soucis avec certains postes où l'on dépose les dossiers à l'entrée du consulat et où c'est en deuxième commission que les dossiers sont traités, parce qu'ils n'ont pas pu l'être en première, parce que les dossiers n'avaient pas été vérifiés au niveau de leur complétude. C'est quelque chose qui est important. Les postes, donc, saisissent et instruisent les dossiers déposés par les familles, généralement après un entretien de quelques minutes simplement pour les renouvellements ; plus approfondi éventuellement pour les premières demandes. Normalement, c'est ce que pose l'instruction. Après, le poste va saisir tous les dossiers dans l'application consulaire. Dès lors qu'il va le faire, avec les chiffres qui vont être rentrés, la situation en termes financiers et patrimonial, l'ordinateur va dire si cette famille peut prétendre ou non, théoriquement, à l'attribution d'une bourse. Normalement, au niveau de l'instruction, ce qui est prévu, c'est que le poste qui instruit a une vision relativement claire de la situation de la famille. Sous-entendu, il sait si c'est un dossier parfaitement transparent ou qui interpelle sur un certain nombre de points. À partir de là, il doit être en mesure de formuler un avis sur le dossier. C'est, est-ce que le dossier répond aux critères réglementaires fixés ? Par exemple, aujourd'hui, nous avons encore des dossiers qui nous arrivent à Paris pour des enfants qui, en termes d'âge, sont âgés seulement de deux ans. Or, on sait qu'il y a une condition d'âge, la petite section de maternelle, c'est trois ans. C'est ce que dit l'instruction. Cela veut dire que normalement, il y a des conditions réglementaires, le poste est censé instruire en termes réglementaires, vérifier que le dossier est complet ou qu'il ne l'est pas, etc. Donc, il est en mesure de dire si les documents qu'on lui a produits paraissent probants ou pas, etc. À la fin de son instruction, normalement, il doit être en mesure de dire, théoriquement, sur la base d'une stricte application du barème et des règles posées en matière de contrôle, quelle doit être l'expression de ses besoins. C'est ce que l'on appelle l'expression des besoins des postes. C'est un travail qui résulte de l'instruction des dossiers par le collègue consulaire. C'est donc quelque chose qui s'établit. Je vous rappelle que pour le rythme nord, puisque c'est la majorité des postes, c'est le 12 octobre que normalement, les postes vont arrêter de saisir les dossiers et définir ce qu'ils appellent l'expression de leurs besoins en matière de second conseil consulaire. Pour les pays du rythme sud, je me tourne vers Madame GOUPIIL et Monsieur COLAS, nous savons que tout cela s'est fait il y a très peu de temps, le 3 octobre. Nous avons centralisé les besoins des postes.

Le travail est le suivant : le poste analyse les dossiers. Il déduit de son instruction les dossiers qui peuvent être proposés comme tels au CCB, qui éventuellement en première commission devraient faire l'objet d'un ajournement, parce qu'il manque des choses, mais que l'on peut éventuellement récupérer. Et puis, des dossiers qui, réglementairement, devraient être proposés au rejet du CCB. Là, c'est la vision du poste telle qu'elle ressort de l'instruction des dossiers. Normalement, cette instruction faite par le collègue consulaire, donc en charge directe du dossier, est validée par le chef de poste ou son adjoint. C'est à ce moment-là que dans l'application consulaire, il y a une opération qui consiste à valider les propositions du poste et c'est ce que l'Agence centralise informatiquement.

C'est à ce moment-là que l'on voit comment les besoins du poste se situent par rapport à ce que l'on appelle une enveloppe de référence. Parce qu'il y a parfois des problèmes de terminologie. Normalement, il y a une enveloppe de référence qui est une enveloppe prévisionnelle, qui a donc été indiquée aux postes. Le chef de poste va tout de suite voir si les besoins s'inscrivent en deçà ou au-delà de cette enveloppe de référence. Cette enveloppe de référence, retenez-le, elle a été déléguée par l'Agence aux postes après avoir été arrêtée par la DFAE. L'Agence notifie aux postes une enveloppe de référence qui, forcément, poste par poste, doit s'inscrire dans la limite des moyens budgétaires alloués au dispositif. Entendu que nous avons un modèle aujourd'hui qui consiste, de par l'histoire et de par la répétition du phénomène, qui nous amène à considérer que dans une campagne des bourses scolaires, qui contient trois périodes – la période de CCB1, la période de CCB2 et ce que l'on appelle « la queue de comète », la période hors CCB qui traite des recours gracieux et des ajustements de fin d'année – normalement, on considère que la période de CCB1 représente 88 % de l'ensemble de la campagne et que nous avons en gros 10 % pour le CCB2 et 2 % pour cette fameuse période 3 dite hors CCB. Normalement, c'est comme cela que le dispositif s'articule en termes budgétaires. Il y a un modèle qui dit que par rapport à une dotation donnée, on peut éventuellement déléguer aux postes, dans la limite de, en gros, 88 %, les crédits pour les premières commissions, ajouter 10 % pour les seconds CCB et travailler sur les 2 % qui restent, en période hors commission. C'est comme cela que les choses fonctionnent. Cela est tout à fait transparent et clair pour les uns et pour les autres. On est de toute façon obligés de s'inscrire dans cette enveloppe.

Cette enveloppe de référence de campagne qui a été fixée à l'origine l'est par la DFAE, qui indique à l'Agence que telle campagne du rythme nord ne pourra pas dépasser tant et telle campagne du rythme sud ne pourra pas dépasser tel montant. C'est dans ce cadre-là que l'opérateur fonctionne. Il travaille dans ce cadre-là, étant entendu que vous le savez, en matière de bourses scolaires, il y a une difficulté de toute façon, pour la tutelle de l'Agence et pour l'Agence elle-même, c'est à anticiper le montant de ces campagnes pour deux raisons : premièrement, nous travaillons en pluriannuel. En réalité, une année scolaire, ce sont deux exercices budgétaires. Lorsque l'on ouvre une campagne, c'est cela qui est très important à noter, nous ne

connaissions pas en réalité le montant définitif de la dotation qui va être allouée au titre de l'exercice suivant, ce qui veut dire que par définition, il faut tenir compte de ces incertitudes et ne pas s'engager sur des attributions qui, de toute façon, formulées une année, ne pourraient pas être reconduites les années suivantes. C'est quelque chose qui doit être analysé avec énormément de précautions. Donc, une enveloppe de référence qui donne lieu à des notifications poste par poste.

Après, bien sûr, le problème se pose, lorsque les besoins excèdent cette enveloppe de référence.

**Monsieur le Président**

Monsieur MASSIN,

J'ai des demandes sur l'enveloppe.

*Monsieur le Président donne la parole à Madame Cécilia GONDARD.*

**Madame Cécilia GONDARD, conseillère élue de la circonscription « Benelux »**

J'ai une petite question. À ce stade, est-ce que le poste peut déjà proposer des propositions de rejets qui, du coup, feraient baisser l'enveloppe demandée par le poste, au moment où il formule les besoins ? Est-ce que ces propositions de rejets sont déjà prises en compte ? Je ne parle pas d'ajournements.

**Monsieur Jean-Luc MASSIN**

Lorsque l'on centralise au niveau de l'Agence, si le poste a considéré le dossier comme non recevable, il est évident que c'est ce montant-là, le montant des besoins va intégrer le fait que ce dossier est considéré comme rejeté au niveau de l'instruction. Mais, normalement, les rejets n'ont pas à être remis en cause, puisque normalement, ils sont l'application de la réglementation. Exemple, des enfants de deux ans pour lesquels on proposerait une bourse. En tout état de cause, ce qui est sûr, c'est que la DFAE a beaucoup travaillé là-dessus ces temps derniers. Normalement, dès que l'expression des besoins a été formulée par le poste et que l'Agence centralise ce montant, le conseil consulaire doit être informé de la situation qui se présente. C'est-à-dire, avant la phase de dialogue de gestion. Il est aujourd'hui prévu par l'instruction – et tout un détail est donné – normalement, dès la fin de l'instruction des dossiers et des transmissions à l'Agence de l'expression des besoins, le poste est censé informer le conseil consulaire au travers d'une réunion de la situation créée. Le poste vous dira : Voilà où nous en sommes par rapport à l'enveloppe de référence. On dépasse ou on ne dépasse pas. Voilà la liste des dossiers qui ont été inscrits. Voici la liste des dossiers qui font l'objet, a priori, selon l'analyse du poste, d'un ajournement ou d'un rejet – en deuxième commission, c'est forcément un rejet – et à partir de là, vous en êtes informés. Il y a eu, au moment du lancement de tout cela, des choses qui se sont plus ou moins faites selon les postes. Ce qui est sûr, aujourd'hui, c'est que les choses sont parfaitement claires : vous devez être informés de tout cela. Et on dit, de préférence à l'occasion d'une réunion qui se tient auprès du poste consulaire.

**Monsieur le Président**

Monsieur MASSIN,

J'ai une question sur ce sujet.

*Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Daniel COLAS.*

**Monsieur Daniel COLAS**

Monsieur MASSIN,

Vous venez de répondre en partie à la question que je n'avais pas encore posée, sur l'information donnée aux conseillers consulaires sur les rejets, les ajournements ou les baisses de quotité – ou les hausses, d'ailleurs – qui affectent l'enveloppe de référence. Là aussi, n'est-ce pas très important que l'on soit systématiquement consultés ? Et par rapport à un autre point qui n'a rien à voir avec le déroulé, je pense qu'il faudrait aussi préciser que les conseillers consulaires ont le droit de prendre des notes, parce que dans beaucoup de postes, ce n'est pas le cas.

**Monsieur le Président**

Je vais préciser la question de Monsieur COLAS. Vous avez insisté vous-même sur le fait que ces informations devaient nous être communiquées lors d'une réunion, mais la question est de savoir si cette réunion est une simple réunion d'information

sur laquelle on nous communique un certain nombre de données ou si, à l'occasion de cette réunion, puisque le montant de l'enveloppe calculée par le poste n'a pas encore été transmis à l'AEFE, est-ce que le conseil consulaire peut demander à examiner des dossiers qui ont été rejetés ou ajournés en première lecture par le poste et s'il est justifié que ces dossiers soient réintégrés dans l'enveloppe. C'est quelque chose qui est un peu en amont du dialogue de gestion et on y reviendra tout à l'heure, je pense qu'il faut donner du corps à ce dialogue de gestion. Ce n'est pas vraiment clair dans les instructions.

### **Monsieur Jean-Luc MASSIN**

Nous allons essayer d'être le plus complet et le plus transparent possible. Normalement, lorsque vous êtes informés de la situation, nous avons déjà centralisé au niveau de l'Agence. Je crois qu'il faut le savoir. Je rappelle aussi que dans l'esprit et la philosophie du nouveau dispositif, la phase de dialogue de gestion est une phase administrative. Je sais que vous pouvez avoir votre sentiment sur le sujet, mais tel que le système a été construit et les instructions sont claires là-dessus, c'est le CCB qui va retravailler ensuite, mais à ce stade, le dialogue de gestion est une phase qui doit être considérée comme une phase administrative.

Monsieur le Président, le risque que vous évoquez, c'est-à-dire la possibilité pour les conseillers consulaires d'évoquer avant le dialogue de gestion, la « remise en cause » éventuelle des dossiers rejetés ou ajournés, c'est de faire deux conseils consulaires. C'est presque cela que vous êtes en train de sous-tendre. Cela veut dire que c'est quelque chose qui, normalement, n'est pas prévu par les textes aujourd'hui et l'instruction sur les bourses scolaires que je vous présente aujourd'hui.

### **Monsieur le Président**

Je vous entends. Mais, il est prévu un échange d'informations en amont du dialogue de gestion. Donc, si cet échange d'informations en amont du dialogue de gestion est constructif, on ne vous demandera plus de participer au dialogue de gestion. Mais, l'incohérence que nous trouvons dans l'exécution des instructions, c'est que l'on a une réunion d'information, mais ensuite, quand nous sommes dans la phase de discussion des dossiers, nous sommes tenus par une enveloppe dans laquelle nous n'avons pris aucune part dans son évaluation. Et vos instructions nous disent que nous devons rester – nous y viendrons tout à l'heure – dans le cadre strict de l'enveloppe allouée. On s'aperçoit qu'il y a des exceptions, on aimerait bien savoir comment on pourrait en faire une règle ou comment cela se gère. Mais, on se trouve devant une situation où – je schématise – le consulat a décidé de l'enveloppe, le consulat nous dit « vous ne pouvez pas dépasser » et si nous trouvons que des dossiers ont été ajournés ou renvoyés à tort parce qu'ils n'avaient pas toutes les informations, il n'y a plus, normalement, si l'on s'en tient à une application stricte des textes, de possibilité. Or, vous savez très bien qu'une part de ces dossiers qui ont été rejetés et qui font l'objet de recours vous amènent de toute façon à accepter ces recours, puisque vous avez payé, pour l'avant-dernière campagne, 1,9 million d'euros de recours. Ne serait-il pas plus simple, pour éviter ces recours qui vous mettent en danger de recours devant le tribunal administratif, etc., de prévoir tout cela un peu en amont ? Je ne dis pas que nous devons revoir tous les dossiers, mais uniquement ceux qui posent problème. Nous pouvons arriver à quelque chose d'équilibré avec les dossiers qui posent problème et sur lesquels nous pourrions nous prononcer.

*(Applaudissements).*

Merci, merci.

### **Monsieur Jean-Luc MASSIN**

Je crois qu'il ne faut pas surestimer la difficulté à ce niveau-là. Là encore, c'est le technicien qui parle, mais je vais vous dire exactement ce qu'il se passe, en réalité, et vous montrer que souvent, c'est un problème que vous surestimez. Lorsque l'on vient de centraliser, il y a un ou deux jours, les propositions des besoins exprimées par les pays du rythme sud, à l'occasion des travaux de Première commission, puisque nous sommes déjà en Première CCB 2017 pour eux, qu'est-ce que l'on observe ? En réalité, les postes ont bien pris conscience de la difficulté qu'il y avait à anticiper éventuellement le rôle des CCB sur les dossiers. Ici, nous voyons que le taux de recevabilité des dossiers qui apparaît dans cette centralisation est très élevé. Cela veut dire que les postes n'anticipent pas votre décision, dans la majorité des cas. Ils ne rejettent pas. Ils rejettent vraiment ou ils ajournent dans des proportions qui sont en fait très faibles. Je vous rappelle que le taux de recevabilité des dossiers que nous observons sur le rythme sud au niveau de la centralisation des besoins est de plus de 94 %. 94 %, c'est quelque chose qui n'est pas la norme. Cela veut dire que de toute façon, ils ne se sont pas prononcés sur un certain nombre de dossiers sur lesquels il est possible que vous, en tant que conseiller consulaire, vous ayez des interrogations. Cela veut dire qu'ils ont vraiment rejeté ou ajourné ce qui leur paraissait être une décision non réversible. C'est cela que vous devez avoir en tête. C'est d'ailleurs pourquoi cela pose un autre problème à l'Agence, c'est que depuis la mise en place du nouveau dispositif des bourses scolaires, nous constatons donc un énorme différentiel entre l'expression des besoins par les postes et ce que, *in fine*, vous proposez, au niveau des conseils consulaires. Je vous rappelle que la différence est énorme depuis 2012, puisqu'elle s'élève en général à 4 ou 5 millions d'euros de différence de proposition. Et vous revoyez « à la baisse » l'expression des besoins telle qu'elle a été

formulée par les postes. Cela veut donc bien dire que les postes n'avaient pas anticipé, et très rarement anticipé de toute façon, l'expression des besoins. C'est le constat, vous ne pouvez pas le contester.

*Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Jean-Claude MARFAING.*

### **Monsieur Jean-Claude MARFAING**

Nous avons constaté, sur la campagne de 2014-2015, que 86 postes dans le rythme nord avaient sous-consommé, à des ampleurs variables. Ils étaient juste en dessous de l'enveloppe, à 5 000 euros près ou des fois, à 20 000, 30 000 euros. Certains postes même, avaient été assez insistantes en début de campagne, au moment de la préparation de l'enveloppe de référence et de l'expression des besoins, en disant : « On n'y arrivera pas ». Donc, nous avions rallongé un peu pour se voir restituer de l'argent une fois les travaux de la CCB terminés. Je vous répète donc, 86 postes ont restitué de l'argent pour la campagne 2014-2015.

Merci.

### **Monsieur le Président**

Je vais passer la parole à Monsieur FRASLIN, mais pour ceux qui l'ont encore gardée, je vous enjoin à relire les résultats synthétiques de l'étude qui avait été menée sur la campagne des bourses 2014-2015. Effectivement, nous avons une sous-consommation.

*Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Jean-Hervé FRASLIN.*

### **Monsieur Jean-Hervé FRASLIN**

Je voudrais juste faire du vocabulaire : l'expression des besoins. Des besoins calibrés, paramétrés, pas des besoins d'aide à la scolarité des familles. Ce sont deux notions différentes. Il faut quand même l'avoir bien à l'esprit. On est quand même dans un artifice de langage, qui donne à penser que des besoins sont satisfaits, parce que la somme calculée à la base par un paramétrage limite mécaniquement l'enveloppe qui va être demandée par les postes. C'est une première chose, donc c'est la question du barème, nous sommes bien là-dessus. Et la deuxième chose, il faut quand même signaler... à Madagascar, à effectifs d'élèves pratiquement constants, des demandes ayant baissé de 15 %, nous avons perdu 1,3 million d'euros par l'application de ce système. Nous sommes passés de 6,3 millions à 5 millions d'euros d'enveloppe disponible. Et nous n'avons pas pu satisfaire les demandes. Nous avons dû limiter, raboter avec le coefficient, écarter les bourses de cantine d'un collège qui venait d'ouvrir une cantine, etc. On ne peut pas laisser passer l'expression « les besoins sont satisfaits », parce que l'expression des besoins était finalement supérieure au montant effectivement utilisé.

*(Applaudissements).*

### **Monsieur le Président**

C'est un débat que nous avons déjà eu et qu'il faut continuer à avoir, bien évidemment, sur l'adaptation ou la non-adaptation des critères aux besoins. Je ne sais pas si on veut l'aborder maintenant, cela serait un peu long, mais par contre, je crois qu'il y a un point qui est très important, que tu as soulevé, c'est : « on n'est pas arrivé à satisfaire les besoins, parce qu'on n'a pas dépassé l'enveloppe ». Que fait-on, effectivement, dans ce cas-là ? Pourquoi certains postes peuvent dépasser une enveloppe et d'autres ne le peuvent pas ? Nous sommes tous d'accord sur le fait qu'il y a deux poids, deux mesures. Certains postes arrivent à dépasser l'enveloppe ; certains postes... Si, si, si.

### **Monsieur Jean-Luc MASSIN**

Non.

### **Monsieur le Président**

Monsieur le Directeur,

Je vous garantis que dans le poste où j'ai toujours été, nous avons eu comme position schématiquement exprimée : « nous ne sommes pas là pour gérer la pénurie, nous sommes là pour évaluer les besoins des personnes qui le demandent et nous demandons ce dont nous avons besoin, charge à l'AEFE de mettre en place l'argent dont nous avons besoin ».

*(Applaudissements).*

Et nous avons toujours été suivis. Mais, je veux dire, nous n'avons pas demandé des millions en plus. Par contre, il y a d'autres postes où il y a une fin absolue de non-recevoir sur ces demandes de dépassement, pour autant qu'elles soient justifiées. Mais, il est vrai que certains postes disent « non ». Nous avons même eu des explications un peu farfelues à mon sens : « On ne peut pas accepter de dépasser parce qu'on ne peut pas le rentrer dans SCOLA ». C'est quand même un peu aberrant. Là aussi, c'est un point important de la discussion des instructions : que peut-on faire et quelle est la marge de manœuvre.

*Monsieur le Président donne la parole à Monsieur le Directeur.*

### **Monsieur Nicolas WARNEY**

Je vais juste répondre là-dessus, pas pour engager le débat, parce que si débat il y a lieu, je suggère, sous votre contrôle, Monsieur le Président, qu'il ait plutôt lieu cet après-midi lors de la session qui est assez libre, où on peut se poser des tas de questions et y répondre, plutôt que maintenant, et je n'aimerais pas « saboter » la présentation technique faite par Messieurs MASSIN et MARFAING.

J'aimerais juste réagir : il me semble que dans ce que dit Monsieur FRASLIN, vous remettez en cause, Monsieur le Conseiller, le concept même de barème. Vous dites : « Il faut évaluer les besoins et il ne faut pas les évaluer avec un barème ». Tout ce que nous vous expliquons là, pour le moment, nous aurons ce débat cet après-midi, mais dans la manière dont vous posez la question, c'est ce que vous dites. Vous dites qu'il ne faut pas paramétriser les besoins, comme si les besoins étaient imparamétrables. Toute la logique du système qui vous est expliqué, qu'on le conteste ou pas, ce n'est pas le sujet, c'est précisément qu'il y a un barème qui paramètre les besoins. Alors ensuite, ce qu'expliquait Monsieur MASSI fort savamment, et il le sait encore mille fois mieux que moi, c'est qu'il y a des calculs qui sont, des estimations, un dialogue entre les postes et l'AEFE, un dialogue entre les postes et les conseillers ; et puis, il y a toute une mécanique. Ensuite, il y a les réunions, etc.

Là où je réagis aussi, c'est sur « deux poids, deux mesures ». Je ne crois pas qu'il y ait deux poids, deux mesures. Qu'il y ait des postes qui, en pratique, s'obligent à rester dans une logique d'enveloppe, peut-être. Mais ensuite, ils ont recours à la procédure qu'a un peu décrite Monsieur MASSIN, qui est la possibilité de revenir en disant : attention, on n'a pas assez. Mais, ce qui existe aussi, ce sont les postes qui surestiment leurs besoins et qui ensuite rendent des crédits. Ce n'est pas un crime, c'est qu'ils ont simplement mal calculé. Ils ont surestimé. Certains sous-estiment, certains surestiment. Après, on ajuste. Il n'y a rien d'anormal à cela. Il n'y a pas un complot de méchants postes ou de gentils postes. Il y a des postes qui calculent plus ou moins bien, plus ou moins juste, un peu en dessous, un peu au-dessus. Et puis, il y en a qui sont peut-être un peu plus rigoureux, cela est vrai, qui disent : « enveloppe, enveloppe, enveloppe », et d'autres qui savent que l'enveloppe n'est pas au sens propre limitative. C'est une enveloppe indicative, si je puis dire.

Moi, je propose que ce débat, si nous devons vraiment l'avoir, ait lieu cet après-midi, mais que l'on ne dérape pas par rapport à l'explication du déroulement des choses.

### **Monsieur le Président**

Vous voyez en fait l'esprit de ce dialogue que nous voulons avoir avec vous. À un moment donné, l'application stricte n'est pas la même. Nous sommes d'accord sur le barème.

### **Monsieur Jean-Luc MASSIN**

L'application stricte qui n'est pas la même, je ne la partage pas, pour une simple et bonne raison, c'est que je peux ici vous projeter ce qu'il s'est passé exactement sur la campagne 2015-2016 en termes de ce que vous appelez les dépassements d'enveloppe. Moi, je considère aujourd'hui que nous avons eu un conseil consulaire, je ne sais pas, Monsieur le Président, sur quel conseil consulaire vous œuvriez.

### **Monsieur le Président**

Moi, je suis très heureux du fonctionnement de notre conseil consulaire. J'ai beaucoup travaillé avec Monsieur WARNEY sur les bourses scolaires à l'époque où il était consul général, sans aucun problème.

### **Monsieur Jean-Luc MASSIN**

Ce que je veux dire par là, c'est que tout le monde est logé à la même enseigne. Normalement, l'enveloppe limitative est limitative. Elle est limitative. Je peux vous montrer les postes pour lesquels, *in fine*, au niveau de l'AEFE, nous avons constaté un dépassement de cette enveloppe, que nous avons présenté à la commission nationale et pourquoi nous l'avons présenté. J'ai

préparé un fichier qui s'appelle le « fichier des dépassements d'enveloppe » et je vais, en fait, demander à Camille de vous le projeter, en toute transparence. Je voudrais aussi rappeler que ces dépassements d'enveloppe *in fine* constatés par l'Agence après présentation à la commission nationale, c'est quelque chose de très limité, de toute façon, puisque cela représente en fait, sur l'ensemble des postes, une enveloppe de deux cent mille euros, pour tous les postes qui ont été concernés. Vous avez le plus gros dépassement qui a été enregistré en commission nationale et que nous avons validé, ce sont des postes comme celui d'Agadir...

(Applaudissements).

## De la salle

Il y a Tananarive aussi.

## Monsieur Jean-Luc MASSIN

Il y a Tananarive, oui.

## Monsieur Jean-Hervé FRASLIN

C'est bien la démonstration que cela est possible.

## Monsieur Jean-Luc MASSIN

Cela est possible *in fine*, parce que vous avez à côté l'explication qui a été faite. Vous savez que le monde n'est pas figé. On exprime des besoins à un moment donné. Entre le moment où le poste exprime ses besoins et le moment où le CCB se réunit, il y a des modifications qui sont apportées. Et puis, entre le moment où le CCB s'est prononcé et le moment où l'Agence se réunit, à la CNB, il y a encore des modifications qui sont prononcées. Et en particulier il y a le souci de l'Agence d'essayer de régler tous les problèmes qui peuvent l'être en amont de la CNB1, parce que l'on sait que cela va pénaliser des familles. Ce qui veut dire qu'il y a des dossiers pour lesquels les familles régularisent leurs dossiers après réunion des CCB et avant réunion de la CNB, pour lesquels nous rentrons quand même le dossier. Nous savons que ce sont des familles pour lesquelles les postes nous disent : « Vous allez rejeter cela en deuxième commission, nous allons avoir des problèmes avec la famille, parce qu'à la rentrée, elle ne pourra pas avoir ses bourses parascolaires versées par l'établissement, elle ne pourra pas avoir des tas de choses ». Or, ici, que voyons-nous, parce qu'il y a le motif à côté ? Je vous ai mis le motif pour chacun des postes posés. D'abord, les dépassements peuvent être jugés importants ou pas importants, mais ils sont relativement faibles, parce que si vous regardez bien l'enveloppe des besoins exprimés par les postes comme Beyrouth ou Tananarive, on travaille sur des enveloppes qui atteignent 3, 4, 5 millions d'euros. Or, on parle d'un dépassement qui atteint, sur Tananarive, 4 000 et quelques euros, si je me souviens bien. Cela veut dire que ce sont vraiment des corrections techniques qui sont apportées ici et ce sont les chiffres tels que l'Agence les a en commission nationale. Alors, vous voyez que si l'on descend le tableau, il y a des dépassements qui représentent 500 euros et 600 euros. On ne va quand même pas rejeter des propositions d'une famille ou d'un CCB au motif que l'on a pris en compte, vous le voyez ici, souvent des rectifications qui sont liées à la prise en compte tardive de tarifs des établissements. Puisque vous savez que quand vous vous réunissez, parfois en CCB1, les établissements n'ont pas encore fixé leurs tarifs. Cela veut dire que c'est cela, la réalité. Je peux vous l'affirmer, la réalité que nous voyons, nous, Agence opérateur au niveau de la commission nationale, c'est cette réalité-là. Donc après, vous pouvez dire qu'il y a plusieurs poids et mesures ; non, il n'y a pas plusieurs façons de voir les choses. Tous les postes sont contraints par une enveloppe limitative, nous restons sur cette ligne-là. Il y a des correctifs qui sont apportés, qui peuvent induire une présentation en commission nationale, qui éventuellement dépasse à la marge les propositions des CCB. En tout état de cause, quand les CCB sont considérées comme ayant manqué à leur devoir par rapport à l'enveloppe limitative, je ne citerai pas, parce que je ne veux pas citer ici de CCB, je vous garantis que l'Agence prend les mesures nécessaires pour réduire au maximum le dépassement constaté. Cela est clair. Et pour rentrer éventuellement dans l'enveloppe. Je vous le dis en toute transparence et en tant que technicien, nous faisons le maximum pour que les choses soient les plus claires possible, mais le monde bouge à tout moment.

Pour les pays du rythme nord, nous sommes au 30 mars quand nous figeons les besoins ; nous nous sommes réunis mi-juin au niveau de la commission nationale. Il y a forcément entre-temps des choses que l'on peut rattraper. Tout ce qui peut être rattrapé l'est par l'Agence pour des soucis de bonne gestion et, justement pour éviter tout problème budgétaire qui pourrait survenir en deuxième commission, au moment où c'est trop tard pour rattraper quoi que ce soit, y compris d'ailleurs pour se tourner vers la tutelle, pour éventuellement dire : « Cela ne va pas tenir ou cela va poser problème ». Tout doit être traité au maximum en première commission. Cette vision qu'un certain nombre d'entre vous ont d'un système où il y aurait deux poids, deux mesures, je dois dire que je ne la comprends pas.

*Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Jean-Hervé FRASLIN.*

### **Monsieur Jean-Hervé FRASLIN**

Trois très petits points : le premier, nous parlons d'enveloppe limitative à respecter impérativement, mais nous entendons Monsieur WARNERY nous dire qu'il y a de la souplesse. Je pense qu'il va falloir clarifier par écrit la souplesse. Vous venez d'en donner une modalité d'application.

### **Monsieur Jean-Luc MASSIN**

Ce n'est pas de la souplesse. Ce sont des correctifs qui sont apportés. Ce n'est pas la même chose. On ne remet pas en cause le principe de l'enveloppe limitative. On corrige ce qui doit être corrigé.

### **Monsieur Jean-Hervé FRASLIN**

Deuxième point, pour l'exemple de Tananarive, je ne rentrerai pas dans le détail, mais le chiffre qui est sorti à la fin du conseil consulaire résultait d'une autocensure du conseil consulaire, sous la pression du consul général, qui nous rappelait à chaque instant que nous devions impérativement respecter l'enveloppe limitative. C'était écrit et souligné dans votre instruction. C'est la deuxième chose.

Et la troisième, Monsieur WARNERY, pour ne pas qu'il y ait de malentendu entre nous, je ne conteste pas le principe d'un barème, loin de moi cette idée. Je conteste la distorsion entre la très bonne présentation de Monsieur MASSIN qui nous explique que le monde change à tout moment – je cite vos mots – et la fixité d'un barème qui n'a pas bougé depuis 2012 et dont je pense qu'il a été calibré pour faire tenir les besoins exprimés calibrés avec ce barème, dans une enveloppe budgétaire, et que l'on nous dit ensuite : « par application de la mécanique ». Vous venez de le dire, parce que forcément, il y a des endroits où les gens partent, les bourses attribuées ne sont pas consommées, etc. Et puis après, on nous dit, finalement, regardez, vous n'avez pas consommé l'enveloppe qui vous a été attribuée et donc, on peut réduire chaque année le budget attribué aux bourses scolaires. C'est là que cela ne va pas.

### **Monsieur le Président**

Juste pour essayer de résumer un peu. Je crois que la question qui se pose à nous, c'est que pouvons-nous faire quand l'application stricte des critères amène à un dépassement de l'enveloppe qui a été fixée ? Ce dépassement peut être de 500 euros, mais apparemment, il peut parfois être de beaucoup plus. Encore une fois, ce n'est pas une question de deux poids, deux mesures, ce n'est peut-être pas la bonne expression. Certains consulats considèrent qu'effectivement, on peut envoyer la demande comme cela, parce qu'elle est justifiée, puisque ce n'était que la stricte application des barèmes ; d'autres nous disent : « Nous avons reçu les instructions », et on se livre à une gymnastique très désagréable, qui consiste à dire : « On va baisser la quotité de celui-là, de celui-là » et là, on est en contradiction avec vos propres instructions qui nous demandent une application stricte des barèmes pour les tordre, si jamais on sort de l'enveloppe. Ce n'est pas très logique et cela est très inconfortable.

### **Monsieur Jean-Luc MASSIN**

C'est une autre difficulté que vous soulevez, Monsieur le Président, à juste titre, c'est-à-dire que, et je l'ai évoqué tout à l'heure à propos de la situation d'Alger, de par l'application de ce barème IPPA et revenus d'exclusion ou d'inclusion, nous avons une difficulté : nous savons qu'il y a des endroits du monde où le nouveau barème peut apparaître favorable et d'autres où il peut apparaître très défavorable. Parce qu'il y a des postes par exemple où techniquement l'effet change ne peut pas jouer puisqu'on est dans la zone euro, par exemple. Donc, nous savons que certains postes d'Europe ont un barème qui peut apparaître à l'arrivée plus délicat et difficile à manipuler en termes d'attributions que d'autres. C'est malheureusement quelque chose avec lequel nous devons vivre.

Dernière chose qui doit aussi nous rendre un petit peu humbles par rapport à tout ce dispositif, c'est que nous avons des outils informatiques qui restent perfectibles au niveau local. Cela veut dire aussi que lorsque vous formulez l'expression des besoins du CCB, au travers des outils dont vous disposez au niveau local, il y a, il faut le savoir, une petite marge d'erreur. C'est pour cela qu'il y a aussi éventuellement au niveau de l'Agence, un certain nombre de correctifs qui sont apportés ultérieurement.

### **Monsieur Jean-Claude MARFAING**

Je précise qu'à partir d'octobre prochain, un nouveau système SCOLA pour les postes va être mis en place, qui sera plus efficace et surtout plus pratique, notamment pour le suivi des données en commission, qui permettra aussi aux agents d'avoir une plus grande souplesse dans le calcul et l'application des barèmes.

## **Monsieur le Président**

Nous sommes bien au-delà de la limite du temps imparti, puisque normalement, nous aurions dû nous arrêter à midi, il est déjà midi-trente-quatre. Merci d'accepter de dépasser. Je pense que nous étions au cœur du débat. Mais si vous avez d'autres questions, tout à l'heure Madame VAUTRIN avait une question sur le déroulement de la deuxième commission locale. Madame GONDARD, si vous avez d'autres questions, pas trop longues pour que l'on puisse quand même arrêter à un moment donné.

*Monsieur le Président donne la parole à Madame Martine VAUTRIN-DJEDIDI.*

## **Madame Martine VAUTRIN-DJEDIDI**

Merci.

Effectivement, on peut se poser la question de fond du rôle du conseil consulaire dans tout ce schéma de décision. Étant tous conseillers consulaires, nous nous attachons d'abord à savoir comment seront traités les dossiers. Évidemment, les métadonnées sont passionnantes, mais nous sommes avant tout des élus de terrain et donc, ce qui nous intéresse, c'est ce qu'il se passe au sein de ces conseils consulaires. Nous avons apparemment droit à un dialogue de gestion. Dans dialogue, il y a deux, l'un des deux partenaires est l'administration, l'autre le conseil consulaire, or très justement, vous nous avez expliqué que la phase du dialogue de gestion était une phase administrative, que nous serions informés. Moi, je retourne au terrain. Nous allons rentrer, pour le rythme nord, dans les phases de seconde commission et pour certains pays, ces secondes commissions sont extrêmement lourdes. J'en arrive donc à ma question, qui est très précise : elles sont prédéfinitives. Après, il n'y aura plus de possibilité. Serait-il possible, dans le cas où ces secondes commissions seraient un peu lourdes à gérer, d'obtenir systématiquement une préréunion destinée à examiner les données économiques, budgétaires et les données des dossiers permettant des décisions peut-être plus judicieuses de cette seconde commission, et que des instructions soient éventuellement données dans ce sens, sachant que certains présidents de conseils consulaires l'acceptent et d'autres non ?

## **Monsieur Jean-Luc MASSIN**

L'instruction, telle qu'elle est fixée aujourd'hui, ne prévoit pas de réunion préparatoire. Mais, nous savons de par le monde qu'il y en a qui se tiennent, pour des soucis de bonne gestion et de dialogue entretenu avec les différentes parties prenantes. Il faut faire attention quand même, parce que des réunions successives, cela alourdit aussi le travail des uns et des autres et cela peut être quelque chose de très pénalisant en termes d'organisation. C'est un peu la difficulté. Est-ce que l'information ne peut pas suffire dans un certain nombre de postes ? Je pense que oui. En tout cas, dans tous les postes où il n'y a pas problème d'enveloppe. Il est vrai que là où il y a un problème d'enveloppe, parce qu'il faut éventuellement que le poste nous propose, à l'Agence et à la tutelle, des mesures de régulation de la dépense, c'est quelque chose qui pourrait bien sûr être évoqué avec l'ensemble des parties prenantes : quelles solutions l'on envisage ? C'est pour cela que cette réunion d'information, qui vient en amont du dialogue de gestion, peut être l'occasion d'une réflexion sur ce que l'on préférerait, en termes de mesures de régulation, si jamais des mesures de régulation doivent être prises. Il me semble que c'est plutôt à l'ouverture du dialogue de gestion, où le poste faisant part de celles qu'il va proposer à l'Agence, le conseil consulaire peut exprimer aussi éventuellement ce qu'il souhaiterait, lui, pour sa part, étant entendu que généralement quand même, il y a une espèce de consensus qui se dégage au niveau des communautés françaises, pour pouvoir dire : c'est plutôt cette solution-là qu'il faudrait retenir.

*Monsieur le Président donne la parole à Madame Radya RAHAL.*

## **Madame Radya RAHAL**

C'est un sujet dont nous n'avons pas parlé, c'est l'organisation des conseils consulaires. Force est de constater que dans certaines circonscriptions, vous avez le quorum au début, jusqu'à midi, ensuite vous n'avez plus de quorum.

## **Monsieur le Président**

C'est comme ici.

## **Madame Radya RAHAL**

Par exemple, voilà, comme ici, exactement. Je souhaiterais savoir quelle est la valeur des dossiers qui sont traités après.

### **Monsieur Jean-Luc MASSIN**

C'est un problème que l'on rencontre dans toutes les instances. Il faut vivre avec. Normalement, si on s'investit correctement dans le sujet, on est censé assister aux travaux... Il n'y a pas de quorum prévu. On ne peut pas retarder non plus les propositions des CCB au motif qu'il manquerait un membre. À l'arrivée, de toute façon, il y a quand même un quorum. Cela dépend des postes. Il y a des postes où forcément, de même que l'on n'est jamais sûr que l'on traite exactement de la même manière équitable, le premier dossier que l'on étudie le matin et le dernier. C'est inhérent au fonctionnement de toute institution. Cela étant, on rappelle que dans le système des bourses, il y a possibilité, pour tout le monde, de revenir en deuxième session pour éventuellement pallier les insuffisances qui auraient pu être relevées au niveau de la première. Je trouve que cela est bien dans le système des bourses scolaires de l'AEFE, c'est que de tout temps et depuis la création de l'Agence, il y a toujours eu la possibilité de revenir. On peut revenir trois fois sur le même dossier. Premier examen, deuxième examen, recours gracieux. Je crois quand même qu'au niveau de la procédure, nous essayons, parce que nous savons les enjeux qui sont derrière pour les enfants concernés, de commettre le moins possible d'erreurs d'appréciations. On n'est jamais à l'abri, mais nous essayons de le faire. Il est vrai que les instances sont ce qu'elles sont. Nous essayons de les faire vivre. Ce qui est sûr, c'est qu'il ne faut pas retarder le calendrier des attributions pour les familles, c'est ce qui pourrait arriver de pire en termes de fonctionnement du dispositif.

*(Applaudissements).*

### **Monsieur le Président**

Messieurs, Monsieur le Directeur,

Merci de vous être « pliés » à cet exercice. Si nos prises de position, nos prises de parole sont parfois un peu passionnées, voire à la limite un peu emportées, ce n'est que le reflet de l'intérêt que nous portons à ces sujets et au bon déroulement des conseils consulaires des bourses scolaires, comme d'ailleurs de tous les conseils consulaires. Merci beaucoup de votre patience, de votre écoute, et de nous avoir consacré beaucoup plus de temps que ce qui était prévu. Merci beaucoup.

*(Applaudissements).*

### **Monsieur Jean-Luc MASSIN**

Merci, Monsieur le Président.

Merci de votre attention.

Merci infiniment.

*(Applaudissements).*

*La séance est levée à 12 heures 40.*

## **JEUDI 6 OCTOBRE 2016 – APRÈS-MIDI**

*La séance est ouverte à 14 heures 30 sous la présidence de M. Marc VILLARD, Président de l'AFE.*

### **Monsieur le Président**

Pouvez-vous reprendre place ? Est-ce que les membres de la commission des affaires sociales et des anciens combattants, en tout cas ceux dont les noms sont sur les chevalets, puisqu'il paraît que vous êtes plus nombreux que cela, peuvent nous rejoindre s'il vous plaît ? Vous êtes si nombreux comme rapporteurs que toute la commission va défiler, mais venez les uns après les autres.

Je vais faire un rappel en ce qui concerne l'impression des textes des travaux, rapports et différents documents. Chaque fois que nous imprimons 90 exemplaires, à la fin de séance, ils restent sur les fauteuils, parce que vous ne les emportez pas, parce que vous allez les retrouver ailleurs. Donc, nous avions décreté, et cela a été décidé lors des sessions précédentes, que l'on ne ferait plus une impression systématique de tous ces documents. Si vous souhaitez les avoir, alors qu'ils sont de toute façon

projétés sur les écrans, vous pouvez en faire la demande au secrétariat. Mais, il vaut mieux la faire un peu avant qu'en dernière minute. En principe, nous limitons au maximum l'impression des documents.

J'en profite, est-ce qu'il y a des membres du Bureau, du Bureau élargi et du Groupe de communication ? C'est un message personnel : pour les membres du Bureau, réunion demain à 8 heures 30 ; pour les membres du Bureau élargi, réunion à 9 heures ; pour les membres du groupe de communication, ils rejoignent le Bureau élargi à 9 heures 30.

Monsieur le Président.

## **PRESENTATION DES TRAVAUX DE LA COMMISSION DES AFFAIRES SOCIALES ET DES ANCIENS COMBATTANTS**

*Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Thierry CONSIGNY, Président de la commission des affaires sociales et des anciens combattants.*

### **Monsieur Thierry CONSIGNY, Président de la commission des affaires sociales et des anciens combattants**

Chers Collègues, bonjour,

J'ai le plaisir de faire la première présentation des commissions. Un travail rendu possible grâce à notre équipe. Chaque membre de l'équipe qui a réalisé la synthèse viendra la lire au nom de ses équipes. Je sais que nous en avons parlé ce matin, mais j'ai maintenant une pensée émue pour Françoise LINDEMANN, qui a fait souvent le travail que je fais maintenant, qui était active pendant des années à la commission des affaires sociales. Je salue sa mémoire et son travail ; nous allons essayer de le continuer ensemble.

Durant ces travaux, la commission des affaires sociales et des anciens combattants s'est fixée deux objectifs.

Clarifier la situation des ayants droit depuis la mise en place de la Protection Universelle Maladie (PUMa) au 1<sup>er</sup> janvier 2016. Notre deuxième priorité a été d'alerter les pouvoirs publics et les parlementaires – et je salue les parlementaires présents ici aujourd'hui, parce que nous aurons besoin d'eux - sur les problèmes occasionnés par le non-cumul des pensions des fonctionnaires détachés hors de France et le refus de l'accès à l'allocation de retour à l'emploi aux agents de droit local (ADL) employés par des administrations de l'État français à l'étranger.

Nos travaux ont abouti à trois résolutions, dont une en commun avec la commission des finances, qui vous sera présentée plus tard, sur la sanctuarisation des budgets des affaires sociales et en particulier celui des OLES. Et, c'est là que nous aurons besoin du soutien des parlementaires, une demande d'un amendement additionnel de la loi de modernisation sociale de janvier 2002.

Je vous remercie. Nous allons maintenant vous présenter les huit grands chapitres du travail de notre atelier. Je laisse maintenant la parole à tout ce qui est bilans, évolutions en matière d'action sociale, à Martine. Merci infiniment.

*Monsieur le Président donne la parole à Madame Martine VAUTRIN-DJEDIDI, rapporteur de la commission des affaires sociales et des anciens combattants.*

### **Madame Martine VAUTRIN-DJEDIDI, rapporteur de la commission des affaires sociales et des anciens combattants**

Merci, Monsieur le Président.

Nous avons d'abord abordé la question très générale du bilan et de l'évolution en matière d'action sociale, avec les aides consulaires. Nous avons reçu Monsieur Jean-Claude MARFAING, qui est le nouveau Chef de la mission de l'aide à la scolarité et de l'action consulaire de la Direction des Français à l'Étranger, qui a souligné la diversité des aides consulaires que la France est le seul pays de l'Union européenne à servir.

Pour rappel, il existe un certain nombre d'aides :

- L'allocation Mensuelle de Solidarité
- L'allocation adulte handicapé
- L'allocation Enfant Handicapé
- Le secours Mensuel Spécifique Enfant (SMSE) réservé à l'enfance en détresse
- Le secours occasionnel

- Et les aides exceptionnelles réservées aux Français de passage ou non-inscrits au registre, étant entendu que toutes les autres allocations ne peuvent être servies qu'à des personnes qui sont inscrites au registre.

Les critères :

- L'inscription au registre
- L'âge (AMS et AEH)
- Les conditions de ressources (sauf pour les AEH)

Le nombre d'allocataires a évolué, mais il se situe dans une fourchette qui est à peu près la même : 4 516 en 2014 ; 4 379 en 2015 ; 4 355 en 2016.

Nous notons cependant une baisse, avec un taux de refus qui est constant, d'environ 165 par an. Nous nous posons la question des raisons de cette baisse, sans en avoir vraiment la réponse. Elle n'est pas forcément due au nombre de refus.

Les crédits étaient de 16 200 000 euros en 2014, de 15 700 000 euros en 2015 et de 15 600 000 euros en 2016, avec un taux de consommation exceptionnel d'environ 97 %.

Le Maroc, le Sénégal, l'Algérie, la Tunisie, le Liban et Madagascar se situent dans les 7 premiers pays en termes de nombre d'allocataires et de montants alloués.

En Union européenne, les aides locales se substituent aux aides sociales sauf pour l'AEH, le SMSE et les aides ponctuelles sont maintenues ; elles représentent une somme modeste de 145 000 euros en 2016.

La Prestation d'assistance consulaire mise en place pour pallier aux éventuelles insuffisances des aides sociales locales représente 300 000 euros. Quatre pays sont concernés : Espagne, Grèce, Italie, Portugal.

Nous nous sommes intéressés aux organismes Locaux d'Entraide Sociale (OLES), sur lesquels nous avons formulé une résolution commune dont vous pourrez prendre connaissance. L'attribution des subventions a des critères extrêmement précis. Il faut qu'il y ait complémentarité avec l'action consulaire, transparence et dialogue avec le consulat, et la recherche de nouvelles sources de financement si elles veulent poursuivre leurs activités.

Les crédits étaient de 449 500 euros en 2014, 409 100 euros en 2015 et 398 500 euros en 2016. On voit là une baisse de 50 000 euros sur trois ans.

Du fait du gel des crédits en cours d'année et de la levée de ce gel, les subventions ont été versées en deux tranches (dernière tranche courant octobre). La première tranche a été versée en priorité aux associations qui effectuaient des aides à la personne, pour lesquelles il ne peut pas y avoir de période d'attente.

Ensuite, nous nous sommes intéressés aux quelques centres médicosociaux qui existent encore dans le monde. Il y en a quatorze, essentiellement en Afrique et un centre franco-allemand à Pékin. Les crédits se montent à 126 000 euros. Nous avons souligné la perspective de développement de CMS mutualisés entre différents pays, de façon à limiter les frais.

Merci.

(Applaudissements).

## **Monsieur le Président**

Merci.

Monsieur le Président, comment souhaitez-vous que nous procédions ? S'il y a des questions, faisons-le immédiatement, ce sera peut-être plus simple.

## **Monsieur Thierry CONSIGNY**

Oui, cela serait plus simple, puisque nous avons huit sujets très différents.

*Monsieur le Président s'informe des demandes de parole. En l'absence de demande de parole, Monsieur le Président propose de poursuivre.*

## **Monsieur Thierry CONSIGNY, conseiller élu de la circonscription « Asie et Océanie »**

Je vais donc présenter la Protection universelle maladie (PUMa).

La PUMa a été mise en place au 1<sup>er</sup> janvier 2016. Nous avons souhaité auditionner trois organismes : la Caisse nationale d'assurance maladie (CNAM), la Caisse des Français de l'étranger (CFE) et le Centre national des retraités français de

l'étranger (CNAREFE), qui est hébergé par la CNAM de Seine-et-Marne, sur les incidences qui n'avaient pas été prévues pour les ayants droit de la mise en application de la PUMa depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2016.

Nous avons eu un rapide point d'actualité du CNAREFE, qui comme vous le savez, est un point unique de gestion pour les pensionnés du régime général français et en fait l'organisme auquel s'adressent tous les retraités pour la gestion de leur adhésion et de la carte vitale. Le CNAREFE couvre aujourd'hui une population de 5 690 assurés, près de 6 500 avec les ayants droit. Pour un document beaucoup plus fouillé sur les conditions d'inscription et les engagements du CNAREFE, vous pourrez vous référer au document qui nous a été donné pendant cette présentation.

Le plus important, et cela dans la perspective de la suite des travaux de la 24<sup>ème</sup> Assemblée, avant la PUMa, les Français pensionnés de retraite française et leurs ayants droit à l'étranger en séjour temporaire en France étaient pris en charge pour toute leur consommation de soins, et en cas d'hospitalisation médicalement nécessaire, toute demande de prolongation était subordonnée à un accord préalable. Le pensionné français de retraite française et ses ayants droit (conjoints mariés, pacsés, enfants mineurs dans certains cas) étaient automatiquement affiliés au CNAREFE.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2016, l'introduction de la PUMa, tout bénéficiaire d'une pension de retraite française résidant à l'étranger et en séjour temporaire en France, quelle que soit sa nationalité, est pris en charge dès le premier jour pour tous les soins. Mais par contre, les ayants droit du pensionné retraité ne sont plus pris en charge pour leurs frais de santé, sauf dispositions contraires des règlements communautaires et conventions bilatérales. Cela ne concerne que deux pays : l'Algérie et la Tunisie (ou le Maroc).

Sur un arbitrage de la DSS/CNAMTS, il est précisé que les ayants droit qui étaient déjà affiliés au CNAREFE conservent leurs droits jusqu'au 31 décembre 2019. Donc, si vous avez dans vos circonscriptions des pensionnés qui faisaient bénéficier de leur carte vitale ou même qui avaient des cartes vitales pour toute la famille, et si ce sont des cas qui ont été créés avant le 31 décembre 2015, cette situation va perdurer jusqu'à 31 décembre 2019. On me dit même que cela ira au-delà.

Aujourd'hui, le point unique de gestion CNAREFE est maintenu pour tout pensionné du régime général français non adhérent à la CFE et résidant à l'étranger hors UE, EEE et Suisse, avec toutes les conséquences de gestion, dont la délivrance de la carte vitale.

La commission est extrêmement préoccupée par la situation inadmissible des ayants droit des Français revenant en France qui sont dorénavant exclus du système de protection sociale français. Par contre, les ayants-droit des assurés de la CFE sont pris en charge, sans cotisation supplémentaire dans le cadre de la tarification actuelle.

Je vous remercie.

(Applaudissements).

*Monsieur le Président s'informe des demandes de parole.*

### **Monsieur le Président**

Je ne suis pas sûr de bien comprendre la phrase :

*La commission est préoccupée par la situation inadmissible des ayants droit des Français partant à l'étranger qui sont dorénavant exclus du système de protection sociale français.*

Ce n'est pas une nouveauté. Un Français qui part à l'étranger est automatiquement exclu du système de protection sociale français, en tout cas de la sécurité sociale du système général, après une courte période. Cela ne change pas beaucoup. Je suppose que votre préoccupation est plutôt pour lorsqu'ils reviennent en France non ?

### **Monsieur Thierry CONSIGNY**

Lorsqu'il revient en France et lorsque ses ayants droit veulent avoir l'accès au soin.

### **Monsieur le Président**

Cela concerne très peu les détachés. Deux fois trois ans. Ce n'est pas faux. Je m'interrogeais. C'était ma remarque.

**Monsieur Thierry CONSIGNY**

C'est une situation de beaucoup de couples binationaux. Je prends mon exemple, jusqu'à maintenant une épouse japonaise d'un Français qui revenait en France pour des soins inopinés était prise en charge. Aujourd'hui, il n'y aura plus de prise en charge dans le cadre de la PUMa.

**Monsieur le Président**

Nous sommes bien d'accord, mais c'est :

*Partant à l'étranger*

Qui prête à confusion.

**Monsieur Thierry CONSIGNY**

Très bien. Nous allons procéder à cette correction.

**Monsieur le Président**

Je lis qu'il est marqué

*Partant à l'étranger*

Le problème n'est pas ceux qui partent. L'exclusion de la sécurité sociale est quasi-automatique, à part pour les détachés, quand on est partis. C'est quand on revient. C'était une question.

*Monsieur le Président donne la parole à Madame Nadine FOUQUES-WEISS.*

**Madame Nadine FOUQUES-WEISS**

Monsieur le Président,

Comme vous l'avez justement dit, effectivement, dans certains cas, les gens partent, conservent leur sécurité sociale en tant que détaché. À ce moment-là, le conjoint perd son assurance. Il y a une autre situation aussi, qui n'a pas été peut-être précisée assez explicitement, c'est le retraité qui vit à l'étranger. Quand il revient en France pour des vacances, il se fait soigner et avant, son conjoint pouvait le faire également. Ce n'est plus le cas.

**Monsieur le Président**

C'est le « partant » qui est gênant.

**Madame Nadine FOUQUES-WEISS**

Cela est valable pour ceux qui sont expatriés, par exemple. Je pense qu'il faut distinguer les deux.

Merci.

*Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Guy SAVERY.*

**Monsieur Guy SAVERY, rapporteur de la commission des affaires sociales et des anciens combattants**

La précision est très simple. Ce sont surtout pour le moment les retraités qui partent à l'étranger et qui ont une couverture en France. Ils peuvent bénéficier bien sûr des soins en France s'ils reviennent, mais leurs conjoints ne peuvent plus être pris en charge, sauf accords binationaux. Mais normalement, la notion d'ayant-droit n'existant plus, ces personnes, je le répète, l'épouse d'un retraité qui part à l'étranger, s'ils reviennent en France, ne sera pas prise en charge.

*Monsieur le Président s'informe d'autres demandes de parole. En l'absence de demande de parole, Monsieur le Président propose de continuer la présentation.*

## **Monsieur Thierry CONSIGNY**

Mon cher Guy va nous présenter les orientations de la Caisse des Français de l'étranger. La photo que vous voyez en couverture est celle de la visite de la CFE à Rubelles, que nous avons faite mardi.

*Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Guy SAVERY.*

## **Monsieur Guy SAVERY, conseiller élu de la circonscription « Afrique du Nord »**

Merci, Monsieur le Président.

Sont intervenus lors de cette réunion de la commission, Monsieur Alain-Pierre MIGNON, Président de la CFE ; Monsieur Jean-Louis MAINGUY, vice-Président de la CFE ; Monsieur Laurent GALLET, Directeur ; Monsieur Pierre TINET, Directeur adjoint.

La commission s'est déplacée à Rubelles (Seine-et-Marne) au siège de la Caisse, pour permettre à ses membres de prendre connaissance du siège de la Caisse et de son personnel. La réunion s'est tenue dans le nouvel immeuble inauguré en décembre dernier.

Monsieur Laurent GALLET, le nouveau directeur de la CFE, qui vient de prendre ses fonctions le 3 octobre, était accompagné de Monsieur Pierre TINET, directeur adjoint.

La Caisse avec 109 000 affiliés, assure en fait 204 500 personnes. En contrats collectifs c'est-à-dire pour les personnels d'entreprises, la caisse enregistre une diminution de 2 000 affiliés en 2015. Ce fléchissement est dû à la baisse du nombre d'expatriés employés à l'étranger. En contrats individuels, la situation reste stable. Le délai de traitement des adhésions est de 7 jours. Concernant les remboursements, les délais sont un peu plus lents.

### Visite des services

Les membres de la commission ont ensuite visité les différents services de la Caisse.

Le président de la CFE, Monsieur Alain-Pierre MIGNON, qui était retenu compte tenu de ses fonctions à l'AFE, nous ayant rejoint, accompagné de Monsieur Jean-Louis MAINGUY, vice-Président, a ensuite pris la parole pour se féliciter d'avoir pu organiser cette visite à la demande du Président de notre commission Monsieur Thierry CONSIGNY.

Alain-Pierre MIGNON, élu nouveau Président du conseil d'administration de la Caisse en janvier dernier, a fait un exposé sur les orientations futures qu'il entend lui donner :

- Accélérer la dématérialisation des documents,
- Mise en ligne des feuilles de soins,
- Renforcer l'attractivité tarifaire,
- Permettre au système informatique d'être plus performant,
- Développer d'une façon plus agressive la communication,
- Obtenir à nouveau la suspension momentanée de la rétroactivité pour permettre l'adhésion d'un plus grand nombre d'affiliés et ce à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2016 pour une période de 3 mois.

Financièrement la Caisse est en équilibre. Depuis 3 ans, les comptes sont certifiés sans réserve.

Je vous remercie.

*(Applaudissements).*

*Monsieur le Président s'informe des demandes de parole. Il donne la parole à Monsieur Alain-Pierre MIGNON.*

## **Monsieur Alain-Pierre MIGNON, Président du conseil d'administration de la CFE**

Merci, Monsieur le Président.

Cela a été avec plaisir que nous avons accueilli l'AFE à la CFE pour leur faire visiter nos nouveaux locaux, leur expliquer cette nouvelle stratégie. Je ne sais pas si j'ai bien entendu, mal entendu ou peut-être cela est-il inscrit plus tard, mais il y a quand même une disposition que nous avons prise pour décembre, janvier, février.

**Monsieur le Président**

Il n'y a pas de date.

**Monsieur Alain-Pierre MIGNON**

Pour que cela soit plus clair, compte tenu des réformes que nous allons mettre en place, qui sont assez longues, parce que c'est un régime de sécurité sociale, donc il faut que l'on appelle le législateur, cela est compliqué, mais nous avons déjà pour Noël un petit cadeau à offrir à l'ensemble de nos compatriotes, c'est-à-dire que pour novembre, décembre, janvier, c'est officiel, nous travaillons sur une communication, nous supprimons la rétroactivité.

(*Applaudissements*).

Vous pouvez contacter tous les Français qui sont là en train de se plaindre, d'attendre, etc., que pendant les trois mois, pour Noël, profitez-en, vous pouvez vous inscrire, il n'y a pas de rétroactivité.

Ce sont les trois mois pour l'instant, c'est-à-dire décembre, janvier, février. C'est pour Noël, comme je vous ai dit, c'est un petit clin d'œil. Nous sommes en train de travailler sur une communication plus moderne, sympathique et conviviale. Nous allons donc envoyer cela à l'ensemble de nos compatriotes à l'étranger pour leur dire que ceux qui sont restés un petit peu sur leur faim, qui voulaient et qui ne peuvent pas, profitez-en, vous avez trois mois pour le faire. Il y a plein de bonnes choses que nous vous expliquerons un peu plus tard. Pour l'instant, nous ne voulons pas vous parler de ce qui n'existe pas. Cela a été acté, décidé par le Conseil, par le Bureau, cela est effectif, donc trois mois d'annulation de la rétroactivité.

Merci.

(*Applaudissements*).

**Monsieur le Président**

Merci, Monsieur le Président.

Merci de cette excellente nouvelle.

*Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Guy SAVERY.*

**Monsieur Guy SAVERY**

Monsieur le Président,

Comme je pensais que c'était une retenue, je propose de rectifier et d'inscrire, après avoir marqué :

*Développer d'une façon plus agressive les communications, a obtenu la suspension momentanée de la rétroactivité, pour permettre l'adhésion d'un plus grand nombre d'affiliés, ce à compter du 1<sup>er</sup> décembre, jusqu'à fin février.*

*Monsieur le Président donne la parole à Madame Radya RAHAL.*

**Monsieur Radya RAHAL**

Merci, Monsieur le Président.

En fait, cela concerne la CFE. Est-il prévu, après ces trois mois de cadeaux de Noël, une prolongation sur une année ? Les communications, me semble-t-il, seront assez molles de la part des postes, parce qu'il faut penser aussi à informer les postes de cette bonne nouvelle.

**Monsieur Alain-Pierre MIGNON**

J'espère que c'est une bonne nouvelle.

Soyons bien clairs, je suis élu depuis quelques années, tout le monde se plaint, tout le monde se dit « pourquoi cette rétroactivité » et en plus, ce qui est important, c'est que la configuration des expatriés de l'étranger a changé. Avant, nous n'avions que des grosses entreprises avec des expatriés et à ce moment-là, cela était plus facile. Maintenant, nous avons des entrepreneurs, des tas de gens qui viennent tenter leur chance à l'étranger. Que se passe-t-il ? Ceux qui montent leurs entreprises, les entrepreneurs, l'assurance, ce n'est pas leur premier souci, clairement. Ils pensent d'abord à monter leur entreprise, à l'électricité, à leurs employés et une fois qu'ils commencent à être un petit peu plus confortables, ils ont envie de

se mettre en conformité, donc de s'inscrire notamment à la CFE. Et à ce moment-là, que leur dit-on ? Très bien, mais comme vous êtes sortis du régime obligatoire, il va falloir payer deux ans. Cela est compliqué. Nous avons donc un certain nombre de réformes sur lesquelles nous travaillons. Nous ne proposerons jamais un an sans rétroactivité. Ce que nous allons vous proposer, c'est plus de rétroactivité. Mais, pas pour l'instant, nous sommes en train de travailler là-dessus.

### **Monsieur le Président**

Merci pour ces précisions, Monsieur le Président de la Caisse des Français de l'étranger. Monsieur le Président de la commission, pouvez-vous passer la parole à l'intervenant suivant, s'il vous plaît ? Il ne nous reste que trente minutes.

### **Monsieur Thierry CONSIGNY**

Nous nous y tiendrons, nous n'avons que huit ateliers. Enfants à besoins éducatifs particuliers, suite de la présentation.

### **Madame Annie MICHEL, Rapporteur de la commission des affaires sociales et des anciens combattants**

Nous avons reçu Isabelle PICAUD, coordinatrice des inspecteurs de l'Éducation nationale de zone, référente handicap à l'Agence de l'enseignement français à l'étranger (AEFE). Il s'agit d'élèves intellectuellement précoces ou en grande difficulté d'apprentissage ou d'adaptation, ou atteints de dyslexie, de dysphasie, de dyscalculie, etc. (troubles de la planification des gestes, par exemple). L'Observatoire pour les enfants à besoins particuliers (OBEP) créé en juin, avec tous les partenaires, élus et intervenants a comme mission d'identifier les élèves, d'accompagner et de valoriser les dispositifs en place, de renforcer le dialogue entre les équipes autour de l'enfant et d'identifier les éléments positifs et les freins à la prise en charge.

La conclusion de la première réunion de l'OBEP a été :

- D'élaborer un guide à l'intention des familles en partenariat avec les trois fédérations d'associations de parents d'élèves, de renforcer la formation des enseignants et l'information des parents,
- D'inclure la question dans les projets d'établissements. Tous les établissements ont un projet d'établissement et nous, conseillers consulaires, entre autres, allons veiller à ce que ce projet soit bien inscrit dans les critères d'attribution d'homologation. Si ce n'est pas dans le conseil d'établissement, éventuellement, les établissements ne seront plus homologués. C'est donc un point très important sur lequel il faut appuyer.
- D'explorer le partenariat avec le Centre national d'enseignement à distance (CNED),
- Recenser et diffuser les bonnes pratiques par rapport à cet état.

Il s'avère nécessaire de dégager un cadre juridique plus précis pour fixer les droits.

Les MDPH sont sollicitées pour apporter conseil aux parents sur le nombre d'heures de soutien et le matériel nécessaires. Par ailleurs, la demande de bourse scolaire est soumise à une demande d'accompagnement via un imprimé CERFA spécifique que l'on peut trouver sur Internet.

La question du statut et de la formation des accompagnants à la scolarité (ex-AVS) reste centrale. Nous pensons vraiment développer cet accompagnement des enfants que l'on ne peut plus qualifier d'handicapés, mais disons, à besoins éducatifs particuliers.

En conclusion, la commission constate une évolution favorable de la prise en compte des difficultés spécifiques de ces enfants. Elle préconise à nouveau la création d'une MDPH spécialement dédiée aux Français de l'étranger et une meilleure diffusion des informations à destination des familles concernées.

J'ai terminé.

(Applaudissements).

*Monsieur le Président s'informe des demandes de parole. En l'absence de demande de parole, Monsieur le Président propose de poursuivre la présentation. Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Thierry CONSIGNY.*

### **Monsieur Thierry CONSIGNY**

Véronique CARTOUX sur l'accompagnement du cancer pour nos compatriotes à l'étranger. Je demanderai aux collègues de ma commission de vous distribuer les publications de cette association, qui est absolument extraordinaire. Merci.

### **Madame Véronique CARTOUX, Rapporteur de la commission des affaires sociales et des anciens combattants**

Merci, Monsieur le Président.

Le journal semestriel ROSE MAGAZINE nous a été présenté par ses créatrices, qui sont donc Béatrice, Isabelle et Céline. Ce magazine a été créé en octobre 2011, par des femmes qui ont été atteintes du cancer. Gratuit, il est une véritable aide dans la prise en charge pour les femmes ayant le cancer, il est distribué dans les services oncologiques des hôpitaux et cliniques dans tout l'hexagone. Il faut savoir aujourd'hui qu'une femme sur trois et un homme sur quatre ont un cancer.

Les mannequins photographiés – vous les verrez tout à l'heure, puisque je vois que mes camarades distribuent les magazines - sont des malades ou des ex-malades. Son contenu, plus de 150 pages, est très riche en articles de fond, témoignages divers, nombreux conseils, etc., tout ce qui nous manque à l'étranger, quand on est atteint d'un cancer. Un magazine destiné à redonner confiance, à encourager, à dire qu'une femme reste une femme malgré son traitement, ses mutilations et ses souffrances. Il est tiré en France à 180 000 exemplaires, il existe une version espagnole uniquement en Espagne à 30 000 exemplaires. Un magazine pour les hommes appelé BLU est né cette année et connaît déjà un franc succès. Il est fait sous le même concept que ROSE MAGAZINE.

Suite à la création de ROSE MAGAZINE, l'association Rose est née en mai 2011. Il est utile de stipuler et de mentionner que ROSE ne perçoit aucune subvention. Il est possible de faire des dons via leur site Internet : roseasso.fr. L'association Rose – cela est très important pour nos parlementaires – est l'initiatrice du texte DROIT À L'OUBLI, qui fait partie du Plan Cancer 2015. La commission souhaite diffuser ce magazine à travers le monde pour aider les malades moralement dans leur combat contre cette maladie. Nous proposons l'aide de la CFE pour la diffusion de ce magazine dans le monde. Nous proposons également une aide de la valise diplomatique pour un envoi de magazines à chaque conseiller pour diffusion auprès de médecins français et patients à l'étranger dans nos différents territoires.

Nos intervenantes sont présentes dans la salle. Si vous avez des questions les concernant, je vous propose de vous en expliquer avec elles à l'extérieur de la salle. Sinon, je me tiens à votre disposition pour toute autre question.

(Applaudissements).

### **Monsieur le Président**

Pouvons-nous identifier les intervenantes ? Merci. Bravo.

(Applaudissements).

*Monsieur le Président s'informe des demandes de parole. En l'absence de demande de parole, Monsieur le Président propose de poursuivre la présentation.*

### **Monsieur Thierry CONSIGNY**

Le non-cumul des pressions des fonctionnaires détachés hors de France. Je demande à Annie de faire cette présentation. Merci infiniment.

### **Madame Annie MICHEL, Rapporteur de la commission des affaires sociales et des anciens combattants**

Tout d'abord, je souhaiterais remercier Nadine, avec laquelle j'ai travaillé activement. Merci Nadine, tu devrais être sur le podium.

Les fonctionnaires détachés à l'étranger pouvaient cumuler leurs retraites jusqu'au 31 décembre 2001. Depuis la loi de modernisation sociale du 17 janvier 2002, ce cumul n'est plus possible, pas seulement aux États-Unis, mais en Suisse, en Allemagne, en Italie, au Canada, en Andorre, en Grèce. Il est toutefois permis, en option, de ne plus cotiser au régime des fonctionnaires français, le régime étranger local étant obligatoire. Par exemple, aux États-Unis, nous avons la *social security* qui est la pension et nous sommes obligés de cotiser, ce qui fait double cotisation. Mais, en tant que fonctionnaire, nous n'avons pas le droit de cumuler ces deux retraites, donc l'américaine nous est prélevée sur le montant de la retraite française.

Ce droit d'option ne constitue pas en réalité un vrai choix. En effet, une interruption de cotisation au régime français peut entraîner des conséquences dramatiques : risque de perte totale de couverture sociale car les contrats de résidents sont souvent précaires, à renouvellement annuel aléatoire, sans oublier la perte de l'évolution de carrière.

La base juridique de cette loi repose sur l'impossibilité de cumul de cotisations pour une même période à deux régimes obligatoires de retraite, au-delà de quatre trimestres. Ce cadre juridique est valable aussi pour deux régimes obligatoires français. Cette loi entraîne donc, lors de la liquidation de la pension étrangère obligatoire, un écrêtement de la pension française d'un montant calculé au prorata de la période étrangère cotisée.

La commission demande un amendement additionnel à l'article 20 de la Loi de modernisation sociale du 17 janvier 2002 qui entraîne pour les fonctionnaires détachés à l'étranger, la suppression de l'interdiction de cumul des pensions dès lors que l'un des deux régimes obligatoires est un régime étranger. Nous n'avons plus de régime français.

Nous avons donc fait une résolution.

*Monsieur le Président s'informe des demandes de parole. En l'absence de demande de parole, Monsieur le Président annonce la résolution.*

## EXAMEN DES RESOLUTIONS DE LA COMMISSION DES AFFAIRES SOCIALES ET DES ANCIENS COMBATTANTS

### **Résolution n° SOC/R.1/16.10**

*Madame Annie MICHEL donne lecture de la résolution n° SOC/R.1/16.10 relative au non-cumul des pensions des fonctionnaires détachés hors de France, adoptée à l'unanimité en commission.*

*Monsieur le Président s'enquiert des demandes de parole. En l'absence de demande de parole, Monsieur le Président met aux voix la résolution n° SOC/R.1/16.10 relative au non-cumul des pensions des fonctionnaires détachés hors de France. La résolution est adoptée à l'unanimité.*

*(Applaudissements).*

*Monsieur le Président invite à la poursuite des présentations.*

### **Monsieur Thierry CONSIGNY**

Notre avant-dernier dossier est la question de l'accès à l'allocation de retour à l'emploi (ARE) des agents de droit local (ADL) employés par les administrations d'État français à l'étranger. Je remercie Anne BOULO pour son exposé, en tant que rédactrice.

### **Madame Anne BOULO, Rapporteur de la commission des affaires sociales et des anciens combattants**

Depuis la session de mars 2016, la commission des affaires sociales étudie la question de l'accès à l'Allocation de retour à l'emploi (ARE) pour les ADL employés par les administrations françaises à l'étranger. Nous avons bien noté la réponse fournie par le MAEDI à la résolution n° 3 de l'Assemblée des Français de l'étranger (session mars 2016) (<http://www.assemblee-afe.fr/indegnisation-du-chomage-des-personnels-recrutes-localement-par-les-administrations-francaises-a-l-etranger.html>).

Pour rappel, une partie de la réponse stipule que :

*Les agents de droit local, recrutés sur le fondement de l'article 34-V de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 n'étant pas en service en France et n'étant ni détachés à l'étranger ni expatriés, ils ne sont pas éligibles à l'indemnisation chômage.*

Cette réponse ne satisfait pas la commission des affaires sociales et des anciens combattants. Les ADL servent la France et nos concitoyens hors de France.

Il existe une grande disparité d'accès aux prestations sociales selon les administrations françaises et selon les pays d'accueil, créant une précarisation. En effet, le mouvement généralisé de substitution des ADL aux expatriés ou détachés crée dès à présent et créera à terme, une fragilisation des situations personnelles. À ce titre, il nous semble que l'État employeur responsable se voulant exemplaire, devrait s'assurer que soit garanti, à tous ses personnels, un égal accès à des prestations sociales garantissant une protection décente.

La commission a donc auditionné trois syndicats des personnels du MAEDI : La CFDT, la CGT et FO, afin qu'ils puissent nous faire part de leurs analyses et avis sur cette question pour explorer les pistes de travail et d'évolutions possibles.

Nous faisons face à un blocage législatif suite à la décision du Conseil d'État du 7 juillet 2004, basée sur le Code du travail qui créée une jurisprudence réservant l'ARE aux seuls expatriés ou détachés.

Cependant, la réponse du Défenseur des droits aux parlementaires, en 2013, recommande au ministre des Affaires étrangères un alignement de leur protection sociale sur celle des salariés du secteur privé.

Ensuite, le principe d'une seconde réunion interministérielle a été acquis en 2014 (la première a eu lieu en 2012), et d'après nos informations, elle reste non-programmée à ce jour.

Les pistes d'action pourraient être :

1/ Au niveau national :

- Référence au Code du travail pour lequel des leviers politiques sont nécessaires afin de convaincre le ministère des Affaires sociales et créer une base légale *ad hoc*,
- Engager une nouvelle consultation auprès du Défenseur des droits,
- Rédiger un cahier des charges avec les organisations syndicales et les parlementaires,
- Élaborer un contrat universel de base dans lequel les droits sociaux minimaux seraient assurés, quel que soit le droit local, respectant les principes fondamentaux de l'Organisation internationale du travail (OIT).

2/ Les pistes supranationales :

- S'adresser à la Commission européenne afin de savoir si le droit communautaire peut se satisfaire d'une lacune d'un gouvernement en matière de politique sociale.

Deux points importants restent à déterminer pouvant faire l'objet d'une enquête :

- Le nombre d'agents concernés,
- L'évaluation du coût de ces prestations.

La commission a rédigé une résolution.

**Monsieur Thierry CONSIGNY**

Demandons d'abord s'il y a des questions.

*Monsieur le Président s'informe des demandes de parole. En l'absence de demande de parole, Monsieur le Président propose de procéder à la lecture de la résolution.*

**Résolution n° SOC/R.2/16.10**

*Madame Annie MICHEL donne lecture de la résolution n° SOC/R.2/16.10 relative aux agents de l'État recrutés localement, adoptée à l'unanimité en commission.*

*Monsieur le Président s'enquiert des demandes de parole. Il donne la parole à Madame Martine SCHOEPPNER.*

**Madame Martine SCHOEPPNER**

Juste une petite remarque, ce n'est pas la peine de le faire pour cette fois, mais la prochaine fois, il serait bien de mettre :

*Vu la décision du Conseil sur laquelle vous vous appuyez.*

**Monsieur Thierry CONSIGNY**

Merci, nous en prenons bonne note.

**Monsieur le Président**

J'avais juste une remarque, mais peu importante aussi. Comme le premier paragraphe se termine par :

*Aux seuls expatriés ou détachés*

Et que le suivant :

*Recommande au ministère des Affaires étrangères un alignement de leur protection sociale.*

On peut faire le lien qui serait malvenu, entre les seuls expatriés ou détachés. Ce serait donc peut-être :

*Recommande l'alignement de la protection sociale des agents de l'État recrutés localement sur celle des salariés du secteur privé.*

Mais, c'était juste une remarque en passant, ce n'est pas fondamental.

**Monsieur Thierry CONSIGNY**

Nous pouvons aller dans ce sens. Nous allons le faire.

**Monsieur le Président**

Camille, pouvez-vous le corriger en ligne ? Merci.

**Monsieur le Président**

*Considérant que la réponse du défenseur des droits du 27 février 2013 aux parlementaires recommande au ministre des Affaires étrangères un alignement de la protection sociale des agents de l'État recrutés localement sur celle des salariés du secteur privé.*

*En l'absence d'autre demande de parole, Monsieur le Président met aux voix la résolution n° SOC/R.2/16.10 relative aux agents de l'État recrutés localement. La résolution est adoptée à l'unanimité.*

(Applaudissements).

*Monsieur le Président invite à la poursuite des présentations.*

**Monsieur Thierry CONSIGNY**

Très bien.

Enfin donc, Monsieur Richard ORTOLI va donc nous présenter la synthèse en tant que rédacteur de l'atelier sur la réserve citoyenne.

**Monsieur Richard ORTOLI, Rapporteur de la commission des affaires sociales et des anciens combattants**

Merci beaucoup, Monsieur le Président.

Je voudrais saluer pour commencer les coauteurs de ce rapport, Laurent RIGAUD et Pré dibane SIVA. Contrairement à la chanson, on n'est jamais tout seul au monde.

La commission a procédé à l'audition du général Jean-Paul PALOMEROS, coprésident de l'Association internationale de la réserve citoyenne de défense (AIRC), ancien chef de l'état-major de l'Armée de l'air et ancien commandant allié de transformation de l'OTAN.

**La réserve citoyenne :**

Le général a expliqué que la réserve citoyenne a été créée en 1999, suite à la suspension du service militaire, qui a laissé un vide en éliminant l'implication de la majorité des Français dans la défense de la France. La réserve citoyenne a été conçue pour combler ce vide. Elle est une composante de la réserve de sécurité nationale, qui comprend les réserves militaires et civiles des armées, de la gendarmerie et de la police nationale.

À côté d'une réserve dite « opérationnelle », la réserve citoyenne est composée de personnes sensibilisées aux enjeux de sécurité et de défense, qui donnent bénévolement de leur temps et de leur compétence au profit des forces armées. Elle veut principalement créer une synergie entre la réserve opérationnelle et la société civile afin d'assurer une cohésion des compétences et une courroie de transmission des idées et des valeurs dans les deux sens.

La réserve citoyenne a pu se développer en France, grâce aux réseaux de personnes ayant une variété de compétences qui souhaitaient les mettre à la disposition des forces armées. Par contre à l'étranger ce développement a été quasiment inexistant.

**L'AIRC :**

L'AIRC a été lancée le 14 mars 2016 à l'initiative de la sénatrice Joëlle GARRIAUD-MAYLAM, ici présente, et du général Jean-Paul PALOMEROS. Elle vise à encourager le développement de la réserve citoyenne à l'étranger, en lien étroit avec les attachés de défense des ambassades, des ambassadeurs et des consuls.

L'AIRC souhaite créer un réseau de relais actifs dans chaque pays pour communiquer sur la réserve citoyenne auprès de la communauté française, pour susciter des vocations et pour orienter chaque potentiel réserviste vers l'attaché de défense. Elle souhaite dépister des idées et des compétences dont la France pourrait bénéficier. Le général a cité en particulier la communication, les ressources humaines et l'informatique.

Pour ce qui est de l'informatique, il a souligné le succès en France du projet d'innovation de la base numérique d'Évreux, en coopération avec des réservistes citoyens, qui a réalisé un important gain en temps et argent.

Pour ce qui est de la communication, il a mis en exergue la création par Michel DRUCKER, lui-même colonel réserviste citoyen, d'émissions spéciales télévisées sur nos forces armées, qui ont beaucoup contribué à une meilleure image de celles-ci et à susciter des vocations militaires parmi les jeunes.

Le général a souligné qu'il n'y avait pas de critères spécifiques pour être réserviste citoyen. Toutes les compétences sont potentiellement les bienvenues.

Outre cette stratégie « descendante » de communication de la part des attachés de défense, ambassadeurs et consuls, il a reconnu qu'il était important et probablement plus porteur d'entretenir et de développer une stratégie « ascendante » auprès du vivier existant que sont les réservistes de l'armée, qui sont assez nombreux à l'étranger.

Le général a terminé sa présentation pour nous dire qu'il avait cosigné un courrier avec la sénatrice Joëlle GARRIAUD-MAYLAM, destiné aux attachés de défense et ambassadeurs, les informant de l'existence de l'AIRC, en les encourageant à en informer leurs communautés respectives, mais aussi pour nous dire qu'il souhaitait également que les conseillers AFE et consulaires servent de relais pour communiquer sur l'AIRC auprès de leurs compatriotes dans leurs circonscriptions.

*(Applaudissements).*

### **Monsieur le Président**

Merci.

*Monsieur le Président s'informe des demandes de parole. En l'absence de demande de parole, Monsieur le Président passe la parole au Président de la commission des affaires sociales et des anciens combattants.*

### **Monsieur Thierry CONSIGNY**

Merci infiniment.

Merci pour vous soutien.

### **Monsieur le Président**

Merci d'avoir tenu le temps.

*(Applaudissements).*

Nous passons maintenant à la présentation des travaux de la commission des finances, du budget et de la fiscalité. Si vous voulez bien nous rejoindre.

## PRESENTATION DES TRAVAUX DE LA COMMISSION DES FINANCES, DU BUDGET DE LA FISCALITE

*Monsieur le Président donne la parole à Madame Laure PALLEZ, Présidente de la commission des finances, du budget et de la fiscalité.*

### Madame Laure PALLEZ, Présidente de la commission des finances, du budget et de la fiscalité

Merci, Monsieur le Président.

Mesdames et Messieurs, Chers Collègues,

Je vous présente les travaux de notre commission.

En intersession, la commission a activement travaillé sur différents sujets. Nous avons eu des réponses aux questions que nous avions posées au ministère de l'Économie et des Finances, qui sont disponibles sur le site de l'AFE. Je vous invite à aller les consulter. C'est assez précis.

Nous avons aussi répondu aux questions posées par la Cour des comptes sur l'enseignement français. En effet, la commission a été mandatée par le Président de l'AFE pour répondre à des questions de la Cour des comptes, qui mène actuellement une mission sur l'enseignement français à l'étranger, à la demande du Sénat. Vous pouvez consulter sur le site de l'AFE la réponse faite par l'Assemblée des Français de l'étranger, le rapport définitif sera disponible prochainement. Nous avons aussi avancé sur le sujet du patrimoine immobilier du MAE, avec l'interview de Graham PAUL en juillet 2016, qui nous a permis de mieux appréhender la gestion du compte d'affectation spéciale dont on vous avait déjà parlé en mars, dit « CAS MAE » et la part immobilière mutualisée. Nous reviendrons sur cet aspect un peu plus tard.

Enfin, nous avons élaboré un questionnaire, suite au premier conseil consulaire des bourses scolaires. Hélas, il semble que nos explications ou les objectifs de cette étude ont été mal expliqués et/ou mal compris, ce qui a entraîné un taux de réponses trop faible pour en sortir des conclusions pertinentes.

À l'occasion de cette nouvelle session de l'Assemblée des Français de l'étranger, la commission des finances, du budget et de la fiscalité a travaillé d'une manière pluridisciplinaire avec la commission de l'enseignement et la commission des lois, sur les trois principaux thèmes suivants :

- Le budget 2017 de l'action extérieure de l'État (2017)
- La fiscalité des Français de l'étranger : un point usagers avec le Centre des impôts des non-résidents
- La fiscalité des différents placements bancaires que nous approfondirons à la prochaine session
- L'agenda fiscal international avec l'OCDE et quelques parlementaires,
- Les cessions du patrimoine immobilier, j'en ai parlé.

Enfin, deux résolutions sont proposées. La première porte sur la sanctuarisation du budget des affaires sociales, déposée en commun avec la commission des affaires sociales. Et la demande de préservation des crédits d'influence culturelle à l'étranger, en particulier dans le contexte de la lutte contre les radicalismes politiques et religieux.

Nous vous présentons ici un simple compte rendu des travaux. Nous proposons de compléter ce compte rendu par une étude sur « la contribution des Français de l'étranger à l'économie française ».

Nous avons effectivement constaté que les ministres, les ambassadeurs, nous-mêmes dans nos discours, parlons souvent de l'apport des communautés françaises à l'étranger au rayonnement économique et culturel de la France. Nous ne disposons d'aucune donnée pour quantifier ce rayonnement, même si nous comprenons que l'impact économique est plus quantifiable que le culturel. C'est de cette réflexion qu'est née l'idée de vous présenter cette étude qui pourrait s'articuler de la manière suivante :

- Recensement des impôts payés par les expatriés : impôts directs, indirects, sur les sociétés.
- Apport des communautés françaises à l'étranger au rayonnement économique et culturel de la France.

Je laisse la parole aux différents rapporteurs, d'abord sur le budget, puis sur la fiscalité, enfin sur le patrimoine immobilier.

Merci.

*Monsieur le Président donne la parole à Monsieur DE ZIEGLER, Rapporteur de la commission des finances, du budget et de la fiscalité.*

**Monsieur Nicolas DE ZIEGLER, Rapporteur de la commission des finances, du budget de la fiscalité**

Merci, Madame la Présidente.

Monsieur le Président, Chers Collègues,

Je vais vous parler un petit peu du budget de l'action extérieure de l'État.

Selon les articles 10 et 11 de la loi relative à la représentation des Français de l'étranger, l'AFE est destinataire du projet de Loi de finances et doit faire des observations au Gouvernement. Contrairement à ce qui se passait antérieurement, notre Assemblée a désormais connaissance du projet de budget et non plus du budget voté et peut ainsi faire des recommandations aux parlementaires, puisque notre session a lieu en octobre et le vote du budget en novembre. Notre commission a pu recevoir le projet de budget dans ses grandes lignes et nous en remercions l'administration.

Dès les mois de mai et juin, des lettres de cadrage sont envoyées aux différents ministères, donc au MAEDI, indiquant une enveloppe budgétaire pour l'année suivante. Le Projet de loi de finances est publié début octobre et les derniers arbitrages se font sous forme de « navette » jusqu'au vote début novembre. Il est donc important de faire des propositions et d'influencer concrètement nos parlementaires.

Pour avoir une bonne connaissance du budget 2017 au MAEDI, nos auditions se sont déroulées en deux temps. Une présentation du Projet de loi de finances (PLF) 2017 effectuée par Monsieur Nicolas WARNERY, directeur de la DFAE et par Monsieur Bruno PERDU, directeur des Affaires financières du MAEDI. Une discussion parlementaire par ailleurs avec le rapporteur spécial la commission des finances à l'Assemblée nationale, en la personne du député Pascal TERRASSE, ainsi que l'audition de Madame Valérie RABAULT, rapporteur général de la commission des finances de l'Assemblée nationale.

Globalement, on peut considérer que les rapporteurs nous apprennent que le budget de l'État est sous contrôle (sous la barre des 3 %). C'est aussi un budget social avec des crédits d'impôt pour aider les personnes « premiers déciles » (Vous avez la définition précise de ce que l'on considère comme décile en bas du paragraphe de la page 4).

Le Gouvernement a mis en place en 2012 un Haut comité des finances publiques qui juge l'analyse du Gouvernement pour 2016 « bonne », mais l'hypothèse de croissance sur laquelle est bâti le budget pour 2017 peut être considérée par certains comme trop élevée (taux de croissance de 1,3 % contre 1,5 % estimé). Le budget global de l'État représente 1 200 milliards d'euros dont seule la moitié est pilotable (c'est-à-dire, maîtrisable ou compressible) (50 % des dépenses sont incompressibles et l'État ne peut moduler que les 50 % restants). Ce chiffre de 50 % est au niveau global du budget de l'État et non pas du ministère des Affaires étrangères, donc nous verrons plus loin que le taux incompressible est de 85 %. Cette année, les dépenses publiques suivent le rythme de la croissance afin d'éviter l'accroissement de l'endettement et ainsi respecter l'engagement européen de la France.

Pour nous, Français de l'étranger, la problématique est la suivante et en fin de compte la même d'année en année : dans un contexte de maîtrise de la dépense publique, quelle sera la contribution demandée au budget concernant les Français de l'étranger à l'effort collectif en 2017 et quels arbitrages sont prévus ou à discuter ?

Lors de la présentation par l'administration du Projet de loi de finances 2017 pour l'action extérieure de l'État, nous avons compris que les lettres de cadrage initiales étaient très rudes (-3 à -6 % vs. 2016) et que le budget avait été très bien défendu pour maintenir la plupart des programmes nous concernant. Il a été rappelé que les marges de manœuvre concernant le ministère des Affaires étrangères et du Développement international est de 85 % de dépenses incompressibles.

Je rappelle des grandes lignes budgétaires. Le budget 2017 du ministère des Affaires étrangères représente 1,2 % du budget de l'État soit 4 678 milliards d'euros. Le budget du MAEDI est en hausse de 1,15 % (hors effet COP 21 en 2016) pour répondre à deux priorités gouvernementales en matière de renforcement de l'aide publique au développement et des moyens de sécurité. Ce budget est marqué cette année par :

- Des efforts renforcés en matière de sécurité pour répondre aux enjeux en matière de lutte antiterroriste et de protection de nos communautés et intérêts à l'étranger (+62 millions d'euros dont 14,7 millions pour l'AEFE pris sur un budget à part).
- L'achèvement des transformations en postes de présence diplomatique, une rationalisation accrue du parc immobilier ainsi qu'une baisse des effectifs (-450 ETP sur 2015-2017).
- Enfin, une intensification des crédits budgétaires en matière d'aide publique au développement.

Nous connaissons tous le budget des Affaires étrangères qui se divise essentiellement en trois programmes.

**Programme 105 : « Action de la France en Europe et dans le monde »**

Il porte sur les crédits d'État-major du ministère des Affaires étrangères et du Développement international (MAEDI) ainsi que les coûts du réseau diplomatique. Il représente 41 % du budget global du MAEDI (soit 1,9 milliard d'euros). Un budget en

hausse de 10 % essentiellement dû à l'intensification des crédits en matière d'aide publique au développement et pour la part qui la concerne sur l'élément sécurité. Montant global, 62 millions d'euros, mais affectés à tous les programmes à la fois.

#### **Programme 151 : « Français à l'étranger et affaires consulaires »**

Il regroupe les crédits du réseau consulaire, des services aux Français établis hors de France (dont les bourses scolaires des élèves Français de l'étranger), ainsi que le traitement des visas.

Trois actions du programme : « Offre d'un service public de qualité aux Français de l'étranger », « Accès des élèves français au réseau AEFE », « Instruction des demandes de visas ». Ce programme 151 représente 8 % budget du MAEDI (369 millions d'Euros) et est en hausse de 4 % grâce notamment au pôle élections pour 2017, mais baisse de 4,8 % hors élections.

#### **Baisse du budget des bourses scolaires de 5 % par rapport à 2016**

Notre commission a interpellé le MAEDI sur le mécanisme de la remontée de 13 millions d'euros demandé à l'Agence d'enseignement français à l'étranger (AEFE) et la fameuse « soulté budgétaire ». La DFAE et l'AEFE tiennent une comptabilité scrupuleuse de ces crédits, encore durcie au 1<sup>er</sup> janvier 2015 par une application stricte de l'annualité budgétaire aux comptes de l'AEFE. C'est ce durcissement qui est à l'origine de l'apparition en comptabilité d'une « soulté » dont le montant est constitué par la différence entre les crédits bourses versés par l'AEFE aux établissements scolaires au titre d'une campagne scolaire (à cheval sur deux années budgétaires) et ceux qui sont rattachés comptablement à l'exercice budgétaire de l'année N. Les crédits constitutifs de la soulté sont exclusivement des crédits du programme 151. Ils ont vocation à être résorbés progressivement, sur quatre ans.

#### **Programme 185 : « Diplomatie culturelle et d'influence ».**

Il finance le réseau culturel des ambassades ainsi que les opérateurs de la mission (Agence pour l'enseignement français à l'étranger, Atout France, Campus France et Institut français) et d'autres dépenses de « rayonnement ». Il représente 15 % du budget total (soit 718 millions d'euros). Il est à constater qu'il est en baisse de 3,9 % par rapport à 2016.

L'effort de remontée demandé à l'opérateur à AEFE est de l'ordre de 13 millions d'euros compensé par un apport de 14,7 millions d'euros pour la sécurité.

#### **Enfin, la discussion parlementaire avec le rapporteur à l'Assemblée nationale.**

Au fil de nos échanges avec Monsieur TERRASSE, nous avons pu constater que ces derniers se sont enrichis d'année en année, et nous avons maintenant dorénavant avec nous un interlocuteur très attaché aux questions budgétaires relatives aux Français de l'étranger et à leurs implications concrètes sur le terrain.

Ainsi, dans nos échanges sur les budgets relatifs à l'aide à la scolarité, il a non seulement retenu notre préoccupation d'avoir des budgets à la hauteur des besoins exprimés, mais aussi notre inquiétude de voir ces besoins chiffrés avec des critères que nous considérons comme mal adaptés dans certaines tranches de revenus. Dans une rencontre récente avec le ministre des Affaires étrangères, il a annoncé qu'un travail parlementaire pourrait être engagé pour étudier ces critères et l'utilisation des crédits. De même, il a retenu notre suggestion d'introduire dans le calcul des quotités de bourses, un pourcentage maximum de la part de revenu que les familles doivent consacrer à la part des frais de scolarité qui leur reste à charge, en cas de quotité partielle.

Madame la Présidente, je vous remercie.

#### **Madame Laure PALLEZ**

Est-ce que vous avez des questions sur cette première partie ? S'il n'y a pas de questions, je passe la parole à Cécilia GONDARD pour la partie sur la fiscalité.

Merci.

#### **Madame Cécilia GONDARD, Rapporteur de la commission des finances, du budget et de la fiscalité**

Merci.

Juste pour expliquer pourquoi nous avons parlé fiscalité à cette session. Comme on a tendance à demander plus de budget, notamment sur l'éducation et l'aide sociale, ce qui est normal, puisque nous défendons les intérêts de nos compatriotes, nous avons décidé aussi de nous intéresser aux recettes de l'État, d'une part avec un volet fraude et évasion fiscale, où nous avons eu

Karine BERGER, de l'Assemblée nationale, et Pascal SAINT-AMANS de l'OCDE sur ce volet ; et un deuxième volet vraiment plus spécifique sur la fiscalité des Français de l'étranger, avec Valérie RABAULT, qui est à l'Assemblée nationale et le CINR, qui a notamment clarifié certains points sur les obligations fiscales des Français de l'étranger, qui est un sujet il faut que nous communiquions aussi auprès de nos compatriotes.

Sur l'agenda fiscal international et notamment la lutte contre la fraude et l'évasion fiscale, la question de la lutte contre l'optimisation fiscale touche beaucoup plus les entreprises que les particuliers. Des mécanismes de poursuite des particuliers ont été mis en place, tels que l'échange automatique d'informations, la cellule de régularisation, la création du parquet national financier, le renforcement du contrôle des douanes. Ils ont finalement donné de très bons résultats, puisque la fraude fiscale a donc énormément baissé pour les particuliers en France. Les résidents fiscaux français sont dorénavant contraints de déclarer tous leurs avoirs à l'administration fiscale française (circulaire Cazeneuve du 21 juin 2013). Ce dispositif permet par ailleurs à ces contribuables de déclarer leurs avoirs étrangers à des conditions financières favorables, en excluant toute condamnation pénale. De 2013 à début 2016, près de 45 000 dossiers de régularisation ont été déposés, soit 2,3 à 2,4 milliards d'euros. Nous avons eu aussi des mises en garde de Karine BERGER sur le possible FACTA européen. Les États membres de l'Union européenne transmettent toutes les données fiscales des citoyens américains et des « *accidental Americans* » en Europe. Le FATCA est en train d'être multilatéralisé par l'OCDE, permettant ainsi le transfert d'informations à l'État de résidence du contribuable.

L'optimisation fiscale, aussi appelée planification fiscale agressive des entreprises, va être de plus en plus difficile pour les particuliers comme pour les entreprises. Une récente décision de la Commission européenne marque la fin des « *tax rulings* », qui sont des accords entre les États et une grosse entreprise pour la faire venir dans son pays à des conditions favorables.

Sur les recommandations de l'OCDE, nous avons eu Pascal SAINT-AMANS, qui est le père du « BEPS », projet qui avait été impulsé par le G20, avec les 15 recommandations à mettre en place au niveau mondial contre l'évasion fiscale principalement des entreprises, notamment par l'abus des conventions contre la double imposition, les conventions d'échange automatique d'informations, l'interdiction des produits hybrides, la taxation des entreprises numériques, etc.

Ces recommandations ont été impulsées par le G20 et portées par l'OCDE, puisque le mode de décision à l'ONU ne permettait pas d'avancer sur ces sujets avec le principe de « un pays = une voix ». Nous les avons également interrogés sur une possible convention fiscale multilatérale. Depuis que le BEPS a été mis en place, beaucoup de conventions fiscales bilatérales ont été créées. Nous en sommes à 3 500 dans le monde aujourd'hui. Nous aurons maintenant une convention fiscale multilatérale qui va venir automatiquement amender toutes les autres, qui devrait être finalisée en novembre et signée en mai prochain, avec une entrée en vigueur en 2019/2020. Ce n'est donc pas pour tout de suite, mais cela devrait mettre fin à la double non-imposition, c'est-à-dire des produits qui ne sont imposés nulle part, alors que les anciennes conventions fiscales sont plutôt sur la non-double imposition.

Cela était pour le premier volet où on s'intéressait aux recettes. Sur le deuxième volet, nous avons plus particulièrement regardé les recettes des impôts des Français qui habitaient à l'étranger et des non-résidents en général.

Le centre des impôts des non-résidents enregistre une augmentation des déclarations fiscales de 2 % soit 200 000 contribuables pour l'année 2016. 650 millions euros d'impôts ont été prélevés, 60 % de déclaration ont été faites en ligne, soit une augmentation de 18 % par rapport à 2015. Le service des non-résidents continue ses efforts de modernisation afin de rendre plus efficaces ses services d'accueil, notamment à travers le service de serveur vocal, mais aussi la refonte de leur site Internet. Nous avons évidemment posé les questions plus précises sur les prélèvements sociaux. Le service fiscal des non-résidents fait son possible pour traiter tous les dossiers. À ce jour, ils ont eu 50 000 réclamations annuelles pour les années 2012, 2013 et 2014. Les traitements de remboursements sont effectifs depuis janvier 2016. Ils ont insisté sur les justificatifs des remboursements qu'il fallait bien respecter. Nous avons soulevé le problème des cartes d'affiliation sociales des pays d'accueil qui, parfois, ne sont pas des justificatifs suffisants. Les contribuables non résidents peuvent également solliciter le versement d'intérêts moratoires. Il est important de faire passer cette information. Le dernier Projet de loi de finances stipule que les prélèvements sociaux ne sont plus affectés au financement des prestations de sécurité sociale, mais au fonds de solidarité vieillesse. Le Gouvernement se met ainsi en conformité avec la législation de l'Union européenne.

Des questions ont été posées sur les placements financiers et sur les obligations déclaratives. Je vais aller un peu dans le détail, parce qu'il est important de passer le message à nos concitoyens.

Tous les revenus d'un placement financier d'un non-résident en France doivent être déclarés en France et dans son État de résidence. Les dividendes sont taxés à la source au taux de 21 % ou 30 % selon l'article 187 du Code général des impôts (CGI). Les intérêts sont le plus souvent taxés à un taux de 24 %, mais ils peuvent l'être jusqu'à 75 % (article 125A du CGI). Ces deux taxations sont libératoires de l'impôt sur le revenu et ne sont pas soumises aux prélèvements sociaux.

Pour éviter la double imposition, le service des impôts des non-résidents conseille de fournir les formulaires suivants :

- Une attestation modèle 5000

- Les annexes n° 5001 et 5002.

Vous verrez tous ces détails noir sur blanc dans le rapport.

Un contribuable non résident se doit de clôturer son compte livret jeune et son livret d'épargne populaire. Il est également dans l'obligation de clôturer son livret de développement durable (LDD) et son plan d'épargne en actions (PEA), s'il réside dans un état non coopératif. Ce sont les fameuses listes noires, ce que l'on appelle parfois les paradis fiscaux.

Nous avons proposé d'aller plus loin sur ces sujets en invitant l'Association française des banques (AFB) à la prochaine session lors des auditions.

Je vais terminer avec les réflexions que nous avons partagées avec Valérie RABAULT sur la fiscalité des Français de l'étranger. Elle est rapporteur général à l'Assemblée nationale de la commission des finances, de l'économie générale et du contrôle budgétaire. C'est une ancienne Française de l'étranger, donc elle connaît bien nos problématiques. Afin de porter notre voix à l'Assemblée nationale en matière fiscale, elle est très demandeuse de nos expériences de terrain. Elle nous considère, de par notre position privilégiée auprès de nos compatriotes, comme des lanceurs d'alerte.

Elle nous a donné quelques chiffres sur les non-résidents, Français, mais pas uniquement, qui rapportent plus d'un milliard d'euros sur l'exercice précédent, soit 716 millions d'euros d'impôts sur les revenus, 187 millions d'euros de l'ISF, 5 millions d'euros pour les donations et 103 millions d'euros sur les droits de succession.

Elle a dit quelques mots sur le prélèvement à la source des non-résidents. Elle a soulevé deux possibles sujets à approfondir :

Pour les Français qui reviennent en France et n'ont jamais payé d'impôts, le fisc leur attribuera un taux par défaut qui sera transmis à leur employeur et ils seront remboursés en cas de trop versé.

Pour les Français non résidents, un acompte calculé par le fisc leur sera demandé pour les produits fonciers.

C'est fini pour la fiscalité. Je laisse la parole à Françoise. Je ne sais pas s'il y avait des questions.

## QUESTIONS-REPONSES

*Monsieur le Président donne la parole à Madame Nadine FOUQUES-WEISS.*

### **Madame Nadine FOUQUES-WEISS**

Merci, Madame la Présidente.

J'ai trois brèves questions. À la page 7, au paragraphe 1, vous avez écrit :

*La question de la lutte contre l'optimisation fiscale,...*

En fait, c'est la lutte contre le dévoiement de l'optimisation fiscale. Parce que l'optimisation fiscale n'est pas un délit, que je sache.

### **Monsieur le Président**

Sauf si c'est de l'abus de droit.

### **Madame Nadine FOUQUES-WEISS**

C'est mon point de vue. L'optimisation fiscale peut être tout à fait justifiée.

### **Monsieur le rapporteur Nicolas DE ZIEGLER**

Les deux formules se disent, parce que quand bien même on applique la loi dans son texte absolu, cela peut être qualifié d'abus de droit fiscal. Donc, cette formule se dit également.

### **Madame Nadine FOUQUES-WEISS**

L'optimisation fiscale, cela prête à confusion, parce qu'à mon avis, c'est légal et tout à fait justifié.

**Madame Cécilia GONDARD**

Il y a deux choses. La fraude fiscale est illégale, c'est de la fraude. Et il y a autre chose qui est légal, c'est d'utiliser justement...

**Madame Nadine FOUQUES-WEISS**

C'est une optimisation fiscale dévoyée.....

**Madame Cécilia GONDARD**

Il y a donc d'une part, la fraude fiscale, d'autre part l'évasion fiscale par des moyens légaux, c'est-à-dire que l'on utilise en effet par exemple une non-imposition dans plusieurs conventions fiscales bilatérales ou des niches fiscales qui existent à l'étranger, etc. Cela est tout à fait légal, en effet, et cela autorise légalement l'évasion fiscale. Mais en effet, cela est légal.

**Madame Laure PALLEZ**

Je propose de modifier la formulation et de mettre

*optimisation fiscale agressive et planifiée.*

Ce qui était le terme utilisé par nos interlocuteurs, à la fois Pascal SAINT-AMANS...

**Madame Nadine FOUQUES-WEISS**

C'est parfait. Je vous remercie. Je continue avec une petite remarque sur les prélèvements sociaux. La CSG et le CRDS vont être remboursées pour les trois ans précédents, puisque la rétroactivité fiscale française est de trois ans. Or, le prélèvement a été fait quatre ans durant, à ma connaissance. C'est encore un point.

Enfin, il a été décidé que ces prélèvements sociaux seront dorénavant affectés au fonds de solidarité vieillesse. D'accord, mais les Français de l'étranger ne profitent pas du fonds de solidarité vieillesse.

**Madame Cécilia GONDARD**

C'était une décision du PLF de la sécurité sociale de l'année dernière.

**Madame Nadine FOUQUES-WEISS**

Oui, mais je tiens à le signaler. Je trouve que c'est une interprétation avec laquelle tout le monde n'est pas en accord. Je voulais signaler ce point. Je vous remercie. Je pense que je ne suis pas la seule à penser cela.

*Monsieur le Président donne la parole à Madame Radya RAHAL.*

**Madame Radya RAHAL, conseillère élue de la circonscription « Afrique du Nord »**

Merci, Madame la Présidente.

J'aurais souhaité savoir si vous aviez pu tirer les vers du nez de la parlementaire et de la personne des impôts sur ce que nous rapportons effectivement comme impôts.

**Madame Laure PALLEZ**

La réponse est non, puisqu'elle n'a elle-même pas réussi. Elle pose la question et elle attend une réponse que nous vous communiquerons si nous l'avons.

**Madame Radya RAHAL**

Merci, je l'espère.

**Monsieur le rapporteur Nicolas DE ZIEGLER**

Nous en avons une petite idée.

## Madame Laure PALLEZ

Nous continuons sur le rapport.

*Monsieur le Président donne la parole à Madame CONESTABILE, Rapporteur de la commission des finances, du budget de la fiscalité.*

## Madame Françoise CONESTABILE, Rapporteur de la commission des finances, du budget et de la fiscalité

Je vais vous parler du patrimoine immobilier de la France à l'étranger. C'est une réflexion que nous avions donc commencée au mois de mars et que nous avons continuée. C'est donc dans ce cadre que nous avons auditionné Jean-Paul DUMONT, député de la Meuse, Président du conseil de l'immobilier de l'État. Cette audition a également été sollicitée à la suite des échanges que nous avons eus avec le MAEDI en mars et en juillet 2016 sur la question de la réforme de la gestion de l'immobilier de l'État à l'étranger. Il s'agissait d'avoir une vision politique sur les cessions immobilières à l'étranger et de sensibiliser notre interlocuteur au caractère singulier du processus de cession à l'étranger différent de celui pratiqué en France.

Pour mémoire, je vais vous rappeler quelques chiffres. Le patrimoine est estimé à 5 milliards d'euros, dont 4,3 milliards à l'étranger. D'autre part, entre 2006 et 2015, 17 % de ce patrimoine a été vendu pour 0,7 milliard d'euros. Ce patrimoine est la propriété de ce qui était, jusqu'au 19 septembre 2016 France Domaine, et qui maintenant s'appelle la Direction de l'immobilier de l'État (DIE), qui est rattachée au ministère du Budget et qui en affecte le contrôle et alerte les ministères. À l'étranger, l'ambassadeur représente cette direction sous le contrôle de la CIME (Commission interministérielle chargée d'émettre un avis sur les opérations immobilières de l'État à l'étranger). Entre 2009 et 2016, le MAEDI disposait d'un CAS spécifique, le CAS 723, pour réguler les ressources nécessaires à l'entretien et aux opérations. Une des grandes réformes de l'immobilier, c'est que depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2016, il y a un CAS unique où tout a été englobé. Nous aurions voulu avoir beaucoup de renseignements, mais nous sommes un peu restés sur notre faim. Nous continuerons nos recherches.

Le député DUMONT, président du Conseil de l'immobilier de l'État, place sa mission dans son contexte. Historiquement, cette gestion s'est limitée à la mise en valeur et l'exploitation du patrimoine forestier de l'État, assurée par une administration héritée de l'ancien régime. La politique de l'immobilier de l'État et son Conseil ont dix ans cette année et sont à l'origine d'une initiative de parlementaires. Quatre objectifs ont été définis dès 2006. Les deux principaux : diminuer le coût de la fonction immobilière de l'État et valoriser le patrimoine immobilier afin de céder les immeubles inadaptés ou devenus inutiles.

Le député DUMONT nous indique que malgré un schéma pluriannuel de cinq ans, les politiques adaptées ne sont pas encore en place. La valorisation des biens par la location ou l'ouverture au public, la mise à disposition des lieux exceptionnels et de prestige ou encore l'optimisation des politiques de gestion ne sont pas rentrées dans les mœurs.

Même si le Conseil donne son avis sur les grandes orientations immobilières en cours sur le territoire national et à l'étranger, on remarque bien souvent que l'image de la France passe au second plan alors que la cession de biens prestigieux est programmée (Palais Clam-Gallas à Vienne, l'Institut français du Portugal à Lisbonne). Le député DUMONT nous a fait savoir en effet que « certaines ventes étaient parfois bâclées par des décisions prises trop rapidement, alors que la contribution au désendettement n'est que marginale. C'est un vrai travail et un vrai problème de fond que l'on peut se poser, si ces ventes d'immobilier parfois un peu bradée ne répondent pas d'une vision à court terme ». Nous allons continuer notre investigation et bien sûr, nous vous tiendrons au courant de tout ce qui se passe. « Mais, selon le député DUMONT, la gestion des biens de l'État ne sera pleinement efficace qu'une fois professionnalisée ». C'est ce que nous a dit le député DUMONT.

Par ailleurs, le Conseil immobilier a donné un avis favorable pour la mutualisation des ambassades ou consulats, afin d'assurer une plus grande efficacité du service à nos concitoyens en assurant une sécurité toujours plus grande.

Je vous fais maintenant juste le résumé de nos propositions. Dans la mesure où cela est possible, nous suggérons une information des conseils consulaires des opérations et cessions planifiées dans leur circonscription. Les conseillers consulaires sont particulièrement attentifs à préserver les biens nationaux pour les générations futures et à maintenir l'image et le rayonnement de la France.

Pour la prochaine session de l'AFE, nous suggérons l'audition de Madame Nathalie MORIN, directrice de la DIE, ainsi que Monsieur Nicolas PRUDHOMME, sous-directeur de la stratégie. Nous suggérons également l'audition de Monsieur Alain HESPEL, président de la commission interministérielle chargée d'émettre un avis sur les opérations immobilières de l'État (CIME).

Nous avons tout de même eu quelques nouvelles. Nous avions mis dans notre rapport de mars que le Palais de Vienne avait été vendu au Qatar pour 22 millions d'euros. Nous avons eu confirmation que cette vente n'a pas été finalisée. Nous avons réussi également à repasser un message et à sensibiliser le député DUMONT sur l'avenir de l'Institut français du Portugal, auquel je tiens tout à fait particulièrement.

Je vous remercie.

(Applaudissements).

**Monsieur le Président**

Madame la Présidente,

Si vous le voulez bien, je reprends la main après cette présentation autogérée dont je vous remercie. Cela était très confortable pour moi. Je crois qu'il y a une question.

*Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Louis SARRAZIN.*

**Monsieur Louis SARRAZIN, conseiller élu de la circonscription « Allemagne, Autriche, Slovaquie, Slovénie, Suisse »**

Je suis un peu étonné, puisque cela était publié sur le site de l'ambassade de France, que le 11 novembre 2015, l'acte de vente avait été signé. Or, l'on me dit que « non ». Je dois reconnaître que c'est du baume à mon cœur. Cela ne va pas faire plaisir à l'ambassadeur... Y a-t-il quelqu'un qui peut me donner des explications ? Que vous a-t-on dit ? Que la vente a été cassée ou qu'elle n'a pas été faite ?

**Madame le rapporteur Françoise CONESTABILE**

Elle n'a pas été finalisée. Je pense qu'il y a un problème technique. La vente n'a pas été finalisée. Elle n'est pas annulée, elle n'est pas finalisée.

**Monsieur le Président**

Juste une remarque : les appréciations sur la politique immobilière telles qu'elles ont été lues sont les opinions du député DUMONT. Il va falloir les mettre entre guillemets et avec « selon lui » pour modérer. Ce n'est pas nécessairement celles de tous les membres de cette commission dont je fais partie.

**Monsieur \***

Notre patrimoine immobilier est vendu de façon plus ou moins accélérée, de propriétaires nous devenons locataires. Avez-vous abordé le montant global de ce que nous payons en loyer par an pour les locaux que nous occupons ? Si cela n'a pas été fait, cela pourrait-il l'être à la prochaine session ? Je suppose que le montant doit être pharaonique et être locataire n'est pas non plus une solution.

**Madame Laure PALLEZ**

Nous avons eu une audition extrêmement détaillée la dernière fois du MAE, qui nous a donné beaucoup d'informations. Je n'ai pas le chiffre, mais toutes les ventes et cessions se font d'une manière rationnelle. On nous a rassurés sur le fait que cela était toujours... cela peut être symbolique et l'on peut en être émus, mais cela est fait d'une manière rationnelle. Nous pourrons demander les chiffres, mais sur chaque vente, cela est extrêmement étudié. Nous avons des techniciens de très haute qualité.

**Monsieur \* (même intervenant)**

La question est de savoir à combien s'élèvent les loyers que nous payons par an. Il serait important de le savoir, de façon à avoir une gestion un peu plus intelligente sur le long terme de devenir propriétaires.

**Monsieur le Président**

On ne peut pas refaire le débat maintenant, mais on ne peut pas uniquement mettre en face à face le montant des sessions et le montant des loyers. Il y a aussi la question du fait que certains bâtiments qui ont été cédés le sont parce qu'ils ne sont plus adéquats. Les garder constitue des charges alors que les travaux à faire pour les adapter, c'était apparemment le cas du palais à Vienne, sont trop lourdes à porter. C'est ce qui nous avait été expliqué.

*Monsieur le Président donne la parole à Madame Régine PRATO.*

**Madame Régine PRATO, conseillère élue de la circonscription « Afrique du Nord »**

Il y a l'immobilier bien sûr, mais il y a aussi le mobilier. Par exemple, au Caire, à Alexandrie plus exactement, on nous a fait les copies de tous les lustres, de tous les meubles qui étaient du mobilier précieux et on a enlevé tous les originaux. Pourriez-vous nous dire où sont allés tous ces originaux?

**Monsieur le Président**

On peut penser que c'était pour les mettre en sécurité dans le contexte actuel.

**Madame Régine PRATO**

Pourquoi pas au Caire alors ?

**Monsieur le Président**

Nous poserons la question. Madame la Présidente, vous poserez la question.

Si vous le voulez bien, nous passons aux deux résolutions de cette commission, qui sont, je crois, des résolutions conjointes pour les deux.

**EXAMEN DES RESOLUTIONS DE LA COMMISSION DES FINANCES, DU BUDGET ET DE LA FISCALITE**

**Résolution n° FIN/R.1/16.10**

*Madame Laure PALLEZ donne lecture de la résolution n° FIN/R.1/16.10 relative à la sanctuarisation du budget des affaires sociales.*

*Monsieur le Président s'enquiert des demandes de parole. En l'absence de demande de parole, Monsieur le Président met aux voix la résolution n° FIN/R.1/16.10 relative à la sanctuarisation du budget des affaires sociales. La résolution est adoptée à l'unanimité.*

*(Applaudissements).*

*Monsieur le Président invite Madame la Présidente à présenter la résolution suivante.*

**Résolution n° FIN/R.2/16.10**

*Madame Laure PALLEZ donne lecture de la résolution n° FIN/R.2/16.10 : s'engager pour la culture Française à l'étranger, dans la lutte contre les radicalismes politiques et religieux.*

*Monsieur le Président s'enquiert des demandes de parole. Il donne la parole à Madame Martine SCHOEPPNER.*

**Madame Martine SCHOEPPNER**

Une réflexion comme tout à l'heure, pour la prochaine fois, il manque un peu l'exposé des motifs dans lequel devraient figurer tous ces chiffres. Maintenant que nous avons fait le glossaire, il serait bien, pour la prochaine fois, qu'il y soit procédé.

Il y a une faute, il est marqué : résolution, deux points et le titre. On enlève « résolution » et le titre, on le met après « objet ». Mais, c'est de la rédaction.

*En l'absence d'autre demande de parole, Monsieur le Président met aux voix la résolution n° FIN/R.2/16.10 relative à l'Assemblée des Français de l'étranger. La résolution est adoptée à l'unanimité.*

**Monsieur le Président**

Nous sommes donc arrivés au bout de l'exposé des travaux de la commission des finances, du budget et de la fiscalité. Madame la Présidente, voulez-vous dire un mot en conclusion ? Non, très bien, cela est parfait.

Il est seize heures treize, nous allons maintenant passer à la séance des questions orales et d'actualité, si vous êtes prêts. Je me tourne du côté des bancs de l'administration.

**SEANCE DES QUESTIONS ORALES ET D'ACTUALITE****QUESTIONS ORALES****Monsieur le Président**

Prenez place, pour que nous puissions passer à la séance des questions orales et d'actualité. Monsieur le Directeur, venez à la tribune, Monsieur RIQUIER aussi, si vous le souhaitez.

Nous passons donc aux questions orales. Vous connaissez la règle. Les questions orales des personnes qui ne sont pas dans la salle ne sont pas lues. Je demande à la personne, après avoir lu le titre, si elle est satisfaite de sa réponse et si elle ne l'est pas, elle fait des commentaires.

*Question orale n°1 de Madame Martine SCHOEPPNER, conseillère consulaire (Munich) et conseillère AFE (Allemagne, Autriche, Slovaquie, Slovénie, Suisse), relative à l'actualisation du site Journées Défense Citoyenneté.*

**Monsieur le Président**

Madame SCHOEPPNER, êtes-vous satisfaite de la réponse ?

**Madame Martine SCHOEPPNER, conseillère élue de la circonscription « Allemagne, Autriche, Slovaquie, Slovénie, Suisse »**

Oui, puisqu'elle nous donne une date, cela est très bien. Je suis particulièrement satisfaite des deux dernières lignes, qui disent que l'AFE pourra faire des propositions. Nous en prenons acte et nous en ferons.

*Monsieur le Président indique que l'on passe à la question n°2.*

*Question orale n°2 de Madame Martine SCHOEPPNER, conseillère consulaire (Munich) et conseillère AFE (Allemagne, Autriche, Slovaquie, Slovénie, Suisse), relative aux partenariats pour la tenue des JDC et au surcroît de travail pour les postes.*

**Monsieur le Président**

Madame SCHOEPPNER, êtes-vous satisfaite de la réponse ?

**Madame Martine SCHOEPPNER, conseillère élue de la circonscription « Allemagne, Autriche, Slovaquie, Slovénie, Suisse »**

Oui, sauf quelque chose qui est très important, donc qui n'est pas toujours connu, c'est que la validité de l'attestation de report n'est pas strictement limitée à un an. Je pense qu'il est important de le savoir. Je me demande d'ailleurs jusqu'où les postes le savent, puisque ma question était justement motivée par une intervention. Par contre, on ne répond pas à l'autre partie de la question, qui demande que dans les circonscriptions où certains postes ont été supprimés, au lieu de toujours convoquer les jeunes au même endroit, c'est-à-dire dans mon cas à Munich, puisque les convocations doivent de toute façon être envoyées. Cela ne fait pas de coût supplémentaire, elles sont de toute façon envoyées. Je demande donc qu'une fois, la JDC se tienne à Stuttgart ou à Karlsruhe. Il y a des locaux : l'Institut, des lycées français. Pour la personne qui fait la JDC, c'est pareil, on a du personnel militaire sur place, donc il n'y a aucun coût supplémentaire, mais cela permettrait aux jeunes qui sont

justement dans cette partie de la circonscription de participer au moins à l'une des deux sur l'année. Cela n'entraîne aucun coût supplémentaire, c'est ce qui est très important, d'autant que la partie de la circonscription concernée est celle où il y a le plus de jeunes. Quand vous êtes convoqué à 9 heures du matin, même en prenant le train, pour ceux qui ont une bonne volonté, il n'y a pas de train qui parte suffisamment tôt pour qu'ils arrivent à neuf heures, donc ils sont obligés de payer une nuit et donc, ils n'iront pas.

*Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Nicolas WARNEY.*

**Monsieur Nicolas WARNEY**

J'entends, je ne peux pas répondre comme cela *in abstracto* et me substituer aux postes, mais j'entends le raisonnement. Nous l'avons bien noté.

*Monsieur le Président indique que l'on passe à la question n°3.*

**Question orale n°3 de Madame Daphna POZNANSKI-BENHAMOU, conseillère consulaire (Tel-Aviv) et conseillère AFE (Israël et Territoires palestiniens), relative à la mutualisation du contrôle d'existence pour simplifier les démarches des retraités résidant à l'étranger.**

**Monsieur le Président**

Êtes-vous satisfaite de la réponse ?

**Madame Daphna POZNANSKI-BENHAMOU, conseillère élue de la circonscription « Israël et Territoires palestiniens »**

De la question, oui. La réponse, justement, est en retrait par rapport à ma question, d'après ce que j'ai cru comprendre. Autant dans les travaux de la commission des affaires sociales, lors de la dernière session, on leur avait dit que cela rentrerait en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2017, autant je m'aperçois que la date du 1<sup>er</sup> janvier 2017 n'apparaît plus. Donc, je ne suis pas satisfaite. Je suis même fort mécontente.

*Monsieur le Président donne la parole à Madame Nadine FOUQUES-WEISS.*

**Madame Nadine FOUQUES-WEISS**

Merci, Monsieur le Président.

Je suis tout à fait d'accord avec toi, parce que normalement, l'Allemagne aurait dû être le premier pays où l'échange automatique allait être fait, c'était sur le point d'être signé à la fin de l'année dernière. Or, je viens de recevoir une demande d'attestation d'existence, et je ne suis pas la seule.

**Monsieur le Président**

Il semblerait qu'il y ait une confusion.

*Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Sylvain RIQUIER.*

**Monsieur Sylvain RIQUIER**

En fait, vous ne parlez pas du même sujet. Il y a deux choses. Le sujet de Madame POZNANSKI est effectivement la mutualisation des pratiques de 36 caisses. La difficulté est qu'il y a 36 caisses. C'est une vraie complication. Si on ne met pas de date, c'est parce que nous n'en avons pas plus de la part des organismes concernés. Nous n'avons pas la main là-dessus. Ce que nous pouvons dire, c'est qu'ils y travaillent et ils essaient de s'entendre entre eux.

Ce que vous venez d'évoquer, Madame, c'est autre chose, ce sont les échanges automatisés. Mais, c'est opérationnel avec l'Allemagne depuis l'année dernière. Maintenant, c'est opérationnel, bien sûr, mais pour le régime général. Là encore, il y a 36 régimes. Et pour les gens qui sont poly pensionnés et qui relèvent de plusieurs... c'est opérationnel depuis maintenant plus d'un an pour le régime général. Je ne sais pas ce qui s'est passé. Ce que me dit par ailleurs la CNAV en effet, c'est que le

régime général s'est mis en place. Maintenant, même sur le régime général, parce qu'on n'a pas les mêmes états civils, ils ne sont pas à 100 % d'échanges automatisés aujourd'hui. Vous êtes peut-être malheureusement dans le non-100 %, mais c'est mis en place. Maintenant, ce n'est pas avec un taux de succès de 100 %, je le reconnais. Donc, comme le disait Madame POZNANSKI, c'est en arrière de la main en effet, par rapport à ce que l'on pourrait espérer. Parce que c'est compliqué pour tout le monde, pour les usagers, pour les pensionnés et pour les postes consulaires.

**Madame Nadine FOUQUES-WEISS**

Je vous remercie, mais que pourrais-je faire pour que l'année prochaine, je ne sois pas obligée de le présenter de nouveau ?

**Monsieur Sylvain RIQUIER**

Vous, malheureusement, rien. On pourra revérifier avec la CNAV que les choses vont continuer à s'améliorer et à fonctionner. Nous avons des échanges relativement réguliers avec eux, mais vous, malheureusement, rien, ce n'est pas à votre main. Je ne sais pas ce qui, dans votre cas particulier, a pu faire que cela ne fonctionne pas, surtout si vous ne relevez que du seul régime général. Cela est bizarre, en effet, je vous l'accorde.

**Madame Nadine FOUQUES-WEISS**

Ce que je vais faire, dans un premier temps, c'est interroger la CNAV.

**Monsieur Sylvain RIQUIER**

Cela est bien. C'est une option. Nous partagerons avec eux aussi. Nous irons les voir de notre côté.

**Madame Nadine FOUQUES-WEISS**

Je vous remercie.

**Monsieur le Président**

La question suivante est de Madame POZNANSKI qui, j'en suis sûr, en profitera pour nous faire un commentaire sur ce qui vient de se dire sur sa question précédente.

*Monsieur le Président indique que l'on passe à la question n°4.*

**Question orale n°4 de Madame Daphna POZNANSKI-BENHAMOU, conseillère consulaire (Tel-Aviv) et conseillère AFE (Israël et Territoires palestiniens), relative à la création d'une agence nationale de recouvrement des créances alimentaires.**

**Monsieur le Président**

Êtes-vous satisfaite de la réponse qui vous a été faite ?

**Madame Daphna POZNANSKI-BENHAMOU, conseillère élue de la circonscription « Israël et Territoires palestiniens »**

D'accord, mais Monsieur le Président, sur la question précédente, je remarque quand même que j'avais fait voter à l'Assemblée nationale le 29 octobre 2012 un amendement sur le sujet des certificats de vie. Nous sommes quand même en octobre 2016. On aurait pu imaginer que même les 36 caisses de retraite finiraient par se mettre d'accord. Mais, je suis déçue parce que, justement, on nous avait dit que cela rentrerait en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2017. Je n'ai pas halluciné, d'autres s'en rappellent. Donc, si je comprends bien ce que notre excellent Monsieur RIQUIER vient de nous dire, c'est qu'en fait, il y a un retrait, les caisses de retraite sont parties en vacances ou autres, de toute façon, elles ne sont plus d'accord pour le faire rentrer en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2017. C'était ce point-là de ma question, je n'ai pas eu de réponse. Maintenant, sur cette question-là, oui, mais il semblerait qu'effectivement, cela soit sur la table de l'Assemblée nationale. Il va y avoir un projet de loi de financement de la sécurité sociale. Donc oui, je suis contente là, mais pas contente avant. Merci.

*Monsieur le Président indique que l'on passe à la question n°5.*

**Question orale n°5 de Madame Daphna POZNANSKI-BENHAMOU, conseillère consulaire (Tel-Aviv) et conseillère AFE (Israël et Territoires palestiniens), relative à l'application du décret n° 2011-167 du 10 février 2011 pour les demandes de passeport.**

**Monsieur le Président**

Êtes-vous satisfaite de la réponse ?

**Madame Daphna POZNANSKI-BENHAMOU, conseillère élue de la circonscription « Israël et Territoires palestiniens »**

Oui, enfin, nous avons les fameuses instructions. J'avais parlé en commission des lois des « instructions mystérieuses ». Là au moins, j'ai eu des réponses. Merci. Nous avons tous des réponses.

*Monsieur le Président indique que l'on passe à la question n°6.*

**Question orale n°6 de Monsieur Denis VIALA, conseiller consulaire (Sao Paulo) et conseiller AFE (Amérique latine et Caraïbes), relative à la prise de rendez-vous pour les démarches consulaires.**

**Monsieur le Président**

La réponse apportée vous satisfait-elle ?

**Monsieur Denis VIALA, conseiller élue de la circonscription « Amérique latine et Caraïbes »**

Non, je ne suis pas vraiment d'accord. C'est en deux parties. La première partie est sur les certificats de vie. C'est un sujet que l'on évoque souvent. Mais, dans ce cas-là, il faut quand même savoir que les caisses envoient des certificats par la Poste et exigent que l'on réponde sur leur imprimé. D'ailleurs, il y a plusieurs caisses, plusieurs imprimés, etc. Et au moment où l'on prend rendez-vous auprès du consulat, on nous dit : « Pas de rendez-vous avant quinze jours », ce qui fait passer le délai. Donc, il me semble qu'effectivement, le concept d'urgence est intéressant, mais il faudrait le formaliser. Il faudrait que l'on puisse décider ce qu'est l'urgence. Les gens ne savent pas qu'ils peuvent s'adresser par téléphone et demander l'urgence. Sur le site, on ne les informe pas. Donc oui, il est sain de prévoir l'urgence, mais encore faudrait-il que l'urgence soit normalisée et divulguée. C'est la première moitié.

La deuxième moitié, c'est à propos des bourses. C'est encore une situation ubuesque. Il s'agit d'un cas particulier. Dans le cas où la personne demande à présenter son dossier de bourses, on lui dit : « Désolé, il n'y a plus de rendez-vous possible avant l'échéance ». Et elle perd sa bourse et l'enfant est retiré de l'école. Utiliser le système de rendez-vous pour refuser un rendez-vous pour présenter un renouvellement de bourses... Ce n'était pas dramatique. Effectivement, les parents sont au courant, ils savent qu'ils doivent le faire, tout cela est connu, mais mécaniquement, dire « on vous refuse le rendez-vous » et conséquence, vous n'avez pas de bourses, je trouve que c'est quand même un peu raide pour les parents et pour l'enfant, qui donc à présent, a été retiré de l'école, faute de bourses. Donc, la réponse est une vue administrative. Ce n'est pas une vue réelle des cas réels.

*Monsieur le Président donne la parole à Monsieur le Directeur.*

**Monsieur Nicolas WARNEY**

Un petit commentaire. Il va de soi que l'on ne peut pas et l'on ne doit pas refuser une bourse sous prétexte qu'il n'y a pas de rendez-vous. Là, j'imagine que ce à quoi vous faites allusion, ce que je crois deviner dans ce que je lis là, ce sont les personnes qui arrivent après la date.

**Monsieur Denis VIALA**

Non, non. Ils arrivent avant et on leur dit : « il n'y a plus de rendez-vous possible ».

**Monsieur Nicolas WARNEY**

Je ne sais pas, arrivent-ils la veille ? S'ils sont dix à arriver la veille...

**Monsieur Denis VIALA**

Non, ils arrivent quinze jours avant et on leur dit, dans les quinze jours qui viennent, il n'y a plus de rendez-vous possible pour un renouvellement.

**Monsieur Nicolas WARNEY**

Cela doit pouvoir se régler.

*Monsieur le Président indique que l'on passe à la question n°7.*

**Question orale n° 7 de Jean-Marie LANGLET, conseiller consulaire (Francfort) et conseiller AFE (Allemagne, Autriche, Slovaquie, Slovénie et Suisse), relative au redéploiement des agents consulaires.**

**Monsieur le Président**

Êtes-vous satisfait par la réponse qui vous a été donnée ?

**Jean-Marie LANGLET, conseiller élu de la circonscription « Allemagne, Autriche, Slovaquie, Slovénie, Suisse »**

Je suis satisfait de la réponse.

*Monsieur le Président indique que l'on passe à la question n°8.*

**Question orale n°8 de Jean-Marie LANGLET, conseiller consulaire (Francfort) et conseiller AFE (Allemagne, Autriche, Slovaquie, Slovénie et Suisse), relative aux manifestations organisées par les consuls honoraires à l'occasion de la fête nationale.**

**Monsieur le Président**

Êtes-vous satisfait par la réponse qui vous a été donnée ?

**Jean-Marie LANGLET, conseiller élu de la circonscription « Allemagne, Autriche, Slovaquie, Slovénie, Suisse »**

Même chose.

**Monsieur le Président**

La question suivante a été posée par Monsieur DENDENE, mais je ne le vois pas dans la salle.

*Monsieur le Président indique que l'on passe à la question n°12.*

**Question orale n° 12 de Madame Danièle KEMP, conseillère consulaire (Sydney) et conseillère AFE (Asie et Océanie), relative aux établissements d'enseignement bilingue.**

**Monsieur le Président**

Êtes-vous satisfaite par la réponse qui vous a été donnée ?

**Madame Danièle KEMP, conseillère élue de la circonscription « Asie et Océanie »**

Oui, merci.

*Monsieur le Président indique que l'on passe à la question n°13.*

*Question orale n°13 de Madame Danièle KEMP, conseillère consulaire (Sydney) et conseillère AFE (Asie et Océanie), relative à l'accompagnement des enfants en difficulté dans leurs études.*

**Monsieur le Président**

Êtes-vous satisfaite par la réponse qui vous a été donnée ?

**Madame Danièle KEMP, conseillère élue de la circonscription « Asie et Océanie »**

Oui, merci.

*Monsieur le Président indique que l'on passe à la question n°14.*

*Question orale n°14 de Monsieur Alexandre BEZARDIN, conseiller consulaire (Italie) et conseillère AFE (Europe du Sud), relative au contrat de droit privé français pour un expatrié exerçant une activité en Europe.*

**Monsieur le Président**

Êtes-vous satisfait par la réponse qui vous a été donnée ?

**Monsieur Alexandre BEZARDIN, conseiller élue de la circonscription « Europe du Sud »**

Monsieur le Président,

Oui, elle me convient, même si je n'ai pas totalement de réponse à cette question, mais cela va.

**Monsieur le Président**

Très bien, je vous remercie. Nous passons maintenant aux questions d'actualité.

**QUESTION D'ACTUALITE**

*Question d'actualité n°1 de Madame Martine SCHOEPPNER, conseillère consulaire (Munich) et conseillère à l'AFE (Allemagne, Autriche, Slovaquie, Slovénie, Suisse), relative aux missions d'inspection dans les postes et aux rencontres avec les élus.*

**Monsieur le Président**

Êtes-vous satisfaite par la réponse ?

**Madame Martine SCHOEPPNER, conseiller élue de la circonscription « Allemagne, Autriche, Slovaquie, Slovénie, Suisse »**

Oui, la réponse... je n'en suis pas spécialement satisfaite, mais pour moi, le problème était réglé, puisque j'ai eu la possibilité de rencontrer les personnes de la mission avant-hier ici.

**Monsieur le Président**

Très bien. Nous en avons donc terminé avec ces questions orales et d'actualité. Vous vous souvenez peut-être que lors de la venue du secrétaire d'État, Monsieur Matthias FEKL, trois questions lui avaient été posées sur lesquelles il nous avait demandé un tout petit peu de délai, parce que c'était des questions techniques et il avait besoin d'un peu de temps pour pouvoir vous faire préparer des réponses. Nous avons ces trois questions et je ne sais quelles personnes doivent nous faire part des réponses.

**Monsieur Christophe JEAN, adjoint au chef de la Mission des conventions et de l'entraide judiciaire à la DFAE**

Bonjour.

Je crois qu'une des premières questions ont concerné la CSG/CRDS, suite à l'arrêt de Ruiter du 26 février 2015. Les éléments que nous avons pu recueillir auprès de nos collègues de Bercy confirment effectivement ce qu'a dit le secrétaire d'État, à savoir que le Conseil d'État, suite à cet arrêt, a remis en cause l'imposition des prélèvements sociaux sur le revenu du capital en France des personnes affiliées à un régime de sécurité sociale, dans un État membre ou dans l'Espace économique européen et la Suisse. Ces décisions s'appliquent à des personnes affiliées à un régime de sécurité sociale d'un pays autre que la France et situé donc dans l'Union européenne, l'Espace économique européen ou la Suisse. Pour ces personnes domiciliées en France, cela s'applique aux prélèvements sociaux portant sur l'ensemble des revenus du capital imposable en France, produits de placement et revenus du patrimoine et affectés au budget des organismes sociaux. Pour ces personnes domiciliées hors de France aux prélèvements sociaux appliqués aux revenus immobiliers, plus-values immobilières et revenus fonciers, tirés de bien situés en France ou affectés au budget des organismes sociaux.

Pour les contribuables n'ayant pas encore saisi l'administration fiscale, les réclamations introduites en 2015 sont recevables dans les limites suivantes. Pour les plus-values immobilières, les réclamations portant sur des prélèvements sociaux acquittés spontanément à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2013 ; pour les impositions recouvrées par voie de rôle, les revenus fonciers, plus-values immobilières notamment, les impositions dont les rôles ont été émis à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2013 ; pour les revenus de capitaux mobiliers ayant fait l'objet d'une retenue à la source, les réclamations relatives aux prélèvements sociaux payés depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2013.

Sur les modalités de réclamation : pour les personnes ayant supporté ces prélèvements sociaux à l'occasion du paiement d'une plus-value sur la cession d'un bien immobilier. Si elles ne l'ont pas encore fait, elles peuvent déposer dès maintenant une réclamation auprès de la Direction départementale des finances publiques où l'acte a été enregistré. Pour les personnes ayant acquitté des prélèvements sociaux de revenus du patrimoine, revenus fonciers et plus-values immobilières, bénéfices industriels et commerciaux non professionnels, elles peuvent déposer leurs réclamations au service des impôts dont elles dépendent, le service des impôts des particuliers mentionné sur l'avis d'imposition pour les résidents en France ou le service des impôts des particuliers pour les non-résidents. Les réclamations relatives aux revenus 2014 peuvent être déposées dès réception de l'avis d'imposition 2015.

En complément, ces réclamations peuvent être présentées depuis l'espace particulier du site Internet impots.gouv.fr sur la rubrique « réclamer ». Dans tous les cas, les réclamations doivent être accompagnées d'un justificatif du montant des prélèvements sociaux contestés, ainsi que d'un justificatif de l'affiliation du contribuable à un régime de sécurité sociale d'un pays autre que la France dans l'UE, l'Espace économique européen ou la Suisse.

Je voudrais simplement vous dire aussi en complément que nous retrouvons ces éléments dans un communiqué de presse du ministère des Finances et des Comptes publics du 20 octobre 2015. Tout cela peut vous être communiqué.

Une question a été posée sur le montant de ces remboursements intervenus depuis lors. Nous n'avons malheureusement pas le montant de ces remboursements. Nous avons demandé l'information à nos collègues de Bercy sur cette question.

Une autre question a été posée concernant la mise en œuvre de l'entente France-Québec en matière de reconnaissance des diplômes et qualifications professionnelles. Les accords de reconnaissance mutuelle conclus entre la France et le Québec connaissent un franc succès, puisque 2 300 professionnels français ont pu s'installer au Québec et faire reconnaître leur qualification grâce à ces accords. De l'autre, 300 Québécois ont pu bénéficier de ces accords de reconnaissance mutuelle pour leur installation en France. Le consulat général de France à Québec et le secrétaire général de l'entente côté français, Monsieur Yves DOUTRIAUX, sont mobilisés pour mettre fin aux problèmes qui avaient été évoqués par l'élu, et qui ont pu apparaître dans la mise en œuvre de certains ARM. La France a demandé la mise en place de contacts directs et de groupes de travail de haut niveau entre les ordres québécois et leurs homologues français, pour assouplir la mise en œuvre de certains accords de reconnaissance mutuelle. À notre initiative, une réunion téléphonique a même été organisée le 15 septembre 2016 entre les deux secrétaires généraux de l'entente français et québécois et la nécessité de poursuivre les efforts pour voir aboutir les négociations des accords de reconnaissance mutuelle encore à finaliser, notamment les vétérinaires, puisque le cas des vétérinaires a été posé, est bien pris en compte par le Gouvernement. Une réunion de médiation est notamment envisagée avec les ordres professionnels concernés.

Enfin, une question a été posée sur la question de l'écrêtage des retraites pour les fonctionnaires détachés aux États-Unis. Les éléments assez techniques que nous avons pu récupérer de nos collègues de la direction de la sécurité sociale sont que les fonctionnaires français détachés à l'étranger ne sont pas couverts, d'une manière générale, par la convention en matière de sécurité sociale, conclue entre la France et les États-Unis. Ces fonctionnaires sont d'une part soumis à la législation sociale locale du pays de détachement, donc généralement affiliés au système de sécurité sociale du pays d'accueil, à savoir les États-

Unis, et d'autres part régis par les dispositions des articles 46 ter de la loi 84-16 du 11 janvier 1984 (loi de la Fonction publique de l'État) portant disposition statutaire relative à la fonction publique de l'État et de l'article L 87 du Code des pensions civiles et militaires. Les dispositions de ces articles prévoient en effet un mécanisme d'écrêtement des pensions. Le cumul de ces pensions obligatoires et volontaires ne peut excéder le montant qui aurait été versé si le détachement n'avait pas eu lieu en France (75 %). C'est pour cela que ces dispositions existent. Cette disposition trouve notamment son utilité lorsqu'elle permet d'atteindre le taux plein de liquidation de la pension du fonctionnaire détaché à l'étranger, mais soumis à une longue période de stage, avant de pouvoir s'ouvrir des droits à vieillesse, au titre de la législation étrangère.

### **Monsieur le Président**

Je pense que nous pourrons obtenir des réponses imprimées. Cela est assez complexe.

Nous avons terminé pour ce qui est de la séance des questions orales, écrites, et les réponses apportées par le secrétaire d'État. Lors de la venue du secrétaire d'État, les groupes avaient un certain nombre de questions à poser. Toutes ces questions n'ont pas pu être posées. Je pense qu'il en restait deux ou trois. Monsieur le Directeur est prêt à y répondre ou en tout cas à les écouter au cas où elles ne rentreraient pas directement dans le cadre de ses compétences. Les présidents de groupes, avez-vous gardé trace de ces questions et êtes-vous prêts à les poser ? Nous parlons des questions qui étaient prévues pour être posées au secrétaire d'État et qui, faute de temps, n'ont pas pu l'être, que nous pourrions poser maintenant, dans certains domaines, à Monsieur WARNEY.

*Monsieur le Président donne la parole à Monsieur le Directeur.*

### **Monsieur Nicolas WARNEY**

Sachant que l'on ne pose pas nécessairement les mêmes questions à un « modeste » directeur et à un secrétaire d'État. Je ne suis pas son porte-parole. S'il y a des questions vraiment de nature politique, je vais vous dire que je ne peux pas y répondre. Mais, si cela porte sur le domaine de compétences de la DFAE, j'ai grand plaisir à compléter votre information.

*Monsieur le Président donne la parole à Madame Régine PRATTO\*.*

### **Madame Régine PRATTO\***

Plus qu'une question, c'est une demande d'éclaircissement. La demande de mandat des conseillers consulaires par une personne de leur choix dans les conseils consulaires revient continuellement. Il est vrai que les présidents des différentes associations qui font partie du conseil consulaire peuvent être représentées par une personne de leur choix. Mais, ce ne sont pas des élus. La loi, il me semble qu'elle dit clairement qu'un élu doit être représenté par un autre élu. Je vois comment dans un conseil municipal, un conseiller municipal va se faire représenter par n'importe quel citoyen. Je voudrais que vous puissiez nous éclairer là-dessus, de façon que cette demande de mandat des élus par quelqu'un d'autre finisse de revenir continuellement sur le tapis.

Merci, Monsieur.

### **Monsieur Nicolas WARNEY**

Sous le contrôle de Madame CHRISTMANN, qui est là et qui je l'espère a écouté la question, pour moi, un élu ne peut être représenté que par un autre élu de la même liste ou un suppléant. Un élu ne peut pas, sauf lorsqu'un texte le prévoit, se faire représenter par quelqu'un d'autre. Vous avez un mandat, c'est votre honneur, c'est votre noblesse. Vous ne pouvez pas, comme cela, déléguer n'importe qui dans n'importe quelles circonstances. Dans certains cas, oui, peut-être, mais pas dans les conseils consulaires. À mon avis, non. Je suis à peu près certain que le texte l'exclut. En tout cas, cela me paraît très contraire à l'esprit du texte.

### **Monsieur le Président**

Tout à fait. Mais, la préoccupation de fond, c'est que du coup, les élus, de par leur statut privilégié, se trouvent moins bien traités, si je puis dire, qu'un président d'une association qui, lui, pourra se faire remplacer par un membre de son choix qui conservera d'après les textes la voix délibérative. Les seuls qui perdent la voix délibérative en cas de remplacement, ce sont les conseillers consulaires. Cela fait quand même deux poids, deux mesures. Je m'avance, mais on pourrait peut-être dire que les représentants des associations sont représentés par leur président, point, et qu'il ne peut pas déléguer, pour que l'on se retrouve à l'équilibre. Parce que là, il y a un déséquilibre dans le traitement des deux.

**Monsieur Nicolas WARNEY**

Je comprends qu'il y ait déséquilibre, mais franchement, ce n'est pas la même chose. Un président, un vice-président d'association, un numéro trois, un trésorier, etc., cela reste la même chose, c'est une association, ce sont des gens qui se sont mis ensemble et qui partagent les mêmes idées. Vous, vous êtes élus, vous avez été distingués par le peuple, vous êtes élus. Et donc, à mon avis – et encore, il faudrait que les textes le prévoient – les seuls qui pourraient remplacer un élu, ce serait des gens qui seraient sur la même liste et encore, et encore, s'ils ont été élus eux-mêmes, oui, sans doute, mais s'ils ne l'ont pas été... je ne suis même pas sûr que cela soit possible, j'ai un doute.

**Monsieur le Président**

La loi prévoit par un autre élu.

**Monsieur Nicolas WARNEY**

Pour un autre élu, voilà. Parce que j'imagine que dans un scrutin de liste, parfois, on sait bien que quand quelqu'un démissionne, il est remplacé par le suivant de la liste, donc on voit bien qu'il y a une sorte de jeu de remplacement. Mais, pour un remplacement dans une réunion, je ne crois pas. En revanche, je ne cherche pas à échapper au sujet, mais je cherche à réfléchir avec vous, pour les réunions d'information sur le vote, les élus pouvaient envoyer un collaborateur, parce que ce sont des réunions d'information. Mais, quand il s'agit de délibérations, je crois que c'est attaché à votre qualité d'élu et à votre mandat.

*Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Francis HUSS.*

**Monsieur Francis HUSS, conseiller élu de la circonscription « Péninsule ibérique »**

Je voulais faire remarquer que dans un conseil consulaire, l'association, le président d'association ou le représentant d'association n'a pas voix délibérative, mais seulement consultative.

**Monsieur le Président**

La seule dans laquelle d'autres membres que les conseillers consulaires ont voix délibérative, c'est la commission consulaire en formation de bourses scolaires. Cela est prévu dans le décret et cela est bien encadré.

*Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Thierry CONSIGNY.*

**Monsieur Thierry CONSIGNY**

J'ai le cas de ma circonscription où pour le 14 juillet, des conseillers consulaires se font remplacer par un suivant de liste. Cela est-il autorisé ?

**Monsieur le Président**

Je ne pense pas qu'ils votent le 14 juillet. Le problème est surtout délibératif.

*Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Alexandre BEZARDIN.*

**Monsieur Alexandre BEZARDIN, conseiller élu de la circonscription « Europe du Sud »**

C'était toujours sur l'histoire des procurations en tant qu'élu. Pour se faire remplacer, quand un élu est absent d'un conseil consulaire, mais la question peut se poser aussi dans les conseils consulaires où nous n'avons qu'un seul conseiller consulaire. Par qui peut-il se faire représenter ? Par personne. Et il y a 28 circonscriptions consulaires qui sont concernées. C'est un problème, parce que l'élu n'est plus présent. S'il ne peut être présent à des réunions auxquelles il est convié, il n'a aucun moyen de se faire représenter.

### **Monsieur Nicolas WARNEY**

Je pense que dans de nombreux cas, en pratique, s'il a un « ami » dans les associations, ce représentant d'association peut dire que l'élu pense ceci ou cela. Mais effectivement, il ne peut pas déléguer son droit de vote, je suis bien d'accord, là, nous sommes coincés.

*Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Fwad HASNAOUI.*

### **Monsieur Fwad HASNAOUL, conseiller élu de la circonscription « Afrique du Nord »**

Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Directeur,

C'est au sujet des Journées de défense et citoyenneté. Les récentes modifications relatives à la journée de défense et citoyenneté obligent les jeunes, notamment établis au Maghreb, pour ne pas dire en Algérie, à se rendre en France pour l'accomplir. C'est une décision intéressante, mais très onéreuse pour certains d'entre eux. Pourrait-on envisager des aides pour les personnes démunies ou simplifier cette procédure qui est particulièrement compliquée, au vu des conventions bilatérales entre les pays et de la situation qui peut mettre ces jeunes en situation d'insoumission par rapport au deuxième pays.

Merci.

### **Monsieur Nicolas WARNEY**

Nous avons eu ce débat longuement lors de la réunion consulaire à Alger et en commission des lois. Je vais essayer de résumer le problème tel que nous le comprenons. Les jeunes franco-algériens doivent faire leur service militaire, soit en Algérie – et ce n'est pas marrant, soit prendre le bateau, aller à Perpignan et faire une journée au CSN de Perpignan. C'est ce que nous leur demandons de faire. Pourquoi leur demandons-nous cela ? Parce que j'imagine mal l'appareil de défense français, le ministère de la Défense, les autorités françaises, mentir aux autorités algériennes sur la réalité d'une journée de défense et de citoyenneté qui est censée ou qui a pour effet de libérer de leurs obligations militaires françaises les jeunes franco-algériens. L'armée française a laissé un certain souvenir en Algérie. Cela est symboliquement très fort. Nous ne pouvons pas nous permettre, dans le contexte des relations bilatérales franco-algériennes, de mentir aux Algériens, sur aucun sujet d'ailleurs, mais en tout cas pas sur un sujet ayant trait aux questions de défense et aux questions militaires. Donc, les jeunes français doivent prendre leur bateau ou prendre un bateau et aller faire leur service à Perpignan. Je pense qu'une journée dans leur vie n'est pas trop leur demander, s'ils se sentent français. Moi, cela ne me choque pas, je vous le dis brut de décoffrage.

### **Monsieur le Président**

Nous étions censés nous limiter aux questions qui n'avaient pas encore été posées, parce que nous avons un peu de travail à faire quand même. Donc, n'en profitez pas pour poser des tas de questions rentrées que vous aviez...

*Monsieur le Président donne la parole à Madame Morgane MAROT.*

### **Madame Morgane MAROT, conseillère élue de la circonscription « Europe du Nord »**

Monsieur le Directeur,

Je voudrais vous interroger sur la procédure liée aux dossiers de harcèlement moral pouvant intervenir dans les postes diplomatiques, lorsqu'un entretien de signalement de harcèlement moral intervient dans un poste et que des mesures de protection sont prises. J'aimerais savoir quelle est la suite donnée. Y a-t-il une instruction déclenchée obligatoirement, dès lors que des mesures de protection interviennent ? Quelle est la prochaine étape après la prise de mesures de protection ?

Je vous remercie.

### **Monsieur Nicolas WARNEY**

Là, je sors de mon domaine de compétences. Je ne suis pas le directeur des ressources humaines et donc, je serais bien tenté de botter en touche. Mais, ayant bien précisé que je ne suis pas compétent, je vais juste vous informer du fait que ces procédures, bien sûr, suivent leur cours. Cela est traité par la DRH d'une manière qui est au cas par cas, qui aboutit à la prise des mesures nécessaires au cas par cas. Je ne peux pas vous en dire plus. DRH et, le cas échéant, service des affaires juridiques internes (SAJI), s'il y a matière à ce que le SAJI soit saisi. Mais, cela n'est pas consulaire, donc je m'arrête là, j'en ai déjà trop dit.

*Monsieur le Président donne la parole à Madame Régine PRATO.*

**Madame Régine PRATTO**

Monsieur WARNERY,

Nos collègues, conseillers consulaires, très souvent, nous demandent d'intervenir pour, effectivement, leurs cartes qui sont des cartes papier, plastifiées ; certains avec la Marianne derrière, d'autres non. Mais, ils sont également dignes d'avoir la carte qu'ils méritent. Quand envisagez-vous de leur faire les cartes qu'ils méritent, pas des bouts de papier recouverts de plastiques. C'est vrai qu'il y a la Marianne, pour certains, derrière.

**Monsieur le Président**

La réponse avait donnée, en 2020 !

**Monsieur Nicolas WARNERY**

À ma connaissance, ces cartes ont été faites par les différents postes. Je ne pense pas que ce soit nous qui les ayons faites à l'administration centrale. S'il y a des demandes particulières de certains conseillers consulaires qui veulent un certain format de carte, qu'ils nous fassent connaître leurs désirs et le coup d'après, nous essaierons de faire des cartes correctes. Nous n'allons pas refaire des cartes qui ont déjà été faites. Honnêtement, je trouve cela un peu secondaire comme sujet. Très bien, s'il y a une frustration sur ce sujet, qu'ils nous disent ce qu'ils veulent en termes de format de présentation. Quelqu'un m'avait dit un jour : « On aurait aimé que cela soit en couleur ». C'était en noir et blanc. Très bien, je peux le comprendre. Mais, cela me paraît très bien ce que vous avez entre les mains. C'est très joli. Je ne vois pas le problème. Mais, pour que l'on comprenne le problème, montrez-nous la taille.

**Monsieur le Président**

Monsieur le Directeur,

Si je puis me permettre, il y a quelques mois, vous auriez abordé le sujet comme cela, c'était le goudron et les plumes. Le temps est un peu passé et Monsieur Matthias FEKL nous a déjà répondu sur ce sujet en disant que nous n'allions pas refaire des cartes en cours de mandat et qu'en 2020, nous pourrions faire des nouvelles cartes. Il s'était plus ou moins engagé – et cette affirmation n'engage que moi – à ce qu'elles soient faites sur le même modèle que celles des conseillers AFE, c'est-à-dire en plastique.

**Monsieur Nicolas WARNERY**

Très bien. S'il y a déjà un modèle, cela est bon. Je parlais bien de l'avenir. Je ne parlais pas de les refaire maintenant. S'il y a un modèle qui est considéré comme convenable, nous nous en inspirerons. Nous recommanderons aux postes de s'en inspirer pour les faire, puisqu'elles sont faites localement.

**Monsieur le Président**

Celles-là sont faites en administration centrale. Elles étaient faites en central jusqu'à maintenant.

Refermons la parenthèse dangereuse des cartes.

*Monsieur le Président donne la parole à Madame Anne BOULO.*

**Madame Anne BOULO, conseillère élue de la circonscription « Asie et Océanie »**

Bonjour Monsieur WARNERY,

J'ai vu que vous aviez assisté au rapport de la commission des affaires sociales. Je vais quand même reposer la question, comme vous êtes les yeux et les oreilles du ministère des Affaires étrangères, je me permets de m'adresser au ministère à travers votre personne. C'est toujours sur la question des agents de droit local recrutés à l'étranger. Vous avez entendu notre demande lors du rapport de la commission. Nous aimerions vraiment être entendus sur cette question. Nous sommes alertés et interpellés par beaucoup de personnes qui sont recrutées localement. Le problème se pose notamment lors de leur retour en France. J'insiste, mais je pense que la question est importante.

Merci.

### **Monsieur Nicolas WARNEY**

Merci de votre question, mais je suis désolé, je ne vais pas y répondre, parce que je ne suis pas compétent. Autant, je pouvais renseigner la conseillère qui me posait une question sur la suite des plaintes en matière de harcèlement, parce que je sais que cela existe, autant là, c'est un dossier très technique, très compliqué, qui relève de la DRH et du Comité technique ministériel du dialogue social qui intervient dans ce cadre-là. Donc, à aucun titre, je ne puis m'exprimer. Vous avez eu une réponse écrite. Nous nous sommes un peu battus pour avoir la réponse la plus complète et exhaustive possible. Mais, au-delà, je ne peux pas.

*Monsieur le Président le remercie et donne la parole à Madame Catya MARTIN.*

### **Madame Catya MARTIN, conseillère élue de la circonscription « Asie et Océanie »**

Monsieur le Directeur, bonjour.

Une question qui a été posée au ministre, mais qui a été survolée, concernant les 62 millions d'euros annoncés à la conférence des ambassadeurs pour la sécurité. Annoncés par Monsieur AYRAULT dans son discours officiel. Ces 62 millions d'euros supplémentaires seraient débloqués en faveur de la sécurité, y compris sécurisation de nos réseaux à l'étranger : écoles, lycées, sécurité des communautés françaises. Donc, je voudrais savoir si vous aviez un peu de détail sur cette répartition, à partir de quand ces 62 millions d'euros seraient débloqués et en faveur de qui ?

### **Monsieur Nicolas WARNEY**

Là aussi, ce n'est pas de mon domaine direct. Ce que je peux simplement vous dire, c'est que ce sont des sujets qui sont traités conjointement par le service de la sécurité diplomatique, quand il s'agit des implantations diplomatiques consulaires scolaires du réseau français et par le Centre de crise lorsqu'il s'agit de l'aspect communauté française. Cela est donc traité à la fois par l'officier de sécurité du poste et par le secteur consulaire, pour ce qui concerne la communauté. C'est tout ce que je puis vous dire. C'est un effort qui est important, évidemment, et la menace étant protéiforme, un peu partout, nous ferons au mieux. Enfin, mes collègues feront au mieux. Je ne peux pas vous en dire plus à ce stade. En plus, je le répète, cela n'est pas de mon domaine.

### **Monsieur le Président**

Monsieur le Directeur, je vous remercie de vous être prêté une fois encore au jeu des questions/réponses. Merci beaucoup. Si vous en êtes d'accord, il nous reste encore un peu de temps. Le programme prévoit continuation des travaux de l'Assemblée. Nous avons quelques points à aborder.

Tout d'abord, Martine SCHOEPPNER me rappelle que nous devrions valider en Assemblée plénière les changements internes des commissions. Ce n'est pas cela, j'ai mal compris. Vous vous souvenez peut-être que nous avions été rappelés à l'ordre par la commission nationale de l'action sociale qui, en vertu du décret dont j'ai complètement oublié les références, nous demandait de revoir la composition de notre délégation dans cette commission, puisqu'il y avait une obligation de parité. Sachant quand même que les mandats ne courrent que pour encore un an. Pourquoi nous ont-ils rappelés à l'ordre ? Parce que nous avons, dans cette commission nationale, trois personnes qui sont trois femmes. Nous avons donc demandé aux présidents de groupes de nous faire des propositions pour essayer de rétablir la parité, soit en mettant un homme au milieu de ces deux femmes ; soit en enlevant deux femmes et en mettant un homme. Mais, après s'être réunis, les présidents de groupes nous ont fait part en réunion de bureau, de leur décision de conserver le statu quo en arguant du fait que pour une fois qu'une Assemblée avait pris une disposition qui était favorable aux femmes, ils ne voyaient pas pourquoi nous changerions. Donc, acte a été pris de cette décision par le Bureau, sans préjuger de l'appréciation qu'en aura la commission nationale de l'action sociale. Je vous le transmets. Est-ce que vous êtes d'accord pour valider cette décision ou est-ce que vous pensez qu'il faudrait répondre favorablement à la demande qui nous a été faite et renvoyer les présidents de groupe en conférence pour qu'ils trouvent une solution ? Êtes-vous d'accord avec la position prise par les présidents de groupes ?

*(Applaudissements).*

Très bien.

J'ai une autre demande à vous faire. Comme vous le savez, il y a quelques mois, nous avons chargé un groupe de travail issu de la commission des lois de préparer un glossaire. Ce travail a été effectué. Ce glossaire a été transmis par le groupe de travail à la commission des lois, laquelle commission des lois l'a ensuite validé et transmis au Bureau. Donc, je tiens à remercier le groupe de travail et la commission des lois pour le travail qui a été effectué.

*(Applaudissements).*

Je préfèrerais avoir vos applaudissements après la question que je vais poser. Vous anticipez.

Maintenant, êtes-vous d'accord pour que ce glossaire soit annexé au règlement intérieur dont il sera l'explication des termes que nous utilisons au quotidien ?

(Applaudissements).

Bien. Je n'ai plus grand-chose à vous demander. Je voulais arriver sur le glossaire et j'y suis arrivé. Par contre, je voudrais vous proposer, puisque l'expérience du glossaire est intéressante, de faire un vadémécum des bonnes pratiques de rédaction, des résolutions et des motions.

(Rires).

Non. Je me tourne vers le secrétariat général : est-ce qu'il y avait des points qui vous viendraient à l'idée, dont nous devions parler aujourd'hui et que nous n'avons pas traités ? Non. Très bien.

Alors, juste un rappel, demain matin, réunion du Bureau à 8 heures 30 ; réunion du Bureau élargi à 9 heures ; réunion du Bureau élargi et du nouveau groupe communication à 9 heures 30.

Je vous remercie pour vos travaux de cette journée. Je vous souhaite une bonne soirée et n'oubliez pas, pour ceux qui sont concernés, la réunion concernant le bureau de vote Internet.

On a trouvé dans les travées une paire de lunettes qui semblent être des loupes de vue avec une correction de 1,50.

Merci à tous et pour ceux qui concernés par la réunion du bureau de vote électronique, la réunion a lieu à 18 heures.

*La séance est levée à 17 heures 15.*

## VENDREDI 7 OCTOBRE 2016 – MATIN

*La séance est ouverte à 10 heures 20 sous la présidence de Monsieur Marc VILLARD, Président de l'AFE.*

### **Monsieur le Président**

Si vous voulez bien prendre place. Nous démarrons avec beaucoup de retard. Avant de passer la parole au Président de la commission des lois, j'ai trois informations à vous donner. Je vous rappelle que si vous souhaitez recevoir rapidement le remboursement de vos indemnités, il faut que vous fournissiez votre justificatif d'hôtel, et pour ceux qui ne l'ont pas encore fait, votre justificatif d'assurance. Nous avons eu plusieurs fois des discussions et des remarques sur le fait que nombre d'entre vous n'utilisant pas leur adresse en @assemblee-afe.fr, ils n'étaient pas informés des emails qu'on leur envoyait. Effectivement, s'ils n'utilisent pas l'adresse et qu'ils n'en ont pas donné d'autres, cela ne peut pas fonctionner. Il y a deux possibilités. La première est de donner une autre adresse au Secrétariat général, qui remplacera votre adresse en Assemblée par votre adresse personnelle. Mais, une autre solution qui me paraît plus judicieuse, parce que vous conservez l'adresse en @assemblee, c'est de demander au secrétariat général que tout email qui arrive sur le serveur à votre nom en utilisant cette adresse soit renvoyé sur votre adresse personnelle. Cela a l'énorme avantage que les emails sont renvoyés, mais pas les spams. Les spams restent sur le serveur. Donc, une liste, pour ceux d'entre vous qui souhaiteraient le faire est disponible à l'entrée.

Enfin, la CNAV et la CFE ont des stands dans la première partie de l'entrée, avant la distribution des badges.

### **PRESENTATION DES TRAVAUX DE LA COMMISSION DES LOIS, DES REGLEMENTS ET DES AFFAIRES CONSULAIRES**

*Monsieur le Président donne la parole à Monsieur le Président de la commission des lois, des règlements et des affaires consulaires.*

### **Monsieur Olivier PITON, Président de la commission des lois, des règlements et des affaires consulaires**

Merci, Monsieur le Président.

Mes Chers Collègues,

Au cours de cette session, la commission des lois a surtout tenu à marquer l'importance que revêt pour elle le quotidien des Français de l'étranger. Ses travaux se sont donc consacrés à tenter d'en fournir un certain nombre de contours et de solutions. C'est pour cela qu'elle a, au cours de ses travaux, réalisé grâce à ses collègues, quatre rapports, une note de synthèse et un avis après saisine du Gouvernement. La commission aura auditionné huit personnalités extérieures, dont de nombreux représentants de la société civile.

Elle a voté d'abord à l'unanimité le rapport de Jeanne DUBARD sur les usurpations d'identités. Nous sommes clairement sur les problématiques du quotidien de nos compatriotes à l'étranger. Elle a également adopté le rapport présenté par Ronan LE GLEUT sur la création des consulats européens et sur la mutualisation de leurs moyens. Enfin, elle a adopté le thème de la note de synthèse présentée par Karim DENDENE sur les problématiques juridiques liées à la nationalité des Français résidant à l'étranger. Nous faisons suite, là, grâce à Karim, à la réflexion que nous avions eue tous ensemble il y a six mois sur la déchéance de nationalité, en allant grâce à Karim, non seulement plus loin, au-delà, mais en même temps, en ayant un aspect d'ouverture sur cette question et non pas simplement de restriction. Merci à lui.

D'autre part, la commission a souhaité remplir tout son rôle d'expert, visant à dresser un bilan de la loi du 22 juillet 2013 relative à la représentation des Français établis hors de France et à proposer des pistes d'amélioration substantielles. Un groupe de travail qui a été dirigé par Alexandre BEZARDIN a été mis en place. J'ai le grand plaisir d'annoncer que sur cette question qui pouvait mettre en exergue des clivages politiques, une unanimité s'est faite jour et les propositions sur les trois thèmes qu'Alexandre aura l'occasion de pouvoir vous proposer et vous présenter ont recueilli l'assentiment de l'ensemble de nos collègues de la commission.

Enfin, puisque nous sommes toujours, au sein de cette commission, dans ce rôle d'expert, d'expert vigilant, la commission a également adopté à l'unanimité le rapport d'étape de Georges-Francis SEINGRY sur les élections durant la période 2017-2020 ainsi que la résolution afférente.

Pour finir, la commission des lois a adopté à l'unanimité un avis après saisine de l'AFE par le Gouvernement sur un projet de décret relatif à la réglementation du vote électronique lors des élections des députés par les Français établis hors de France.

Je vous remercie. Si vous en êtes d'accord, je donne la parole à Alexandre pour les conclusions du groupe de travail sur la loi de 2013.

Merci.

*Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Alexandre BEZARDIN, Rapporteur de la commission des lois, des règlements et des affaires consulaires.*

**Monsieur Alexandre BEZARDIN, Rapporteur de la commission des lois, des règlements et des affaires consulaires**

Merci, Monsieur le Président.

Je voudrais tout d'abord rappeler que ce groupe de travail paritaire était composé de Jean-Marie LANGLET, Olivier PITON, Daphna POZNANSKI-BENHAMOU, Radya RAHAL, Martine SCHOEPPNER et Guy SUKHO. Je tiens à les remercier pour tout le travail qu'ils ont accompli dans le cadre de ce groupe de travail.

Comme l'a rappelé le président de la commission des lois, des règlements et des affaires consulaires de l'Assemblée des Français de l'étranger, nous avons souhaité à travers ce groupe de travail remplir notre rôle d'expert, en évaluant la mise en application de la loi du 22 juillet 2013 relative à la représentation des Français établis hors de France, en fonction des domaines d'intervention se rapportant aux attributions des élus de proximité que sont les conseillers consulaires. Le groupe de travail a conduit par conséquent son analyse et sa réflexion en interprétant sa capacité à atteindre les objectifs qui lui ont été assignés par le législateur et apprécier son efficacité en fonction des moyens déployés.

Je rappelle en outre que le groupe de travail a surtout cherché à faire des propositions – et j'insiste bien sur ce point – dans le respect des textes visant à mieux encadrer les dispositifs existants en suggérant des améliorations et ce, toujours à budget constant. Ainsi, le groupe de travail s'est efforcé de conduire sa réflexion autour d'une organisation plus efficace du conseil consulaire par une coopération plus équilibrée entre les élus et l'administration consulaire.

En rappelant que certains aspects relatifs aux fonctions et prérogatives des conseillers consulaires contenues dans la loi n° 2013-659 du 22 juillet 2013 et le décret n° 2014-144 du 18 février 2014 ne sont pas toujours appliqués dans toutes les circonscriptions consulaires. Il est donc nécessaire qu'une circulaire rappelant les fonctions et prérogatives des conseillers consulaires de façon détaillée soit adressée aux postes diplomatiques et consulaires.

Le groupe de travail a veillé également à privilégier la prise en compte de nouveaux critères dans la répartition des indemnités forfaitaires des élus – toujours à budget constant – complétant le dispositif pour rétablir une équité entre les circonscriptions consulaires et mettre un terme aux disparités existantes, en proposant que l'indemnité puisse prévoir une partie fixe dédiée aux frais de mandat, éventuellement modulable, en fonction de l'importance de la communauté française.

Enfin, le groupe de travail a également pris le soin de conduire son analyse quant à l'amélioration du fonctionnement et de l'organisation et ce, toujours à budget constant, de l'Assemblée des Français de l'étranger, en suggérant que le Gouvernement et les assemblées parlementaires consultent plus régulièrement au préalable l'Assemblée des Français de l'étranger sur les questions et les textes qui se rapportent ou qui ont une incidence sur la vie des Français de l'étranger. Enfin, que les rapports et études des commissions de l'Assemblée des Français de l'étranger soient transmis aux secrétariats des commissions correspondantes des deux assemblées parlementaires.

Donc, je passe à la première résolution.

**EXAMEN DES RESOLUTIONS DE LA COMMISSION DES LOIS, DES REGLEMENTS ET DES AFFAIRES CONSULAIRES**

***Résolution n° LOI/R.1/16.10***

*Monsieur Alexandre BEZARDIN donne lecture de la résolution n° LOI/R.1/16.10 relative à une demande de circulaire précisant les fonctions et prérogatives des conseillers consulaires auprès des postes diplomatiques et consulaires, adoptée à l'unanimité en commission.*

**Monsieur le Président**

Je suppose que ce que vous souhaitez, c'est un peu la circulaire telle que nous l'avions autrefois, qui était la circulaire DOUSTE-BLAZY.

**Monsieur Olivier PITON**

C'est cela.

**Madame Daphna POZNANSKI-BENHAMOU, conseillère élue de la circonscription « Israël et Territoires palestiniens »**

Un peu améliorée.

**Monsieur le Président**

Merci pour cette précision, Madame POZNANSKI. Cela aurait peut-être été bien de dire :

*Du type de la circulaire antérieure.*

Non, c'était une suggestion.

*Monsieur le Président s'enquiert des demandes de parole.*

**Monsieur Karim DENDENE, conseiller éllu de la circonscription « Afrique du Nord »**

Une histoire de féminin masculin...

*Certains aspects relatifs*

*En l'absence de demande de parole, Monsieur le Président met aux voix la résolution n° LOI/R.1/16.10 relative à une demande de circulaire précisant les fonctions et prérogatives des conseillers consulaires auprès des postes diplomatiques et consulaires. La résolution est adoptée à l'unanimité.*

(Applaudissements).

*Monsieur le Président invite Monsieur le Rapporteur à présenter la résolution suivante.*

**Résolution n° LOI/R.2/16.10**

*Monsieur Alexandre BEZARDIN donne lecture de la résolution n° LOI/R.2/16.10 relative aux indemnités forfaitaires, adoptée à l'unanimité en commission.*

*Monsieur le Président s'informe des demandes de parole. Il donne la parole à Monsieur Geoffrey PARTY.*

**Monsieur Geoffrey PARTY, conseiller éllu de la circonscription « Europe du Nord »**

Moi, je suis éllu pour une circonscription où le nombre de Français est faible, à peu près 2 000 inscrits. Mais, ce sont quatre pays, du nord au sud, il doit y avoir à peu près 2 000 kilomètres, et j'ai deux conseils consulaires, un à Helsinki pour la Finlande, un dans les Pays baltes à Vilnius, donc cette résolution m'inquiète un petit peu, parce que si on dit que ce n'est que le nombre de Français qui influe sur la part variable. Avant, il est expliqué qu'il y a plusieurs critères, mais dans la résolution, on dit bien :

*L'indemnité prévoit une partie... en fonction de l'importance de la communauté française.*

Donc, je pose la question. Géographiquement, pour moi, cela serait quand même compliqué.

*Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Francis HUSS.*

**Monsieur Francis HUSS, conseiller élu de la circonscription « Péninsule ibérique »**

Merci.

Je voudrais faire remarquer que les collègues qui résident dans la ville du poste consulaire, effectivement, n'ont pas de déplacement à faire pour voir leur consul général, mais ils ont des frais pour aller assister au conseil d'établissement des grandes villes de leur circonscription.

**Monsieur le Président**

Non. Ce n'est pas dans l'indemnité. Cela ne fait pas partie du contrat.

**Monsieur Francis HUSS**

Nous avons des frais quand même, que tu n'as pas. Tu vas au conseil d'établissement de Valencia, tu n'as pas de frais.

**Monsieur le Président**

Attendez. C'est une mauvaise interprétation, ce qui est différent.

*Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Fwad HASNAOUI.*

**Monsieur Fwad HASNAOUI, conseiller élu de la circonscription « Afrique du Nord »**

Merci, Monsieur le Président.

Le premier considérant me gêne un peu, parce que dans certains pays, les circonscriptions sont vastes. Le principe de conseiller consulaire et le principe de répartition des circonscriptions étaient basés au départ sur la proximité des conseillers consulaires. Donc, un conseiller consulaire qui travaille sur une zone d'Alger à Tamanrasset, quelquefois il descend à Tamanrasset, cela fait 2 500 kilomètres aller, 2 500 kilomètres retour et la proximité n'est pas prouvée à ce moment-là. Donc, le premier considérant me gêne un peu.

Merci.

**Monsieur le Président**

J'ai moi aussi une remarque. Je n'ai rien contre l'objet de la résolution, mais ce qui me gêne, l'on en a déjà parlé, Madame SCHOEPPNER, c'est que vous écriviez :

*Considérant qu'il ne permet pas la participation des élus aux réunions de travail organisées par les ambassades lorsque celles-ci ne se trouvent pas dans leur circonscription consulaire.*

Pour autant que je me souvienne, le décret prévoit que les frais de transport, à partir du moment où ils dépassent 60 % du montant de l'indemnité qui nous est attribuée, sont remboursables. Il me semble qu'écrire cela, c'est s'exposer à ce que l'administration nous réponde exactement ce que je viens de vous dire. Donc, il faudrait peut-être le développer un peu.

*Monsieur le Président donne la parole à Madame Martine SCHOEPPNER.*

**Madame Martine SCHOEPPNER, conseillère élue de la circonscription « Allemagne, Autriche, Slovaquie, Slovénie, Suisse »**

Aux trois remarques, la partie fixe, c'est par exemple, nous avons tous une infolettre, ce genre de choses ; ce sont des frais fixes qui ne dépendent pas de l'endroit où nous habitons. Nous avons besoin à la maison d'un bureau, de je ne sais quoi, quelque chose de fixe qui est quasiment partout pareil. Nous avons dit « modulable », parce qu'évidemment, si nous devons envoyer une infolettre à 50 000 personnes ou à 5 000, ce n'est pas le même prix. C'est pour cela que nous avons dit que c'était par rapport à l'importance de la communauté. Mais, il n'est bien sûr pas question de mettre dans cette partie fixe les déplacements, etc.

Pour la proximité, c'était l'intervention de Fwad, il n'est question que des déplacements pour se rendre aux réunions. Pour l'instant, notre indemnité ne concerne que cela. C'est là-dessus que cela porte, ce ne sont pas nos déplacements privés, comme tu dis, on va voir la communauté ailleurs, on ne reste pas fixés dans le poste. C'était simplement parce que beaucoup ont fait remarquer que dans une même circonscription, pour aller aux réunions, certes, on a la possibilité des 60 %, d'un petit remboursement si on dépasse les 60 %, mais certains traversent la rue, sont absents deux heures de leur bureau ; d'autres – je parle sous le contrôle de Nadine qui est devant moi – nous prenons notre journée complète, c'est même plus que huit heures de trajet, plus souvent une nuit, voilà, plus les coûts. Donc, c'est là-dessus que cela porte.

Enfin, pour répondre à ta demande, nous avons ajouté cela, parce que justement, les déplacements aux réunions que l'ambassade peut organiser – cela nous est arrivé sur l'enseignement – ne sont pas pris en compte dans nos indemnités. Nous n'avons pas le droit de les compter. J'ai écrit au ministre, j'ai fait une question au gouvernement là-dessus, et il m'a justement répondu – elle est sur le site, tout le monde peut la lire – que c'était un point à mettre dans le rapport de la commission des lois. Voilà pourquoi il s'y trouve, pour que justement, éventuellement, cela soit pris en compte. Que l'on puisse calculer, pour le dépassement des 60 %, que l'on puisse ajouter les déplacements à l'ambassade et considérer ce déplacement comme un conseil consulaire.

### **Monsieur le Président**

Je reste sur ma remarque : je pense que formulé tel que c'est formulé, ce n'est pas assez clair. Mais, c'est votre responsabilité, je vous ai dit ce que j'en pensais.

*Monsieur le Président donne la parole à Madame Annik VALLDECABRES.*

### **Madame Annik VALLDECABRES, conseiller élu de la circonscription « Péninsule ibérique »**

Martine l'a fait en fin de compte, c'était rappeler que cette indemnité sert uniquement à payer nos voyages pour les conseils consulaires, pas pour les conseils d'établissement, etc. Donc, la différence entre les collègues qui se trouvent dans la ville – je prends le cas de Madrid – ont zéro dépense ; tandis que nous, par exemple, la semaine prochaine, j'ai deux jours de conseils consulaires, plus l'hôtel. Les collègues qui sont à Madrid dépensent zéro ; moi, j'en ai pour trois cents euros.

*Monsieur le Président donne la parole à Madame Daphna POZNANSKI-BENHAMOU.*

### **Madame Daphna POZNANSKI-BENHAMOU**

Merci, Monsieur le Président.

Chers Collègues,

Je voudrais attirer votre attention sur deux points. Le premier considérant, vous voyez qu'il y a trois différenciations et il est très important que vous relisez très attentivement ces trois différenciations, parce qu'à la commission des lois, nous avons essayé de prendre le maximum de cas, d'englober tous les problèmes. Maintenant, et je crois que c'est le plus important, cela fait suite à la remarque de notre président, il faut lire cette résolution à la lueur de la résolution que nous venons de prendre, la première. Nous demandions une circulaire. Pourquoi ? Parce que justement, nous estimons que nous sommes des élus de proximité, c'était la philosophie de la réforme. Or, nous n'avons pas les moyens d'être des élus de proximité. Ce n'est même pas la peine, je suis persuadé que tout le monde ici pourrait donner un exemple et un bon exemple. Nous n'en avons pas les moyens. Donc, premièrement, nous demandons une circulaire pour étendre nos compétences et enfin être vraiment des élus de proximité. Deuxièmement, à ce moment-là, on veut effectivement avoir la possibilité financière, budgétaire de le faire. L'un ne va pas sans l'autre. Je vous en prie, relisez tout ensemble.

Merci.

### **Monsieur le Président**

Justement une remarque, je ne suis pas juriste, je ne suis pas spécialiste, mais la circulaire concernant les prérogatives ne pourra pas étendre le périmètre du mandat. Donc, pourquoi ne pas faire une résolution demandant que soit revu l'arrêté qui définit les périmètres du mandat ? Cela serait beaucoup plus efficace. Là, il va simplement dire que nous sommes numéro 4 sur le protocole et que nous avons le droit de porter l'écharpe tricolore – nous ne l'avons plus – et que nous devons être sur le podium trois mètres en arrière du consul général pour le 14 juillet... C'était cela, les prérogatives.

**Madame Martine SCHOEPPNER**

Il faudrait changer la loi, Monsieur le Président.

**Monsieur le Président**

Il faut changer... demandez... non pas la loi, je pense que c'est le décret. Les prérogatives n'apporteront rien. Cela ne règlera pas le problème du périmètre du mandat.

*Monsieur le Président donne la parole à Madame Nadine FOUQUES-WEISS.*

**Madame Nadine FOUQUES-WEISS, conseillère élue de la circonscription « Allemagne, Autriche, Slovénie, Slovaquie, Suisse »**

Merci, Monsieur le Président.

Je voudrais rebondir sur les frais de participation qui incombent aux conseillers consulaires lors des réunions de travail à l'ambassade, quand elle est située hors circonscription. Il est fort possible que l'on puisse, par un mécanisme compliqué, peut-être se faire rembourser en plus, mais on sait d'emblée, dans ces circonscriptions-là, que les frais sont supplémentaires. Donc moi, je pense qu'il faut en tenir compte dès le départ. Sinon, c'est une vraie usine à gaz. Non seulement on se déplace en plus de notre travail, mais il faut en fait faire un tas de paperasserie alors que l'on sait d'emblée que les frais alloués ne correspondent pas à la réalité. C'est pour cela que je suis pour conserver ce troisième alinéa.

Merci, Monsieur le Président.

**Monsieur le Président**

Ce que l'on ne sait pas, si vous allez les utiliser. Je ne suis pas opposé à cela. Je dis simplement que l'on court le risque, avec cette rédaction, de ne pas être compris. Nous pourrions d'ailleurs demander l'avis à l'administration si elle souhaite se prononcer là-dessus, sur la compréhension qu'elle pourrait avoir de cette ligne, à moins qu'elle ne préfère garder un silence prudent en attendant que cela soit examiné.

*Monsieur le Président donne la parole à Madame Martine SCHOEPPNER.*

**Madame Martine SCHOEPPNER**

Ce troisièmement, nous l'avons ajouté parce qu'effectivement, dans un même pays, cela crée des disparités entre les conseillers consulaires qui ont l'ambassade dans leur circonscription, qui ont déjà un avantage, qui voient l'ambassadeur régulièrement, par exemple, ce qui n'est pas le cas des autres qui ont l'ambassade hors circonscription, qui de toute façon, ne voient jamais l'ambassadeur et qui en plus, lors d'une réunion comme cela, c'était je crois sur l'enseignement, ne peuvent même pas s'exprimer non plus à ce moment-là. Donc, c'est un petit peu ennuyeux.

Je voulais dire simplement sur la philosophie de la résolution, on aurait pu très bien demander bêtement l'augmentation des moyens. Mais, nous savons bien que nous sommes dans un budget constant, donc nous avons essayé de soulever certains problèmes. Après, il faut naviguer avec cela.

**Monsieur le Président**

Nous allons passer au vote de toute façon.

*Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Fwad HASNAOUI.*

**Monsieur Fwad HASNAOUI**

Un petit point d'ordre. Nous avions l'habitude de recevoir les rapports papier. On nous les envoie par informatique d'habitude. Nous n'avons pas reçu, sur nos boîtes officielles AFE le rapport. C'est difficile pour nous de travailler comme cela. Merci.

J'ai noté une petite erreur de syntaxe sur le deuxième considérant :

*Qui ne tient aucun compte ni de la taille, ni de l'importance, ni de la répartition de la communauté française.*

Merci.

*Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Mehdi BENLAHCEN.*

**Monsieur Mehdi BENLAHCEN, conseiller élu de la circonscription « Péninsule ibérique »**

Merci, Monsieur le Président.

J'aurai juste besoin d'une explication de texte sur le dernier considérant, en gros, que l'on m'explique l'inexplicable, parce qu'il est vrai que je le trouve très flou. De quelles disparités parle-t-on, celles que l'on a constatées plus haut ? En quoi sont-elles inexplicables ? Je ne vois pas comment on peut nous apporter une réponse à ce considérant, en l'état actuel des choses. Il me semble que la résolution sans ce considérant serait la même chose et sans doute plus claire.

**Madame Martine SCHOEPPNER**

Nous avons pas mal discuté là-dessus au sein de la commission et nous avons déjà pas mal expliqué. Il est vrai que dans des circonscriptions totalement analogues, nous avons des montants totalement différents. Je vais vous prendre l'exemple que j'ai pris, qui est complètement ridicule, parce qu'il est question de 40 euros sur toute l'année et pour ne pas cibler une circonscription par rapport à une autre, mais je prends l'Allemagne, nous avons deux circonscriptions. Une a une certaine indemnité, l'autre a 40 euros de plus, on se demande pourquoi. Je prends cet exemple, parce que c'est franchement un montant ridicule, mais on voit d'autres disparités qui sont beaucoup plus importantes, alors que le niveau de vie, que vous habitez à Berlin ou à Munich... je dirais même que c'est le contraire, c'est plus cher à Munich qu'à Berlin.

**Monsieur le Président**

Cette explication vous satisfait-elle ?

**Monsieur Mehdi BENLAHCEN**

Je pense, Madame la vice-présidente, qu'il faut être plus clair, à ce moment-là, et dire qu'il y a des disparités dans des situations analogues. Franchement, c'est incompréhensible.

**Madame Martine SCHOEPPNER**

Il n'y a plus que cela. Mais nous ne voulions pas rentrer dans les détails ni cibler certaines circonscriptions.

*En l'absence d'autre demande de parole, Monsieur le Président met aux voix la résolution n° LOI/R.2/16.10 relative aux indemnités forfaitaires. La résolution est adoptée à l'unanimité moins cinq abstentions.*

*(Applaudissements).*

*Monsieur le Président invite Monsieur le Rapporteur à présenter la résolution suivante.*

**Résolution n° LOI/R.3/16.10**

*Monsieur Alexandre BEZARDIN donne lecture de la résolution n° LOI/R.3/16.10 relative à la consultation de l'Assemblée des Français de l'étranger, adoptée à l'unanimité en commission.*

*Monsieur le Président s'enquiert des demandes de parole. Il donne la parole à Monsieur Bernard BURGARELLA.*

**Monsieur Bernard BURGARELLA, conseiller élu de la circonscription « Europe du Sud »**

Je comprends très bien que l'on fasse cette demande, mais vous vous souvenez, quand nous avons reçu Monsieur FEKL, la première fois, je lui avais dit que systématiquement, le Gouvernement peut consulter l'Assemblée des Français de l'étranger et il aurait dû mettre « doit ». S'il a mis « peut » à la place de « doit », c'est qu'il avait sûrement une idée derrière la tête. On peut toujours essayer de leur demander de nous consulter systématiquement... je pense que c'est bien de le faire, mais je pense que cela n'aura pas beaucoup de succès.

**Monsieur le Président**

Il n'est pas utile d'espérer pour entreprendre.

*Monsieur le Président donne la parole à Madame \*.*

**Madame \***

La demande de Bruno va-t-elle être prise en compte ?

**Monsieur Olivier PITON**

Nous avons eu ce débat au sein de la commission. Nous avons trouvé que le « systématiquement » ne rendait pas totalement grâce à la réalité. C'est la raison pour laquelle nous avons tout petit peu adouci. Mais, comme vous l'avez bien compris, nous ne changeons nullement le sens de cette résolution qui consiste à tenter, même si Bruno a raison de rappeler que c'était très compliqué de l'obtenir, que nos travaux soient davantage pris en considération par nos assemblées parlementaires.

**Monsieur le Président**

Je pense que « plus systématiquement » a du sens aussi. Très bien.

*En l'absence d'autre demande de parole, Monsieur le Président met aux voix la résolution n° LOI/R.3/16.10 relative à la consultation de l'Assemblée des Français de l'étranger. La résolution est adoptée avec deux abstentions et 52 voix pour.*

**Monsieur le Président**

Je vais remarquer au passage que nous sommes 57 sur 90 dans cette Assemblée. Je ne ferai pas de remarque supplémentaire.

*Monsieur le Président invite Monsieur le Rapporteur à présenter la résolution suivante.*

**Monsieur Alexandre BEZARDIN**

Il s'agit d'une motion.

**Madame Martine SCHOEPPNER**

Les motions, on ne les lit pas. Elle a été affichée. Si personne n'a demandé la parole, et c'est le cas, elle est adoptée. Nous avons choisi de la présenter en motion pour justement éviter de nouvelles discussions comme nous les avons à chaque fois et comme nous avons obtenu une toute petite avancée, pour ne pas remettre cette avancée en question par de nouvelles demandes, un nouveau débat, etc.

Dans certaines circonscriptions, cela sera au cas par cas, il pourra y avoir...

**Monsieur le Président**

N'ayant eu aucune remarque sur cette motion qui a été affichée tel que cela était prévu, elle est donc adoptée.

**Madame Martine SCHOEPPNER**

J'en profite pour rappeler que s'il y a une seule prise de parole sur la motion, on ne discute pas la motion, elle est tout simplement renvoyée en commission.

**Monsieur le Président**

Continuons !

*Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Georges-Francis SEINGRY, Rapporteur de la commission des lois, des règlements et des affaires consulaires.*

**Monsieur Georges-Francis SEINGRY, Rapporteur de la commission des lois, des règlements et des affaires consulaires**

Merci, Monsieur le Président.

Je voudrais vous rappeler, chers collègues, que depuis la résolution que nous avions prise en mars 2015, qui portait sur le bilan des élections 2014, il y a deux décrets et deux lois organiques qui ont été promulgués et qui modifient notamment et sensiblement le droit électoral ; et qu'il y a, on en parlera tout à l'heure, un décret sur le vote électronique qui est en cours de modification. Cela justifiait, nous a-t-il semblé, un point d'étape et des perspectives pour les prochaines élections.

Je vous parlerai principalement de deux points, qui sont d'une part, l'amélioration de la tenue des LEC et d'autre part, de parfaire le vote électronique.

En ce qui concerne l'amélioration de la tenue des LEC, nous savons tous qu'elles comportent encore trop d'adresses mails erronées ou d'absence de mails. J'en profite aussi pour vous citer trois dispositions qui prendront effet à partir de 2020, qui ne seront donc pas d'application en 2017. Ce sera la fin de la double-inscription. On ne pourra plus être immatriculé dans une commune en France et sur une liste électorale consulaire. Autre modification, les listes électorales deviendront « permanentes », dans la mesure où l'inscription pourra se faire jusqu'à six semaines avant le scrutin, donc un assouplissement par rapport au régime actuel. Enfin, toujours en ce qui concerne les LEC, la faculté pour l'ambassadeur ou le chef de poste de radier les électeurs qui ne remplissent plus les conditions d'inscription sur les LEC.

Autre demande qui est faite de manière récurrente par les conseillers, il est à noter que la LEC ne pourra plus servir à un usage commercial ou à un usage à des fins de politique intérieure de résidence dans le pays de résidence de l'électeur.

Ensuite, la généralisation de la dématérialisation de la circulaire : dans une lettre du 27 mai 2016 à la Cour des comptes, l'AFE s'est déclarée favorable à la généralisation, à terme – je souligne bien « à terme » - de la dématérialisation de la propagande électorale pour les élections à l'étranger. Mais, elle ajoute qu'elle ne peut être opérante que si elle tend à s'adresser à 100 % des électeurs. Nous demandons donc des mesures transitoires pour ceux de nos compatriotes expatriés qui n'ont pas encore accès à Internet, mesures transitoires qui consistent dans l'envoi par la voie postale, de la propagande auxdites personnes qui ne sont pas connectées à Internet.

Parfaire le vote Internet, vous disais-je, nous sommes tous d'accord que le vote Internet est incontournable aux côtés du vote à l'urne pour nos compatriotes de l'étranger et donc, le système de vote électronique doit être convivial et performant. C'est sans doute sur ce point que les avancées sont les plus marquantes. Globalement, on retiendra que la volonté de l'administration est d'aller dans le sens de l'allègement et de la simplification. Nous aurons donc, chers collègues, été entendus au moins dans les intentions. Nous verrons à l'usage.

Un nouveau système a donc été mis en place et il se caractérise par son caractère pérenne, c'est-à-dire qu'il pourra fonctionner, même en cas de changement de prestataire, même si la mise en œuvre d'une opération de vote doit se faire sans délai, par exemple dans le cas d'une élection partielle ou de dissolution de l'Assemblée nationale, ce qui n'était pas le cas jusqu'à présent avec l'ancien système.

Intéressant de s'arrêter un instant sur le portail de vote, puisqu'il s'agira d'un guichet unique, cette fois-ci, qui comprendra trois espaces : un espace électeur, un espace candidats – ce qui une nouveauté, je vous en reparle dans un instant – et un espace postes et administrations. Quant au processus de vote, l'identifiant sera adressé par mail et non plus par la voie postale ; le mot de passe sera adressé par SMS, avec un code qui sera à usage unique. Les fraudes sont évitées de cette manière. Ils seront envoyés dans les jours qui précèdent le vote électronique. Ils pourront être récupérés en cas de perte, mais l'un au moyen de l'autre, je vous en reparlerai dans un instant. La procédure de vote, nous chercherons à la faire se rapprocher le plus possible du vote physique à l'urne, avec la visualisation du bulletin de vote à l'écran. Le vote et l'émargement de l'élection donneront lieu à la mise à disposition d'un récépissé électronique, qui permettra à l'électeur de vérifier dans le système de vote, la prise en compte de son vote.

Point important : l'ouverture du vote électronique aura lieu le deuxième vendredi précédent la date du scrutin à 12 heures, heure de Paris et la clôture se fera le mercredi précédent la date du scrutin à 12 heures, heure de Paris. Pourquoi je vous dis cela ? Parce qu'il s'agit d'un raccourcissement du délai du vote électronique, puisque cela sera du vendredi au mercredi, et que précédemment, c'était – ou cela est, puisque la disposition n'est pas encore tout à fait arrêtée – cela avait lieu du mercredi à mardi. Mais, fondamentalement, chers collègues, je ne pense que ce raccourcissement soit d'une grande importance, d'autant que le week-end est inclus dans cette période de vote.

Autre innovation intéressante, la transmission des procès-verbaux au bureau centralisateur pourra désormais se faire également par la voie électronique. Ceci pour gagner du temps, nous avons connu tous les retards qui ont pu se produire par le passé.

Autre nouveauté également, l'ouverture de l'urne électronique se fera dans les six heures précédant la clôture du scrutin à l'urne. L'objectif ainsi poursuivi est que l'on puisse imaginer une ouverture de l'urne électronique à 20 heures 01, heure de Paris.

Je ne vous parlerai pas du test grandeur nature, puisque l'administration l'a déjà fait, mais je voudrais rapidement vous parler des avancées que représentent ces nouvelles dispositions.

Tout d'abord, une meilleure ergonomie, notamment avec le guichet unique, une simplification technique (on abandonne Java) et une vérification de la compatibilité avec les différents systèmes Mac, etc., aura lieu lors du test grandeur nature. On peut par ailleurs récupérer ses codes de vote, ce qui n'était pas le cas ou très compliqué lors de la précédente élection. Signaler également qu'il y aura dorénavant une assistance unique, c'est-à-dire qui à la fois s'intéressera aux questions techniques et aux questions administratives. On abandonne le numéro 0800 qui nous posait à tous de grands problèmes, au profit d'un numéro normal. Reste encore à savoir qui va payer la communication, c'est en cours d'étude. Également à souligner le renforcement de la capacité physique du système. On savait bien qu'à certains moments de pics, on ne pouvait plus voter. Le système était saturé et donc, par conséquent, le prestataire a renforcé ou renforcera la capacité physique du système.

À noter également que l'intégration par les candidats du matériel de vote se fera par eux-mêmes, ce qui supprimera notamment le problème pour lequel nous nous étions plaints de ne pas avoir d'accusé de réception quand on envoyait...

Je voudrais aussi signaler rapidement le fait que l'on s'était plaint un peu également du format png. Il y aura la possibilité, cette fois-ci, de mettre les documents également en format jpeg.

Les points en suspens qui ont été rejettés, pour les deux principaux, sont l'impossibilité de récupérer ces deux codes de vote en même temps, ce qui représente un réel problème dans les pays qui bloquent les envois de masse ou qui n'ont pas le même alphabet, comme c'est le cas pour la Chine. Également le refus de l'administration de liens actifs dans la circulaire mise en ligne.

Enfin, on peut se poser la question de l'utilisation d'un même ordinateur pour plusieurs votes, un ordinateur mis à disposition. Également, on peut craindre le risque de confusion entre les codes de vote, lorsqu'une famille utilise la même adresse mail ou le même numéro de GSM.

Tout dernier point, l'élargissement du vote à toutes les élections que nous avions demandé pour les élections à l'étranger : il y a une forte opposition de l'administration à l'extension de ce vote électronique à toutes les élections. D'autant, ajoute l'administration, que « le vote électronique n'a pas entraîné un sursaut de la participation » ; mais, dans une note positive, l'administration a quand même dit qu'il n'est pas exclu que ce vote Internet puisse intervenir lors des élections des conseillers AFE.

Je vous remercie pour votre attention.

### **Monsieur le Président**

Pour la résolution, je propose que vous nous épargniez la lecture de tous les « vu », chacun peut les lire, et que vous alliez directement aux considérants.

### **Résolution n° LOI/R.4/16.10**

*Monsieur Georges-Francis SEINGRY donne lecture de la résolution n° LOI/R.4/16.10 relative à l'amélioration du processus électoral, adoptée à l'unanimité en commission.*

*Monsieur le Président s'enquiert des demandes de parole. En l'absence de demande de parole, Monsieur le Président met aux voix la résolution n° LOI/R.4/16.10 relative à l'amélioration du processus électoral. La résolution est adoptée à l'unanimité.*

*(Applaudissements).*

*Monsieur le Président annonce la suite de la présentation. Il donne la parole à Madame Jeanne DUBARD, Rapporteur de la commission des lois, des règlements et des affaires consulaires.*

### **Madame Jeanne DUBARD, Rapporteur de la commission des lois, des règlements et des affaires consulaires**

Merci, Monsieur le Président.

Sur les usurpations d'identité, notre commission s'est penchée déjà depuis une année environ. Rapidement, je voudrais vous rappeler ce qu'est une usurpation d'identité, comment cela se passe et quels sont les problèmes. L'usurpation est le fait de prendre délibérément et par des moyens frauduleux, l'identité d'une autre personne vivante. Le but de l'usurpation à l'étranger

est, pour l'usurpateur, de se faire délivrer de vrais documents d'identité, afin de pouvoir se prévaloir de la nationalité française et ainsi de pouvoir soit se rendre en France et/ou obtenir des droits et des avantages sociaux.

Comment l'usurpateur s'y prend-il ? En général, l'usurpateur se procure soit de faux actes de naissance, soit des actes de naissance erronés ou falsifiés, ou bien de vrais actes de naissance qu'il a utilisés soit parce qu'il y a une ressemblance, soit parce que l'usurpateur possède des informations suffisantes sur la personne et les utilise pour obtenir indûment des actes. Sur la base de ces actes, elle se fait faire un passeport et une carte d'identité.

Ce qu'il se passe à l'étranger, c'est qu'une personne de bonne foi – ou de mauvaise foi, c'est toute la question – arrive au consulat, demande à se faire renouveler des documents d'identité. Le consulat vérifie les papiers, etc., et se rend compte que cette identité existe déjà avec des papiers qui sont déjà en circulation. L'administration doit donc agir dans ce cas-là. En parallèle, l'administration enclenche deux procédures : premièrement, une procédure judiciaire, puisqu'elle est obligée de saisir le tribunal de grande instance de Paris, puisque c'est un délit qu'elle doit annoncer au tribunal. Parallèlement, il y a une procédure administrative pendant laquelle l'administration prend immédiatement des mesures conservatoires, puisqu'évidemment, elle ne veut pas que plusieurs titres soient en circulation pour une même identité. Elle prend ces mesures avant jugement pour sécuriser les documents. Là, l'administration prend une décision conservatoire, elle a des éléments à sa disposition et elle prend une décision. Avant jugement, et c'est là où nous avons un problème, le principe de la présomption d'innocence n'est pas toujours respecté : bien que l'administration prenne tous les éléments qu'elle a à sa disposition, cette décision peut avoir de grandes répercussions sur les victimes, puisque l'on est censé être une victime innocente, puisque la décision peut aller jusqu'au retrait des documents d'identité pendant la période de l'enquête, ce qui empêche la personne de voyager ; cette décision peut également aller jusqu'à la radiation au registre des Français établis hors de France, ce qui fait que la personne ne reçoit plus les bourses scolaires, ou éventuellement, ne peut pas participer à une élection, s'il y en a une. Dans cette période un petit peu transitoire d'enquête, où une personne qui est présumée usurpateur – mais on n'en est pas trop sûr –, qu'est-ce que cette personne peut faire pour se défendre ? Là, on a constaté que la pratique des postes consulaires n'est pas toujours homogène, qu'il y a une grande latitude d'appréciation laissée aux postes quant à l'appréciation de la situation. Donc, on a voulu essayer de proposer des solutions pour modifier l'approche de l'administration là-dessus.

Il est à noter quand même que l'administration s'efforce, quand elle se rend compte que la personne est de bonne foi, de ne pas prendre de mesures trop radicales. Aussi, l'administration travaille beaucoup sur l'amélioration de la sécurité des titres et des procédures de renouvellement de titres, notamment par l'enregistrement des empreintes, qui va s'appliquer également aux cartes d'identité, alors qu'auparavant, elles ne s'appliquaient qu'aux passeports, et qu'il y aura dans l'avenir proche, une fusion des fichiers de cartes d'identité et de passeports, ce qui va faciliter les recouplements et limiter, espérons-le, les documents qui sont établis pour une même identité pour plusieurs personnes.

Nous avons proposé des mesures préventives, des mesures d'assistance et d'impliquer les conseillers consulaires dans certains cas.

#### **Résolution n° LOI/R.5/16.10**

*Monsieur Jeanne DUBARD donne lecture de la résolution n° LOI/R.5/16.10 relative à la prévention, l'assistance et le traitement des cas d'usurpation d'identité par les postes consulaires, adoptée à l'unanimité en commission.*

*Monsieur le Président s'enquiert des demandes de parole. En l'absence de demande de parole, Monsieur le Président met aux voix la résolution n° LOI/R.5/16.10 relative à la prévention, l'assistance et le traitement des cas d'usurpation d'identité par les postes consulaires. La résolution est adoptée à l'unanimité.*

*Monsieur le Président invite à la poursuite de la présentation. Il passe la parole à Monsieur Ronan LE GLEUT, Rapporteur de la commission des lois, des règlements et des affaires consulaires.*

#### **Monsieur Ronan LE GLEUT, Rapporteur de la commission des lois, des règlements et des affaires consulaires**

Merci, Monsieur le Président.

Mes Chers Collègues,

Sommes-nous l'Assemblée de tous les Français de l'étranger ? Ou bien sommes-nous uniquement l'Assemblée qui défend les grandes communautés françaises à l'étranger ? Si nous sommes l'Assemblée de tous les Français de l'étranger, alors les 1 529 Français inscrits au registre au Paraguay nous concernent au premier chef ; alors, les 638 Français inscrits au registre à Trinité-et-Tobago doivent être défendus par notre Assemblée. Si nous sommes l'Assemblée de tous les Français de l'étranger, les 405 Français qui vivent au Cap Vert doivent être eux aussi défendus par notre Assemblée. Eh bien, dans ces pays, et ce ne

sont que quelques exemples, il n'y a plus du tout de chancellerie, il n'y a plus de consulat, il n'y a plus de section consulaire dans l'ambassade. Il y a un ambassadeur, mais il n'y a plus de section consulaire au sein de l'ambassade. Notre Assemblée doit se préoccuper du sort de ces communautés qui, souvent, sont des communautés plutôt de taille modeste, mais notre Assemblée doit se préoccuper du sort de ces communautés qui n'ont plus de section consulaire.

Alors, nous connaissons évidemment les contraintes budgétaires qui pèsent sur le ministère des Affaires étrangères et du Développement international. Par conséquent, va-t-on proposer des choses totalement irréalistes ? Non. Cherchons plutôt des solutions du côté de l'Union européenne. C'est le travail qu'a réalisé la commission des lois, des règlements et des affaires consulaires, en se rendant notamment à Bruxelles à plusieurs reprises, au Parlement européen, au Service européen pour l'action extérieure, dans les directions générales de la Commission européenne pour aller voir s'il y a des solutions européennes. C'est l'objet de ce travail qui cherche des pistes nouvelles, innovantes, vers l'Europe.

Ces postes qui sont des ambassades sans section consulaires s'appellent des PPD, les postes de présence diplomatique. Il y a aussi des PGS, ce sont des consulats qui n'ont plus de chancellerie. C'est donc aux PPD et aux PGS que l'on pense d'abord.

Alors, ces solutions européennes sont de plusieurs natures. Elles réfléchissent notamment à l'idée de consulats européens, de mutualisation des moyens et d'économies qui sont réalisées par ce biais, comme à Dhaka au Bangladesh où nous avons désormais une ambassade franco-allemande. Les agents de sécurité sont en commun. La salle d'attente pour ensuite aller dans la section consulaire sont en commun. Il y a des économies qui sont réalisées. Voilà des pistes européennes. Il y a par ailleurs la nécessité – et c'est la transposition d'une directive européenne – que lorsque nous n'avons plus de consulat, plus de section consulaire, un autre pays de l'Union européenne peut rendre service aux communautés. Par exemple, au Cap Vert, il n'y a plus de section consulaire. La France a une ambassade, mais n'a plus de consul général. Quel pays est présent de l'Union européenne ? Le Portugal. Le Portugal est présent au Cap Vert. Dans quelles mesures le consul général du Portugal peut-il rendre service aux communautés françaises ? Et inversement, là où le Portugal n'est pas présent, la France peut aider. Donc, il y a des textes, des directives européennes qui réfléchissent à cela. Il y a des transpositions qui doivent avoir lieu pour 2018 et l'Assemblée des Français de l'étranger est directement concernée par ces sujets.

Je propose donc que l'on discute désormais des résolutions, si vous le voulez bien.

(Applaudissements).

#### **Résolution n° LOI/R.6/16.10**

*Monsieur Ronan LE GLEUT donne lecture de la résolution n° LOI/R.6/16.10 relative à la transmission des statistiques du service européen pour l'action extérieure (SEAE), adoptée à l'unanimité en commission.*

*Monsieur le Président s'enquiert des demandes de parole. Il donne la parole à Madame \*.*

#### **Madame \***

Il n'y a pas de traité sur le fonctionnement de l'Union européenne, sauf si vous l'avez trouvé. Il faut juste changer en « des traités européens ».

#### **Monsieur Ronan LE GLEUT**

La directive UE 2015-637 dont on parle ici, qui est celle qui nous concerne en premier lieu, est née du TFUE, qui est le document essentiel. Le TFUE, c'est le Traité sur le fonctionnement de l'Union européenne, c'est le nom officiel du document, il n'a pas d'autre nom.

#### **Monsieur le Président**

À ce moment-là, vous gagneriez peut-être à le mettre entre guillemets, comme cela, on voit que...

#### **Monsieur Ronan LE GLEUT**

Non, non. C'est son nom officiel.

#### **Monsieur le Président**

Justement. Vu, deux points, le traité ou son nom.

*En l'absence d'autre demande de parole, Monsieur le Président met aux voix la résolution n° LOI/R.6/16.10 relative à la transmission des statistiques du service européen pour l'action extérieure. La résolution est adoptée à l'unanimité.*

*(Applaudissements).*

*Monsieur le Président invite Monsieur le Rapporteur à présenter la résolution suivante.*

#### **Résolution n° LOI/R.7/16.10**

*Monsieur Ronan LE GLEUT donne lecture de la résolution n° LOI/R.7/16.10 relative à la mutualisation des moyens avec d'autres États de l'Union européenne, adoptée en commission.*

*Monsieur le Président s'enquiert des demandes de parole. Il donne la parole à Madame Nadine FOUQUES-WEISS.*

#### **Madame Nadine FOUQUES-WEISS**

Merci, Monsieur le Président.

Je trouve que c'est une très bonne demande, c'est sûr. Elle ne date pas d'aujourd'hui. Elle a toujours achoppé sur le fait qu'à part mettre en commun des locaux ou l'aide aux ressortissants d'autres pays de l'Union européenne en cas d'urgence, les attributions respectives des consulats étaient différentes. La façon de produire des papiers d'identité par exemple l'était également. Si on peut faire avancer les choses dans le respect de la sécurité de la production des papiers d'identité, cela est très bien, mais depuis des années, c'est un long combat.

*En l'absence d'autre demande de parole, Monsieur le Président met aux voix la résolution n° LOI/R.7/16.10 relative à la mutualisation des moyens avec d'autres États de l'Union européenne. La résolution est adoptée à l'unanimité moins une voix.*

*Monsieur le Président invite Monsieur le Rapporteur à présenter la résolution suivante.*

#### **Résolution n° LOI/R.8/16.10**

*Monsieur Ronan LE GLEUT donne lecture de la résolution n° LOI/R.8/16.10 relative à la transposition de la directive UE 2015-637 du Conseil du 20 avril 2015, adoptée en commission.*

*Monsieur le Président s'enquiert des demandes de parole. En l'absence de demande de parole, Monsieur le Président met aux voix la résolution n° LOI/R.8/16.10 relative à la transposition de la directive UE 2015-637 du Conseil du 20 avril 2015. La résolution est adoptée avec deux voix contre et trois abstentions.*

*Monsieur le Président invite Monsieur le Rapporteur à présenter la résolution suivante.*

#### **Résolution n° LOI/R.9/16.10**

*Monsieur Ronan LE GLEUT donne lecture de la résolution n° LOI/R.9/16.10 relative à la remise de passeports dans les délégations de l'Union européenne, adoptée en commission.*

*Monsieur le Président s'enquiert des demandes de parole. Il passe la parole à Madame Nadine FOUQUES-WEISS.*

#### **Madame Nadine FOUQUES-WEISS**

J'ai une question : est-ce qu'il s'agit de la remise d'un passeport établi ailleurs ou de l'établissement du passeport ?

**Monsieur Ronan LE GLEUT**

Il s'agit de la remise du passeport.

**Madame Nadine FOUCES-WEISS**

D'accord. Je pense qu'il faut vraiment le préciser. C'est beaucoup plus facile, pour l'administration française et pour des raisons de sécurité, d'accepter de le remettre que de le produire, bien entendu.

**Monsieur Ronan LE GLEUT**

Ce sont les termes de la résolution.

**Madame Nadine FOUCES-WEISS**

D'accord. Mais après, je vois, à un moment :

*Permette aux Français de pouvoir obtenir leur passeport.*

Pour moi, ce n'était pas clair. C'est pour cela que j'ai posé la question.

**Monsieur Ronan LE GLEUT**

Le terme « remise » est utilisé dans la résolution.

**Madame Nadine FOUCES-WEISS**

Cela est vrai. Oui, je le vois.

*En l'absence d'autre demande de parole, Monsieur le Président met aux voix la résolution n° LOI/R.9/16.10 relative à la remise de passeports dans les délégations de l'Union européenne. La résolution est adoptée avec une abstention.*

*(Applaudissements).*

*Monsieur le Président invite Monsieur le Rapporteur à présenter la résolution suivante.*

**Résolution n° LOI/R.10/16.10**

*Monsieur Ronan LE GLEUT donne lecture de la résolution n° LOI/R.10/16.10 relative aux passeports français délivrés par les mairies situées dans les États de l'Union européenne, adoptée en commission.*

*Monsieur le Président s'enquiert des demandes de parole.*

**Monsieur le Président**

Je ne suis pas sûr d'avoir tout compris, mais pour moi, la délivrance du passeport, c'est assez ambigu. Je pense qu'il doit s'agir de la remise du passeport et pas de la délivrance.

**Madame Martine SCHOEPPNER**

Délivrance, il s'agit bien de la délivrance.

**Monsieur le Président**

Cela serait la mairie qui émettrait le passeport ?

**Madame Martine SCHOEPPNER**

Oui, qui gèrerait la demande et la remise. C'est pour cela que je te demande la parole.

*Monsieur le Président donne la parole à Madame Martine SCHOEPPNER.*

**Madame Martine SCHOEPPNER**

Ce n'est pas pour refaire le débat, c'est tout simplement parce que quand l'exposé des motifs a été présenté – c'est ce qui explique aussi certains votes – nous étions au moins trois et j'ai demandé à mettre un amendement à l'exposé des motifs :

*Que ces mesures n'apportent pas d'avancée significative pour les Français de l'étranger, les compétences régaliennes de l'Etat n'étant pas transmissibles.*

**Monsieur le Président**

En gros, ce que vous demandez, c'est un premier pas vers l'émission d'un passeport européen.

**Madame Martine SCHOEPPNER**

C'est cela.

**Monsieur le Président**

Il faudrait peut-être « signoler » directement...

*Monsieur le Président donne la parole à Madame Annik VALLDECABRES.*

**Madame Annik VALLDECABRES**

*(Hors micro).*

**Monsieur le Président**

Ce n'est pas ça.

**Madame Martine SCHOEPPNER**

Ce n'est pas ça. C'est pour ça qu'il y a des abstentions et des votes contre.

**Monsieur le Président**

Peut-être vaudrait-il mieux mettre :

*Passeport français émis par les mairies.*

**Madame Nadine FOUQUES-WEISS**

Je voudrais faire une explication de vote. Je trouve qu'elle n'est pas très bien formulée. C'est la raison pour laquelle je voterai contre. En plus, il faut faire vraiment attention à la sécurisation, justement pour des problèmes d'usurpation par exemple, à la délivrance de documents par des mairies étrangères. Pour moi, dans l'état actuel des choses, cela me semble irréalistique, d'autant plus que vous avez affaire à des tas de pays qui ne connaissent pas la façon d'établir un document français fiable. Il faut quand même que la sécurité prime de nos jours.

Voilà mon point de vue. C'est pour cela que je voterai contre.

*En l'absence d'autre demande de parole, Monsieur le Président met aux voix la résolution n° LOI/R.10/16.10 relative aux passeports français délivrés par les mairies situées dans les États de l'Union européenne. La résolution est adoptée avec cinq voix contre et dix abstentions.*

*Monsieur le Président invite Monsieur le Rapporteur à présenter la résolution suivante. Il donne la parole à Madame Radya RAHAL, Rapporteur de la commission des lois, des règlements et des affaires consulaires.*

**Madame Radya RAHAL, Rapporteur de la commission des lois, des règlements et des affaires consulaires**

Modification du décret n° 2011-843 du 15 juillet 2011 relatif à l'élection des députés par les Français établis hors de France qui règlemente le vote électronique.

Exposé des motifs

La mise en place d'un nouveau système de vote électronique et l'analyse des scrutins précédents entraînent certaines modifications. L'Assemblée des Français de l'étranger est sollicitée pour avis, par l'intermédiaire de la commission des lois, sur le projet de décret concernant :

- L'article 174-2 relatif à la campagne électorale ;
- La modification de l'article 176-3, du code électoral sur le vote électronique pour l'élection des députés ;
- L'article 177-5 concernant le dépouillement des bulletins de vote et le recensement des votes ;
- Les droits d'accès et de rectification prévus par la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, doivent être adressés au ministre des Affaires étrangères (R.176-3-3).

Les modifications du décret portent également sur :

- Les modalités de récupération de l'identifiant et de l'authentifiant

Les modalités d'envoi des identifiants et des authentifiants ont été revues. Le recours à l'envoi postal a été abandonné. Les procédures d'envoi des codes nécessaires au scrutin sont modifiées. Ils seront envoyés par voie électronique et par SMS permettant ainsi la réduction des délais. L'identifiant et l'authentifiant sont envoyés au plus tard la veille de l'ouverture de la période de vote prévue à l'article R.176-3-8 selon des modalités précisées par un arrêté (R.176-3-7, alinéa 2).

Le nouveau système optimise les possibilités de récupération de l'identifiant ou de l'authentifiant au moyen de l'un ou de l'autre (R.176-3-7, alinéa 3).

Sur l'ouverture et la clôture du scrutin

La durée du scrutin a été réduite d'une journée en raison du flux du vote électronique, et les dates d'ouverture et de clôture du scrutin sont modifiées.

Le scrutin sera ouvert le deuxième vendredi précédent la date du vote (midi heure de Paris) et sera clos le mercredi précédent la date du scrutin (midi heure de Paris).

Sur la campagne électorale

Un espace candidat plus performant autorisant le téléchargement du matériel de vote par le candidat lui-même, sans passer par l'ambassadeur ou le chef de poste (R.174-2) est mis en place.

Sur le dépouillement et le recensement des votes

Le bureau de vote électronique s'assure de la mise à disposition au bureau centralisateur des listes d'émargement, mais ne le transmet pas lui-même (R.176-3-10, alinéa 3). Le récépissé électronique est mis à disposition de l'électeur au lieu d'être envoyé (R.176-3-9).

La modification de l'article R.177-5, alinéa 1 concernant l'ouverture publique de l'urne électronique six heures avant la clôture du scrutin, dans l'ensemble des circonscriptions, doit permettre le dépouillement dès la clôture du scrutin.

La commission émet un avis favorable sur ce projet de décret.

La dernière phrase est supprimée : l'administration a donné des assurances, cela sera prévu par la loi, section 5.

***Avis n° LOI/A.1/16.10***

*Madame Radya RAHAL donne lecture de l'avis n° LOI/A.1/16.10 relatif au projet de décret modifiant certains articles du livre III de la partie réglementaire du code électoral, adopté à l'unanimité en commission.*

*Monsieur le Président s'enquiert des demandes de parole. Il donne la parole à Madame Daphna POZNANSKI.*

**Madame Daphna POZNANSKI-BENHAMOU**

Je suis vraiment désolée, à la relecture, il fallait mettre une virgule après « performant », et pas un point.

*Monsieur le Président donne la parole à Madame Martine SCHOEPPNER.*

**Madame Martine SCHOEPPNER**

Simplement un mot à ajouter :

*Modifiant les articles du Code électoral.*

*En l'absence d'autre demande de parole, Monsieur le Président met aux voix l'avis n° LOI/A.I/16.10 relatif au projet de décret modifiant certains articles du livre III de la partie réglementaire du code électoral. L'avis est adopté à l'unanimité.*

*(Applaudissements).*

**Monsieur le Président**

Monsieur le Président, je vous remercie. Vous avez été un peu longs, mais je vous remercie.

Nous continuons nos travaux avec la présentation du compte rendu de la commission de la sécurité des biens et des personnes.

**PRESENTATION DES TRAVAUX DE LA COMMISSION DE LA SECURITE ET DE LA PROTECTION  
DES PERSONNES ET DES BIENS**

*Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Bruno DELL'AQUILA, Président de la commission de la sécurité et de la protection des personnes et des biens.*

**Monsieur Bruno DELL'AQUILA, Président de la commission de la sécurité et de la protection des personnes et des biens**

Merci, Monsieur le Président.

Je me félicite en ma qualité de président de cette commission, de l'ambiance excellente et amicale. Nous en avions d'autant plus besoin que nous avons été en face de la gravité des sujets et parfois de l'émotion ressentie, notamment lors de l'évocation des attentats de Paris de l'année dernière.

Nous avons reçu neuf intervenants. Bien sûr, nous avons reçu la cellule de crise et de soutien qui était fortement représentée par tout l'état-major du Centre de crise. Nous avons reçu également des gens qui nous ont parlé de cybersécurité, de lutte contre le terrorisme, de la protection civile, mais aussi de la réserve citoyenne.

Nous sommes quatre à vous présenter les travaux de cette commission. Deux résolutions vous seront présentées et seront soumises au vote de l'Assemblée. Chaque fois que je présente une résolution, je dis que cela va se passer très facilement, et chaque fois, cela est difficile. Je pense que cela sera facile cette fois-ci.

Enfin, une réflexion personnelle, qui je pense est partagée par tous mes collègues présidents de commission, qui concerne la ponctualité et la présence en commission. C'est extrêmement désagréable, pour un président de commission, d'avoir à se battre pour avoir beaucoup de monde dans sa commission. Je pense qu'il faut que chacun puisse faire un effort réel sur ce point. Il en va à mon sens de la crédibilité de nos commissions et donc, de l'AFE tout entière.

J'en ai fini, Monsieur le Président.

*(Applaudissements).*

## Monsieur le Président

Merci. Je ne peux qu'abonder dans votre sens sur le problème de l'absentéisme dans les commissions ou sur nos travées, mais on ne va pas infliger aux présents les critiques qui sont destinées aux absents.

## Monsieur Bruno DELL'AQUILA

Le premier rapporteur est Monsieur Geoffrey PARTY.

*Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Geoffrey PARTI, Rapporteur de la commission de la sécurité et de la protection des personnes et des biens.*

## Monsieur Geoffrey PARTY, Rapporteur de la commission de la sécurité et de la protection des personnes et des biens

Monsieur le Président, Chers Collègues,

Notre commission a eu en effet la chance de recevoir un consultant du ministère de la Défense qui a pu nous donner un éclairage intéressant sur les menaces qui pèsent sur la sécurité de nos compatriotes à l'étranger et particulièrement sous l'angle de la menace terroriste.

On m'a demandé de faire court, donc je vais être très rapide. Aujourd'hui, cette menace est portée par deux entités. L'une, bien identifiée, qui est Daesh et qui nous frappe sur le territoire national ; une que l'on pensait un peu disparue, qui est Al-Qaïda, et qui néanmoins est peut-être la menace la plus importante pour nos compatriotes à l'étranger, puisque c'est l'entité terroriste qui frappe le plus en dehors du territoire national. Il y a une espèce de concurrence entre ces deux entités, qui crée une sorte d'émulation et donc une recherche de l'escalade dans les actes terroristes.

Aujourd'hui, cette menace est d'autant plus dangereuse qu'elle est diffuse, c'est-à-dire que vous avez affaire à des entités terroristes capables de frapper loin de leur sanctuaire, comme cela a été le cas en Côte d'Ivoire et en Tunisie, où l'on parle de frappes qui ont été réalisées à mille kilomètres des centres où sont situés ces groupements terroristes. C'est également une menace qui est en phase de fractionnement. Vous avez des divisions. C'est par exemple le cas chez Boko Haram, où une partie du groupe a prêté allégeance à Daesh, donc c'est encore plus difficile d'identifier l'ennemi. Enfin, c'est une menace qui est en phase d'essaimage, cela est très grave et très important : on estime qu'il y a entre à peu près 800 et 2 000 Français qui actuellement sont en Syrie pour combattre avec l'État islamique. Évidemment, il va falloir gérer le retour de ces Français et le cadre de la justice actuelle ne se prête pas forcément bien à cela. Mais surtout, pour nous, Français établis à l'étranger, il faut prendre en compte tous les nationaux des pays où nous habitons qui vont revenir. Évidemment, cela concerne le Maghreb, la Péninsule arabique, l'Asie du Sud-est. C'est un problème qui risque de concerner pas mal de pays.

Trois types d'attaques auxquels nous pouvons avoir à faire face :

- L'attaque inspirée

Le type « loup solitaire », comme Mohammed MERAH, qui sans forcément avoir des ordres clairs et précis, peut se radicaliser seul sur Internet et passer à l'action.

- L'attaque commanditée

L'attaque du type Charlie Hebdo, avec une équipe légère qui a été formée, mais qui monte son attaque elle-même une fois implantée sur place.

- L'attaque planifiée

C'est l'attaque du type 13 novembre, qui, elle, ressemble vraiment à une attaque militaire, avec une organisation logistique, un centre de commandement situé dans les pays où est la menace terroriste.

Aujourd'hui, il est important de noter que les services de renseignement ont des informations très concrètes sur une menace élevée par rapport à des enlèvements de citoyens français. Il y a des compatriotes qui ont des attitudes assez irresponsables, puisqu'ils vont dans des zones à risques, même avec leurs enfants, faire du tourisme. Vraiment, il convient de rappeler qu'il faut regarder les cartes du MAEDI, les cartes de conseils aux voyageurs, éviter autant que faire se peut d'aller dans les zones orange et absolument proscrire les zones rouges. Enfin, s'inscrire sur Ariane si vous êtes amenés à vous déplacer dans une zone à risques.

J'enchaîne avec le deuxième intervenant, qui était un intervenant du ministère de l'Intérieur, qui, lui, nous a briefés sur la menace cybercriminelle.

La commission de la sécurité a identifié cela comme un chantier sur lequel nous souhaitons travailler sur la durée, puisque les Français de l'étranger comme tous les Français, sont bien entendu exposés, mais d'autant plus que nous ne vivons pas tous dans des pays où les protections sont les plus fortes contre les menaces cybercriminelles.

Il convient de bien prendre conscience et de rappeler qu'Internet, c'est effectivement un vecteur extraordinaire de recherche de l'information et de communication, mais c'est aussi un monde dangereux, puisque les grandes puissances se battent via la cybercriminalité, mais vous avez aussi des cybercriminels, des antiterroristes, qui utilisent Internet. Daesh, par exemple, s'en sert comme un vecteur de propagande de façon extrêmement efficace, avec des vidéos très professionnelles. Ils balancent sur la toile des guides d'instructions qui peuvent être utilisés par les apprentis djihadistes, par exemple pour savoir utiliser Internet de façon efficiente.

Dans la commission, nous avons eu démonstration de la vulnérabilité que nous avons en lisant nos Smartphones, nos tablettes, nos ordinateurs. Prenez conscience que vous êtes suivis en permanence. Que partout où vous allez, c'est géolocalisé, etc., sauf si vous prenez un certain nombre de mesures. J'en ai listé une petite dizaine ici. Je ne vais pas les énoncer, mais c'est dans le rapport. Ce sont des mesures de bon sens que 90 % d'entre nous ne faisons pas et qui peuvent vous permettre d'éviter vraiment des surprises désagréables. Parce que les conséquences d'un hacking pour les élus que nous sommes peuvent être vraiment dramatiques pour notre réputation, mais cela peut être aussi des vols de données sensibles pour vos entreprises.

Le consultant que nous avons reçu nous a invités à nous poser systématiquement la question quand nous utilisons des réseaux sociaux ou quand nous publions quelque chose pour notre communication, à nous poser la question : est-ce un problème si ces informations deviennent publiques ?

*Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Bruno DELL'AQUILA.*

### **Monsieur Bruno DELL'AQUILA**

Monsieur le Président,

C'est Catya MARTIN qui va nous parler d'une audition que nous avons réalisée du député Alain MARSAUD, qui nous a parlé de la commission d'enquête relative aux moyens mis en œuvre par l'État pour lutter contre le terrorisme depuis le 7 janvier 2015. Il nous a parlé comme toujours avec franchise et tout son cœur.

*Monsieur le Président donne la parole à Madame Catya MARTIN, Rapporteur de la commission de la sécurité et de la protection des personnes et des biens.*

### **Madame Catya MARTIN, Rapporteur de la commission de la sécurité et de la protection des personnes et des biens**

Audition d'Alain MARSAUD, qui comme vous le savez, est un ancien juge antiterroriste, bien que maintenant député.

Malgré sa très grande expérience en la matière, notamment dans les années 80, le député MARSAUD s'est déclaré, et nous en étions tous surpris, particulièrement préoccupé et assez désarmé devant le phénomène terroriste auquel nous devons désormais faire face, alors que jusqu'à présent, nous avions affaire à un terrorisme dit d'État, avec effectivement des codes, des interlocuteurs. C'était un peu plus simple d'État à État, d'essayer de régler les problèmes, même indirectement. Aujourd'hui, on ne comprend plus grand-chose et effectivement, la cause religieuse qui est mise en avant n'est effectivement qu'un prétexte à la violence d'individus sans foi ni loi.

Alain MARSAUD nous a donc fait part des conditions dans laquelle s'est déroulée l'enquête parlementaire suite aux derniers attentats, ceux de janvier notamment. Il a été assez touché, assez ému. Il nous a donc expliqué que les auditions étaient horribles, poignantes, y compris pour lui qui était quand même relativement solide à travers le vécu qu'il a pu avoir. Il nous a donné son expertise sur ces menaces terroristes que nous traversons actuellement, un point de vue personnel qui, d'après lui, explique pourquoi la France serait aujourd'hui le pays le plus exposé au monde en matière de terrorisme. Il a beaucoup insisté là-dessus.

D'après cette présentation, deux offensives seraient reliées par une même idéologie, avec deux types d'ennemis. On a effectivement un ennemi extérieur que sont les groupes islamistes qui sont combattus sur plusieurs fronts, avec des opérations militaires actuellement en cours dans six pays. Pour eux, la France est l'ennemi principal. Il faut donc avoir à l'esprit l'impact directement lié à nos choix en matière de politique étrangère. Ces ennemis dits extérieurs sont en lien direct avec les décisions ou les interventions en matière de politique étrangère, qui sont données par la France. On a ensuite ce qu'on appelle l'ennemi intérieur qui, lui, est présent sur le territoire national, qui passe à l'acte par rejet de notre modèle politique économique et social ou pour des raisons personnelles. C'est donc un ennemi qu'on arrive assez peu à localiser, qui est constitué d'individus qui sont désœuvrés, sans repères sociaux, familiaux, et qui se radicalisent souvent seuls et de façon assez rapide. On rejoint l'intervention de Geoffrey juste avant : cette radicalisation seule et rapide se fait aussi très souvent par le biais d'Internet.

Selon Alain MARSAUD, l'État, quelle que soit sa mobilisation, c'est assez effrayant, ne pourra jamais éviter l'inévitable à venir. Cela a été un constat, mais un constat ferme. Le problème pendant étant aussi celui du retour des Français actuellement sur les zones de combat. C'est un défi important pour le système judiciaire français qui est assez inadapté à cette

problématique. On n'évoque pas là aussi un vrai problème, le cas particulier des mineurs qui sont auteurs de crimes ou simplement impliqués dans des actes de guerre.

Comme vous pouvez le voir dans ce rapport, nous avons eu effectivement une audition assez dure, avec en face de nous un spécialiste rodé qui, lui-même, était désarmé face à l'évolution et à ce qui peut encore arriver en termes de terrorisme sur la France. Nous sommes ressortis de là relativement à plat.

Merci, Monsieur le Président.

**Monsieur Bruno DELL'AQUILA**

Vigilants.

**Madame Catya MARTIN**

Vigilants, oui.

**Monsieur Bruno DELL'AQUILA**

Je vais continuer, Monsieur le Président, en parlant de l'audition du Centre de crise.

Comme je vous l'ai dit, le Centre de crise est venu en force, avec quatre personnes, notamment le directeur, le directeur adjoint et la sous-directrice en charge du centre de situation.

Si vous vous souvenez, j'en avais parlé la dernière fois, la reconnaissance par le Gouvernement de l'expertise particulière du Centre de crise et de soin dans l'aide aux victimes a fait qu'actuellement, c'est le Centre de crise qui s'occupe de la gestion des crises et de l'aide aux victimes sur le territoire national. Il a été créé une cellule interministérielle qui est sous l'autorité du Premier ministre.

Cela se ressent sur le budget du Centre de crise, qui est passé ainsi de 2 millions en 2015 à 2,8 millions d'euros en 2016.

Le tableau du contexte sécuritaire a été brossé. Je ne vous ferai pas d'annonce fracassante. Il y a une augmentation importante du risque terroriste et malheureusement, nous le savons, une menace particulière envers la France, ses ressortissants et les emprises des biens français, aussi bien en France qu'à l'étranger. C'est ainsi que sur les huit crises que le Centre de crise a eu à traiter cette année, six étaient en lien direct avec le terrorisme.

Quatre domaines font actuellement l'objet d'une attention particulière du Centre de crise.

Tout d'abord, le renforcement des soins aux blessés graves nécessitant une prise en charge rapide et spécialisée. On s'est aperçu que dans certains pays, notamment en Afrique subsaharienne, il n'y avait pas toutes les structures médicales ou professionnelles qui pouvaient permettre de prendre en charge des blessés graves, alors qu'il fallait le faire dans les meilleurs délais. C'est ainsi qu'une sensibilisation des postes a été réalisée pour répertorier les moyens humains et techniques locaux et régionaux, pour identifier et former des praticiens locaux à la médecine d'urgence et en dotant les postes en médicaments de première urgence. C'est ainsi qu'il y a eu une enveloppe globale de 300 000 euros, 5 000 euros en moyenne selon les postes.

Le deuxième point est la géolocalisation. On vous en avait parlé lors des sessions précédentes. Les contraintes techniques semblent d'être aplanies. Le logiciel I4D que l'on vous avait présenté devrait être opérationnel. Cela permettra une cartographie précise et affinée. Cela serait d'une grande aide pour le Centre de crise et les postes dans la gestion des crises.

Le troisième point est la formation à la gestion des crises. Le Centre de crise fait environ 500 heures de formation diverse, aussi bien pour les fonctionnaires du ministère des Affaires étrangères, pour les VIE et les VIA qui partent à l'étranger, qu'au profit de militaires, de médecins, de personnels d'ONG, voire de sociétés privées.

Enfin, le quatrième axe actuel du Centre de crise est la mise en place effectivement d'Ariane Scolaire, qui permet aux groupes scolaires d'être localisés et suivis lors de leurs déplacements à l'étranger ; la mise en place en 2017 d'une application « Safety Check » - je suis désolé, c'est de l'anglais, je ne suis pas très pour, mais il paraît que c'est l'usage – qui sera accessible à partir de smartphones et de tablettes sur le site « Conseil aux voyageurs », qui permettra, si j'ai bien compris, à quiconque voyagera de pouvoir donner des informations sur son statut sécuritaire de façon très simple en cas de crise. Il vous arrive à quelque chose dans un pays en crise, par une application très simple, vous pouvez envoyer « je vais très bien », « je ne vais pas bien », « je suis otage » - si vous pouvez le dire – c'était une vue de l'esprit.

Les moyens de communication des postes.

Outre le programme d'extension de dotation en téléphones satellitaires, une dotation de 540 000 euros est dédiée à la transformation du réseau analogique en technologie numérique. Il est à noter quelque chose qui m'a surpris personnellement, que des postes pour lesquels les moyens de communication étaient jugés superflus (Europe) vont être équipés en moyens de

communication. On nous a parlé notamment de la Grande-Bretagne. Tout est possible, effectivement, on peut très bien imaginer que les moyens de communication puissent disparaître momentanément.

Enfin, on nous a parlé des exercices de crise. Cette pratique qui a été réalisée, on vous en avait parlé nous aussi dans les sessions précédentes, au Liban notamment, semble être très profitable pour les postes qui se soumettent à ces exercices. Ces derniers sont décidés à l'initiative de l'ambassadeur. Le Centre de crise peut fournir des « kits » adaptées à l'environnement de chaque poste qui serait intéressé par jouer un exercice qui permettrait de se mettre en situation et de voir comment réagissent les personnels de l'ambassade, les chefs d'îlots, les conseillers consulaires.

Je vais enchaîner avec la réserve citoyenne, Monsieur le Président.

Nous avons reçu la sénatrice Joëlle GARRIAUD-MAYLAM, que je salue, et le général d'Armée PALOMEROS, qui président tous deux à l'Association internationale sur la réserve citoyenne. Nous ne savions pas, quand nous les avons reçus, que le lendemain, ils allaient être également reçus par la commission des affaires sociales, qui voyait cette audition plutôt sous l'angle des anciens combattants. Je me suis très largement inspiré du rapport qui a été établi par Richard ORTOLI et qu'il vous a déjà présenté hier. Je vais donc le survoler.

Après un historique sur la réserve citoyenne qui nous a été brossé par la sénatrice, nous avons appris que celle-ci était une composante de la sécurité nationale, qui comprend les réserves militaires et civiles des armées, de la gendarmerie et de la police nationale. Au sein de notre commission, nous sommes trois réservistes citoyens. Cette réserve citoyenne se passe à côté de la réserve opérationnelle.

L'Association internationale de la réserve citoyenne de défense (AIRC), lancée le 14 mars 2016 à l'initiative de la sénatrice et du général vise à encourager le développement de la réserve citoyenne à l'étranger, en lien étroit avec les attachés de défense des ambassades, des ambassadeurs et des consuls. Il n'y a pas de critère spécifique pour être réserviste citoyen. Il y a néanmoins, je peux en témoigner, un dossier à monter, qui est examiné par les services compétents de l'armée sollicitée (Armée de l'Air, de Terre, Marine ou Gendarmerie).

Je vous signale, et c'est important de le savoir, que la sénatrice et le général ont cosigné un courrier qui a été adressé il y a quelques jours ou hier aux attachés de défense et aux ambassadeurs, les informant de l'existence de l'AIRC, en les encourageant à en informer leurs communautés respectives, mais aussi pour nous dire qu'ils souhaitaient également que les conseillers AFE et consulaires servent de relais pour communiquer sur l'AIRC auprès de leurs compatriotes dans leurs circonscriptions.

À ce sujet, la commission soumettra la résolution n°1 au vote demandant que les conseillers consulaires soient associés à l'organisation et au déroulement des Journées défense et citoyenneté dans leurs circonscriptions pendant lesquelles une information relative à la réserve citoyenne doit être délivrée.

Le point suivant, Monsieur le Président, est un sujet sur la sécurité civile, que Monsieur BERTE va vous délivrer.

*Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Jean-François BERTE, Rapporteur de la commission de la sécurité et de la protection des personnes et des biens.*

### **Monsieur Jean-François BERTE, Rapporteur de la commission de la sécurité et de la protection des personnes et des biens**

Monsieur le Président,

Mes Chers Collègues,

Le monde dans lequel nous vivons est constamment exposé à des catastrophes naturelles. On en vit une en ce moment en Haïti et on est heureusement un peu moins souvent également confrontés à des catastrophes moins naturelles, comme celles que nous avons vécues à Nice ou à Paris.

La commission a donc voulu rencontrer un acteur de la Sécurité civile. C'est une unité, la Sécurité civile, qui dépend du ministère de l'Intérieur, qui a pour mission essentiellement de prévenir les catastrophes, quand elle le peut. Elle a pour mission également d'informer les populations lorsqu'une catastrophe survient de la conduire à tenir et, bien sûr, de faire de la protection des biens et de soulager les victimes qui sont affectées par cette catastrophe.

Les moyens dont dispose la Sécurité civile, qui sont définis dans une législation très récente, puisqu'elle remonte au 13 août 2014, sont constitués d'abord par les Sapeurs-pompiers, que nous connaissons tous, qui opèrent sur le territoire national. Ils sont environ 250 000 et ils interviennent en moyenne une fois toutes les huit secondes. C'est dire l'importance.

Nous avons ensuite des unités militaires qui, elles, feront soit du renfort au niveau national, soit du renfort au niveau international, lorsque des pays demandent du renfort pour les aider à gérer leur crise. Et là, nous disposons d'un effectif militaire de 1 500 personnes qui sont réparties sur trois de nos sites nationaux.

De quels moyens disposent ces unités pour intervenir sur les différentes crises ? Je ne vais pas vous les donner dans le détail, ils sont à trois niveaux, avec des acronymes et leur définition qui figure dans le rapport. Je vais peut-être simplement vous commenter le plus important d'entre eux : l'acronyme, c'est, ESCRIM et cela correspond à un élément de sécurité civile rapide d'intervention médicale. Cette unité dispose de 75 effectifs, dont 45 pour la santé. Ils sont capables d'emporter jusqu'à 130 m<sup>3</sup> de matériels et de blocs opératoires.

Cette unité entre 1990 et 2010 a été engagée douze fois dans des missions internationales, comme l'on a pu avoir au Népal, tremblements de terre et dans d'autres pays, des typhons, des inondations, etc. Cette unité doit fonctionner dans le cadre d'un module européen. Ils sont capables d'assurer une autonomie chirurgicale et obstétricale conforme aux standards actuels de la médecine, tels qu'ils sont pratiqués en Europe.

Pour pouvoir les engager, cela peut se faire au niveau du fameux mécanisme européen. Dans ce cas-là, l'Union européenne prend en charge 80 % des coûts de cette opération, soit de manière bilatérale, quand c'est un seul pays qui demande son intervention à la France.

Ensuite, comment sont gérées les crises ? La personne que nous avons auditionnée, le directeur général, qui est un médecin de formation, pilote un centre interministériel de crise qui, lui-même, dispose d'un bras armé qui s'appelle le COGIC, soit le Centre opérationnel de gestion interministérielle des crises. Ses missions sont d'informer les ministères des situations susceptibles de dégénérer en crise, d'anticiper et de gérer les événements, et de répondre aux sollicitations, dans le cadre interministériel des affaires étrangères et de l'Union européenne. Ce même COGIC dispose pour effectuer ses missions, d'un certain nombre de partenariats avec par exemple la Croix rouge, Météo France, ou encore la SNCF pour acheminer du matériel, etc.

Il y a deux chaînes opérationnelles qui fonctionnent côté à côté : une civile qui va de l'échelon du maire jusqu'au ministre, et une autre du côté militaire, qui va depuis l'échelon du délégué militaire départemental, jusqu'au chef d'état-major de l'armée. D'un côté, quatre niveaux d'intervention et de l'autre côté, au niveau international, cinq, puisque là, il faut faire rentrer en jeu nos partenaires de l'Union européenne. Voilà donc brièvement décrites les missions et les moyens de cette unité. Nous avons donc retenu qu'en France, dans les établissements scolaires au niveau des collèges et des lycées, il existe une formation pour que ces élèves sachent comment se comporter lorsqu'il y a une menace de crise, une menace terroriste ou une menace de toute autre nature. Nous avons donc souhaité rédiger une résolution pour que la même chose soit faite dans les établissements français à l'étranger.

(Applaudissements).

### **Monsieur Bruno DELL'AQUILA**

Je vais terminer, Monsieur le Président.

Nous avons également auditionné deux personnalités qui représentent des sociétés privées. Vous trouverez le compte rendu dans le papier. Cela s'adresse surtout aux sociétés relativement grosses et aux organismes internationaux, mais c'est quand même intéressant, qui présentent une offre globale et coordonnée d'assurance et d'assistance aux personnes expatriées ou en déplacement à l'étranger. C'est quelque chose d'assez bien fait. Ils font un peu le travail du Centre de crise à la demande pour des sociétés. Ils peuvent éditer des fiches en temps réel sur des pays, des zones, des villes.

Voilà, Monsieur le Président, j'en ai terminé.

(Applaudissements).

### **Résolution n° SEC/R.1/16.10**

*Monsieur Bruno DELL'AQUILA donne lecture de la résolution n° SEC/R.1/16.10 relative à la formation des élèves du réseau AEFE face aux risques notamment terroristes, adoptée à l'unanimité en commission.*

*Monsieur le Président s'enquiert des demandes de parole. Il donne la parole à Monsieur Philippe LOISEAU.*

### **Monsieur Philippe LOISEAU**

Merci, Monsieur le Président.

Je pense que l'Agence est en train d'y travailler, donc je ne sais pas s'il est utile de le rappeler une nouvelle fois. Cela est soit fait, soit en cours de l'être. Ce sont des questions assez techniques dont l'agent se charge notamment.

**Monsieur Bruno DELL'AQUILA**

Cela va sans dire, mais cela va mieux en le disant. Je ne le savais pas au moment où nous avons rédigé cette résolution. Je pense que ce n'est pas inutile de le dire et cela rappelle à chaque conseiller consulaire ou à chaque personne qui lira la résolution que c'est quelque chose qui est en cours d'élaboration.

*En l'absence d'autre demande de parole, Monsieur le Président met aux voix la résolution n° SEC/R.1/16.10 relative à la formation des élèves du réseau AEFE face aux risques notamment terroristes. La résolution est adoptée à l'unanimité.*

(Applaudissements).

*Monsieur le Président invite Monsieur le Rapporteur à présenter la résolution suivante.*

**Résolution n° SEC/R.2/16.10**

*Monsieur Bruno DELL'AQUILA donne lecture de la résolution n° SEC/R.2/16.10 relative à la participation des conseillers consulaires aux Journées défense et citoyenneté, adoptée à l'unanimité en commission.*

*Monsieur le Président s'enquiert des demandes de parole. En l'absence de demande de parole, Monsieur le Président met aux voix la résolution n° SEC/R.2/16.10 relative à la participation des conseillers consulaires aux Journées défense et citoyenneté. La résolution est adoptée à l'unanimité.*

(Applaudissements).

**Monsieur Bruno DELL'AQUILA**

Merci, Monsieur le Président.

**Monsieur le Président**

Merci, Monsieur le Président, d'avoir fait rapidement.

## VENDREDI 7 OCTOBRE 2016 – APRES-MIDI

*La séance est ouverte à 14 heures 15 sous la présidence de Monsieur Marc VILLARD, Président de l'AFE.*

### **Monsieur le Président**

J'aurai certainement l'occasion de le redire tout à l'heure, mais vous recevez maintenant les comptes rendus des travaux par Internet. Merci de ne pas diffuser autour de vous ces documents, parce qu'ils ne sont pas encore validés. Ce sont des documents de travail pour que vous puissiez suivre. Les documents définitifs seront rapidement sur le site. À partir de là, vous pourrez les utiliser, mais ceux que vous avez, gardez-les pour vous s'il vous plaît, puisqu'il y a des remaniements, des corrections, etc.

### **PRESENTATION DES TRAVAUX DE LA COMMISSION DU COMMERCE EXTERIEUR, DU DEVELOPPEMENT DURABLE, DE L'EMPLOI ET DE LA FORMATION**

*Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Bruno THÉRET, Président de la commission du commerce extérieur, du développement durable, de l'emploi et de la formation.*

### **Monsieur Bruno THÉRET, Président de la commission du commerce extérieur, du développement durable, de l'emploi et de la formation.**

En dehors du verbatim, les documents qui vous sont présentés, j'ai vu qu'il y avait, avec le comité de lecture quelques coquilles dedans. Pour ne pas rééditer une version papier pour préserver l'empreinte environnementale, ce sera corrigé sur le site Internet, donc je demanderai l'autorisation au président qu'il n'y ait pas d'intervention pour dire qu'il manque une virgule, qu'il manque un mot ou qu'il y a une faute ou une coquille. Président, vous êtes d'accord ?

### **Monsieur le Président**

On en a parlé tout à l'heure, oui. D'ailleurs, je vous rappelle que nous avions décidé qu'il n'y avait pas d'interventions en séance plénière pour les corrections orthographiques et que ce serait fait après.

### **Monsieur Bruno THÉRET**

Mesdames, Messieurs les parlementaires,

Messieurs, les membres de l'AEFE,

Messieurs, les membres de l'institution,

Madame la Directrice de l'AFE,

Monsieur et Madame, les membres élus et délégués consulaires,

Je tiens à vous remercier de votre présence et de l'intérêt que vous portez à nos travaux de notre commission malgré un déjeuner express. Je remercie Anne, ma vice-présidente et Camille qui assume le secrétariat général de notre assemblée et également les assistantes que nous avons pu avoir pour le travail qu'ils ont effectué. Merci pour leur participation.

Merci également à nos membres, les membres de la commission pour leur participation, l'esprit d'échange et de convivialité et d'amitié que nous développons un peu plus à chaque session.

En effet, aucun des membres de la commission ne sait ce que nous savons tous ensemble et aucun d'entre nous n'est plus intelligent que l'ensemble d'entre nous. Comme nous le faisons à chaque session, nous assumons la rotation des rapporteurs afin de les impliquer davantage dans nos travaux.

Les rapporteurs synthétiseront leur rapport et présenteront leurs résolutions. Nous avons rédigé quatre résolutions, une pour le commerce extérieur, informations, cinq exactement, informations, consultations des conseillers consulaires sur les sujets relevant de la diplomatie économique, une sur le développement durable, sur le plan d'ambassade verte. Au niveau de l'emploi, formation, c'est l'information relative au dispositif de formation professionnelle des Français de l'étranger, une autre concernant l'implication des conseillers consulaires dans le dispositif de formation professionnelle des Français de l'étranger.

Pour la thématique du commerce extérieur, notre commission a travaillé sur quatre grands axes : les incubateurs de startups dirigées par de jeunes entrepreneurs français qui ont réussi à l'étranger. C'est ainsi que nous avons reçu le lauréat du prix de l'entrepreneuriat à Davos et de l'innovation afin que l'écosystème entrepreneurial puisse se développer. Je ne sais pas si Agnès a L'Express, le magazine. Voilà, on l'a ici. Vous pouvez le retrouver en kiosques. Voilà un jeune talentueux qu'il faut soutenir, qui fait honneur à la France et qui permet de développer de l'emploi.

Toujours dans la thématique du commerce extérieur, le label « french tech ». French tech, c'est ce qui est innovant. Il a été présenté par la secrétaire d'État au numérique et à l'innovation que nous avons reçue. Nous avons traité également le tourisme français par le biais de l'opérateur Atout France, la famille à l'exportation, mieux se soigner aussi bien à l'étranger que les étrangers en France. Nous avons abordé la nouvelle loi de l'économie bleue qui a été présentée par son rapporteur, le député Arnaud LEROY et qui nous a permis de prendre en considération les enjeux d'un secteur qui est plus important que celui de l'automobile. Dans le cadre du thème du développement durable, nous avons accueilli le haut fonctionnaire en charge du plan administration exemplaire afin d'adapter une démarche environnementale systématique dans notre politique immobilière à l'étranger et l'extension à ce réseau des bonnes pratiques. L'objectif est d'arriver à avoir un plan remis par les ambassades en 2017 et d'assurer aujourd'hui un dispositif permettant aux ambassades d'arriver au zéro carbone en 2020.

Sur la thématique emploi et formation professionnelle, la commission a commencé ses travaux par une approche globale dans le cas d'une mondialisation. Des évaluations du travail à travers le monde en recevant le directeur du bureau de l'Organisation internationale du travail afin de promouvoir la justice sociale, les droits de l'homme et le droit du travail pour assumer une paix durable et universelle. Le modèle tripartite de l'organisation : entreprise, État, syndicats ainsi que l'Agenda pour le travail décent est un élément central de nos préoccupations. La normalisation internationale, le progrès ou le programme de coopération pour la formation appuie ces initiatives et la commission sera, à la demande de l'OIT, consultée – c'est notre rôle, on est une Assemblée consultative – de la préparation thématique de leur projet pour le centième anniversaire de l'institution en 2019. Au-delà des auditions, rapports et résolutions, nous avons travaillé sur le prix du développement durable de l'AFE et aurons un logo à vous présenter à la fin de notre présentation. Le règlement est en cours de validation juridique ainsi que l'empreinte carbone.

Comme tout ce qui reste appelle ce qui manque – pour reprendre une citation du prince Maurice de METTERNICH –, nos collègues ici présents vous présenteront nos rapports synthétisés et nos résolutions qui permettront au Conseil consulaire et aux Français de l'étranger de vivre pleinement leur mandat et leur citoyenneté.

Merci.

*Monsieur le Président donne la parole à Madame Fabienne BLINEAU-ABIRAMIA, Rapporteur de la commission du commerce extérieur, du développement durable, de l'emploi et de la formation.*

### **Madame Fabienne BLINEAU-ABIRAMIA, Rapporteur de la commission du commerce extérieur, du développement durable, de l'emploi et de la formation**

Merci,

Bonjour à tous.

Je vais être concise et faire une synthèse effectivement sur les invités que nous avons eus à propos du commerce extérieur : deux chefs d'entreprise, Martin GUÉRIN et Nicolas HAZARD qui sont deux entrepreneurs français qui correspondent à deux acteurs d'un nouveau modèle économique connecté, social et solidaire. Ce sont des incubateurs de startups, leur entreprise. Nicolas HAZARD, effectivement, qui a fait la une de l'Express, qui est un jeune chef d'entreprise, son entreprise s'appelle le Davos de l'entrepreneuriat social. Non, là, c'est un évènement Impact et son entreprise s'appelle CALSO et il est président du comptoir de l'innovation. C'est une entreprise sociale qui soutient et fédère une nouvelle génération : « le comptoir de l'innovation » et il investit dans des activités et des entreprises variées. Ce monsieur a en outre illustré le réseau mondial et les incubateurs présents dans dix pays et sur quatre continents. Décrivant son parcours d'entrepreneur, il faut souligner que ces deux chefs d'entreprise ne s'appuient pas sur les réseaux français qui accompagnent les entreprises à l'étranger qui, pour lui et pour également, Martin GUÉRIN, sont plutôt adaptés pour les grosses entreprises. Nous en reparlerons plus tard. Il organise entre autres l'évènement Impact, le Davos de l'entrepreneuriat social à Paris qui réunit chaque année près de 1 500 décideurs économiques et politiques venus de cinquante pays.

Ce qu'il a pu nous dire, c'est que les deux chefs d'entreprise ne se sont pas servi des réseaux profitables liés aux ambassades de France, mais que nous, conseillers consulaires, pouvons servir beaucoup plus, parce que nous sommes des élus de terrain et que, de son point de vue, les élus des Français de l'étranger, nous pourrions contribuer de diverses manières à développer l'entrepreneuriat de sociétés françaises à l'étranger.

Maintenant, je vais parler de Martin GUÉRIN qui est directeur général de NYUKO, une startup au Nation de Luxembourg. Martin GUÉRIN avait développé le programme d'accompagnement à l'entrepreneuriat des startups au sein de Paris&Co qui est une agence de développement économique et d'innovation de Paris qui est passée de cinquante startups en 2004 à 250 en 2015. Grâce à ce succès, NYUKO s'est intéressé à lui et aujourd'hui, il travaille à NYUKO dont il est le directeur. Je voulais vous dire un chiffre important, je le retrouverai. En tous les cas, ce que je voulais vous dire, c'est que ces deux chefs d'entreprise sont des profils modestes et cela, c'est aussi quelque chose qui est agréable, dynamiques et c'est important, parce que la résolution va en découler. Cela fait triste, parce que le chiffre du déficit du commerce extérieur de la France n'est pas très bon, il est même mauvais et quand on entend des chefs d'entreprise de startups de leur profil qui font beaucoup d'emplois à l'étranger notamment et aussi en France, on se rend compte que les services dans les ambassades de France ne sont peut-être plus en osmose ni avec l'emploi ni avec le monde. Peut-être que nos services restent enfermés un peu trop dans les bureaux et n'ouvrent pas assez leur porte à ces chefs d'entreprise à l'étranger. C'était intéressant d'écouter Nicolas HAZARD qui nous disait que quand on fait partie et quand on rentre sur les fichiers de l'ambassade, on est invité à tous les cocktails, c'est sympathique, mais qu'en fin de compte, souvent, cela ne correspond que très peu à tous les entrepreneurs. Les petites entreprises qui sont à l'étranger ne profitent pas de toutes ces réceptions et des réseaux de l'ambassade à l'étranger alors que ces gens-là sont très actifs sur le terrain et créent de l'emploi. Il y a souvent deux vies à l'étranger : ces entrepreneurs et ces nouveaux profils de startups à l'étranger. Je vais du coup, maintenant parler d'Axelle LEMAIRE qui était notre troisième invitée, qui est secrétaire d'État du numérique et de l'innovation – elle y tient –, on a trouvé qu'elle était très dynamique et très en osmose avec ce terrain et cette réalité de ces deux chefs d'entreprise. Nous à l'étranger, nous vivons entre la situation de terrain et ces jeunes chefs d'entreprise et la vie à l'ambassade où l'on voit souvent aux réceptions les chefs d'entreprise de grosses entreprises à l'étranger comme Total, Bouygues, mais on voit moins tous ces PDG de petites entreprises qui eux, font beaucoup d'emplois.

Axelle LEMAIRE que nous avons reçue est secrétaire d'État en charge du numérique et de l'innovation. Elle est venue accompagnée de David MONTEAU qui est directeur de la mission « French tech ». Est-ce que tout le monde connaît la « French tech » ? La « French tech » désigne tous ceux qui travaillent dans ou pour les startups françaises en France ou à l'étranger. Elle est convaincue qu'il faut favoriser en France l'émergence de ces startups à succès pour générer de la valeur économique et des emplois. Le Gouvernement a créé l'initiative « French tech » fin 2013. Ce label est matérialisé par différents types d'outils mis à disposition telle que la Bourse « French tech », 30 000 euros. C'est un amorce pour la création d'entreprises. Le « French tech » passe qui s'adresse aux entreprises les plus performantes en leur offrant un guichet unique accompagné de financements à hauteur de 50 000 euros. Il y a eu également le « French tech » ticket qui est un dispositif financier permettant d'attirer les meilleurs talents étrangers en France. C'est un autre exemple, je vais juste m'arrêter sur le « French tech » ticket qui est une excellente initiative. Il y a eu deux saisons. Nous, à la commission commerce extérieur, tous les conseillers consulaires, aucun n'était au courant du « French tech » ticket. Le « French tech » ticket offre à tous les entrepreneurs étrangers la possibilité de venir en France développer leur startup. Cette offre permet de venir avec sa famille. Cela donne une bourse, enfin, une somme d'argent quand même assez conséquente, les visas, cela les aide aussi à venir s'installer au niveau immobilier. Il y a toute une aide au niveau du cheminement, de l'installation complète. Ils ont un peu comme un parrain qui les aide à venir en France et cela les aide à développer leur entreprise. Je n'ai plus les chiffres en tête, mais il y a eu à peu près 2 000 candidatures à travers le monde et il y a eu de retenues, je crois, une centaine l'année dernière. Ils sont arrivés en janvier 2016. Là, aujourd'hui, nous sommes en octobre 2016, donc on ne peut pas dire qu'il y a eu un retour à long terme, en tout cas, intellectuel de ces réussites. Il y a eu seulement une famille qui est repartie dans son pays, mais vous voyez, c'est une excellente initiative. Mais malheureusement, nous, nous ne sommes pas au courant. Par exemple, au moment où Axelle LEMAIRE parlait, je regardais sur mon ordinateur et la deuxième saison s'est achevée le 23 septembre, donc les candidatures sont terminées. Elle était très intéressée d'avoir ce retour, puisqu'elle s'est dit qu'elle était elle-même surprise et elle va du coup, communiquer à travers son ministère pour que les chefs de service dans les ambassades, donc les acteurs économiques dans les ambassades puissent relayer auprès de nous-mêmes ces informations pour que nous-mêmes, nous puissions relayer. Elle-même était élue comme nous, donc elle en a souffert, j'ai l'impression. Du coup, elle était vraiment très réceptive. Elle avait l'oreille sur tout ce qu'on pouvait dire, parce que c'est vrai que nous, sur le terrain, on peut trouver des candidats étrangers, aller répondre à l'offre du Gouvernement français pour les « French tech » tickets. Je dis cela, mais c'est quand même intéressant à vous tous de savoir cet exemple.

D'après la ministre, il importe de mieux intégrer la société civile et dans un contexte à l'étranger, les relais locaux que nous sommes, nous élus, sont capitaux.

J'en termine avec les familles à l'export, le pôle « mieux se soigner ». Je vous montre une revue. Après avoir parlé de ces deux profils de chefs d'entreprise de startup, après vous avoir parlé d'Axelle LEMAIRE qui nous a parlé de ces « French tech » tickets et de ce « French tech », je vous parle de l'exploitation qui n'est pas positive encore de « mieux se soigner », de ce capital qu'on a d'excellence sur la santé en France, qui n'est pas exploité comme il le faut pour les étrangers et pour la santé à l'étranger. Faire venir des étrangers pour se soigner en France peut rapporter énormément d'argent pour l'État et aussi faire des clubs de santé à l'étranger. C'est un capital financier qui n'est pas assez exploité pour l'État français. Voilà la revue qui

s'appelle « Mieux se soigner en France » - vous pouvez trouver cela sur Internet – qui vient d'être faite par le Gouvernement pour attirer les étrangers à venir se soigner en France. Il organise de par le monde, également, des clubs de santé autour de grands groupes privés en partenariat avec Business France selon le principe de la chasse en meutes. Les clubs fédèrent l'action autour de thématiques tels que le diabète, la cyberéconomie, les hôpitaux clé en main. Le principe des familles à l'export mis en place par le MAEDI vise à promouvoir à l'étranger des secteurs d'excellence française. Chacune de ces familles aborde une expertise française et coordonne les acteurs économiques publics et privés autour d'une thématique pour conquérir des marchés à l'international. La France a, dans le secteur de la santé, un vrai savoir-faire qu'il s'agit de mieux valoriser à l'étranger. En effet, la France détient la cinquième place du marché mondial en chiffre d'affaires et deuxième exportateur européen de médicaments après l'Allemagne et leader européen des produits vétérinaires.

J'en termine avec Atout France. La commission a reçu Jean-Baptiste CAZAUBON, chargé de mission acteur public d'Atout France. Atout France, groupement d'intérêt économique, est présent dans 30 pays et intervient sur 70 marchés. Le tourisme est un principal secteur d'économie française. Malheureusement, à cause des événements, les chiffres, on le voit par rapport aux visas, ne sont pas bons. Il y a des chiffres, au niveau de la Chine et du Japon, ce sont deux pays où on a pu voir une baisse impressionnante des demandes de visas pour la France. On doit réagir. La promotion se fait à partir de 16 marques de destination définies par le nom des villes connues représentatives de leur région. Atout France n'a pas vocation à vendre, mais à accompagner les territoires dans leur promotion internationale et il souhaite une plus grande implication des élus pour soutenir la promotion du tourisme en France.

*Madame Fabienne BLINEAU-ABIRAMIA donne la parole à Monsieur Bruno THÉRET.*

**Monsieur Bruno THÉRET, conseiller élu de la circonscription « Benelux »**

Président, j'attendais, je me tournais vers toi, cher Président.

**Monsieur le Président**

Ce n'est pas mal quand c'est autogéré.

**Monsieur Bruno THÉRET**

Président, je prends la parole, merci.

Après l'économie verte, il y a l'économie bleue. C'est important. C'est une nouvelle loi qui a été déposée récemment, cet été. Cette loi tend à accroître les bénéfices tirés par la France de son activité maritime tout en affichant sa volonté, aujourd'hui, de respecter l'environnement. Ce secteur représente 7 % du PIB, ce qui est important. N'oubliez pas que la France, dans le secteur maritime est la deuxième puissance mondiale et qu'on sera confronté à un changement, changement géopolitique au niveau des routes commerciales par la mer avec la fonte des glaciers et autres, donc il faut être prêt demain. Il faut dire que la France a manqué aujourd'hui, sa stratégie portuaire. Pourquoi ? On n'a pas su à temps, mesurer l'importance des conteneurs, donc nos ports ne sont pas du tout dimensionnés, que ce soit Le Havre ou d'autres à recevoir des conteneurs. Le premier port français est Anvers aujourd'hui, donc il faut déterminer et cette loi nous y aide aujourd'hui, à redéfinir une politique maritime de pavillon et également portuaire pour accueillir sur les nouvelles voies qui vont se dessiner aujourd'hui, un fret maritime, un fret touristique, un fret commercial, donc c'est tout à fait essentiel. Cette loi également, participe – et c'est intéressant de le souligner de la part du député qui l'a déposée –, elle a pris en considération l'attractivité et la compétitivité des exploitations maritimes et des ports de commerce comme l'exonération des cotisations patronales pour tout navire battant pavillon français. Elle prévoit l'instauration de l'autoliquidation de la TVA. Elle soutient la pêche maritime et les cultures maritimes et également a revu le régime d'assurance et elle prévoit de développer des éoliennes offshore. On a pris énormément de retard dans ce domaine qu'il faut rattraper. Également, elle nous informe sur les origines des produits aquatiques.

Le constat, il faut revoir actuellement notre stratégie, je vous l'ai dit et dire qu'en termes d'environnement, il faut peut-être aller plus loin comme on l'a fait avec Surf rider avec qui on a demandé entre l'AFE et l'AEFE de développer un partenariat. Nous avons fait en sorte de prendre en considération dans cette loi l'interdiction des rejets en mer – une nécessité –, les résidus de dragage et également, mettre des points de ravitaillement là où il le faut en gaz naturel liquéfié et également des bornes électriques. Également, n'oublions pas la protection des eaux. C'est tout l'objet de cette loi, aujourd'hui, qui mérite d'être appliquée par rapport à une puissance qui est la deuxième puissance au monde derrière les USA. Maintenant, nous y veillons en tant que mission pour également suivre cette application et vous tenir informés.

Président, j'en ai terminé sur ce point.

*Monsieur le Président s'enquiert des demandes de parole.*

**Monsieur le Président**

Moi, j'en ai une. C'est pour cela que je vous le demande. Je voudrais juste faire une remarque : dans le corps du compte rendu, vous faites dire – je pense qu'ils l'ont dit, bien sûr – à ces deux jeunes entrepreneurs qu'ils n'ont pas utilisé les services d'appui au commerce extérieur et qu'ils ne les trouvent pas à la hauteur. Je dois dire que j'ai remarqué moi aussi, depuis très longtemps que les entreprises qui avaient réussi n'avaient jamais eu affaire au dispositif de l'appui au commerce extérieur. Mais je pense qu'il faut nuancer cela justement, parce que ce sont des entreprises qui ont réussi, des gens qui sont très bons et qui eux, n'en avaient pas besoin. Ceci explique un peu cela. Il faut le nuancer en disant qu'ils ne sont peut-être pas utiles à tout le monde. Les très doués n'en ont pas besoin, mais peut-être que les entreprises moyennes en ont un peu besoin. Voilà, c'est ce que je voulais dire. S'il n'y a pas d'autres remarques ou d'autres questions là-dessus... Il n'y avait pas une partie sur... ?

**Monsieur Bruno THÉRET**

Si, il y a une résolution que l'on demandera à Fabienne.

**Monsieur le Président**

Très bien, les résolutions.

**Madame Fabienne BLINÉAU-ABIRAMIA, conseillère élue de la circonscription « Asie centrale et Moyen-Orient »**

Excusez-moi, Monsieur le Président.

**Monsieur le Président**

Je vous en prie.

**Madame Fabienne BLINÉAU-ABIRAMIA**

Ils nous ont dit qu'eux en avaient besoin et souvent, juste pour répondre un petit peu à votre question, c'est intéressant, ils en ont souvent besoin, mais ils ont des devis qui sont chers ou inappropriés. C'est ce qu'ils nous ont répondu aussi.

**Monsieur Bruno THÉRET**

Il y a aussi une méconnaissance du dispositif également. Cela est important.

**Monsieur le Président**

On ne va pas refaire le débat. C'était juste une remarque en passant. Les résolutions. Qui présente la première résolution ?

**Monsieur Bruno THÉRET**

Fabienne.

**EXAMEN DES RESOLUTIONS DE LA COMMISSION DU COMMERCE EXTERIEUR, DU DEVELOPPEMENT DURABLE, DE L'EMPLOI ET DE LA FORMATION**

***Résolution n° COM/R.1/16.10***

*Madame Fabienne BLINÉAU-ABIRAMIA donne lecture de la résolution n° COM/R.1/16.10 relative à l'information et la consultation des conseillers consulaires sur les sujets relevant de la diplomatie économique, adoptée à l'unanimité en commission.*

*Monsieur le Président s'enquiert des demandes de parole. Il passe la parole à Madame Daphna POZNANSKI-BENHAMOU.*

**Madame Daphna POZNASKI-BENHAMOU, conseillère élue de la circonscription « Israël et Territoires palestiniens »**

Merci, Président,

Est-ce qu'on peut remonter un peu le texte ? Stop ! Moi, ce qui me choque, c'est la formulation. Je n'ai jamais vu de résolution – n'est-ce pas, Martine – enfin, de « considérant » rédigé comme cela. Excusez-moi, mais je crois qu'en fait, il faudrait mettre

*Les attentes formellement exprimées par le Gouvernement ou le secrétariat d'État au numérique*

Il ne faut pas mettre les noms et les prénoms. Ce qui compte, ce sont les organismes que ces gens représentent. Ce n'est pas du tout comme cela que l'on fait une résolution. Je trouve que c'est bizarrement rédigé même si vous avez raison, mais ce n'est pas comme cela que l'on rédige.

**Monsieur le Président**

J'avais été moi aussi, un peu étonné de voir que ce soit personnalisé avec les noms des personnes en question. Ce serait peut-être mieux de les citer par le biais de leur fonction.

**Monsieur Bruno THÉRET**

On peut enlever les noms, Président.

*En l'absence d'autre demande de parole, Monsieur le Président met aux voix la résolution n° COM/R.1/16.10 relative à l'information et la consultation des conseillers consulaires sur les sujets relevant de la diplomatie économique. La résolution est adoptée à l'unanimité.*

(Applaudissements).

*Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Alexandre CHÂTEAU-DUCOS, Rapporteur de la commission du commerce extérieur, du développement durable, de l'emploi et de la formation.*

**Monsieur Alexandre CHÂTEAU-DUCOS, Rapporteur de la commission du commerce extérieur, du développement durable, de l'emploi et de la formation**

Pour la partie thématique de notre commission qui s'adresse plus particulière au développement durable, nous avons reçu Monsieur François-Xavier LEGER qui est en charge, au ministère, du plan Administration exemplaire. Vous savez que l'année dernière, il y a eu la CO P21. La COP 21, qui a été ce succès que l'on connaît, mais le problème, c'est que ce sont des vœux pour améliorer la situation. Elle n'a rien imposé, donc le MAE, de son côté, a développé de façon volontaire un plan d'administration verte pour la période 2015-2020. Quatre objectifs y sont déclinés :

- Démontrer à l'échelle internationale le caractère exemplaire de l'engagement de la France en matière de développement durable, raison pour laquelle, entre autres, la COP 21 a été organisée à Paris,
- Faire du réseau diplomatique une vitrine des savoir-faire français pour également faire le lien avec la thématique économique de notre commission,
- Améliorer la gestion et les performances des postes et réaliser les économies. On verra que cette partie est cruciale dans ce plan qui est mis en place,
- Un objectif vertueux qui est d'atteindre la neutralité carbone en 2020.

Deux axes de travail ont été privilégiés. Le premier, c'est s'adresser aux agents dans les postes, les sensibiliser aux gestes qui peuvent améliorer la situation, les petits gestes du quotidien, le déchet ici, la mobilité douce, etc. Cela, c'est vraiment une sensibilisation des agents. À plus grosse échelle, il y a bien sûr des économies sur le fonctionnement. Vous savez que moi, j'ai été quand même surpris du chiffre, la taille du réseau immobilier, ce sont quand même 1 600 bâtiments dans le monde, donc on peut imaginer qu'en faisant des économies sur par exemple, l'énergie de tous ces bâtiments, on peut arriver à des économies considérables. Sur les coûts d'entretien, on avait, je crois, une question, hier : « Quelle était la part du bail ? », etc. Les coûts d'entretien, c'est 46 % des budgets de fonctionnement et le reste, c'est effectivement le bail. C'est 60 % des coûts du programme – je ne me souviens plus du numéro – 105 ou 108. Ce sont tous les baux qui sont signés pour ces différents bâtiments.

L'idée, quelle est-elle ? En 2016, c'est-à-dire maintenant, cette équipe-là est chargée de réaliser une boîte à outils à destination des postes pour les aider à mettre en place toutes les études, les audits, tout ce dont ils ont besoin. En 2017, l'année prochaine, va être remis de la part de tous les postes un plan de mise en œuvre de ce qui a été mis en exergue pour pouvoir améliorer la situation et arriver aux objectifs de ce plan administration verte. En 2020, nous allons faire un bilan et nous allons essayer d'arriver à cet objectif de neutralité carbone. Bien sûr, la neutralité carbone, j'explique, ce n'est pas qu'on ne va plus dépenser de carbone, c'est qu'il va y avoir une compensation par rapport aux émissions qui sont émises. D'un côté, il y a une baisse, une économie, donc moins d'émissions et de l'autre côté, une compensation. C'est pour cela qu'une de nos premières résolutions de la commission avait été de compenser nos propres déplacements, les déplacements des conseillers AFE lorsqu'ils viennent ici. Cela participe de ce même mouvement.

Je ne vous apprends rien en disant que ce service-là est doté de moyens infimes, voire quasiment inexistant, donc l'objectif de notre résolution est de promouvoir cet élan qui va permettre de générer des économies à long terme. Ce ne sont pas des économies immédiates, mais tout ce qui va être entrepris, peut-être que cela va effectivement coûter au départ, mais c'est dans l'objectif de faire des économies et d'être plus vertueux dans les années à venir. S'il n'y a pas de questions, je laisse la main au Président.

#### **Résolution n° COM/R.2/16.10**

*Monsieur Alexandre CHÂTEAU-DUCOS donne lecture de la résolution n° COM/R.2/16.10 relative au plan ambassade verte, adoptée à l'unanimité en commission.*

*Monsieur le Président s'enquiert des demandes de parole. Il donne la parole à Madame Daphna POZNANSKI-BENHAMOU.*

#### **Madame Daphna POZNANSKI-BENHAMOU**

Merci, Monsieur le Président,

Si j'ai bien compris, il y a une phrase qui est citée dans le premier « considérant », le premier tiret, il faudrait mettre entre guillemets, parce que si on la cite, ce n'est pas possible, c'est entre guillemets et en italique. Cela, c'est un problème de forme.

Et en problème de fond, j'ai un vrai problème avec cette résolution, en tout cas, une partie.

*Demande que les postes puissent bénéficier d'une partie des économies de fonctionnement réalisées dans le cadre du projet Ambassade verte.*

Vous savez, en droit budgétaire, c'est impossible, cela. Cela retourne au budget de l'État.

#### **Monsieur Alexandre CHÂTEAU-DUCOS, conseiller élu de la circonscription « Benelux »**

Il y avait un plan qui avait été initié en 2010 où il y avait un mécanisme de bonus, malus qui permettait une rétrocession aux postes suivant l'effort qu'ils avaient consenti dans justement, la mise en place de certaines mesures, etc. L'idée était qu'un poste qui a fait vraiment beaucoup d'efforts, effectivement, il fait une économie sur l'ensemble du budget du programme, mais une partie va lui revenir, parce que c'est aussi ce poste-là qui est à l'origine de l'économie. C'est vraiment pour promouvoir que tout le monde s'y mette et pas uniquement Washington qui est d'ailleurs cité comme vraiment un consulat vertueux qui fasse tous les efforts et qui dise : « moi, je ne vais pas faire tous mes efforts alors que – je dis n'importe quoi – à Moscou, ils ne font rien ».

#### **Madame Daphna POZNANSKI-BENHAMOU**

Alors, si c'est exorbitant du droit budgétaire, il faut à ce moment-là, faire référence à ce dont tu as parlé.

#### **Monsieur Alexandre CHÂTEAU-DUCOS**

L'idée des motions, ce n'est pas non plus de développer tous les mécanismes qu'on doit mettre en place.

**Monsieur le Président**

Je me tourne vers les bancs de l'administration si je peux vous appeler ainsi. Est-ce que vous auriez un commentaire à faire sur ce dispositif de retour budgétaire éventuel ? On sait bien que c'est pour le mécanisme budgétaire.

**Monsieur Eric LAMOUROUX**

On était en train de se concerter en vous écoutant. Considérant probablement qu'on ne peut pas vous répondre aujourd'hui, mais qu'on allait saisir la direction concernée. Je pense que c'est plutôt la DIL – direction des immeubles et de la logistique – notamment sur le mécanisme qui a été cité par l'un de vos collègues et essayer de vous répondre peut-être directement au bureau de l'AFE si vous êtes d'accord.

**Monsieur le Président**

Là-dessus, il n'y a pas de problème, on communiquera. Merci beaucoup. Reste à savoir du coup, si on vote cette résolution, si on la vote pour le principe sous réserve des modifications qui pourraient être faites par la suite. Est-ce que cela vous paraît possible ?

**Monsieur Bruno THERET**

On demande ! On aura une réponse. Comme cela, on sera sûr.

**Monsieur le Président**

C'est juste sur la formulation de cette phrase. Est-ce que c'est possible ou est-ce que ce n'est pas possible ? Ou alors, on renvoie cette résolution à la prochaine session.

**Monsieur Bruno THERET**

On la maintient.

**De la salle**

(Inaudible).

**Monsieur le Président**

On ne peut pas l'arranger, parce qu'on n'a pas les réponses qui nous permettent de l'arranger. On n'a pas la certitude des éléments qui nous permettent de l'arranger. C'est pour cela que je vous proposais que nous la votions en confiance sous réserve des modifications qui pourraient être amenées à la lumière des explications qui nous seront apportées tout en vous faisant partager la nouvelle rédaction de la résolution. C'est un peu limite comme processus, mais c'est vous qui décidez. Le Président vous propose que nous votions et attendions le retour de l'administration pour la publication. En êtes-vous d'accord ? Très bien.

*En l'absence d'autre demande de parole, le Président met aux voix la résolution n° COM/R.2/07.10 relative au plan d'ambassade verte. La résolution est adoptée à l'unanimité moins deux abstentions.*

(Applaudissements).

*Monsieur le Président invite à la poursuite des présentations.*

**Monsieur Alexandre CHÂTEAU-DUCOS**

Est-ce que nous parlons du prix de l'AFE du développement durable ?

**Monsieur Bruno THERET**

À la fin.

## Monsieur Bruno THÉRET

C'est Anne HENRY-WERNER qui vous présentera la thématique emploi et formation professionnelle.

*Monsieur le Président donne la parole à Madame Anne HENRY-WERNER, Rapporteur de la commission du commerce extérieur, du développement durable, de l'emploi et de la formation.*

### **Madame Anne HENRY-WERNER, Rapporteur de la commission du commerce extérieur, du développement durable, de l'emploi et de la formation**

Pour notre dernier volet de notre commission, la thématique emploi et formation professionnelle, comme vous l'a dit Bruno en introduction, la commission a commencé ses travaux par une approche globale des évolutions du travail à travers le monde en recevant Monsieur Cyril COSME, directeur du bureau de l'organisation internationale du travail à Paris. Bruno ayant déjà donné pas mal d'informations dans sa synthèse, je ne vais pas reprendre. Vous trouverez dans le rapport des informations assez détaillées.

Juste deux informations complémentaires : l'OIT a développé un programme de développement durable pour 2030 qui englobe les trois dimensions de la durabilité économique, sociale et environnementale.

Deux chiffres marquants qui nous ont été donnés et qui sont matière à réflexion : l'OIT évalue à plus de 600 millions le nombre de nouveaux emplois qui doivent être créés d'ici 2030 pour retrouver le taux de 2007. On parle de nombre d'emplois. D'autre part, malgré 80 millions d'emplois non pourvus, il y a 200 millions de chômeurs. Voilà, juste deux chiffres intéressants.

Sinon, pour conclure, je rappelle avec plaisir que l'OIT nous a proposé que la commission de l'AFE soit intégrée aux travaux de préparation de leur centième anniversaire en avril 2019, donc nous en reparlerons.

Le deuxième volet de nos travaux en emploi et formation professionnelle était beaucoup plus en prise avec nos préoccupations de terrain dans nos circonscriptions, puisqu'il s'agit du dispositif de formation professionnelle des Français de l'étranger. Pour rappel, notre commission s'était déjà penchée en mars 2016, lors de la dernière session sur les modalités de transfert aux régions de la compétence relative à la formation professionnelle pour les Français de l'étranger. Dans le cadre de ce nouveau modèle, ce sont Pôle emploi et l'association des régions de France qui se répartissent les tâches dont je vous parlerai plus tard à partir des fiches de candidatures qui, elles, sont transmises par le biais des consulats – c'est-à-dire que le point d'accès, ce sont les consulats – qui les transmet ensuite à Pôle emploi, à l'Agence Ile-de-France qui sélectionne les candidats et élaboré avec eux la construction de leur parcours professionnel. Deux psychologues du travail de cette agence se consacrent à cet accompagnement et une fois sélectionné, le candidat est accueilli par une région qui possède dans son catalogue la formation demandée. Ce transfert de compétences s'est effectué sur une base financière calculée par rapport aux effectifs de candidats des années 2012 à 2014, ce qui représente une cinquantaine de personnes.

Lors de la dernière session, en mars, notre commission avait émis une résolution demandant une meilleure information sur le nouveau dispositif et surtout la mise en ligne sur les sites des consulats des informations et de la fiche de candidature qui était à l'époque toute nouvelle. Dans la réponse à cette résolution, le MAEDI indiquait que les consulats avaient été informés courant avril de la mise en ligne sur l'Intranet du MAE de plusieurs documents qui leur permettent d'accompagner les candidats. Nous avons toutefois constaté que très peu de consulats ont mis en ligne sur leur site les informations et la fiche de candidature. Également, autre constatation, plusieurs postes interrogés par des conseillers consulaires ont donné des informations très divergentes et parfois très inexactes sur la finalité du dispositif. Nous avons souhaité reprendre ce thème lors de cette session et de revoir nos interlocuteurs pour faire le point, pour parler de ces constatations et faire le point. Nous avons donc reçu Monsieur MARFAING et Madame BURGY du MAE qui sont d'ailleurs parmi nous cet après-midi et qui nous ont confirmé que toutes les ambassades et tous les consulats ont bien reçu les instructions précises pour l'accueil et l'accompagnement des candidats et que les agents concernés sont actuellement en cours de formation. Cette fiche de candidature, la liste des formations proposées, les informations sont disponibles sur l'Intranet.

Monsieur MARFAING a également proposé de poster cette information sur la page PEGASE. Le site PEGASE ou la page PEGASE, c'est la page Facebook du MAE pour ceux d'entre vous qui utilisent Facebook. C'est une page où l'on trouve beaucoup d'informations intéressantes pour nous et pour nos compatriotes. Nous avons ensuite discuté avec des intervenants de Pôle emploi qui constatent que depuis notre rencontre de mars, les process sont devenus fluides et opérationnels et même une légère augmentation des dossiers validés en glissement annuel.

Les consulats accompagnent les candidats pour la constitution de dossiers, mais ne font pas de présélection. Une discussion s'est engagée avec nos interlocuteurs concernant la volumétrie. Là, je précise qu'on nous a à nouveau confirmé que l'idée initiale du projet, dans le cadre de la réforme était de maintenir les taux actuels. Ceci dit, la diffusion de l'information à

l'échelle adéquate comme nous le souhaitons, pourrait faire augmenter le nombre de dossiers de demandes, ce qui risque de poser des problèmes de moyens et de financements.

Ensuite, dans les débats internes consécutifs aux auditions, notre commission a examiné différents cas de figure, y compris celui de la suppression pure et simple d'un dispositif bénéficiant à un si petit nombre de nos concitoyens. Au cours des discussions, au vu des remontées du terrain, de la qualité du dispositif dans son ensemble, les membres de la commission se sont unanimement prononcés en faveur du maintien du dispositif, d'une diffusion plus large et plus exacte de l'information et d'une réflexion à mener avec Pôle emploi et l'ARF concernant le renforcement de ce dispositif. Trois résolutions ont été émises dans ce sens par la commission que je vais vous lire.

**Monsieur le Président**

Un instant.

**Madame Anne HENRY-WERNER**

Pas tout de suite. Non, non, pas tout de suite. Attends, je n'ai pas fini.

**Monsieur le Président**

Pardon.

**Madame Anne HENRY-WERNER, conseillère élue de la circonscription « Allemagne, Autriche, Slovaquie, Slovénie, Suisse »**

Après une petite conclusion qui s'adresse à vous.

La commission souhaite promouvoir et suivre de très près cette thématique et sollicite à ce titre l'aide des conseillers AFE et des conseillers consulaires de par le monde pour toute information que ceux-ci pourraient faire remonter, apporter concernant leur circonscription.

**Monsieur le Président**

Je vais répondre à votre souhait avant de demander s'il y a des remarques ou des questions. Lorsque nous avons évoqué la question de la publication de ces informations sur les sites dans une réunion de groupe en vue de la préparation, je me suis amusé à faire un petit sondage sur Internet et sur 28 sites de consulat que j'ai vérifiés, seuls 5 avaient la publication en ligne. Je tiens les noms des bons ou des mauvais élèves – comme vous voudrez – à disposition de l'administration.

*Monsieur le Président s'enquiert des prises de parole. Il donne la parole à Monsieur Fwad HASNAOUI.*

**Monsieur Fwad HASNAOUI, conseiller élue de la circonscription « Afrique du Nord »**

La réflexion de Monsieur le Président, l'inscription en ligne au registre des Français de l'étranger n'est pas aussi publiée sur tous les sites des consulats. Merci.

*Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Mehdi BENLAHCEN.*

**Monsieur Mehdi BENLAHCEN, conseiller élue de la circonscription « Péninsule Ibérique »**

Merci, Monsieur le Président,

C'était juste pour appuyer ce que vient de dire ma collègue, la formation professionnelle des Français de l'étranger est un droit et nos compatriotes et nos concitoyens à l'étranger ne peuvent pas exercer ce droit, puisque le dispositif technique n'est toujours pas en ligne sur les sites Internet des consulats. Cela va faire maintenant huit mois, neuf mois. On a bien entendu les explications qui nous avaient été données à la dernière session, mais moi, j'ai envie de dire que maintenant, cela fait un peu beaucoup. Le délai technique est un peu long, je trouve. Je n'aimerais surtout pas qu'on vienne nous répondre dans un an qu'il n'y a pas de demandes et pas de besoins en la matière, parce qu'il n'y aurait pas eu de demandes alors que nos compatriotes n'avaient pas les moyens de formuler ces demandes. Je demande vraiment qu'un effort soit fait en la matière et qu'on avance maintenant positivement, parce que cela commence à devenir très, très long.

*Monsieur le Président donne la parole à Madame Laure PALLEZ.*

**Madame Laure PALLEZ, conseillère élue de la circonscription « Asie et Océanie »**

Par rapport à ce dispositif, pour ma part, à Shanghai, il est en ligne et je me demandais si ce ne serait pas opportun de faire un lien avec les proviseurs des lycées, avec l'AEFE dans une approche de toucher nos jeunes. Est-ce que vous avez abordé ce sujet en commission ?

**Madame Anne HENRY-WERNER**

Oui, nous en avons parlé et nous avons posé la question. Seulement, il s'agit de formations professionnelles qui ne peuvent pas se substituer à la formation initiale. C'est-à-dire que cela ne peut pas s'adresser à des jeunes qui arrêtent leur scolarité par exemple. Par contre, cela nous a donné une idée pour une prochaine commission, sans doute, il faudra voir avec la commission enseignement, qu'on travaille peut-être ensemble sur ce sujet de la formation professionnelle pour des jeunes qui sont dans le réseau et qui ne réussiraient pas à aller jusqu'au bout, voir un petit peu ce qu'il y aurait comme possibilités effectivement. Mais dans ce cadre-là, ce n'est pas adéquat.

**Résolution n° COM/R.3/16.10**

*Madame Anne HENRY-WERNER donne lecture de la résolution n° COM/R.3/16.10 relative au dispositif de formation professionnelle des Français de l'étranger, adoptée à l'unanimité en commission.*

*Monsieur le Président s'enquiert des demandes de parole. En l'absence de demande de parole, Monsieur le Président met aux voix la résolution n° COM/R.3/16.10 relative au dispositif de formation professionnelle des Français de l'étranger. La résolution est adoptée à l'unanimité.*

*(Applaudissements).*

**Résolution n° COM/R.4/16.10**

*Madame Anne HENRY-WERNER donne lecture de la résolution n° COM/R.4/16.10 relative à l'implication des conseillers consulaires dans le dispositif de la formation professionnelle des Français de l'étranger, adoptée à l'unanimité en commission.*

**Madame Anne HENRY-WERNER**

Peut-être une petite remarque, nous avons fait quand même une petite consultation. Il est apparu que cela ne se pratiquait pour ainsi dire pas dans les conseils consulaires pour l'emploi et la formation.

*Monsieur le Président s'enquiert des demandes de parole. Il donne la parole à Monsieur Philippe LOISEAU.*

**Monsieur Philippe LOISEAU, conseiller élu à la circonscription « Allemagne, Autriche, Slovaquie, Slovénie, Suisse »**

Merci, Monsieur le Président,

Je ne sais pas s'il faut préciser dans la demande la nature du conseil consulaire, parce qu'il n'y a pas forcément de conseil consulaire pour l'emploi et pour la formation qui se réunisse régulièrement. Il faudrait laisser

*Conseil consulaire.*

Ceci est plus large et permet d'aborder le sujet quand on veut quand on est convoqué pour le conseil consulaire ou pour les affaires générales par exemple.

**Madame Annie HENRY-WERNER**

Il y a peut-être quand même une petite contradiction, parce qu'à la dernière session, nous avions fait une résolution justement pour demander la tenue systématique de conseils consulaires pour l'emploi et la formation professionnelle, donc je me demande si on ne se contredit pas un peu nous-mêmes. On a demandé cette tenue, donc que cela se fasse dans cette formation me semble plus logique.

**Monsieur le Président**

Je réalise tout d'un coup une chose : c'est que les candidatures ne sont pas déposées dans le cadre des conseils consulaires, donc il serait peut-être mieux de mettre :

*Qu'ils reçoivent une information détaillée dans le cadre des conseils consulaires, des candidatures déposées pour l'emploi et la formation professionnelle.*

Comme vous voulez. Ce n'est pas important, mais cela me semblait plus clair.

**Madame Anne HENRY-WERNER**

Oui, cela peut être ambigu, effectivement. On reformulera.

*En l'absence d'autre demande de parole, Monsieur le Président met aux voix la résolution n° COM/R.4/16.10 relative à l'implication des conseillers consulaires dans le dispositif de la formation professionnelle des Français de l'étranger. La résolution est adoptée à l'unanimité.*

(Applaudissements).

**Résolution n° COM/R.5/16.10**

*Madame Anne HENRY-WERNER donne lecture de la résolution n° COM/R.5/16.10 relative au financement du dispositif de formation professionnelle des Français de l'étranger, adoptée à l'unanimité en commission.*

**Monsieur le Président**

Commentaires et remarques, on en a une : volumétrie, est-ce que c'est le terme ?

**Monsieur Bruno THERET**

C'est la mesure des volumes.

**Monsieur le Président**

C'est la mesure des volumes, donc ce n'est pas bon, c'est le volume.

**Madame Anne HENRY-WERNER**

C'est un terme qui a été beaucoup utilisé dans nos interventions avec nos interlocuteurs. C'est pour cela que nous l'avons repris. Monsieur MARFAING confirme.

**Monsieur le Président**

Moi, je n'ai rien contre, mais à ce moment-là, on le met entre guillemets. C'est tout.

**Madame Anne HENRY-WERNER**

C'était juste une explication.

**Monsieur Bruno THERET**

Nous le mettrons entre guillemets, Monsieur le Président.

**Monsieur le Président**

Nous n'avons pas l'intention de donner des leçons de français au ministère, bien évidemment.

**Monsieur Bruno THERET**

Nous le mettrons entre guillemets.

**Madame Anne HENRY-WERNER**

On voulait parler le même langage.

*En l'absence d'autre demande de parole, Monsieur le Président met aux voix la résolution n° COM/R.5/16.10 relative au financement du dispositif de formation professionnelle des Français de l'étranger. La résolution est adoptée à l'unanimité.*

*(Applaudissements).*

**Monsieur Bruno THERET**

Monsieur le Président, si vous le permettez, j'aimerais terminer par un petit point d'état d'avancement du règlement du prix du développement durable de l'AFE qui sera présenté par Alexandre, également de l'état d'avancement du financement de l'empreinte carbone que Yann a élaboré et la présentation du logo retenu qui a été conçu par Pierre TOUZEL qui nous transmet ses droits.

*(Applaudissements).*

**Monsieur Alexandre CHÂTEAU-DUCOS**

Je voulais le présenter à la fin pour ménager un effet de surprise, mais bon... Effectivement, nous avons recommencé à travailler sur ce prix que nous allons essayer de lancer avant la fin de la mandature quand même. Nous avons arrêté le règlement. C'est déjà une bonne chose de faite. Dans ce cadre-là, nous allons l'homogénéiser maintenant en langage juridique, le faire viser pour qu'il soit conforme à tout recours éventuel qu'on pourrait nous faire. Nous avons arrêté également le budget et les modalités de remise du prix.

Concernant le budget, on est en train de rechercher des fonds. On a fait une demande auprès de nos parlementaires sur leurs réserves cette semaine. Typiquement, il faut financer une somme d'à peu près 30 000 euros pour l'organisation de ce prix. Le prix sera doté – mais cela, c'était dans le cadre de la résolution initiant ce prix – de 10 000 euros pour le lauréat. Le reste, ce sont les frais d'organisation.

Le logo, nous vous le présentons. Pierre TOUZEL en a réalisé quatre et en commission, nous avons voté pour celui-là qui a la symbolique – que je redécouvre avec vous – de notre assemblée, puisque vous voyez, à l'intérieur de cette feuille, il y a les cinq continents qui sont représentés, le laurier qui représente à la fois l'environnement, la durabilité et le fait que c'est un prix.

**Madame Anne HENRY-WERNER**

L'olivier en fait.

**Monsieur Alexandre CHÂTEAU-DUCOS**

L'olivier, oui, pardon.

Pierre pourrait exprimer encore plus l'analyse sur son logo si vous alliez le voir. Si vous êtes d'accord pour utiliser ce logo-là...

Et il sera en couleurs. Là, c'est la maquette et nous allons le coloriser. Bien sûr, nous sommes sur les starting-blocks. Maintenant, c'est le nerf de la guerre qu'il va falloir trouver, puisque sans budget, on ne pourra rien faire. Notre objectif est quand même de remettre le prix en octobre 2017, c'est-à-dire l'année prochaine.

*(Applaudissements).*

**Monsieur le Président**

Nous pouvons considérer que vos applaudissements sont une manière d'adopter ce logo, mais je pense qu'il vaudrait mieux le faire plus formellement, donc je vous demande si vous êtes d'accord pour adopter ce logo.

*Monsieur le Président met aux voix ce logo. Celui-ci est adopté à l'unanimité.*

(Applaudissements).

**Monsieur le Président**

Vous avez terminé ?

**Monsieur Alexandre CHÂTEAU-DUCOS**

J'ai terminé, Monsieur le Président.

**Monsieur le Président**

Écoutez, nous vous remercions et nous continuons nos travaux par la présentation de ceux de la commission de l'Enseignement.

**PRESENTATION DES TRAVAUX DE LA COMMISSION DE L'ENSEIGNEMENT, DES AFFAIRES CULTURELLES, DE L'AUDIOVISUEL EXTERIEUR ET DE LA FRANCOPHONIE**

*Monsieur le Président donne la parole à Madame Pascale SEUX, Présidente de la commission de l'enseignement, des affaires culturelles, de l'audiovisuel extérieur et de la francophonie.*

**Madame Pascale SEUX, Présidente de la commission de l'enseignement, des affaires culturelles, de l'audiovisuel extérieur et de la francophonie**

Merci, Monsieur le Président.

Chers collègues,

J'ai le plaisir de vous présenter le compte rendu de nos travaux de cette semaine qui ont tourné autour de trois grands sujets, l'actualité du réseau de l'enseignement français à l'étranger. Sur ce sujet, nous avons reçu Monsieur BOUCHARD, directeur de l'AEFE, Monsieur DEBERRE, directeur général de la mission laïque française, Madame TARDE pour la FAPEE et Monsieur FERRAND pour l'ANEFE. Nous avons dans ce sujet-là eu des auditions très intéressantes avec trois personnes du ministère de l'Éducation nationale. C'était, je crois, l'une des premières pour la commission de l'Enseignement que de recevoir ces personnels de l'Éducation nationale pour parler de la problématique des détachements qui a été particulièrement aiguë. Et nous avons fait un point sur les bourses scolaires avec Monsieur MASSIN et son successeur bientôt, Monsieur AGUESSE.

Le deuxième volet concernait le CNED. Nous avons reçu son directeur général, Monsieur WATIEZ. Le troisième était la francophonie dans le sens de la participation de la France à l'organisation internationale de la francophonie et le secrétariat d'État à la francophonie. Nous avons donc reçu Monsieur VALLINI, secrétaire d'État à la francophonie auprès du ministre des Affaires étrangères.

Je vais passer tout de suite la parole à Chantal PICCHARLES qui va vous présenter le compte rendu des travaux concernant l'actualité de l'enseignement français à l'étranger.

*Monsieur le Président donne la parole à Madame Chantal PICCHARLES, Rapporteur de la commission de l'enseignement, des affaires culturelles, de l'audiovisuel extérieur et de la francophonie.*

**Madame Chantal PICCHARLES, Rapporteur de la commission de l'enseignement, des affaires culturelles, de l'audiovisuel extérieur et de la francophonie**

Ce rapport a été corédigé et je voudrais remercier Khadija BELBACHIR-BELCAID et Marie-Pierre LABADIE. En ce qui concerne l'état des lieux du dispositif de l'enseignement français à l'étranger, outre l'AEFE et la Mission laïque que nous connaissons bien, d'autres structures complètent les dispositifs qui ne dispensent pas un enseignement français conforme au programme défini par l'Éducation nationale française, mais par ceux du pays d'implantation. Elle joue un rôle, donc dans la diffusion du français. Il s'agit du label France éducation qui offre aux familles de suivre les programmes locaux avec au moins 20 % d'enseignement du français et en français. Les associations FLAM, actuellement 48 structures subventionnées par l'AEFE qui accueillent 2 800 enfants scolarisés dans le système local et à qui on offre des éléments de langue et de culture françaises en français. En ce qui concerne les priorités de la rentrée, il s'agit bien évidemment de la sécurité des établissements scolaires qui

a été renforcée et généralisée. On peut signaler notamment un conseiller de sécurité qui a été recruté par l'AEFE en charge de cette thématique et signaler également qu'un budget de 14,7 millions d'euros pour l'année 2017 a été alloué à l'agence pour la mise en place de ces mesures de sécurité. Les EGD seront les premiers bénéficiaires de cette aide et les autres établissements ensuite.

En ce qui concerne la pédagogie, il semble que la réforme des collèges a démarré son application dans tous les établissements du réseau.

On parle de l'école inclusive pour les élèves à besoins éducatifs particuliers. Un observatoire a été mis en place en juin dernier afin d'assurer une meilleure prise en compte des enfants en situation de handicap. Une information à destination des familles, des personnels et des chefs d'établissement a été diffusée dès septembre. L'observatoire vise à diffuser les bonnes pratiques existant déjà dans certains établissements, à se pencher sur le statut des AESH (les assistants éducatifs, ex AVS entre autres).

En ce qui concerne l'homologation, on a voulu faire un petit focus. L'homologation, comme vous le savez, c'est la procédure par laquelle, en accord avec le MAEDI, le ministère de l'Éducation nationale et de l'enseignement supérieur et de la recherche, atteste et reconnaît que des établissements scolaires situés à l'étranger dispensent un enseignement conforme aux principes, aux programmes et à l'organisation pédagogique du système éducatif. Elle donne la possibilité aux élèves des établissements homologués de poursuivre leur scolarité sans examen d'entrée en France ou dans un des établissements du réseau français à l'étranger. Nous nous sommes un peu questionnés sur la notion d'étanchéité que l'on nous a présentée entre établissement conventionné, établissement en EGD qui veut qu'un élève, dans un même pays, comme cela se produit notamment au Maroc, en Tunisie, ne puisse passer d'un type d'établissement à l'autre. Cela nous a semblé un petit peu contraire aux règles de l'homologation, donc nous nous sommes posé une petite question là-dessus.

En ce qui concerne l'évolution du réseau, un contrat d'objectifs et de moyens a été signé, définissant pour trois ans la politique du réseau d'enseignement français à l'étranger. Il prévoit de coller aux priorités, notamment là où la communauté française est en progression, dans la zone de la francophonie, les pays émergents, etc.

En ce qui concerne le budget prévisionnel 2017 de l'AEFE, ce point a été traité par la commission des finances de l'AEFE.

Le PLF 2017 prévoit une enveloppe pour la sécurité de 14,7 millions d'euros comme nous l'avons dit avant, mais parallèlement, le reste de l'enveloppe destiné au fonctionnement de l'AEFE baisse de 13 millions. L'enveloppe des bourses scolaires est en baisse, compensée au niveau des besoins exprimés par la réserve ou souple budgétaire dont on a parlé également tout à l'heure.

En ce qui concerne les ressources humaines, cela a été un des grands points de nos réunions. On nous annonce quelques réductions de postes d'expatriés, mais pas de réduction globale du nombre de postes de résidents pour absorber une partie de la réduction de la subvention hors sécurité. En 2016, 50 postes de résidents ont été remplacés par des recrutés locaux conformément au redéploiement prévu par le COM. Cette réduction d'effectif aura un impact principal sur 2017. Il est envisagé de supprimer, au fil de départs à la retraite certains postes de résidents dans les pays où le taux de titulaires est considéré élevé et de les affecter dans les pays à faible taux de titulaires ou pays prioritaires.

Une inquiétude plane sur l'avenir du réseau. La gestion du personnel subit ces dernières années une tension de plus en plus forte, car certaines académies connaissent une pénurie d'enseignants. Les recteurs durcissent donc leur position face aux demandes de détachement pour répondre aux besoins avérés dans leur académie. Il faut cependant souligner que ces refus de détachement de personnel résident des EFE ne résolvent pas forcément les problèmes de pénurie, car un grand nombre de résidents installés avec leur famille prévoient de se mettre en disponibilité ou de démissionner de l'Éducation nationale pour rester dans leur pays d'accueil. Les interventions au cas par cas ont permis de résoudre un grand nombre de cas. Il a été intéressant de savoir justement, avec la rencontre avec le MENESR, que la DGRH gère 1,2 million d'emplois dont 736 000 enseignants. Il faut savoir que les personnels titulaires détachés auprès du réseau des EFE représentent 1,3 % des titulaires, ce qui est assez faible. Le dialogue entre les différents interlocuteurs – les trois ministères – a permis de résoudre le plus grand nombre de cas, mais il reste en cette rentrée, dans le réseau AEFE 69 refus de détachements pour le premier degré et 7 pour le second degré. Les conséquences sur le réseau sont assez rudes avec des cas de non-renouvellement de détachement pour les résidents et l'application stricte d'une règle de l'Éducation nationale concernant les néo-titulaires qui, à l'issue de leur stage de titularisation en France sont contraints à enseigner deux ans dans leur académie de rattachement avant de pouvoir obtenir un détachement pour leur établissement d'origine. Il faut bien évidemment, là encore, qu'un poste de résident s'y libère et soit reconduit. Cette situation engendre dans le réseau à la fois des problèmes humains pour les personnels concernés, des problèmes de fonctionnement pour tous les établissements. Et ce chapitre, donc a fait l'objet d'une résolution. Dans le cadre de cette problématique entre autres et du rapprochement entre les différents ministères, une rencontre des recteurs est prévue avec la DGM et l'AEFE.

Oui, plus court...

**Monsieur le Président**

Non, non !

**Madame Chantal PICCHARLES**

Non, pardon, parce que je suis allée très vite, non ?

**Monsieur le Président**

Non, je voulais savoir s'il y avait des remarques sur cette première partie. Je m'en doutais. Si je demande, c'est parce que je veux en faire une. Moi, je suis un tout petit peu gêné, dans le chapitre « budget prévisionnel 2017 de l'AEFE », vous écrivez :

*L'enveloppe des bourses scolaires est en baisse*

Mais c'est dans la partie « budget prévisionnel », donc je pense qu'il faudrait écrire :

*La dotation budgétaire destinée à l'enveloppe des bourses scolaires est en baisse*

Ce qui n'est pas exactement la même chose. Et sur la soulte, c'est :

*Raison d'effet de change du fonctionnement en année civile versus année scolaire et d'une sous-consommation des budgets attribués jusqu'alors*

Ce serait plus complet et comme cela, en plus, vous seriez en adéquation avec ce qu'on a expliqué dans le compte rendu des travaux de la commission des finances.

**Madame Chantal PICCHARLES**

Tout à fait !

**Madame Pascale SEUX**

C'est bien noté.

**Madame Chantal PICCHARLES, conseillère élue de la circonscription « Europe du Sud »**

On était au : plafond d'emplois de titulaires auquel est soumis le réseau induit un recours de plus en plus fréquent aux recrutés locaux, ce qui rendra indispensable l'augmentation du nombre de formations. Une piste est expérimentée au Liban. Cette piste est ouverte concernant la formation initiale des enseignants recrutés localement.

Les recrutés locaux des EGD sont hors plafond, mais sont quand même comptabilisés dans le plafond d'emploi de l'AEFE, car ils sont considérés comme enseignants dans le service public.

Est-ce que je reviens sur l'actualité de l'aide à la scolarité ? Oui.

La dotation budgétaire 2017 de l'aide à la scolarité est annoncée en baisse et s'élèverait à 110 millions d'euros hors gel et avec l'utilisation d'une partie de la soulte budgétaire. Elle devrait a priori – nous a-t-on dit – couvrir les besoins.

**Monsieur le Président**

Puisque vous avez expliqué ce qu'était la soulte avant, ne le remettez pas après ou mettez les mêmes explications.

**Madame Chantal PICCHARLES**

Voilà, merci.

On a une stabilité du nombre des boursiers. On a un certain nombre de points d'attention au niveau de l'actualité de l'aide à la scolarité. Au niveau des impayés qui entraînent des refus de réinscription, puisque les familles n'ont pas payé les frais de scolarité, l'AEFE a couvert 15 cas d'impayés de manière à éviter la déscolarisation des élèves.

En ce qui concerne les bourses parascolaires, l'AEFE nous a attiré l'attention sur le fait qu'un grand nombre de bourses parascolaires ne sont pas consommées. Au bilan du mois de juin, cela représentait à peu près 1,5 million d'euros. Il nous a été

conseillé de bien demander, lors du CCB1 le bilan d'utilisation des bourses parascolaires à une fin de ne pas reconduire des bourses à des familles qui ne les ont pas utilisées l'année précédente.

En ce qui concerne les bourses AESH, la rétribution de l'AESH ne constitue pas actuellement un point de charge dans le barème et elle est accordée après avis de la MDPH sur le handicap de l'enfant. Ce point fait l'objet d'une résolution particulière, les ex AVS.

Il faut signaler que seul 1 % des décisions en conseil consulaire des bourses ne sont pas suivis par la commission nationale des bourses. Il faut noter aussi que sur 1 millier de recours gracieux, 60 passent en contentieux. Ce sont des chiffres qui augmentent régulièrement. Ces recours sont une lourde charge de travail pour l'AEFE et à savoir quand même, c'est que l'AEFE n'est jamais condamnée à verser des bourses, mais dans le pire des cas, elle est condamnée à réétudier le dossier.

Outre les points développés précédemment, la FAPEE qui est la Fédération des associations de parents d'élèves a mis l'accent sur la nécessité d'une stabilisation des frais d'écolage, sur le besoin de réactualiser la circulaire sur les instances en travaillant sur le vote électronique et également réfléchir sur la possibilité pour les familles d'avoir une voie de recours amiable suite aux décisions du conseil de discipline, ce qui n'existe pas actuellement. Sur le suivi de la demande de l'identifiant national étudiant que nous avions demandé lors de la session précédente sur lequel nous n'avons pas eu de réponse et qui fait l'objet d'une résolution. Elle souhaite également que dans la convention signée entre le comité de gestion et l'AEFE, soit clairement précisée la place du chef d'établissement par rapport au directeur du comité de gestion.

J'en ai terminé. Je vous remercie.

(Applaudissements).

#### **Madame Pascale SEUX, conseillère élue de la circonscription « Europe centrale et orientale (y compris Russie) »**

Si vous me permettez, nous allons faire une petite correction dans le rapport. Il y a un chiffre que Madame DUTERTRE m'a indiqué être une erreur. En 2016, il s'agit de 9 079 détachés à l'étranger et non pas seulement dans le réseau. Dans le réseau, elle me signalait que c'était plus de 6 000. Nous allons corriger ce point. Pas d'erreur factuelle.

Monsieur le Président, me permettez-vous de passer la parole à votre place ?

#### **Monsieur le Président**

Allez-y ! Allez-y !

#### **Madame Pascale SEUX**

Je vais demander, pour rester sur les questions du réseau à Danièle KEMP de passer à la partie sur l'ANEFE et nous passerons aux deux autres points ensuite.

*Monsieur le Président donne la parole à Madame Danièle KEMP, Rapporteur de la commission de l'enseignement, des affaires culturelles, de l'audiovisuel extérieur et de la francophonie.*

#### **Madame Danièle KEMP, Rapporteur de la commission de l'enseignement, des affaires culturelles, de l'audiovisuel extérieur et de la francophonie**

Bonjour à tous.

Nous avons eu l'audition de Monsieur André FERRAND, qui est président de l'association nationale « Les écoles françaises à l'étranger (l'ANEFE) », sénateur honoraire et administrateur du comité national des conseillers du commerce extérieur de la France (CNCCEF). Il a décrit l'ANEFE comme – je cite – « l'enfant de la représentation des Français à l'étranger », fin de citation. L'expatriation des Français a connu un essor exceptionnel pendant les années 60 et l'UFE, seule association représentant les Français à l'étranger, puis ensuite, le CSFE ont été les acteurs majeurs dans la création de l'ANEFE. En 1971, a eu lieu le vote qui a permis aux établissements scolaires français homologués d'obtenir une garantie de l'État sous condition pour certains projets immobiliers. Il existe deux systèmes d'emprunt garantis par l'État : soit l'établissement fait un emprunt en euros auprès de l'ANEFE qui elle-même, emprunte auprès d'une banque, soit l'établissement emprunte directement en devises locales ou en euros. L'État se porte caution en cas de défaillance. Et dans l'histoire de l'ANEFE, seules deux défaillances se sont produites pour des raisons de politique locale, en Côte d'Ivoire, totalement remboursées depuis et puis, plus récemment à Damas avec un remboursement de 300 000 euros en un an qui n'est pas honoré. Le fonds de garantie de l'ANEFE s'élève actuellement à 3 millions d'euros grâce aux cotisations spéciales des membres à hauteur de 1 euro par élève par an. Pour les procédures de requête de fond, il faut compter un minimum de trois mois pour une

demande parfaitement élaborée. Parmi les gros emprunts, il faut compter Tokyo avec un emprunt de 3 millions d'euros et il faut aussi compter les projets comme au Luxembourg, à Zurich, à Chicago, à New York. L'ANEFE traite aujourd'hui six dossiers.

Les projets immobiliers, avec une garantie de l'État, dépendent de la coopération de trois ministères : Bercy, l'Éducation nationale et le Ministère des Affaires étrangères. Après le dialogue avec l'établissement, le Comité des prêts ANEFE constitué des trois partenaires, AEFE, DGSCO International et DG Trésor se prononce sur le dossier puis l'étude est confiée à une Commission interministérielle, convoquée et présidée par un conseiller ou une conseillère de La Cour des comptes.

Quelques chiffres en illustration, à l'heure actuelle :

- 165 prêts,
- 112 écoles,
- 95 pays,

La somme : 190 millions d'euros engagés et 50 millions d'euros d'intérêts.

Il est important de souligner que toute l'organisation de l'ANEFE, repose sur le bénévolat. En effet le bureau de l'ANEFE repose sur le travail bénévole de deux personnes extrêmement qualifiées et d'une petite équipe de soutien.

Merci.

*Monsieur le Président s'enquiert des prises de parole. Il donne la parole à Monsieur François NORMAND.*

#### **Monsieur François NORMAND, administrateur de l'ANEFE**

Je voudrais faire juste une petite correction. Le fonds de garantie de l'ANEFE est alimenté par une cotisation spéciale de 0,3 % du capital restant à rembourser chaque année. Là, vous avez écrit :

*1 euro par élève par an*

En fait, cela, c'est la cotisation normale que payent les établissements pour être membres de l'association, mais le fonds de garantie, c'est 0,3 % du capital restant dû par l'établissement chaque année.

#### **Madame Danièle KEMP**

Merci. On va corriger.

*Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Fwad HASNAOUI, conseiller élu de la circonscription d'Afrique du Nord*

#### **Monsieur Fwad HASNAOUI**

Merci, Monsieur le Président.

Dans le premier paragraphe, on voit directement en devise locale et vous faites référence à la Syrie. Est-ce que ce ne serait pas une monnaie locale au lieu d'une devise locale ? Une devise, c'est une monnaie qu'on peut changer. Il s'agit d'une monnaie locale. Merci.

#### **Madame Danièle KEMP**

Je corrigerai. Merci.

*Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Francis HUSS.*

#### **Monsieur Francis HUSS, conseiller élu de la circonscription « Péninsule ibérique »**

Je n'ai pas très bien compris comment on parle d'intérêts de 50 millions sur des prêts de 190. Cela me paraît des taux d'usure... Tu as vérifié le chiffre ? Cela me paraît de l'usure.

#### **Madame Danièle KEMP**

C'est ce qui nous avait été dit.

**Madame Pascale SEUX**

Ce sont les chiffres donnés par Monsieur FERRAND. On peut vérifier auprès de lui.

**Monsieur Francis HUSS**

Cela ne vous paraît pas beaucoup ?

**Madame Michèle MALIVEL\***

Cela peut être précisé par ce charmant monsieur qui a l'air de s'y connaître, Monsieur NORMAND.

**Monsieur le Président**

Est-ce que l'administrateur de l'ANEFE qui est ici – excusez-moi, je ne connais pas votre nom – a un éclaircissement à nous apporter là-dessus ?

**Monsieur François NORMAND**

Oui. Vous pourriez remettre le passage en question à l'écran ?

**Madame Pascale SEUX**

Monsieur FERRAND nous avait indiqué qu'il y avait actuellement 190 millions d'euros engagés et 50 millions d'intérêts, mais effectivement, c'est peut-être à...

**Monsieur François NORMAND**

Franchement, je ne serai pas capable de vous répondre. En fait, ce ne sont pas des taux d'usure. Je vous rassure, on est entre 4 et 2 % en général en euros. Je ne saurais pas vous répondre. Il doit y avoir une petite confusion, je ne sais pas.

**Monsieur Denis VIALA**

Bien entendu, 50 millions, ce n'est pas possible, donc je n'ai pas le chiffre en tête, mais il est beaucoup plus près de 3 ou 5 millions que de 50. 50 millions, c'est un tiers de 150, c'est un quart de 200, ce n'est pas possible. En plus, je m'excuse, mais tous ces chiffres sont en cumul depuis l'histoire de l'ANEFE, donc effectivement, il y a 30 ans d'histoire à cumuler.

**Madame Pascale SEUX**

On va mettre en cumul, d'accord.

*Monsieur le Président invite à poursuivre.*

*Madame Pascale SEUX donne la parole à Madame Michèle MALIVEL, Rapporteur de la commission de l'enseignement, des affaires culturelles, de l'audiovisuel extérieur et de la francophonie.*

**Madame Michèle MALIVEL, Rapporteur de la commission de l'enseignement, des affaires culturelles, de l'audiovisuel extérieur et de la francophonie**

Nous avons auditionné Monsieur Jean-Charles WATIEZ, directeur général du CNED.

Créé il y a plus de 80 ans pour permettre aux élèves empêchés d'être scolarisés, notamment à cause de problèmes d'accessibilité, le CNED a à cœur à se moderniser et aller de l'avant et à participer maintenant avec, j'allais dire, presque plus d'énergie, parce qu'on avait presque l'impression que le CNED, c'était un petit peu un parent pauvre avant et maintenant, ils foncent et ils se lancent. Et ils ont décidé de conquérir cet espace francophone qui en fait, aujourd'hui, pèse environ 275 millions de locuteurs à travers le monde.

Il s'est engagé depuis quatre ans – voilà, merveilleux – dans une transformation numérique sans précédent dans le cadre d'un développement stratégique « CNED 24/24 » - vous avez compris tout de suite –.

Trois objectifs :

- réussite de ses apprenants,

- reconquête de ses clients,
- développement des compétences,

Il veut absolument conforter son rôle d'opérateur public dans l'enseignement à distance et dans la politique éducative numérique du MENESR.

Le CNED a donc engagé 14 projets informatiques – j'adore – sur le « front », « middle » et « back office » en moins de trois ans, pour répondre à la demande de scolarisation et de formation des Français et de tous les francophones et francophiles qui souhaitent inscrire leur projet d'avenir dans le parcours du CNED.

Il se mobilise d'ailleurs dans trois directions :

Premièrement, dans le champ scolaire en faveur de l'enseignement français à l'étranger :

- Il dématérialise les formations de niveau collège et de lycée pour faciliter l'accès aux apprenants.
- Il offre une scolarité complémentaire internationale de la Grande Section de maternelle aux classes terminales permettant à ceux qui ont fait un choix volontaire ou obligé d'une scolarité locale, de conserver et d'entretenir le lien avec les disciplines fondamentales du cursus scolaire français, facilitant un éventuel retour.
- En permettant au sein des établissements scolaires français de l'AEFE et de la MLF d'augmenter et de diversifier l'offre de scolarisation française à l'international. On assiste également à une forme « d'hybridation » entre les écoles locales qui s'appuient sur le CNED et les accompagnants pédagogiques. Ainsi, vous voyez, la Côte d'Ivoire a demandé au CNED de mettre sur pied des filières STMG dans certains établissements, parce qu'elles n'existaient pas.

Dans les dernières années, on a assisté à une progression évidemment des inscrits, parce que les tarifs du CNED sont les mieux-disants et les tarifs internationaux sont alignés sur les tarifs nationaux. 30 % des élèves vont choisir le numérique, parce que c'est moins cher que la formule papier. J'espère que les parents vont suivre.

En matière de langue française et d'enseignement supérieur – c'est un des autres accès du CNED – il crée de nouvelles formations facilitant l'accès des étudiants étrangers à nos universités et à nos grandes écoles.

Enfin, troisième axe, la formation professionnelle et, au sein de celle-ci, la possibilité de se former à distance pour participer au rayonnement de la France à l'étranger, permettant à ceux qui veulent enseigner le français comme langue étrangère de se préparer et de passer avec l'Alliance française, à Paris le diplôme d'aptitude et d'enseignement du FLE (DAEFLÉ)

Le CNED est certainement un opérateur au service d'une plus grande inclusion sociale et numérique dans le monde francophone. Le numérique donne une nouvelle dimension à l'accessibilité des savoirs quand on veut, partout et sur n'importe quel support – alors, là, j'adore – ATAWAD encore (Any Time, Any Where, Any Device).

### **Monsieur le Président**

Heureusement qu'après, il y a Monsieur VALLINI.

### **Madame Michèle MALIVEL**

Oui, exactement.

Un partenariat a été signé bien sûr avec Marie-Christine SARAGOSSE, en juin 2016 pour que la marque CNED soit mieux connue dans le monde, en particulier, en Afrique francophone.

À Poitiers, - mesdames, saluons cette initiative remarquable –, afin de sensibiliser la place des femmes dans l'espace public, la place du Général de Gaulle est devenue cette semaine la place Malala Yousafzai, prix Nobel de la Paix en 2014 ; cette jeune femme étant devenue le symbole du pouvoir de l'éducation et de l'espoir qu'il porte. En étant présent ainsi, dans des pays difficiles et traversant des conflits majeurs, le CNED permet à certains de continuer à résister, à exister et à changer les petites choses du monde.

Un contrat d'objectif et de performances a été quand même signé avec la tutelle. Il réaffirme la mission du CNED à destination du monde public. La dimension internationale y prend toute sa place et démontre cet engagement du CNED à être un opérateur de la politique numérique française à l'international et de participer au rayonnement de la France aussi bien aux côtés de l'AEFE – que nous saluons –, et de la Mission laïque française – que nous aimons beaucoup –, des Alliances, des Instituts français et que le Centre international d'études pédagogiques (CIEP) dans le secteur de l'enseignement de la langue française et de la formation des professeurs.

Les conseillers ont exprimé un petit vœu, c'est que le CNED puisse être introduit dans les établissements de l'AEFE pour pallier l'absence de certains professeurs en longue maladie éventuellement et pour devenir le partenaire dans quelques petites écoles FLAM à qui cela donnerait un bon petit coup de fouet. Voilà, c'est le rapport. Des questions ?

(Applaudissements).

**Monsieur le Président**

Madame MALIVEL, depuis la réforme, nous n'émettons plus des vœux.

**Madame Michèle MALIVEL**

Oui, pardon, veuillez m'excuser. Nous « résolons », nous « résolutionnons ». Nous faisons des choses comme cela.

**Monsieur le Président**

Nous « résolutionnons », maintenant, oui.

**Madame Michèle MALIVEL**

C'est parfait. Je suis honteuse, mesdames.

**Monsieur le Président**

C'était tout. C'était ma remarque.

**Madame Radya RAHAL, conseillère élue de la circonscription « Afrique du Nord »**

Merci, Monsieur le Président.

Michèle vient de nous dire que les enseignants qui sont en arrêt de travail, longue maladie ne sont pas remplacés rapidement. C'est ce que j'ai cru comprendre. Normalement, dans le réseau AEFE, plus de 10 jours impliquent un remplacement immédiat.

**Madame Michèle MALIVEL**

Oui, tout à fait. C'était tout à fait accidentel. C'est une demande de Madame CARON, qu'elle se débrouille.

(Rires).

**Madame Marie-José CARON\*, conseillère élue de la circonscription « Europe du Nord »**

Juste une remarque, c'est que dans certaines situations, on ne trouve pas de remplaçant comme cela à main levée, donc c'est pour cela que cette fonction-là pourrait être utile.

**Madame Pascale SEUX**

Michèle, je vais te laisser continuer avec la francophonie et l'audition de Monsieur VALLINI qui a été une prise de contact intéressante que nous avons l'intention de poursuivre.

**Madame Michèle MALIVEL**

Nous avons auditionné Monsieur André VALLINI, secrétaire d'État auprès du ministre des Affaires étrangères et du Développement international, chargé du développement et de la francophonie. Ce monsieur a été particulièrement charmant et agréable et nous avons été touchés par la lueur d'angoisse qu'il y avait au fond de ses yeux, car manifestement, c'était sa première audition. (Rires).

Le premier constat tiré par le ministre est que, malgré la multiplicité d'organismes anciens et récents créés à cet effet, le français ne progresse pas autant qu'on le souhaiterait. Cependant on peut dire que chaque jour, le français est parlé au moins une fois par jour par 212 millions d'individus, même si c'est un peu « bâtarde ». On peut regretter qu'en Afrique, malgré une forte croissance démographique, le français ne soit pas en expansion et que dans certains pays, il ne soit pas parlé de façon satisfaisante. Le recul du français au Vietnam a été également évoqué avec émotion par monsieur le Ministre.

Qu'est-ce qu'il vous arrive ? Qu'est-ce qui ne leur plaît pas, là ?

(Rires).

**Madame \***

Non, cela leur plaît.

(Rires).

**Madame Michèle MALIVEL**

D'accord. Mais alors, qu'est-ce que c'est que ça ? Ils sont dissipés là-bas ?

(Rires).

Le ministre nous entretient alors sur l'OIF. La prochaine réunion de l'OIF se tiendra à Tananarive où Monsieur FRASLIN l'attend avec beaucoup d'impatience du 21 au 27 novembre. Ils expliquaient qu'il exerçait divers statuts pour les États qui souhaitaient faire partie de cette organisation : ils peuvent être adhérents, observateurs, membres associés et notre esprit a légèrement frémi quand on nous a parlé de l'Arabie-Saoudite qui voulait être observateur. Je vous le dis en passant.

On s'intéressera lors de la réunion de l'OIF, à la croissance partagée, au développement durable. La diversité culturelle et le numérique seront également évoqués. On parlera de PGO Partenariat pour un Gouvernement ouvert (Open data, transparence, déclaration du patrimoine des élus). Tout cela doit faire partie du parfait État \*\*.

Un projet de déclaration finale est déjà en cours de rédaction. Vous vous rendez compte, c'est top ! Il est envisagé de proposer que la lutte contre le terrorisme soit une nouvelle compétence de l'OIF. Je les plains, les malheureux ! Les pays membres réfléchiront à l'utilisation d'une énergie propre et durable, à des investissements dans le domaine de la santé et doivent également se préoccuper de l'amélioration de la sécurité routière.

La France demande que le montant des cotisations obligatoires des pays membres de l'OIF n'augmente pas. Elle est très attentive, la France, aux préoccupations de la SACEM et elle a également proposé un amendement sur les droits d'auteur qui n'a pas été repris.

Par ailleurs, Madame Michelle JEAN se préoccupe particulièrement dans ses actions de la gouvernance de certains pays en constatant, entre autres, qu'ils ne reconnaissent pas le multipartisme ainsi que la protection de l'enfance.

En prélude à la réunion de l'OIF, une conférence des jeunes se tiendra à Paris en octobre. Monsieur VALLINI évoque, à titre d'exemple, l'écrivain que vous devez tous acheter et qui aura tous les prix, un très joli écrivain comorien Ali ZAMIR, dont le roman *Anguille sous roche* écrit en langue française, a été prix Senghor 2016. Cet auteur a souligné avec une émotion intense que sans la langue française, il n'aurait pu exprimer les sentiments qu'il a mis dans ce livre.

Il souligne – le ministre – le scepticisme du monde économique en ce qui concerne la défense de la langue française, y compris au sein des grands groupes. On doute un tout petit peu aussi des retombées économiques d'un tel sommet. Je vous le dis.

Enfin, Monsieur VALLINI, là, nous a parlé avec beaucoup d'enthousiasme du Grand Tour, une action du secrétaire d'État à la francophonie. C'est en fait un hommage au « grand tour » que faisaient les étrangers au siècle dernier pour parfaire leur culture. « *Avec plus de 100 étapes sur tout le territoire français, ce Grand Tour s'adresse autant à nos compatriotes pour qu'ils mesurent la valeur à l'échelle internationale de ces rendez-vous culturels d'exception et la nécessité de veiller à leur bon développement, qu'à tous ceux qui, dans le monde entier, veulent visiter la France d'aujourd'hui autrement* ». D'une nuit des idées à des festivals consacrant le livre, la bande dessinée, l'art des jardins, la danse, le théâtre, le cinéma, les musiques ou les arts plastiques, toutes les activités seront mises en valeur au cours de ce grand tour.

Le ministre termine en nous donnant timidement son accord pour revenir au mois de mars nous entretenir de la réunion de l'OIF et des possibilités de coopérations entre les différents pays de l'OIF dans le domaine de la diffusion de la langue française.

(Applaudissements).

**Monsieur le Président**

Avez-vous des remarques à faire sur ce brillant exposé mis à part la baisse du français au Vietnam qui, je le crains, a commencé en mai 1954 et s'est poursuivi le 30 avril 75. Historiquement, c'est vrai. En plus, je pense que hors de son contexte, l'affirmation du ministre perd un peu de son sens. Il faut dire qu'il rentre du Vietnam, c'est pour cela qu'il vous a parlé du Vietnam. Il serait ailleurs, il vous aurait peut-être parlé d'ailleurs. Il y était avec le Président de la République. Au contraire, il est peut-être vrai qu'en valeur relative par rapport à la population, le nombre de locuteurs français baisse par rapport au nombre en anglais, mais en valeur absolue, il augmente ces dernières années. Avant, il y en avait beaucoup, parce que c'était les anciennes générations qui avaient appris le français du temps de la colonisation. Comme je vous le disais, 1954, chute de Diên

Biên Phu, on s'en va un peu. 30 avril 75, chute de Saigon, réunification du pays, fermeture du pays. Les langues étrangères, c'était surtout le russe et l'allemand pour les pays de l'Est. Je referme cette parenthèse.

Madame la Présidente, je crois que vous avez des résolutions.

**Madame Pascale SEUX**

Absolument, donc retour à un rythme beaucoup plus austère, j'en suis désolée.

**EXAMEN DES RESOLUTIONS DE LA COMMISSION DE L'ENSEIGNEMENT, DES AFFAIRES CULTURELLES, DE L'AUDIOVISUEL EXTERIEUR ET DE LA FRANCOPHONIE**

**Résolution n° ENS/R.1/16.10**

*Madame Pascale SEUX donne lecture de la résolution n° ENS/R.1/16.10 relative au détachement des professeurs, adoptée à l'unanimité en commission.*

*Monsieur le Président s'enquiert des demandes de parole. Il donne la parole à Madame Radya RAHAL.*

**Madame Radya RAHAL**

D'abord, sur la forme, peut-être moins utiliser les acronymes – on est quand même à la commission de l'enseignement –, mettre les mots en entier et la ponctuation.

Ensuite, on connaît les changements d'enseignement dans l'année, bien avant. Il y a un calendrier. En tout cas, moi, ce que je vois en Algérie au lycée et à l'école primaire, donc les transferts d'enseignants sont prévus. Je ne vois pas pourquoi privilégier les néo-enseignants plutôt que les enseignants qui sont sur place ou qui veulent rester plus longtemps, augmenter la durée des contrats... Il y a des contrats qui durent 3, 4, 5 ans maximum, donc pourquoi rester plus longtemps ? Ils sont de passage.

**Madame Pascale SEUX**

Non, ils ne sont pas forcément de passage. En général, la question se pose surtout pour des recrutés locaux qui passent le concours. On va peut-être ajouter

*Anciennement recrutés locaux.*

**Madame Radya RAHAL**

Voilà, cela va être plus simple.

*En l'absence d'autre demande de parole, Monsieur le Président met aux voix la résolution n° ENS/R.1/16.10 relative au détachement des professeurs. La résolution est adoptée à l'unanimité moins une abstention.*

*(Applaudissements).*

*Monsieur le Président indique que l'on passe à la résolution suivante.*

**Madame Pascale SEUX**

Pour la deuxième résolution, je mettrai les acronymes en détail.

**Résolution n° ENS/R.2/16.10**

*Madame Pascale SEUX donne lecture de la résolution n° ENS/R.2/16.10 relative aux bourses scolaires pour les enfants à besoins particuliers, adoptée à l'unanimité en commission.*

**Madame Pascale SEUX**

Je peux peut-être remettre cela en langage courant si vous le souhaitez. Actuellement, le calcul de bourses est fait sur la même base que tout le monde et un pourcentage, si c'est une bourse partielle est attribué. C'est ce pourcentage qui est appliqué a posteriori au coût de l'AESH. Ce qui est demandé dans cette résolution, c'est que le coût de l'AESH soit compris dans les frais de scolarité, ce qui, évidemment, mécaniquement, augmente le pourcentage de quotité de bourse bien sûr.

*Monsieur le Président s'enquiert des demandes de parole. Il donne la parole à Madame Radya RAHAL.*

**Madame Radya RAHAL**

Je trouve que c'est une très bonne idée, ce n'est pas le problème, mais est-ce que vous ne pensez pas que même si dans le « considérant », vous avez bien précisé qu'il y a une part et demie, on ne va pas...

**Madame Pascale SEUX**

Une demi-part.

**Madame Radya RAHAL**

Une demi-part, oui, on ne va pas considérer que cette part est vraiment, malgré toutes les précisions qui ont été faites, qu'on ne va pas nous envoyer...

**Monsieur le Président**

Ce n'est pas très clair, tout cela, Madame RAHAL.

**Madame Pascale SEUX**

Si vous me permettez, Monsieur le Président, de répondre, il y a deux réponses à cela, c'est que la demi-part, on peut considérer que cette demi-part concerne d'abord les frais, disons, quotidiens de la famille, liés au handicap. Et par ailleurs, les enfants DIS par exemple ou à besoins particuliers, non handicapés de plus de 50 %, je crois, eux, ne rentrent pas dans la catégorie des handicapés et n'ont pas, donc cette demi-part, mais peuvent avoir besoin pourtant d'un AESH.

**Madame Radya RAHAL**

Mais normalement, les demandes d'aides passent maintenant par le CCPAS qui doit demander à la MDPH l'autorisation.

**Madame Pascale SEUX**

Oui, mais ce n'est pas seulement pour les enfants handicapés au sens de la MDPH.

*En l'absence d'autre demande de parole, Monsieur le Président met aux voix la résolution n° ENS/R.2/16.10 relative aux bourses scolaires pour les enfants à besoins particuliers. La résolution est adoptée à l'unanimité.*

*(Applaudissements).*

*Monsieur le Président indique que l'on passe à la résolution suivante.*

**Résolution n° ENS/R.3/16.10**

*Madame Pascale SEUX donne lecture de la résolution n° ENS/R.3/16.10 relative à la réponse à une résolution conjointe des commissions de l'enseignement et des affaires sociales de mars 2015 sur les enfants à besoins particuliers et demandant la création d'une MPH pour les Français à l'Étranger, adoptée à l'unanimité en commission.*

*Monsieur le Président s'enquiert des demandes de parole.*

**De la salle**

(Hors micro).

**Monsieur le Président**

Une réponse immédiate...

**Madame Pascale SEUX**

On ne met habituellement pas de délai de réponse.

*En l'absence d'autre demande de parole, Monsieur le Président met aux voix la résolution n° ENS/R.3/16.10 relative à la réponse à une résolution conjointe des commissions de l'enseignement et des affaires sociales de mars 2015 sur les enfants à besoins particuliers et demandant la création d'une MPH pour les Français à l'Étranger. La résolution est adoptée à l'unanimité.*

(Applaudissements).

*Monsieur le Président indique que l'on passe à la résolution suivante.*

**Résolution n° ENS/R.4/16.10**

*Madame Pascale SEUX donne lecture de la résolution n° ENS/R.4/16.10 relative aux bourses scolaires partielles CNED, adoptée à l'unanimité en commission.*

**Madame Pascale SEUX**

Il s'agit donc d'ouvrir un droit à des bourses partielles pour le CNED.

*Monsieur le Président s'enquiert des demandes de parole. Il donne la parole à Madame Radya RAHAL.*

**Madame Radya RAHAL**

Juste une chose : ce qu'il faut savoir, c'est que c'est un décret et donc, on ne peut pas faire, me semble-t-il ce genre de demandes. Il faut une modification de l'article 2 du décret pour qu'on puisse avoir accès à cette demande. Cela me semble cohérent.

*Monsieur le Président donne la parole à Madame Martine SCHOEPPNER.*

**Madame Martine SCHOEPPNER, conseillère élue de la circonscription « Allemagne, Autriche, Slovaquie, Slovénie, Suisse »**

C'est au « demande », on ne met pas à qui on demande, mais par contre, on peut préciser :

*Demande que le ministère des Affaires étrangères, etc., etc., puisse ouvrir le droit (la phrase, il faut la mettre) et fasse le nécessaire pour modifier..., et envisage la modification de l'article 2.*

Comme cela, on a tout.

**Madame Pascale SEUX**

Cela fait trois sessions que nous demandons à des gens bien particuliers de nous répondre. Je peux arrêter de le faire.

**Monsieur le Président**

Une modification comme cela, il vaudrait mieux la faire tout de suite s'il vous plaît. Qui propose une rédaction ?

**Madame Pascale SEUX**

Je suppose que ce serait :

*Demande la modification du décret (...) en vue de...*

**Monsieur le Président**

*Afin qu'un calcul de quotité inférieur à 100 % puisse ouvrir des droits pour les familles à une bourse scolaire CNED.*

Est-ce que vous pouvez le dicter pour que ce soit pris en ligne ?

**Madame Pascale SEUX**

*Demande la modification de l'article du décret 91-833 qui est dans le « Vu » du 30 août 1991, etc. (c'est le vu) afin que...*

**Monsieur le Président**

Ce n'est pas un calcul d'ailleurs, c'est :

*Qu'une quotité inférieure à 100 %.*

Ce n'est pas le calcul qui le donne, c'est la quotité.

**Madame Pascale SEUX**

*Quotité inférieure à 100 %.*

**Monsieur le Président**

Et après, cela reste la même chose.

**Madame Danièle KEMP**

*Puisse ouvrir le droit pour les familles à une bourse scolaire.*

*Cette modification ayant été apportée, Monsieur le Président met aux voix la résolution n° ENS/R.4/16.10 relative aux bourses scolaires partielles CNED. La résolution est adoptée à l'unanimité.*

*(Applaudissements).*

*Monsieur le Président indique que l'on passe à la résolution suivante.*

**Résolution n° ENS/R.5/16.10**

*Madame Pascale SEUX donne lecture de la résolution n° ENS/R.5/16.10 relative au barème des bourses scolaires, adoptée à l'unanimité en commission.*

*Monsieur le Président s'enquiert des demandes de parole. En l'absence de demande de parole, Monsieur le Président met aux voix la résolution n° ENS/R.5/16.10 relative au barème des bourses scolaires. La résolution est adoptée à l'unanimité.*

(Applaudissements).

*Monsieur le Président indique que l'on passe à la résolution suivante.*

**Résolution n° ENS/R.6/16.10**

*Madame Pascale SEUX donne lecture de la résolution n° ENS/R.6/16.10 relative à la réponse à une résolution de la commission de l'enseignement de mars 2016 demandant que les élèves des EFE puissent se voir attribuer un Identifiant National Etudiant (INE), adoptée à l'unanimité en commission.*

*Monsieur le Président s'enquiert des demandes de parole. Il donne la parole à Madame Michèle MALIVEL\*.*

**Madame Michèle MALIVEL\***

Rupture d'égalité, parce que quand ils n'ont pas ce numéro, ils ne peuvent pas s'inscrire.

**Madame Danièle KEMP**

« Rupture d'égalité », pas « d'inégalité ».

**Madame Pascale SEUX**

Oui, bien sûr, ce sera mieux. Vous m'excuserez. La relecture totale a été imparfaite cette fois, pour le moins.

**Madame Michèle MALIVEL\***

Nous la donnerons à Radya pour la prochaine fois.

**Monsieur le Président**

Vous dévelopez EFE aussi s'il vous plaît.

**De la salle**

Il faudrait juste rajouter aussi \*\*.

(Hors micro).

**Madame Pascale SEUX**

On ne l'a pas rajouté tout à l'heure.

**De la salle**

Vous ne l'avez pas rajouté. Ce serait mieux.

**Monsieur le Président**

C'est mieux, mais cela ne change rien si ce n'est que c'est irritant.

**Monsieur \***

Si vous mettez :

*Identifiant national (INE)*

Il faut dire :

*EFE (ce que veut cela dire)*

**Madame Pascale SEUX**

Oui, on va développer tous les acronymes, je vais faire.

*En l'absence d'autre demande de parole, Monsieur le Président met aux voix la résolution n° ENS/R.6/16.10 relative à la réponse à une résolution de la commission de l'enseignement de mars 2016 demandant que les élèves des EFE puissent se voir attribuer un Identifiant National Etudiant (INE). La résolution est adoptée à l'unanimité.*

(*Applaudissements*).

**Monsieur le Président**

Madame la Présidente, avez-vous quelques mots de conclusion ?

**Madame Pascale SEUX**

Tout à fait ! Je souhaiterais d'abord remercier vivement le secrétariat général pour toute son aide et en particulier Madame VOIRIN-REHAL\* pendant la préparation de cette session ainsi que Marion qui nous a beaucoup aidés pour la mise en page et la finalisation de ce compte rendu et de ces résolutions. Et je pense que nous serons nombreux à souhaiter que soient transmises à Monsieur MASSIN nos salutations, puisqu'il part à la retraite à la fin de l'année et que c'est rare d'avoir un fonctionnaire qui reste 15 à 17 ans sur le même poste et avec qui nous ayons autant d'échanges.

Je vous remercie.

(*Applaudissements*).

**Monsieur le Président**

Le point suivant est la conclusion des travaux de la session.

**CONCLUSION DES TRAVAUX DE LA SESSION****Monsieur le Président**

Avant de conclure, quelques points ou d'information ou de rappel que nous n'avons pas traités. La commission des finances, nous l'avons dit lors de la présentation du compte rendu des travaux, a proposé de lancer une étude sur l'apport des Français de l'étranger au budget de la France, la contribution des Français de l'étranger au budget de la France. Nous avons expliqué lors de la présentation des travaux ce que nous voulions faire dans cette étude. Cette proposition a été, ce matin, validée par le bureau, donc nous vous la présentons à nouveau et la commission des finances va se mettre au travail sur tout d'abord, la préparation de cette étude par ce qu'on appelle une lettre de cadrage afin que nous puissions voir avec les différents intervenants comment nous organisons ce travail et si nous avons besoin d'un budget, comment nous pouvons vous prendre ce budget sur la part étude du budget de notre assemblée. Je vous demande votre accord là-dessus. Êtes-vous d'accord ? Oui. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Cette proposition est donc adoptée à l'unanimité. Madame la Présidente, vous pouvez mettre votre commission au travail.

(*Applaudissements*).

Pour les prochaines dates de notre assemblée, un bref rappel : pour le mois de mars, c'est du 6 au 10 mars et pour octobre, du 2 au 6 octobre.

Rappel à ceux d'entre vous qui n'avez pas entendu tout à l'heure et qui ont un problème avec l'utilisation de leur adresse en @assembléeafe.fr, qu'ils ont la possibilité de demander que cette adresse soit une adresse de façade et redirigée sur leur adresse personnelle. Il faut qu'ils en fassent la demande sur une liste qui a été déposée, qui doit toujours être à l'entrée au niveau des badges, c'est cela ? Au niveau des badges. Si, par extraordinaire, vous ne trouvez pas votre nom sur cette liste et que vous souhaitez faire la demande, vous rajoutez votre nom sur la liste.

Je vous rappelle que vous devez fournir le plus rapidement possible, afin de ne pas entraîner des retards pour l'ensemble d'entre nous, vos justificatifs d'hôtels et pour ceux qui ne l'auraient pas encore fait, vos justificatifs d'assurance. Je crois que pour ce qui était des rappels de ce dont on voulait parler avant que nous nous séparions, nous avons fait le tour.

*Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Francis HUSS.*

**Monsieur Francis HUSS**

Certains de nos collègues israélites n'ont pas pu venir en raison des fêtes religieuses qui ont lieu au mois d'octobre. Est-ce que vous pouvez vérifier que pour le mois d'octobre, l'année prochaine, cela ne va pas coïncider avec, soit le Nouvel An, soit le Kippour ? C'est ce qu'on faisait dans le temps, dans l'ancienne AFE.

**Monsieur le Président**

Je pense qu'on a déjà eu ce débat et nous avions tranché en disant que nous fixions les dates selon le calendrier, parce que sinon, un coup, ce sera les uns, un coup, ce sera les autres et qu'on n'y arrivera pas.

**Monsieur Francis HUSS**

Il n'y a que les fêtes israélites en octobre.

**Madame Martine SCHOEPPNER**

Il y en a d'autres qui sont là.

**Monsieur Francis HUSS**

Mais il y en a qui sont plus pieux.

**Monsieur le Président**

Oui, il y en a qui sont plus laïques que d'autres si on va par là. On est une république laïque. C'était pour n'être pas trop loin des sénatoriales, c'était aussi pour être dans les six mois, c'était pour avoir les documents, pour être avant le débat budgétaire. Écoutez, on ne peut pas tout faire.

*Monsieur le Président donne la parole à Madame Martine SCHOEPPNER.*

**Madame Martine SCHOEPPNER**

Simplement, rappeler que vous êtes tous des candidats potentiels pour le test grandeur nature, donc s'il vous plaît, participez.

**Monsieur le Président**

Pour la conclusion des travaux de la session, écoutez, moi, je peux vous donner la parole pour les remarques que vous souhaiteriez faire sur le déroulement de cette session pour les invités, pour l'organisation. Je suis prêt à donner la parole à qui la demande.

Je suppose que vous trouvez tous que cette session s'est excessivement bien passée et que vous êtes tous très satisfaits. De ce fait, il ne me reste plus qu'à remercier Monsieur le Directeur, le secrétariat général, les responsables d'administrations qui ont été encore plus nombreux que d'habitude à assister à nos travaux.

*(Applaudissements).*

Les hôtesses qui vous ont aidés dans le déroulement de vos travaux.

*(Applaudissements).*

Les invisibles en technique qui nous donnent le son ou ne vous donnent pas le micro.

Et à vous dire à tous : bon retour et au mois de mars !

*(Applaudissements).*

*La séance est levée à 16 heures 30.*